

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

# VILLE DE MARSEILLE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# SOMMAIRE

## ARRETES

<b>DELEGATIONS .....</b>	<b>2</b>
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS .....	4
<i>Mairie du 4<sup>ème</sup> secteur</i> .....	4
<i>Mairie du 6<sup>ème</sup> secteur</i> .....	4
<b>REGIE DE RECETTES.....</b>	<b>5</b>
<b>DIRECTION DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITES .....</b>	<b>6</b>
<b>DIRECTION NAUTISME ET PLAGES .....</b>	<b>6</b>
<b>MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.....</b>	<b>7</b>
FETES.....	7
KERMESSES .....	8
MANIFESTATIONS.....	9
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>17</b>
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2009.....	17
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2009 .....	20
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2009 .....	24
<b>MESURES DE POLICE.....</b>	<b>26</b>
AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT .....	26
AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING .....	28
<b>MOIS DE MAI 2009</b> .....	28
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE .....</b>	<b>30</b>
PERIODE DU 16 AU 31 MAI 2009.....	30
PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> AU 15 JUIN 2009.....	33
<b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009 .....</b>	<b>37</b>

# ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES MUNICIPAUX

### DELEGATIONS

---

#### **09/251/SG – Délégation de signature de : M. Michel BOURGAT**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Françoise GAUNET-ESCARRAS, Adjointe déléguée à la Santé, à l'Hygiène et à la Prévention des Risques Sanitaires chez l'Adolescent, du jeudi 11 juin 2009 au vendredi 3 juillet 2009 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Michel BOURGAT, Adjoint au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

---

#### **09/246/SG – Délégation de signature de : M. Olivier PROISY**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 99/3392, nommant Monsieur Hervé MARIOTTI, identifiant n°1978 0406, Directeur Général de la Logistique,  
Vu l'arrêté n° 94/7041, nommant Monsieur André CRAVERO, identifiant n°1971 0068, Directeur Général Adjoint de la Logistique,  
Vu l'arrêté n° 09/3616 nommant Monsieur Olivier PROISY, Identifiant 2006 0438, Directeur des T.A.M.,

ARTICLE 1 Délégation est donnée au nom du Maire à Monsieur Olivier PROISY, Directeur des T.A.M., pour la signature des ordres de missions relatifs aux activités de transport de ce service.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur PROISY sera remplacé dans cette même délégation par Monsieur Hervé MARIOTTI, Directeur Général de la Logistique, et, en cas d'absence de ce dernier, par Monsieur André CRAVERO, Directeur Général Adjoint de la Logistique.

ARTICLE 3 Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 09/080/SG du 17 mars 2009.

ARTICLE 4 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 2 JUIN 2009

---

#### **09/247/SG – Délégations de signatures de : M.M Arys DAMLAMIAN et Olivier PROISY, et Mmes Sylvie LAFONT et Patricia LONGHI**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-19 et 2511-27,

Vu la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 95/6801 du 29/11/1995 nommant Monsieur Jean-Claude GONDARD, Secrétaire Général de la Ville de Marseille,

Vu l'arrêté n° 99/3392 nommant Monsieur Hervé MARIOTTI, identifiant n° 1978 0406, Directeur Général de la Logistique,

Vu l'arrêté n° 94/7041 du 15/12/1994 nommant Monsieur André CRAVERO, identifiant n° 1971 0068, Directeur Général Adjoint de la Logistique,

Vu l'arrêté n° 08/276 du 20/05/08 donnant délégation de signature à Monsieur Arys DAMLAMIAN, identifiant n° 1976 1012, Directeur Général Adjoint de la Logistique, chargé de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications, à Madame Sylvie GUYONNET épouse LAFONT, identifiant 1990 0257 Directeur de l'Entretien, à Madame Pascale MATHIEU épouse LONGHI, identifiant 1986 0298 Directeur des Achats et Monsieur Paul AN TOMARCHI, identifiant 19820069 Directeur des T.A.M.,

Vu l'arrêté n° 08/9555 admettant Monsieur Paul AN TOMARCHI, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 28 avril 2009,

Vu l'arrêté n° 09/3616 nommant Monsieur Olivier PROISY, identifiant 2006 0438 Directeur des T.A.M.,

ARTICLE 1 Le présent arrêté modifie les articles 1 et 2 de l'arrêté n° 08/276 du 20/05/08 comme suit :

ARTICLE 2 Délégation de signature est donnée au nom du Maire à :

- M. Arys DAMLAMIAN, Directeur Général Adjoint de la Logistique, chargé de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications,
- M. Olivier PROISY, Directeur des Transports, Ateliers, Magasins,
- Mme Sylvie GUYONNET épouse LAFONT, Directeur de l'Entretien,
- Mme Pascale MATHIEU épouse LONGHI, Directeur des Achats,

en ce qui concerne :

la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats ainsi que des marchés de travaux, fournitures et services établis dans le cadre de leur domaine de compétences respectifs et qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant jusqu'à concurrence de 45 000 euros HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget .

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement, Messieurs DAMLAMIAN, PROISY, Mesdames LAFONT et LONGHI seront remplacés dans cette même délégation par :

Monsieur Hervé MARIOTTI, Directeur Général de la Logistique,

et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par :

Monsieur André CRAVERO, Directeur Général Adjoint de la Logistique.

ARTICLE 4 Les articles 3 à 8 de l'arrêté n° 08/276 du 20/05/08 demeurent inchangés.

**ARTICLE 5** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 2 JUIN 2009

---

**09/253/SG – Délégation de signature de :  
Mme Françoise GORLIER**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R.2122-10,

Vu la note en date du 25 mai 2009 de Monsieur le Directeur de l'Etat Civil Central,

**ARTICLE 1** est délégué aux fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la signature des copies et extraits des actes de l'Etat Civil et l'apposition des mentions en marge des actes d'Etat Civil, l'agent titulaire de la Direction de l'Etat Civil Central, ci-après désigné :

NOM/PRENOM	GRADE	IDENTIFIANT
GORLIER Françoise	Adjoint Administratif 2 <sup>cl</sup>	1994 0481

**ARTICLE 2** La présente délégation deviendra nulle à la date où cet agent cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Direction de l'Etat Civil Central.

**ARTICLE 3** La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie de l'indication de son nom et prénom.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

**ARTICLE 5** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 12 JUIN 2009

---

**09/254/SG – Délégations de signatures au sein de la Direction des bureaux municipaux de proximité**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R2122-8 et R2122-10,

Vu la circulaire ministérielle n°90/124 du 11 mai 1990

**ARTICLE 1** Délégation de signature est donnée aux agents titulaires, ci-après désignés, de la Direction des Bureaux Municipaux de Proximité :

NOM/PRENOM	GRADE	IDENTIFIANT
------------	-------	-------------

PAUWELS Laëtitia	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	20020509
ZAMBONETTI/BERNARDI Claudine	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19960615
TEXIER/CAPEL Patricia	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19750888
JACQUOT/DUFAU Evelyne	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19740110
GAUTIER/FABRE Patricia	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19960932
POLI/FRANCESCHINI Jeannine	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19910104
ASTEZAN/MARETTA Martine	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19910694
AGLAE/NADAL Aster-Yolaine	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	20022121
MARCHESCHI Patricia	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	9860145
ASCENCIO/SCHIANO-LOMORIELLO Corinne	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	20021595
DAMANCE/MARTINEZ Sandrine	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19980583
CAMIZULI Anaïs	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	20070346
SILVESTRI Florence	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19960383
DE CARO Nadine	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19970890
LOUBIERES Yves	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19860083

**ARTICLE 2** A ce titre, les agents désignés seront chargés :

en tant qu'Officier d'Etat Civil, de la signature des copies et extraits des actes de l'Etat Civil, à l'exclusion de la signature des registres

de la certification conforme des pièces et documents et la légalisation des signatures

de la signature des attestations d'autorisation de sortie du territoire français délivrées aux enfants mineurs, non émancipés, de nationalité française, qui doivent franchir la frontière non accompagnés de la personne exerçant à leur égard l'autorité parentale.

**ARTICLE 3** La présente délégation deviendra nulle à la date où ces agents cesseront d'exercer leurs fonctions au sein de la Direction des Bureaux Municipaux de Proximité.

**ARTICLE 4** La signature manuscrite des intéressés sera suivie de l'indication de leurs prénom et nom.

**ARTICLE 5** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

**ARTICLE 6** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 12 JUIN 2009

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

### Mairie du 4<sup>ème</sup> secteur

#### 09/001/4S – Délégation de signature de : Mme Lilia BENYAGOUR

Nous, Maire d'Arrondissements (6<sup>°</sup> et 8<sup>°</sup> arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi N° 82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

**ARTICLE 1** Est Déléguée aux fonctions d'Officier d'Etat-Civil, uniquement pour la signature des expéditions et extraits, l'agent de la Mairie du 4<sup>ème</sup> Secteur ci-après désigné :

- Madame Lilia BENYAGOUR  
Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe - Identifiant 1990 ; 0672

**ARTICLE 2** La présente délégation est conférée à cet agent sous notre responsabilité et notre surveillance et deviendra nulle à la date où il cessera d'occuper ses fonctions actuelles.

**ARTICLE 3** La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie par l'apposition d'un tampon humide de l'indication de ses nom et prénom.

**ARTICLE 4** La notification des sigle et signature de l'agent désigné à l'article 1, ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, à Monsieur le Procureur de la République ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

**ARTICLE 5** Madame le Secrétaire Général d'Arrondissements est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 2 JUIN 2009

#### 09/002/4S – Délégations de signatures au sein de la Mairie d'arrondissements

Nous, Maire d'Arrondissements (6<sup>°</sup> et 8<sup>°</sup> arrondissements de Marseille) :

Vu la délibération du 31 mars 2008

Vu les articles R2122-8 et L 2511.27 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ARTICLE 1** Sont Délégués aux fonctions d'Officier d'Etat-Civil, uniquement pour la signature des expéditions et extraits, les Agents et Cadres de la Mairie du 4<sup>ème</sup> Secteur ci-après désignés :

ARDOIN Bernard – Identifiant – 1994 00613  
BENYAGOUR Lilia – Identifiant 1990 0672  
BONIFACJ/GARLAND Alexandra – Identifiant – 1999 0012  
BOUTOBBA/DJEGHLAL Zahia – Identifiant – 2001 0066  
CASSAGNE/FERRY Pascale – Identifiant – 1970 0021  
CIRAMI/DI GRAZIA Marie-France – Identifiant – 1985 0513  
CHOKROUN Josiane – Identifiant – 1997 0700  
DI NOCERA Colette – Identifiant – 1976 0722  
LAN/GIABICONI Laurence – Identifiant – 1995 0599  
MAMMOLI/POLVANI Georgia – Identifiant – 1997 1058  
MANZO/TACCUSSEL Marie-Catherine – Identifiant – 2002 2208  
MASSARD/ARDOIN Patricia – Identifiant – 1990 0069  
PANDIKIAN Philippe – Identifiant – 1989 0147  
PIZZO Nicole – Identifiant – 1991 0515  
SALOMON Anne-Marie – Identifiant – 1997 0219  
LAURENT/VIAL Marie-Hélène – Identifiant – 1982 0334.

**ARTICLE 2** La présente délégation est conférée à ces agents sous notre responsabilité et notre surveillance et deviendra nulle à la date où ils cesseront d'occuper leurs fonctions actuelles.

**ARTICLE 3** La signature manuscrite des intéressés sera suivie par l'apposition d'un tampon humide de l'indication de leur nom et prénom.

**ARTICLE 4** La notification des sigles et signatures des agents désignés à l'article 1, ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, à Monsieur le Procureur de la République ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

**ARTICLE 5** Madame le Secrétaire Général d'Arrondissements est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 2 JUIN 2009

#### 09/003/4S – Délégation de signature de : Mme Marie-Hélène LAURENT Epouse VIAL

Nous, Maire d'Arrondissements (6<sup>°</sup> et 8<sup>°</sup> arrondissements de Marseille) :

Vu la Loi N° 98-349 du 11 mai 1998

Vu le Décret N° 98-502 du 23 juin 1998

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi N° 82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

**ARTICLE 1** Une partie de nos fonctions concernant la certification des attestations d'accueil est déléguée à :

- Madame LAURENT Epouse VIAL Marie-Hélène  
Directeur Territorial - Identifiant : 1982 0334  
Secrétaire Général de la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrdts.

**ARTICLE 2** La présente délégation est conférée à ces agents sous notre responsabilité et notre surveillance et deviendra nulle à la date où ils cesseront d'occuper leurs fonctions actuelles.

**ARTICLE 3** Ce présent arrêté sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 3 JUIN 2009

### Mairie du 6<sup>ème</sup> secteur

#### 09/001/6S – Délégations de signatures au sein de la Mairie d'arrondissements

Nous, Conseiller Municipal, Maire d'Arrondissements (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2006-1376 du 14 novembre 2006 et son article 63 modifié  
Vu le Procès Verbal d'Installation du Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements

**ARTICLE 1** Sont délégués à compter de ce jour, les Officiers d'Etat Civil dont les noms suivent pour l'établissement et la signature des auditions des mariages mixtes ou simulés:

Henri BESANÇON, Attaché Territorial, identifiant 2000 0042  
Chantal POGNANT-GROS, Attaché territorial, identifiant 1986 0533  
Véronique CHIOCCINI, Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1982 0225

Chantal FOLIGNANI, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1975 0472

Patricia CREMEZI, Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, identifiant 1987 0827

Christiane KUPPERSCHMITT, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1982 0246

Joëlle MORYOUSEF, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1990 0421

Barisa OUNAS, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1991 0753

Michèle RAVEL, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1991 0789

Géraldine SAVALLI, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1997 1134

Nathalie MARI, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 2000 2483

Hélène BERRADA, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1994 0647

Joëlle GRAZIANI, Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1985 0367

**ARTICLE 2** La présente délégation est conférée à ces agents, sous notre surveillance et notre responsabilité et deviendra nulle à la date où ils cesseront d'occuper leurs fonctions actuelles.

**ARTICLE 3** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

**ARTICLE 4** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 20 MAI 2009

---

## **09/002/6S – Délégations de signatures au sein de la Mairie d'arrondissements**

---

Nous, Conseiller Municipal, Maire d'Arrondissements (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2006-1376 du 14 novembre 2006 et son article 171-7

Vu le Procès Verbal d'Installation du Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements

**ARTICLE 1** Sont délégués à compter de ce jour, les Officiers d'Etat Civil dont les noms suivent pour auditionner les personnes dont les actes étrangers sont à transcrire :

Henri BESANÇON, Attaché Territorial, identifiant 2000 0042

Chantal POGNANT-GROS, Attaché territorial, identifiant 1986 0533

Véronique CHIOCCINI, Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1982 0225

Chantal FOLIGNANI, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1975 0472

Patricia CREMEZI, Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, identifiant 1987 0827

**ARTICLE 2** La présente délégation est conférée à ces agents, sous notre surveillance et notre responsabilité et deviendra nulle à la date où ils cesseront d'occuper leurs fonctions actuelles.

**ARTICLE 3** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

**ARTICLE 4** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 20 MAI 2009

## **REGIE DE RECETTES**

---

### **09/3514/R – Régie de recettes auprès de la Direction des Sports (Section Animation Piscines),**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3277 R du 14 novembre 2006 instituant une régie de recettes auprès de la Direction des Sports (Section Animation Piscines),

Vu la note de Monsieur le Directeur des Sports en date du 9 avril 2009,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale en date du 4 mai 2009.

**ARTICLE 1** L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 06/3277 R du 14 novembre 2006 est modifié comme suit :

"Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- chèques,
- espèces,
- cartes bancaires.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances ou à l'aide de caisses enregistreuses."

**ARTICLE 2** L'article 5 de notre arrêté susvisé n° 06/3277 R du 14 novembre 2006 est modifié comme suit :

" Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor".

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 18 MAI 2009

---

### **09/3521/R – Régie de recettes auprès de la Direction des Sports (Section Animation Piscines),**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 08/3448 R du 12 juin 2008 instituant une régie de recettes auprès de la Direction du Contrôle des Voitures Publiques,

Vu la note en date du 12 mai 2009 de Madame le Directeur du Contrôle des Voitures Publiques,

Vu l'avis conforme en date du 4 juin 2009 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

**ARTICLE 1** L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 08/3448 R du 12 juin 2008 est modifié comme suit :

"Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- chèques,
- carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets ou de quittances".

**ARTICLE 2** L'article 5 de notre arrêté susvisé n° 08/3448 R du 12 juin 2008 est modifié comme suit :

"Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor".

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 11 JUIN 2009.

## **DIRECTION DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITES**

### **09/267/SG – Demandes de passeports biométriques**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-2-1,  
Vu le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 modifié relatif aux passeports, notamment ses articles 4, 15 et 18,  
Vu le décret n° 2008-426 du 30 avril 2008 modifiant le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques, notamment son article 13,  
Vu l'arrêté du 5 février 2009 relatif à la production de photographie d'identité dans le cadre de la délivrance du passeport,

**ARTICLE 1** A compter du 16 juin 2009, les demandes de passeport seront reçues dans les Bureaux Municipaux de Proximité, sur les dispositifs de recueil mis à disposition par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

**ARTICLE 2** La fonction photographique des dispositifs de recueil peut être utilisée pour prendre la photo de toute personne en faisant la demande au moment du dépôt de son dossier, à l'exception des enfants de moins de 6 ans.

Libre choix est laissé à chaque usager d'apporter ou non les photos nécessaires à son dossier.

Quelque soit le choix de l'usager, toutes les prises de vue devront être conformes à l'arrêté du 5 février 2009 relatif à la production de photographie d'identité dans le cadre de la délivrance du passeport.

**ARTICLE 3** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille

FAIT LE 12 JUIN 2009

## **DIRECTION NAUTISME ET PLAGES**

### **08/249/SG – Réglementation des baignades et des activités nautiques dans la zone des 300 m de la rade de Marseille, calanques, îles et îlots**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Pénal notamment l'article R610-5  
Vu la loi 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, notamment son article 32,  
Vu le décret 62-13 du 8 janvier 1962, relatif au matériel de signalisation utilisé sur les plages et lieux de baignade,  
Vu la circulaire N° 86-204 du 19 juin 1986 du Ministère de l'Intérieur relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant,  
Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 1989 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 1991 relatif au balisage et à la signalisation de la bande littorale maritime des 300 mètres,  
Vu l'arrêté du Préfet maritime n° 24/2000 du 24 mai 2000 modifié, réglementant la circulation des navires et engins le long des côtes françaises de Méditerranée,

VU l'arrêté N° 88/052/SG portant Règlement Général de Police des Ports de Marseille,

VU l'arrêté préfectoral N° 78/88 du 17 octobre 1988 modifié, portant réglementation de la navigation des bâtiments dans les accès et les bassins des ports de Marseille et du Golfe de Fos,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 1er, L 2212-2 - 5ème, L 2212-3 et L 2213-23.

VU l'arrêté préfectoral 33/2008 du 16/09/2008 réglementant la circulation des navires et la pratique des sports nautiques de vitesse dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Marseille,

VU l'arrêté municipal 09/142/SG du 17/04/2009, relatif à la police des sites balnéaires, des lieux de baignade et des activités nautiques sur le littoral de la commune de Marseille,

**ARTICLE 1** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du Maire de Marseille du 6 mai 2004 modifié par l'arrêté n° 04-009 DNP du 29 novembre 2004 portant réglementation des baignades et activités nautiques.

**ARTICLE 2** Les conditions de pratique de la baignade ainsi que les horaires sont précisés dans l'arrêté sus-mentionné relatif à la police des sites balnéaires, des lieux de baignade et des activités nautiques sur le littoral de la commune de Marseille. Les zones surveillées sont constituées par les plages G. DEFFERRE du Prado Nord, du Prado Sud, de l'Huveaune, de Bonneveine, de Borély, de la Pointe Rouge, de la Plage du Prophète, de Sormiou, de la Vieille Chapelle et des Catalans ainsi que les plages de Corbières et de St Estève au Frioul. Cette surveillance s'étend du rivage à la ligne des bouées mises en place. En dehors des zones ainsi délimitées, la baignade s'effectue aux risques et périls des baigneurs. Ils engagent leur seule responsabilité en cas d'accident ou d'incident de quelque nature que ce soit.

**ARTICLE 3** Le plan de balisage prévoit :

3.1/ Aux plages du Prophète, du Prado Nord, Prado Sud, de l'Huveaune, Bonneveine, Borély, Pointe Rouge, Corbières, Sormiou, de la Vieille Chapelle, des Catalans, de Saint Estève au Frioul, une zone de protection renforcée exclusivement réservée aux baigneurs. La protection des baigneurs est assurée au droit de la plage par la mise en place d'une ligne de bouées.

3.2/ De la digue des Catalans, à la pointe de Tiboulen de Maire une ligne de bouées placées à 300 mètres du rivage. Cette ligne de bouées est prolongée du feu de la digue des Catalans au droit de la pointe de la Désirade.

3.3/ Au droit du Centre Municipal de Voile (Bassin du Roucas Blanc), une zone balisée d'une largeur moyenne de 300 mètres réservée à l'évolution des écoles de voile. La baignade et la plongée sous-marine y sont interdites.

3.4/ Les zones interdites au mouillage, les zones interdites à la navigation, les zones interdites aux navires à moteur, sont définies par l'arrêté du Préfet maritime.

**ARTICLE 4** La baignade, la pêche, la chasse sous-marine et la circulation d'engins de plage sont interdites à l'intérieur des chenaux créés par arrêté du Préfet maritime.

**ARTICLE 5** Les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront constatées par procès verbal et poursuivies, conformément aux articles R610-5 et 131-13 du code pénal et par les articles 6 et 7 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007.

**ARTICLE 6** Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Préfet de Police et les agents affectés à la sécurité des plages sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

FAIT LE 4 JUIN 2009

## MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

### FETES

#### **09/258/SG – Fête de la Musique sur la place Clémenceau le 20 juin 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « LE CIQ VALLIER-CINQ AVENUES : -SEBASTOPOL », représenté par Monsieur Gilbert PACCONI, Président,

Domicilié : 10, rue de la Visitation – 13004 - Marseille,

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LE CIQ VALLIER-CINQ AVENUES : -SEBASTOPOL », adresse : 10, rue de la Visitation – 13004 -, représenté par Monsieur Gilbert PACCONI, Président,

à organiser la « fête de la musique », le samedi 20 juin 2009, sur la place Clémenceau.

Horaires de 20 h 00 à 00 h 30

Installation de tables et chaises sur la place Clémenceau, nombre de personnes attendues entre 100 et 150.

**ARTICLE 2** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 4ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

#### **09/266/SG – Fête du Panier dans le quartier du Panier du 20 au 21 juillet 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics intercommunale,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075/ EFAG du 15 décembre 2008 du Conseil Municipal fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour l'année 2009,

Vu la demande présentée par « LE THEATRE DE LENCHE », représenté par Monsieur Pascal CESSIEUX, Directeur Technique, Domicilié 4, place de Lenche – 13002 – Marseille,

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LE THEATRE DE LENCHE », représenté par Monsieur Pascal CESSIEUX, Directeur Technique,

Adresse 4, place de Lenche – 13002 – Marseille,

à organiser la « fête du Panier », les samedi 20 et dimanche 21 juin 2009, conformément aux plans joints.

18 et 19 juin 2009 : montage des scènes et structures,

22 juin 2009 : démontage des structures.

#### Animations :

Place de Lenche : concert et déambulations (scène de 6 m x 5,34 m)

Place du Refuge : repas de quartier, ateliers enfants, cinéma, concerts, théâtre de rue, déambulation avec installation d'un espace enfants (scène de 10 m x 7,50 m, de 8 h 00 à 00 h 00, une régie de 4 m x 4 m et abris techniques : 2 pro tentes) :

Place des Pistoles (partie haute) : concerts, déambulation (scène de 10 m x 8m, une régie de 4 m x 4 m, abris techniques : 4 pro tentes).

Place des 13 Cantons : concerts, spectacles de rue et déambulations (aucune structure).

Place de la Lorette : concerts et déambulations, expositions (une scène de 6 m x 5 m, ,une régie de 3 m x 2 m).

Place des Moulins : animations, concerts, repas de quartier, concerts, théâtre de rue, déambulation (scène de 6 m x 4 m) .

Parvis ND des Accoules - Eglise : concert de jazz ( 1 podium).

Place François Moisson : projets de quartier organisés par Panier Record (Espaces Jeunes).

Cour de la Major – Lacydon : concert avec buvette dans le cadre de la manifestation (installation d'une cantine technique et d'un podium).

Place du Séminaire : espace livraison, parking technique, stockage du matériel

Les 20 et 21 juin 2009 : parcours déambulatoires avec fanfares et autres animations dans les rues du Panier.

**ARTICLE 2** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

## **KERMESSES**

### **09/259/SG – Kermesse sur l'Espace Mistral à l'Estaque du 12 au 27 septembre 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu l'arrêté n° 53/228 du 10 novembre 1953 interdisant les loteries et jeux de hasard,

Vu la délibération n° 08/1075/FEA% du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

**ARTICLE 1** Une kermesse se tiendra sur l'espace Mistral à l'Estaque (13016) durant la période du samedi 12 au dimanche 27 septembre 009.

Seuls seront admis dans l'enceinte du champ de foire les forains titulaires de l'arrêté relatif à l'occupation d'un emplacement public visé à l'article 3 ci-après :

Après paiement à la régie de la Direction des Emplacements Publics des droits de stationnement,

Sur présentation des pièces professionnelles (registre de commerce, assurance à responsabilité civile, livret de circulation),

Sur présentation de l'original d'un rapport de vérification technique en cours de validité établi par un organisme de contrôle agréé,

Les forains participants seront autorisés à commencer leur installation le

Mercredi 9 septembre 2009 à 10H00.

**ARTICLE 2** Les heures d'ouverture et de fermeture de la kermesse sont fixées comme suit :

Semaine et dimanche : De 10H00 à 20H00

Samedi : De 10H00 à 22H00

La sonorisation (musique, micro) sera arrêtée à 20H00 pour l'ensemble des jours autorisés.

L'intensité sonore avant 20H00, durant les jours d'ouverture devra être conforme à la réglementation.

**ARTICLE 3** L'arrêté relatif à l'occupation du domaine public délivré à chaque forain portera le numéro de la place où il est autorisé à installer son métier.

Toute installation en dehors de l'emplacement autorisé donnera lieu à révocation de l'arrêté.

**ARTICLE 4** Les exploitants forains devront répondre à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L.221.1 du code de la consommation.

L'arrêté vaudra autorisation de montage sur le champ de foire.

Il sera délivré sous condition suspensive de l'autorisation de mise en service, qui sera notifiée après visite de l'installation foraine par la Direction de la Sécurité du Public.

En cas de refus de cette autorisation de mise en service, le manège ne sera pas autorisé à fonctionner ni à recevoir le public, jusqu'à sa totale mise en conformité.

**ARTICLE 5** L'hébergement de nuit de toute personne est interdite.

**ARTICLE 6** Les baraques à usage de loterie et jeux de hasard sont rigoureusement interdits ainsi que l'usage des armes automatiques dans la baraque de tir.

**ARTICLE 7** Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition. Toutefois, dans le souci de préserver la tranquillité des riverains du champ de foire, les forains s'engagent à arrêter la sonorisation à 20 heures les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et à 22 heures les samedis et veilles de fêtes.

**ARTICLE 8** Les infractions aux dispositions qui précèdent entraîneront, pour le forain contrevenant, la fermeture de son établissement et son expulsion du champ de foire.

**ARTICLE 9** Les attractions de type « PUTCHING BALL » et « TIR AU BUT ELECTRONIQUE » sont rigoureusement interdites sur le champ de foire. Ces métiers facilitent le rassemblement du public dans les allées de dégagement, ce qui provoque des nuisances sonores importantes et engendre des regroupement de foule qui perturbe l'accès à la kermesse en cas de problèmes de sécurité.

Tout forain qui installera ce type d'animation sera sanctionné par une exclusion de l'ensemble des kermesses organisées sur le territoire de la ville de Marseille.

**ARTICLE 10** Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Circulation, Monsieur le Conseiller Municipal délégué au Nettoyement, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Police Municipale et à la Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

---

## **09/260/SG - Kermesse du Cours Joseph Thierry du 21 novembre au 13 décembre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
 Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
 Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
 Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
 Vu l'arrêté n° 53/228 du 10 novembre 1953 interdisant les loteries et jeux de hasard,  
 Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

**ARTICLE 1** Une kermesse se tiendra sur le cours Joseph Thierry, 13001, durant la période du samedi 21 novembre au dimanche 13 décembre 2009.  
 Seuls seront admis dans l'enceinte du champ de foire les forains titulaires de l'arrêté relatif à l'occupation d'un emplacement public visé à l'article 3 ci-après :

Après paiement à la régie de la Direction des Emplacements Publics des droits de stationnement,  
 Sur présentation des pièces professionnelles (registre de commerce, assurance à responsabilité civile, livret de circulation),  
 Sur présentation de l'original d'un rapport de vérification technique en cours de validité établi par un organisme de contrôle agréé,  
 Les forains participants seront autorisés à commencer leur installation le mardi 18 novembre 2009 à 10H00.

**ARTICLE 2** Les heures d'ouverture et de fermeture de la kermesse sont fixées comme suit :

Semaine et dimanche : De 10H00 à 20H00  
Samedi : De 10H00 à 22H00

La sonorisation (musique, micro) sera arrêtée à 20H00 pour l'ensemble des jours autorisés.

L'intensité sonore avant 20H00, durant les jours d'ouverture devra être conforme à la réglementation.

**ARTICLE 3** L'arrêté relatif à l'occupation du domaine public délivré à chaque forain portera le numéro de la place où il est autorisé à installer son métier.  
 Toute installation en dehors de l'emplacement autorisé donnera lieu à révocation de l'arrêté.

**ARTICLE 4** Les exploitants forains devront répondre à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L.221.1 du code de la consommation.

L'arrêté vaudra autorisation de montage sur le champ de foire.  
 Il sera délivré sous condition suspensive de l'autorisation de mise en service, qui sera notifiée après visite de l'installation foraine par la Direction de la Sécurité du Public.  
 En cas de refus de cette autorisation de mise en service, le manège ne sera pas autorisé à fonctionner ni à recevoir le public, jusqu'à sa totale mise en conformité.

**ARTICLE 5** L'hébergement de nuit de toute personne est interdite.

**ARTICLE 6** Les baraques à usage de loterie et jeux de hasard sont rigoureusement interdits ainsi que l'usage des armes automatiques dans la baraque de tir.

**ARTICLE 7** Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition. Toutefois, dans le souci de préserver la tranquillité des riverains du champ de foire, les forains s'engagent à arrêter la sonorisation à 20 heures les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et à 22 heures les samedis et veilles de fêtes.

**ARTICLE 8** Les infractions aux dispositions qui précèdent entraîneront, pour le forain contrevenant, la fermeture de son établissement et son expulsion du champ de foire.

**ARTICLE 9** Les attractions de type « PUTCHING BALL » et « TIR AU BUT ELECTRONIQUE » sont rigoureusement interdites sur le champ de foire. Ces métiers facilitent le rassemblement du public dans les allées de dégagement, ce qui provoque des nuisances sonores importantes et engendre des regroupement de foule qui perturbe l'accès à la kermesse en cas de problèmes de sécurité.  
 Tout forain qui installera ce type d'animation sera sanctionné par une exclusion de l'ensemble des kermesses organisées sur le territoire de la ville de Marseille.

**ARTICLE 10** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours,  
 L'installation des forains ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre des sorties de métro « Réformés » ainsi que l'accès à leurs moyens de secours. Les grilles techniques doivent être maintenues libres en permanence afin que la ventilation et de désenfumage du métro ne soient pas contrariés.  
 Les installations ne doivent pas gêner le passage des engins de secours et de lutte contre l'incendie sur le terre-plein en cas de sinistre.

**ARTICLE 11** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.  
 Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.  
 Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,  
 La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 12** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, , Monsieur le Commissaire du 01<sup>er</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

## **MANIFESTATIONS**

---

### **09/214/SG – Installation d'un podium sur la zone 1 de l'escale Borély sur divers sites les 29 et 30 août 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
 Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
 Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
 Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
 Vu la délibération n° 08/17288/EMP/DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.  
 Vu la demande présentée par l'association « POWERTEAM 13 TUNING CLUB », représentée par Monsieur Daniel TAMBURINI, Président domicilié : Le Clos des Aires, bât 4, avenue des Aires 13120 GARDANNE.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association « POWERTEAM 13 TUNING CLUB », représentée par Monsieur Daniel TAMBURINI, domicilié : Le Clos des Aires, bât 4, avenue des Aires 13120 GARDANNE., à installer un podium de 48 m2 et 150 véhicules de tuning, sur la Zone 1 de l'Escale Borely, dans le cadre du « RASSEMBLEMENT DE VEHICULES TUNING », conformément au plan ci-joint.

**MANIFESTATION** : LES 29 ET 30 AOUT 2009 DE 9 H 00 A 21 H 00.

**MONTAGE** : LE 29 AOUT 2009 DE 7 H 00 A 09 H 00.

**DEMONTAGE** : LE 30 AOUT 2009 A PARTIR DE 21 H 00

**ARTICLE 2** Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation. La personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

**ARTICLE 3** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des

Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 08ème arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 14 MAI 2009

## **09/225/SG – Installation de 6 cubes dans le cadre d'une exposition itinérante, sur le parc François Billoux par l'établissement Public Euroméditerranée du 16 juin au 5 juillet 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par L'Etablissement Public « EUROMEDITERRANEE », représentée par Monsieur Anthony ABIHSSIRA, domicilié : Les Docks, 10, place de la Joliette, BP 52620, 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise L'Etablissement Public « EUROMEDITERRANEE », représentée par Monsieur Anthony ABIHSSIRA, domicilié : Les Docks, 10, place de la Joliette, BP 52620, 13567 MARSEILLE CEDEX 02, à installer 6 cubes de 1,70 m de côté sur le Parc François Billoux, dans le cadre d'une « EXPOSITION ITINERANTE », conformément aux plans ci-joints.

**MANIFESTATION** : DU 16 JUIN AU 05 JUILLET 2009

**MONTAGE** : LE 15 JUIN 2009

**DEMONTAGE** : LE 06 JUILLET 2009

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 15ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2009

---

**09/236/SG – 2<sup>ème</sup> édition de THIK MUZIK sur la rue Guy Mocquet et la place Thiers les 20 et 21 juin 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour l'année 2009.  
Vu la demande présentée par « COULEURS CACTUS », représenté par Madame Cécile SILVESTRI, domicilié : 93, la Canebière – 13001 - Marseille,

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « COULEURS CACTUS », adresse : 93, la Canebière – 13001 – Marseille, représenté par Madame Cécile SILVESTRI, à organiser la deuxième édition de « ETHIK MUZIK », sur la rue Guy Mocquet et la place Thiers, les samedi 20 et dimanche 21 juin 2009.

Installation de stands associatifs de créateurs guadeloupéens, martiniquais, réunionnais, guyanais, haïtiens, sénégalais, burkinabé, etc...

Déambulation musicale dans la rue tout le long de la journée (percussions)

Présentation de danses traditionnelles.

Horaires : samedi 20 juin 2009 : 11 h 00 à 02 h 00  
dimanche 21 juin 2009 : 11 h 00 à 22 h 00

**ARTICLE 2** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 1er arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 MAI 2009

---

**09/237/SG – Manifestation culturelle sur le parvis du CNTL le 4 juillet 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n° 08/1075/EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour 2009.

Vu la demande présentée par : « MASSILIA EVENTS », représenté par Monsieur CUCCU,  
Domicilié : 39, Bd Poussardin — 13016 MARSEILLE,

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « MASSILIA EVENTS », représenté par Monsieur CUCCU, adresse 39, Bd Poussardin — 13016 MARSEILLE, à organiser une « manifestation culturelle » sur le parvis du CNTL, le samedi 4 juillet 2009, conformément au plan joint.

Montage de 12 h 00 à 14 h 00

Début de la manifestation de 18 h 00 à 2 h 00

Démontage le 5 juillet 2009 de 8 h 00 à 10 h 00

Une salle de réception sera recrée sous un décor naturel, sans chapiteau.

L'événement organisé sur le Vieux Port ne devra en aucune manière gêner les manifestations ci-dessous mentionnées :

Le marché des croisiéristes le dimanche de 9 h à 17 h 30,

Le marché nocturne de 14H00 à 24H00 (les jeudis et vendredis)

Le marché aux fleurs le samedi matin.

L'épars de confiseries,

La station Uvale,

Le « Petit Train » et sa billetterie.

**ARTICLE 2** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 MAI 2009

---

**09/239/SG – 19<sup>ème</sup> édition de LA JURISCUP sur le terre-plein et le parking du quai Marcel Pagnol du 17 au 20 septembre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 07/1075/EFAG du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « LA JURISCUP » représentée par Monsieur Denis REBUFFAT, Président, domiciliée 6, cours Pierre Puget – 13006 – Marseille

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LA JURISCUP » représentée par Monsieur Denis REBUFFAT, Président, domiciliée 6, cours Pierre Puget – 13006 – Marseille, à organiser la 19<sup>ème</sup> édition de « LA JURISCUP » sur le terre-plein et le parking du quai Marcel Pagnol.

Montage du village le lundi 14 septembre 2009

Manifestation : du 17 au 20 septembre 2009.

Démontage : lundi 21 septembre 2009

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 MAI 2009

---

**09/240/SG – Pyramide de chaussures sur la place Stalingrad le 26 septembre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075-FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « HANDICAP INTERNATIONAL » domiciliée 15 Avenue du Parc Talabot– 13007 Marseille, représentée par Madame Martine LELEU.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « HANDICAP INTERNATIONAL » domiciliée 15 Avenue du Parc Talabot– 13007 Marseille, représentée par Madame Martine LELEU à organiser « La Pyramide des Chaussures sur la Place Stalingrad/13001.

Montage : Samedi 26 septembre 2009 de 08H00 à 10H00.

Manifestation : Samedi 26 septembre 2009 de 10H00 à 18H00.

Démontage : Samedi 26 septembre 2009 de 18H00 à 20H00.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur la place Stalingrad – 13001 et sous réserve de ne perturber en aucun cas l'installation, le déroulement et le nettoyage du marché aux fleurs se déroulant de 07H00 à 13H00.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 01<sup>er</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 MAI 2009

---

### **09/241/SG – Installation d'une buvette dans le cadre du festival mexico magico sur le quai d'honneur du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics intercommunale,  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n° 08/12788/ EMP-DEVD du 15 décembre 2008 du Conseil Municipal fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour l'année 2009,  
Vu la demande présentée « Le Consulat de Mexico / ACF/GIE GROUPE OPERA » représentée par Monsieur ROMERO-FOCAUD, Président, domiciliée BP53 - 13484 MARSEILLE

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « Le Consulat de Mexico / ACF/GIE GROUPE OPERA » représentée par Monsieur ROMERO-FOCAUD, Président, domiciliée BP53 - 13484 MARSEILLE à installer dans le cadre du « FESTIVAL MEXICO MAGICO », organisé sur le Vieux Port, quai d'Honneur,

une buvette, du jeudi 1<sup>er</sup> au samedi 03 octobre 2009.

**ARTICLE 2** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :  
- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie,  
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 MAI 2009

---

### **09/245/SG –Tournée du Journal des Plages à l'Escale Borely le 17 et juillet 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n° 08/17288/EMP/DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.  
Vu la demande présentée par « LE JOURNAL DES PLAGES », représenté par Madame Peggy OUDARD, domiciliée : 182, avenue Jules Cantini PB 30524 13271 MARSEILLE CEDEX 08.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LE JOURNAL DES PLAGES », représenté par Madame Peggy OUDARD, domiciliée : 182, avenue Jules Cantini PB 30524 13271 MARSEILLE CEDEX 08., à installer un village d'exposition composé de 6 tentes, pour une superficie totale de 500 m2 sur la Zone 2 de l'Escale Borely dans le cadre de « LA TOURNEE DU JOURNAL DES PLAGES », conformément au plan ci-joint.

**MANIFESTATION** : LE 17 JUILLET 2009 DE 11 H 00 A 18 H 00.

LE 18 JUILLET 2009 DE 10 H 00 A 17 H 00

**MONTAGE** : LE 17 JUILLET 2009 DE 08 H 00 A 10 H 00

**DEMONTAGE** : LE 18 JUILLET 2009 DE 17 H 00 A 19 H.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :  
Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 08ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 2 JUIN 2009

---

### **09/256/SG – Manifestation culturelle sur le quai et le plan incliné port de Callelongue le 1<sup>er</sup> août 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075-FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « GROUPE NAUTIQUE DE CALLELONGUE » domiciliée 52 avenue des pébrons– 13008 Marseille, représentée par Monsieur BUONOMO.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « GROUPE NAUTIQUE DE CALLELONGUE » domiciliée 52 avenue des pébrons– 13008 Marseille, représentée par Monsieur BUONOMO à organiser « une manifestation culturelle sur le quai et sur le plan incliné en face du quai du port de Callelongue.

Montage : Samedi 1<sup>er</sup> Août 2009 de 16H00 à 17H00.

Manifestation : Samedi 1<sup>er</sup> Août 2009 de 16H00 à 24h00.

Démontage : Samedi 1<sup>er</sup> Août 2009 de 23H00 à 24H00.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendies de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 08<sup>em</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

---

### **09/257/SG – Concert gratuit sur le cours d'Estienne d'Orves le 20 juillet 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par le « FESTIVAL DE JAZZ DES CINQ CONTINENTS » domicilié Espace Culture – 42, La Canebière – 13001 MARSEILLE, représenté par Madame Claudine BICCHI, Coordinatrice Événementielle et Associations.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise le « FESTIVAL DE JAZZ DES CINQ CONTINENTS » domicilié Espace Culture – 42, La Canebière – 13001 MARSEILLE, représenté par Madame Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, Coordinatrice Événementielle et Associations, à organiser un concert gratuit « d'ici invite l'ailleurs », sur le Cours Estienne d'Orves, en zone 2, conformément aux deux (2) plans ci-joint.

Montage : Du samedi 18 juillet 2009 au dimanche 19 juillet 2009 de 07H00 à 19H00

Manifestation : lundi 20 juillet 2009 de 20H30 à 23H00

Démontage : de la fin de la manifestation au mardi 21 juillet 2009 à 19H00.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur le Cours d'Estienne d'Orves.

**ARTICLE 3** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** L'installation ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre des sorties du parking souterrain ainsi que l'accès à leurs moyens de secours.

Les installations ne doivent pas gêner la mise en station des échelles aériennes des marin-pompiers sur les voies latérales en cas de sinistre.

Les hydrants qui se trouvent sur site doivent être libres de tout encombrements et accessible en permanence, de jour comme de nuit.

**ARTICLE 9** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 01<sup>er</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

## **09/261/SG – Festival MIMI à l'hôpital Caroline sur l'île du Frioul du 16 au 19 juillet 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour 2009.

Vu la demande présentée par l'association « AIDE AUX MUSIQUES INNOVATRICES », représentée par Madame Nathalie PAPPALARDO, Attachée de Production,

Domicilié : 41, rue Jobin — 13003 Marseille,

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association « AIDE AUX MUSIQUES INNOVATRICES' » représentée par Madame Nathalie PAPPALARDO, Attachée de Production,

adresse 41, rue Jobin — 13003 Marseille,

à installer une billetterie (tables et chaises), sur une partie du quai des Belges, dans le cadre de la 24<sup>ème</sup> édition du « festival MIMI », organisé à l'hôpital Caroline, sur l'île du Frioul, du jeudi 16 au dimanche 19 juillet 2009.

Cette implantation ne devra en aucune manière gêner les manifestations autorisées sur ce site.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 1er arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

### **09/262/SG – 14<sup>ème</sup> festival ciné plein air sur la place du Refuge du 17 juillet au 14 août 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics intercommunale,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 règlementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075/ FEAM du 15 décembre 2008 du Conseil Municipal fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « L'ASSOCIATION TILT », représentée par Monsieur Christian SCARZELLA, Programmation/Régie Générale,

Domicilié 10, rue du Petit Puits – 13002 – Marseille,

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « L'ASSOCIATION TILT », représentée par Monsieur Christian SCARZELLA, Programmation/Régie Générale,

Adresse 10, rue du Petit Puits – 13002 – Marseille,

A organiser le 14<sup>ème</sup> « Festival Ciné Plein Air » (projection cinématographique gratuite en plein air) du vendredi 17 juillet au samedi 15 août 2009, sur la place du Refuge, dans le quartier du Panier – 13002 – Marseille.

Les projections de films se dérouleront les :

Vendredi 17 juillet, samedi 18 juillet, vendredi 24 juillet, samedi 25 juillet, vendredi 31 juillet, samedi 1er août, vendredi 7 août, samedi 8 août, vendredi 14 août, samedi 15 août.

Projections de 22 h 00 à 00 h 00 et (01 h 00 pour certaines projections de films)

Montage 18 h 00, démontage dès la projection terminée (durée 1 h00).

**ARTICLE 2** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 2ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

### **09/265/SG – Marsinades sur le J4 du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 règlementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la décision d'occupation temporaire du Domaine Public en date du 1<sup>er</sup> janvier 2003 de Monsieur le Directeur Général du Port mettant à la disposition de la Ville de Marseille une parcelle nommée « Espace St Jean »,

Vu la demande présentée par la « MAIRIE DES 2 ET 3<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE » domiciliée 02, place de la Major- 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Lisette NARDUCCI, Maire de Secteur.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille met à la disposition de la « MAIRIE DES 2 ET 3<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE » domiciliée 02, place de la Major- 13002 MARSEILLE, représentée par Madame Lisette NARDUCCI, Maire de Secteur, l'Espace St Jean, pour y organiser « LES MARSINADES ».

**ARTICLE 2** L'esplanade St Jean est mise à disposition du mercredi 01<sup>er</sup> juillet 2009 au dimanche 05 juillet 2009 (montage et démontage compris).

**ARTICLE 3** Aucune nuisance sonore ne devra être occasionnée après 23 heures.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 02<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 JUIN 2009

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2009

#### DELIBERATION N° 2009/01

#### PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) 2009 - ADOPTION DES CONVENTIONS FINANCIERES ACSE ET VILLE DE MARSEILLE - 1ÈRE SERIE D'ACTIONS DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION DES ACTIONS EN CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2004, les statuts constitutifs du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville ont été modifiés ; ils précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille 2007/2009, dispositif se substituant au Contrat de Ville arrivé à échéance le 31 décembre 2006, a été adopté par l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur par délibération du 30 mars 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par délibération du 26 mars 2007 et la Ville de Marseille par délibération du 19 mars 2007. Il décline le programme d'actions triennal par thématique et par secteur opérationnel.

#### 1- Adoption des conventions financières 2009 entre le GIP et les membres du Groupement

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a adopté, par délibération n° 08/1081-DEVD du 15 décembre 2008, la convention financière entre la Ville et le GIP qui précise le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale 2009 ; celle -ci s'élève à 3 816 586 €. Elle se décompose de la façon suivante : 263 000 € au titre des frais de structure et de personnel et 3 553 586 € pour le financement des actions retenues au titre de la programmation du CUCS.

Il convient au Conseil d'Administration du GIP d'adopter la convention financière entre la Ville de Marseille et le Groupement.

De même, Monsieur le Préfet pour l'Egalité des Chances a communiqué par courrier du 2 décembre 2008 à Monsieur le Maire de Marseille, le montant de l'enveloppe CUCS 2009 de l'ACSE. Cette enveloppe s'élève à 4, 8 millions € pour le financement des frais de structure du GIP et le financement des actions menées dans le cadre de la programmation du CUCS.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'adopter la première convention financière 2009 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Cette 1<sup>ère</sup> convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la Programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2009. Elle s'élève à 4 800 000 € et elle se décline de la façon suivante : 834 045 € au titre des actions de pilotage et d'animation et 3 965 955 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS. Dans l'hypothèse de délégation de crédits supplémentaires, un avenant à la présente convention pourra être établi entre l'ACSE et le GIP.

Il convient au Conseil d'Administration du GIP d'adopter la convention financière entre l'ACSE et le Groupement.

#### 2- Actions de fonctionnement faisant l'objet d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs « CPO »

Reprenant les préconisations gouvernementales et des réseaux soulignant l'intérêt de recourir à des conventions pluriannuelles d'objectifs pour sécuriser le financement des actions dans la continuité et soutenir les associations dans la durée, le Conseil d'Administration du GIP par délibérations du 3 mars 2008 et du 5 mai 2008, a décidé de mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Ces conventions ont été conclues pour 2 années, 2008 et 2009.

Les projets retenus en CPO pour la période 2008/2009 répondaient aux critères suivants: équipements ou projets structurants, intervention sur un quartier prioritaire, action unique sur un thème ou un quartier, action expérimentale à développer dans la durée, action en articulation avec des dispositifs de droit commun, qualité des intervenants.

Ainsi pour 2009 et au terme de l'article 4 portant sur la révision annuelle de la convention pluriannuelle d'objectif, il est prévu que :

« Le montant prévisionnel pour la seconde année fera l'objet d'un engagement financier annuel et de l'établissement d'un avenant, sous réserve de la production par l'association :

a) du dossier de suivi et de bilan de l'action (dans le cas où l'action est terminée à la date de révision de la convention) ;

b) et/ou de la fiche intermédiaire de suivi de réalisation de l'action, annexée à la présente.

Ce montant prévisionnel pourra être modifié au vu notamment des documents présentés par l'association. »

C'est dans ce cadre qu'il est proposé aux membres du GIP de financer pour la deuxième année les projets ayant fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et d'approuver le projet d'avenant CPO « type » correspondant.

Ainsi, le montant de la 1<sup>ère</sup> série d'actions de fonctionnement « CPO » reconduites en 2009 s'élève à 3 288 400 €, soit pour la part Ville de Marseille 1 405 100 € et pour la part ACSÉ 1 883 300 €.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

Article 1 : La convention financière entre le GIP et la Ville de Marseille adoptée par délibération du Conseil Municipal n° 08/1081-DEVD du 15 décembre 2008

Cette convention précise le montant de la dotation 2009 de la Ville pour le fonctionnement du GIP et le financement des actions de la Politique de la Ville. Cette dotation s'élève à 3 816 586 €.

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention avec la Ville de Marseille.

Article 2 : La convention financière 2009 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre le GIP et l'ACSE relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

Cette convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la programmation 2009, la participation de l'ACSE au fonctionnement du GIP et le montant de la 1<sup>e</sup> dotation 2009. Elle s'élève à 4 800 000 €

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention avec l'ACSE.

Article 3 : La 1<sup>ère</sup> série d'actions bénéficiant d'un avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008

Il s'agit de la série d'actions « CPO » telle que déterminée dans la liste ci-jointe; les subventions de fonctionnement au titre de cette série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé ». Leur montant total s'élève à 3 288 400 €, soit pour la part Ville de Marseille 1 405 100 € et pour la part ACSÉ 1 883 300 €

Il convient également d'adopter l'avenant à la convention CPO « type » ci joint, sachant que chaque action retenue fera l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP.

Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
Valérie BOYER

**La Vice Présidente du GIP**  
Marie-Josèphe PERDEREAU

**DELIBERATION N° 2009/02**

**PRISE EN CHARGE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) DE MADAME VIRGINIE MILLAN, ACCOMPAGNANTE EDUCATIVE DE L'EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE QUINET-VERSAILLES**

Madame Virigine MILLAN a été recrutée le 2 janvier 2007 en qualité d'accompagnante éducative de l'Equipe de Réussite Educative Quinet Versailles. Son contrat avec le GIP court jusqu'au 31 décembre 2009.

Titulaire d'un BEP « Carrières sanitaires et sociales » à la fin de sa formation initiale puis d'un diplôme de « Moniteur Educateur », ayant une expérience de travail social de 6 ans hors GIP et de plus d'un an au GIP, elle souhaite bénéficier d'une action de validation des acquis de l'expérience relative au travail social pour accéder au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Suivant le décret 2007-1845 du 26 décembre 2007, les agents non-titulaires de la fonction publique peuvent bénéficier de ces actions et d'un congé correspondant.

La prestation (étude du projet personnalisé, information sur le métier, préparation à la Commission et gestion du parcours) est délivrée par le Centre Académique de Validation des Acquis d'Aix en Provence, qui a d'hors et déjà déclaré sa candidature au VAE recevable. La prochaine session se tient d'avril à octobre 2009. Le coût de la prestation est de 1080 € pour 18 heures comme indiqué dans le devis reçu.

Il vous est donc proposé d'approuver la demande de VAE de Madame Virginie MILLAN avec le CLAVA d'Aix en Provence, prestation de 18h entre avril et octobre 2009, pour un coût de 1080 €. L'ensemble de la dépense est à la charge du GIP. Le montant de la dépense annuelle correspondante est inscrit au budget 2009 du GIP (EPRD voté le 15 décembre 2008).

Le Directeur du GIP, Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, est autorisé à signer la convention correspondante avec l'organisme de formation. Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
Valérie BOYER

**La Vice Présidente du GIP**  
Marie-Josèphe PERDEREAU

**DELIBERATION N° 2009/03**

**RÉGIME INDEMNITAIRE 2009 DES AGENTS CONTRACTUELS DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Par délibération du Conseil d'Administration du 9 novembre 2001, le GIP a déterminé le régime indemnitaire applicable aux agents recrutés directement par le Groupement en référence aux régimes indemnitaires de la Fonction Publique Territoriale, afin d'instaurer un parallélisme de traitement pour tous les agents au sein du dispositif opérationnel du Contrat de Ville de Marseille, et aujourd'hui, du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

En effet, les emplois contractuels créés par le Conseil d'Administration du GIP, ont été institués en référence :

- au grade d'attaché territorial pour treize de ces agents,
  - au grade de conseiller socio-éducatif de la filière sanitaire et sociale pour quatre de ces agents,
  - au grade d'assistant socio-éducatif pour quatre de ces agents,
  - au grade de rédacteur territorial pour dix de ces agents,
  - au grade d'adjoint administratif pour trois de ces agents
- en ce qui concerne leur règle de recrutement et de rémunération.

Après consultation du Comité Technique Consultatif du GIP tenu le 16 janvier 2009, il vous est donc proposé d'actualiser le montant de l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS), l'Indemnité d'Administration et de technicité (IAT), et de l'Indemnité d'Exercice des Missions pour les agents contractuels du GIP.

1/ Détermination de l'enveloppe annuelle maximale de l'IFTS pour les vingt deux agents du GIP dont le cadre d'emploi est fixé en référence au grade d'attaché, au grade de rédacteur au-delà du 5<sup>ème</sup> échelon et au grade de conseiller ou d'assistant socio-éducatif.

Le crédit global d'IFTS est calculé sur la base d'un taux annuel moyen fixé par l'arrêté du 14 Janvier 2002 et indexé sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, réactualisé au 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour ce qui concerne la filière administrative (attachés territoriaux) :

- 1 064,82 euros pour les attachés territoriaux (2<sup>ème</sup> catégorie),
- 846,77 euros pour les rédacteurs à partir du 6<sup>ème</sup> échelon (3<sup>ème</sup> catégorie),
- 1 300,00 euros pour les conseillers socio-éducatifs,
- 950,00 euros pour les assistants socio-éducatifs

Le montant des attributions individuelles de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires ne peut excéder huit fois le montant annuel moyen attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent pour les agents de la filière administrative (attachés et rédacteurs territoriaux) et cinq fois ce montant pour les agents de la filière sanitaire et sociale (conseillers et assistants socio-éducatifs).

L'attribution des montants individuels est fixée conformément aux dispositions du Décret du 14 janvier 2002 – Article 3 qui précise que celle-ci est déterminée au regard du travail fourni et de l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

2/ Détermination de l'enveloppe annuelle maximale de l'IAT pour les douze agents du GIP dont le cadre d'emploi est fixé en référence au grade de rédacteur jusqu'au 6<sup>ème</sup> échelon ou au grade d'agent administratif

Le montant des attributions individuelles de l'Indemnité d'Administration et de Technicité est calculé sur la base d'un taux annuel moyen fixé par l'arrêté du 14 Janvier 2002 et indexé sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique ; il ne peut excéder huit fois le montant annuel moyen attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> octobre 2008, le taux annuel moyen est de :

- 443,50 euros pour les adjoints administratifs territoriaux,
- 581,11 euros pour les rédacteurs territoriaux jusqu'au 6<sup>ème</sup> échelon.

L'attribution des montants individuels est déterminée conformément aux dispositions du Décret du 14 janvier 2002 – Article 3 qui précise que celle-ci est fixée au regard du travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

### 3/ Détermination de l'enveloppe annuelle 2009 de l'Indemnité d'Exercices des Missions

Son montant annuel est fixé par arrêté ministériel du 26 Décembre 1997. Il est de :

- 1 372,04 euros pour les attachés et les conseillers socio-éducatifs ,
- 1 250,08 euros pour les rédacteurs ou les assistants socio-éducatifs,
- 1 143,37 euros pour les adjoints administratifs.

Ces montants moyens annuels peuvent être affectés d'un coefficient multiplicateur d'ajustement s'échelonnant de 0,8 à 3.

**ARTICLE 1 :** Est attribué une indemnité annuelle aux agents du GIP comprenant :

- l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS),
- l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),
- l'Indemnité d'Exercice des Missions.

**ARTICLE 2 :** Pour 2009, la dotation indemnitaire globale du GIP est fixée dans l'annexe ci jointe ; elle est évaluée au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 133 358,81 euros et sera revalorisée par indexation sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique.

Les dotations d'IFTS et d'IAT feront l'objet d'une répartition individuelle.

**ARTICLE 3 :** L'effet de ces dispositions est fixé au 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

---

### **DELIBERATION N° 2009/04** **COMMISSION TECHNIQUE CONSULTATIVE DU GIP -** **DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL** **D'ADMINISTRATION**

---

Par délibération n°2008/026 du 24 juillet 2008, le Conseil d'Administration du GIP a décidé la création d'une Commission Technique Consultative.

Après consultation des organisations syndicales, la délibération n°2008/026 du 24 juillet 2008 a fixé le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires (et 3 suppléants).

Par parallélisme, les représentants du Conseil d'Administration à la Commission Technique Consultative seront également 3.

Conformément à la réglementation applicable à cet événement, il appartient au Conseil d'Administration du GIP de désigner ses représentants qui siégeront à la CTC. Ils peuvent être soit des membres du Conseil d'Administration soit des agents du GIP. Leur mandat est renouvelable et il expire soit en même temps que leur mandat électif, soit à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant, soit, dans le cas de représentants choisis parmi les agents, lorsque leur fonction prend fin. Le GIP reste libre à tout moment de remplacer tout ou partie de ses représentants.

Par délibération du 10 octobre 2008, le Conseil d'Administration a désigné pour le représenter à la Commission Technique Consultative :

- 3 titulaires :
- Mme BOYER
  - M. N'GAHANE
  - M. DEBRENNE

et 3 suppléants :

- M. POTTIER
- M. SUSINI
- Mme ROUZAUD

Suite au départ de M. N'GAHANE du Conseil d'Administration et son remplacement par Mme PERDEREAU, Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, il est proposé au Conseil d'Administration de désigner pour le représenter à la Commission Technique Consultative du GIP, Mme PERDEREAU en remplacement de M. N'GAHANE.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

---

### **DELIBERATION N° 2009/05** **PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE – ÉVALUATION** **ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT DE LA** **CONSULTATION**

---

A partir de la circulaire de la DIV, en date du 9 février 2005, un Programme de Réussite Educative a été mis en place sur Marseille; le Conseil d'Administration du 30 septembre 2005 a adopté la Convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Educative de Marseille, qui a désigné le Groupement comme structure juridique porteuse du Programme de Réussite Educative et des Equipes de Réussite Educative.

Cette convention prévoyait déjà une évaluation du Programme.

Au terme de trois années de fonctionnement à mi-chemin du C.U.C.S. et de son évaluation intermédiaire, le Programme de Réussite Educative nécessite ce temps où l'on se pose pour s'interroger sur la pertinence, la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Le projet d'évaluation s'inscrit dans cette volonté de faire un point d'étape, mais aussi de construire l'avenir du dispositif.

Il ne peut s'agir à proprement parler d'une évaluation du dispositif, démarche qui aurait du être entamée au démarrage, mais de l'évaluation du fonctionnement de ce dernier et des perspectives d'amélioration qui peuvent s'en dégager.

Nous proposons que l'évaluation prenne en compte la genèse du dispositif et deux aspects du Programme :

- Les conditions de la mise en œuvre du dispositif et leurs effets
- La réalisation des actions (individuelles et collectives) et leur impact dans le cadre des parcours individualisés.
- Durée : 6 mois.
- Budget prévu par le GIP : 30 000 €, inscrits au budget 2009 du GIP (EPRD voté le 15 décembre 2008).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- D'approuver le cahier des charges, ci-joint.
- D'autoriser le lancement de la consultation correspondante.

Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer la lettre de commande correspondante avec le prestataire retenu.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

---

**DELIBERATION N° 2009/06**  
**PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT URBAIN DE**  
**COHESION SOCIALE (CUCS) 2009:**  
**2È SERIE D'ACTIONS DE FONCTIONNEMENT**

---

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2004, les statuts constitutifs du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville ont été modifiés ; ils précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage du Contrat de Ville ».

Par délibération n° 08/1081-DEVD du 15 décembre 2008, la Ville de Marseille a adopté la convention financière entre la Ville et le GIP qui précise le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale 2009 ; celle-ci s'élève à 3 816 586 €. Elle se décompose de la façon suivante : 263 000 € au titre des frais de structure et de personnel et 3 553 586 € pour le financement des actions retenues au titre de la programmation du CUCS. Le Conseil d'Administration a adopté la convention financière 2009 le 23 janvier 2009 par délibération n°2009/01.

Cette 2è série d'actions de fonctionnement porte sur le cofinancement d'un poste d'Adulte- Relais financé pour la 1ère année et porté par l'association :

- PASSERELLE TEY AK EULEUG : AUJOURD'HUI ET DEMAIN pour l'action « RELATIONS ECOLE- FAMILLES » sur les quartiers du BENGALÉ et de LA CAYOLLE.

Pour mémoire il convient de rappeler que le Contrat de Ville de Marseille 2000/2006, puis le CUCS ont inscrit le développement économique et l'emploi comme une priorité de la lutte contre l'exclusion, et ont souhaité favoriser la recherche de nouveaux emplois pouvant être proposés au public des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la Ville de Marseille a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif « Adultes Relais » selon les dispositions de la circulaires DIV-DPT du 26 mai 2000.

Ce dispositif vise à favoriser la création d'emploi pour les personnes de plus de 30 ans au sein d'associations développant leurs activités dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Ville a décidé par délibération de principe du 19 janvier 2001 n° 01/117-CESS, qu'elle soutiendrait ce dispositif en participant au cofinancement des emplois ainsi créés, par le versement d'une subvention égale pour chaque emploi d'Adulte- Relais à 10% du coût annuel du SMIC, sous réserve d'un financement de l'Etat égal à 80% de la dépense.

La Ville co-finance prioritairement les emplois d'Adulte- Relais favorisant :

- Les relations école- familles,
- La médiation dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie,
- L'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la mutualisation des crédits de fonctionnement de la Ville et de l'Etat, le GIP a repris la gestion de cette mesure, ces actions étant financées par les crédits contractualisés de la politique de la ville.

Par ailleurs, il est rappelé que cette action fera l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP. Cette convention précise pour chaque action les conditions d'attribution, le montant, les modalités de paiement de la subvention attribuée par le GIP et la durée de la convention.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

- La 2ème série d'actions de fonctionnement portant sur le financement du poste d'Adulte- Relais intitulé « Relations Ecole-Familles » sur les quartiers du BENGALÉ et de LA CAYOLLE de l'Association PASSERELLE TEY AK EULEUG : AUJOURD'HUI ET DEMAIN.
- La subvention de fonctionnement versée au titre de cette action s'élève à 2 539 €.

Monsieur Pierre Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer la convention correspondante (F2/262) avec le porteur de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**27 MARS 2009**

---

**DELIBERATION N° 2009/07**  
**PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE CONVENTION ENTRE**  
**LE GIP ET L'ASSOCIATION VIE NOUVELLE RENOUVELLEMENT**  
**POUR 2009**

---

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté par Délibération n° 2005/013 du 30 septembre 2005 la convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Éducative de Marseille entre l'Etat et le GIP dont le terme est fixé au 31 décembre 2009 et le Groupement a été désigné comme maître d'œuvre de ce Programme.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 12 avril 2007 a adopté la convention avec l'Association « Vie Nouvelle » par délibération n° 2007/012, puis l'a prolongée par délibération 2008/002 du 3 mars 2008. Cette convention arrivant à échéance en avril 2009, il vous est proposé de la renouveler à l'identique jusqu'à l'échéance prévue du PRE c'est-à-dire le 31 décembre 2009.

Pour mémoire, la convention entre le Groupement et l'Association « Vie Nouvelle » a pour objet l'aide à la mobilité des enfants en difficulté inscrits par les Equipes de Réussite Educative dans des parcours individualisés de réussite éducative.

En l'espèce, à la demande de la Coordinatrice ou de l'Accompagnant de l'Equipe de Réussite Educative, l'association « Vie Nouvelle » prendra en charge l'enfant, ses parents et la Coordinatrice ou l'Accompagnant de l'Equipe dans les déplacements visant la mise en œuvre du parcours individualisé afin d'aider ces personnes fragiles à devenir plus autonomes et à favoriser la réussite éducative de ces enfants ou adolescents.

Le coût de la prestation est de 20 € forfaitaire pour la première heure ; tout dépassement de la première heure forfaitaire fera l'objet d'un temps de facturation fractionné à la demi- heure supplémentaire.

Pour la première et la deuxième année de mise en œuvre de la convention, une dotation de 5 000 € avait été budgétisée par le GIP, elle équivalait à la prise en charge d'une cinquantaine d'enfants une fois par semaine sur une année pour quatre équipes.

Compte tenu des prestations réalisées et bien que le dispositif opérationnel du PRE soit monté en charge, il est proposé de reconduire une dotation de 5000 € dans le cadre du renouvellement de la convention pour 2009.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la convention ci-jointe entre le Groupement et l'Association « Vie Nouvelle » pour la période d'avril à décembre 2009 ; la prestation sera réglée sur présentation d'une facture détaillée après service fait sur la base d'une commande administrative préalable.

Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer la Convention correspondante avec l'Association « Vie Nouvelle ».

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

**DELIBERATION N° 2009/08****INTERNAT DE REUSSITE EDUCATIVE DE MARSEILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2009 ENTRE L'ACSE ET LE GIP**

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative afin d'apporter des réponses éducatives et de socialisation aux situations d'échec scolaire pour les enfants en fragilité et leur famille.

Le Programme de Réussite Educative sur le territoire Marseillais est conçu pour s'intégrer et s'articuler au Volet « Education » du Contrat de Ville de Marseille et à la démarche du Contrat Educatif Local ; le Contrat Educatif Local constitue en effet, le Volet « Education – une Responsabilité Partagée » du Contrat de Ville.

L'objectif des programmes de réussite éducative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité les enfants et adolescents en prenant en compte, la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Les Programmes de Réussite Educative prévoient notamment la possibilité de mettre en place des projets d'accueil en internat d'enfants et d'adolescents en difficulté. Il doit s'agir d'intégrer ces jeunes dans des internats existants, afin de favoriser un cadre environnemental propice à la réussite éducative, sur la base d'un projet pédagogique proposé par la structure accueillante et validé par l'Équipe de Réussite Éducative.

Ce dispositif est financé par une subvention de l'ACSE.

Ainsi depuis l'année scolaire 2006/2007, le GIP a passé convention avec la Fondation des Orphelins d'Auteuil - Maison VITAGLIANO. Cette convention a déjà fait l'objet d'un dernier renouvellement voté lors du Conseil d'Administration du 10 octobre dernier pour l'année scolaire 2008-2009.

Au terme de la convention, l'internat de Réussite Éducative VITAGLIANO couvre plusieurs axes d'intervention :

- L'accompagnement éducatif et scolaire d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'un hébergement à la semaine pendant la période scolaire et selon les principes d'un parcours personnalisé.

- La prévention sanitaire et psychologique.

- Le développement culturel et sportif.

- Le soutien à la parentalité permettant d'aider les parents dans leur fonction parentale.

Au cours de l'année 2007/2008, le dispositif a pris de l'ampleur et lors du dernier trimestre scolaire, 9 places sur les 10 disponibles pour le PRE étaient occupées. Ce chiffre étant appelé à augmenter, la convention 2008/2009 avec VITAGLIANO permet au Programme de Réussite Educative de disposer de cinq places réservées sur la période scolaire, disponibles en entrée - sortie permanentes, tout au long de l'année et, de quinze places optionnelles mobilisables en tant que de besoin.

Le principe du financement se fonde sur une formule mixte, à la fois :

- une dotation globale qui correspond aux 5 places réservées pour l'année scolaire 2008/2009,

- un prix de journée pour les 15 autres places occupées, soit 2700 journées disponibles sur la période scolaire. Ces places ne sont facturées que si elles sont utilisées.

Pour 2008, le coût des places a été couvert en totalité par la subvention de l'ACSE à hauteur de 293 000 €

Pour 2009, le coût de revient de 20 places utilisées à l'année est de 396 000 €, dans l'hypothèse où la convention actuelle avec VITAGLIANO (20 places mobilisables jusqu'à juillet 2009) soit prolongée jusqu'à la fin de l'année civile 2009.

Pour le financement de l'IRE en 2009, l'ACSE a adressé au GIP un avenant financier à la convention pluriannuelle du 15/01/08 d'un montant de 390 000 €

Cette subvention couvre donc le financement de la convention actuelle avec VITAGLIANO jusqu'à juillet 2009. Dans l'hypothèse de délégation de crédits supplémentaires, un deuxième avenant pourra être établi entre l'ACSE et le GIP pour venir compléter la 1<sup>ère</sup> dotation et la convention avec VITAGLIANO pourra donc être prolongée à l'identique jusqu'à fin 2009.

Dans le cas contraire, la convention entre le GIP et la Fondation des Orphelins d'Auteuil-Maison Vitagliano pour la période scolaire 2009/2010 pourra être réétudiée au regard des sommes restantes dues aux places non utilisées et non facturées.

Dans ce cadre il vous est proposé d'adopter l'avenant n°1 2009 à la convention pluriannuelle du 15/01/08, ci-joint, relative à l'Internat de Réussite Educative entre l'ACSE et le GIP d'un montant de 390 000 € et d'autoriser, Madame Valérie BOYER, Présidente du GIP, à signer la Convention GIP/ACSE.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
Valérie BOYER

**La Vice Présidente du GIP**  
Marie-Josèphe PERDEREAU

**DELIBERATION N° 2009/09****PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) 2009 3ÈME SERIE D' ACTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2004, les statuts constitutifs du GIP pour la gestion de la Politique de la Ville ont été modifiés ; ils précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille 2007/2009 (CUCS), dispositif se substituant au Contrat de Ville arrivé à échéance le 31 décembre 2006, a été adopté par l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur par délibération du 30 mars 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par délibération du 26 mars 2007 et la Ville de Marseille par délibération du 19 mars 2007. Il décline le programme d'actions triennal par thématique et par secteur opérationnel.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a adopté, par délibération n° 08/1081-DEVD du 15 décembre 2008, la convention financière entre la Ville et le GIP qui précise le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale 2009 ; celle-ci s'élève à 3 816 586 €. Elle se décompose de la façon suivante : 263 000 € au titre des frais de structure et de personnel et 3 553 586 € pour le financement des actions retenues au titre de la programmation du CUCS.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté la convention financière entre la Ville de Marseille et le Groupement par délibération n° 2009/01 du 23 janvier 2009.

De même, a été adoptée, la première convention financière 2009 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Cette 1<sup>ère</sup> convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2009. Elle s'élève à 4 800 000 € et elle se décline de la façon suivante : 834 045 € au titre des actions de pilotage et d'animation et 3 965 955 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS. Dans l'hypothèse de délégation de crédits supplémentaires, un avenant à la présente convention pourra être établi entre l'ACSE et le GIP.

Cette 3<sup>ème</sup> série fait suite à deux séries d'actions votées lors du Conseil d'Administration du 23 janvier dernier. La 1<sup>ère</sup> série d'actions portait sur la reconduction des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) adoptées pour deux années en 2008. Pour mémoire, le montant de la 1<sup>ère</sup> série d'actions de fonctionnement « CPO » reconduites en 2009 s'est élevé à 3 288 400 €, soit pour la part Ville de Marseille, 1 405 100 € et pour la part ACSE 1 883 300 €.

La 2<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement concernait le financement du poste d'Adulte- Relais intitulé « Relations Ecole- Familles » sur les quartiers du Bengale et de la Cayolle de l'Association PASSERELLE TEY AK EULEUG : AUJOURD'HUI ET DEMAIN pour un montant de 2 539 €

La 3<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement au titre de Programmation Annuelle 2009 du CUCS qui vous est présentée aujourd'hui, porte sur la liste des actions arrêtée lors du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 19 mars 2009. Cette première liste des actions à financer fixe également par action, les plans de financement qui en découlent pour chaque partenaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Elle comprend également le cofinancement de postes d'Adulte-Relais portés par les associations :

- « C'est la Faute à Voltaire », pour l'action « accompagnement à la création et à l'animation d'un espace lecture » : cette action avait été votée par délibération n° 2007/003 du 17 janvier 2007, le porteur n'ayant jamais retourné la convention signée et celle-ci étant échue depuis le 31 décembre 2008, il s'agit de revoter cette action.
- MAHABA, pour l'action « relation école-famille », deuxième période triennale, 1<sup>er</sup> renouvellement,
- Union Locale Confédération Sociale des Familles des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, Allauch, Plan de Cuques - Secteur La Rose Frais Vallon, pour l'action « relations écoles-familles » des quartiers Frais Vallon/ Petit Séminaire, deuxième période triennale, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> renouvellements (2006 et 2007),
- Union Locale Confédération Sociale des Familles des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, Allauch, Plan de Cuques – Secteur Saint Joseph, pour l'action « accompagnement des locataires de la Cité St Joseph/Vieux Moulins », deuxième période triennale, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> renouvellements (2006 et 2007),
- Centre Social AGORA, pour l'action « relations écoles-familles : développer et mettre en place un atelier à la parentalité », nouvel adulte-relais.

Pour mémoire il convient de rappeler que le Contrat de Ville de Marseille 2000/2006, puis le CUCS, ont inscrit le développement économique et l'emploi comme une priorité de la lutte contre l'exclusion, et ont souhaité favoriser la recherche de nouveaux emplois pouvant être proposés au public des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la Ville de Marseille a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif « Adultes Relais » selon les dispositions de la circulaires DIV-DPT du 26 mai 2000.

Ce dispositif vise à favoriser la création d'emploi pour les personnes de plus de 30 ans au sein d'associations développant leurs activités dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Ville a décidé par délibération de principe du 19 janvier 2001 n° 01/117-CESS, qu'elle soutiendrait ce dispositif en participant au cofinancement des emplois ainsi créés, par le versement d'une subvention égale pour chaque emploi d'Adulte- Relais à 10% du coût annuel du SMIC, sous réserve d'un financement de l'Etat égal à 80% de la dépense.

La Ville co-finance prioritairement les emplois d'Adulte- Relais favorisant :

- Les relations école- familles,
- La médiation dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie,
- L'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la mutualisation des crédits de fonctionnement de la Ville et de l'Etat, le GIP a repris la gestion de cette mesure, ces actions étant financées par les crédits contractualisés de la politique de la ville.

Enfin, il convient de rappeler que chaque action retenue fera l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP. :

La 3<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement qui vous est présentée aujourd'hui s'élève à 3 624 537 € et porte sur la participation financière de l'ACSE, 2 040 540 € et de la Ville de Marseille, 1 583 997 €, dont les crédits CUCS sont mutualisés au sein du GIP.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la 3<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement de la Programmation Annuelle 2009 du CUCS telle que déterminée dans la liste ci-jointe ; les subventions de fonctionnement versées au titre de la 3<sup>e</sup> série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé » de la liste. Leur montant total s'élève à 3 624 537 €

Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

---

#### **DELIBERATION N° 2009/10**

#### **PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - 1<sup>ère</sup> SÉRIE D' ACTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2009 ET ADOPTION DE LA CONVENTION FINANCIERE DE L'ACSE**

---

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté par délibération n° 2005/013 du 30 septembre 2005 la Convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Éducative de Marseille entre l'Etat et le GIP dont le terme est fixé au 31 décembre 2009.

Au terme de cette convention, le Groupement a été désigné comme maître d'œuvre de ce Programme.

Le Programme de Réussite Educative sur le territoire marseillais est conçu pour s'intégrer et s'articuler au Volet « Education » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille 2007/2009 et à la démarche du Contrat Educatif Local ; ce dernier constitue en effet, le Volet « Education – une Responsabilité Partagée » du CUCS.

L'objectif des programmes de réussite éducative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, les enfants et adolescents, en prenant en compte, la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Le Programme de Réussite Educative se définit comme suit :

- Un projet d'accompagnement et de soutien personnalisé,
- Un projet de mise en réseau des professionnels autour d'enfants (2 à 16 ans) identifiés sur un territoire déterminé, pour apporter des réponses éducatives et de socialisation hors temps scolaire, dans le cadre d'un parcours individualisé de Réussite Educative.

A ce titre, le Groupement est chargé :

- De veiller à la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative local,
- De proposer la répartition des crédits affectés aux dispositifs de Réussite Educative,
- D'animer les équipes de Réussite Éducative,
- D'évaluer le Programme de Réussite Educative (dispositif et actions financières).

Dans ce cadre, une convention pluriannuelle d'objectifs (n° 13161607 DS011513P 746) a été signée entre le GIP et l'ACSE le 26/11/2007. Pour l'exercice 2009, le montant de la dotation versée par l'ACSE pour le PRE, indiquée dans l'avenant n°2 ci-joint, s'élève à 814 798 €. Il est proposé donc aux membres du Conseil d'Administration d'adopter cet avenant.

De même, en application de l'article 19-1 des statuts du Groupement et consécutivement à la réunion du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 19 mars 2009, il revient au Conseil d'Administration du GIP de voter l'attribution des subventions proposées au titre de la 1<sup>ère</sup> série d'actions de fonctionnement 2009 du Programme de Réussite Educative.

Cette première série d'actions du Programme de Réussite Éducative est financée par la dotation de l'ACSE pour un montant de 51 500 € et par la participation de la Ville de Marseille sur ses crédits CUCS pour un montant de 9 500 €.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

L'avenant n°2 à la convention financière entre l'ACSE et le GIP pour le financement du dispositif PRE 2009 ; il est d'un montant de 814 798 €. Madame BOYER, Présidente du GIP est autorisée à signer l'avenant n°2.

La première série d'actions 2009 du Programme de Réussite Éducative, pour un total de 61 000 €, dont une participation de l'ACSE de 51 500 € et une participation de la Ville de Marseille de 9 500 €. Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projets.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
Valérie BOYER

**La Vice Présidente du GIP**  
Marie-Josèphe PERDEREAU

#### **DELIBERATION N° 2009/11**

#### **AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE SODEXHO CHÈQUES & CARTES DE SERVICES - AUGMENTATION DE LA VALEUR LIBÉRAIRE DES TITRES RESTAURANT ATTRIBUÉS AU PERSONNEL DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Par délibération de l'Assemblée Générale du 6 Novembre 2002, les membres du GIP ont décidé de modifier l'article 19-5 du Règlement Intérieur du Groupement afin de permettre à son personnel de bénéficier des titres restaurant aux mêmes conditions que le personnel municipal composant les équipes opérationnelles du Contrat de Ville.

Dans ce cadre, par délibération n°2006/038 du 8 décembre 2006, le Conseil d'Administration a adopté la convention avec la société SODEXHO pour la fourniture des titres restaurant du personnel du GIP jusqu'au 31 décembre 2007. Cette convention a fait l'objet de 3 avenants :

- le 1<sup>er</sup> avenant adopté par délibération n° 2007/035 du 14 novembre 2007 a prorogé la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2008,
- le 2<sup>e</sup> avenant adopté par délibération n° 2008/025 du 11 juillet 2008 portait sur l'augmentation de la valeur libératoire du titre restaurant en la fixant à 7 €,
- le 3<sup>e</sup> avenant adopté par délibération n° 2008/040 du 15 décembre 2008 proroge la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2009.

La valeur libératoire du titre restaurant est fixée à 7 € depuis la décision du Conseil d'Administration du GIP du 11 juillet dernier. Cette disposition avait été mise en œuvre au sein du Groupement à la suite de la décision du Conseil Municipal de la Ville de Marseille, qui, par délibération du 30 juin 2008, avait décidé de porter la valeur libératoire du titre restaurant à 7 €, pour tenir compte de l'évolution des prix à la consommation et pour favoriser le pouvoir d'achat de son personnel. La décision du Conseil d'Administration a été prise en application de l'article 19-5 du Règlement Intérieur du Groupement et afin de permettre à son personnel de bénéficier des titres restaurant aux mêmes conditions que le personnel municipal.

La Ville de Marseille a inscrit à l'ordre du jour de son Conseil Municipal du 30 mars 2009 un projet de rapport portant la valeur libératoire du titre restaurant à 7,50 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Afin de ne pas pénaliser les agents du GIP en repoussant au-delà du 1<sup>er</sup> avril 2009 la mise en œuvre de cette mesure favorable dans un contexte économique difficile, il vous est proposé d'adopter le principe d'une augmentation de la valeur libératoire des tickets restaurant du personnel du Groupement à hauteur de 7,50 € comme pour le personnel municipal sous réserve de l'adoption de cette décision par le Conseil Municipal du 30 mars 2009.

L'avenant au contrat de services « SODEXHO chèques et cartes de services, chèques restaurant » ci-joint, fixe le montant libératoire du titre restaurant à 7,50 € à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le GIP règlera le montant des valeurs faciales de l'ensemble des tickets restaurant commandés, la participation des agents sera prélevée mensuellement sur la paie précédant la distribution et sur la base des jours effectivement travaillés ; en cas d'absence, la régularisation sera effectuée a posteriori.

Les modalités de mise en œuvre du contrat de services « titres restaurant » sont identiques à celles qui sont proposées à la Ville de Marseille, c'est-à-dire :

- 18 tickets par mois sur 12 mois pour un agent à temps plein sur la base de 211 jours travaillés,
- valeur faciale du chèque de table : 7,50 euros,
- participation financière du GIP (60 %) : 4,50 euros,
- participation financière à la charge de l'agent (40 %) : 3,00 euros,
- SODEXHO s'engage à reprendre en fin d'année civile les tickets surnuméraires,
- coût de la prestation à la commande pour une livraison trimestrielle : 0,01 € net par commande.

Les montants des participations des agents et de l'employeur figureront sur le bulletin de salaire.

L'évaluation du surcoût est de 3 564 € et avait d'ores et déjà été inscrit dans l'Etat Prévisionnel des Dépenses adopté lors du Conseil d'Administration du 15 décembre 2008.

Sachant que l'estimation du montant annuel restant à la charge des agents s'élève à 1 425,60 €, le surcoût annuel net restant à la charge du GIP est de 2 138,40 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration du GIP :

Article 1 : d'approuver sous réserve de l'adoption par le Conseil Municipal du 30 mars 2009 du rapport augmentant la valeur libératoire du titre restaurant à 7,50 € pour son personnel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, l'avenant au contrat de services « SODEXHO chèques et cartes de services, chèques restaurant » qui fixe le montant libératoire du titre restaurant à 7,50 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 pour les agents du GIP,

Article 2 : d'autoriser Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, à signer l'avenant au contrat de services « SODEXHO chèques et cartes de services, chèques restaurant » ci-joint,

Article 3 : de participer à hauteur de 60% du montant de la valeur faciale du chèque de table, soit 4,50 € par titre.

Les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2009 du GIP.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
Valérie BOYER

**La Vice Présidente du GIP**  
Marie-Josèphe PERDEREAU

## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2009

### DELIBERATION N° 2009/12

#### AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DU 4 AOÛT 2008 ENTRE LE GIP POLITIQUE DE LA VILLE ET LE GROUPEMENT REGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE - PROJET INTITULÉ : « LA SANTE A SAINT MAURONT ET BELLE-DE-MAI : ON S'Y MET TOUS ! »

Dans le cadre de l'appel à projet 2008 « expérimentation sociale » lancé par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté, le GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville avait été sollicité en février 2008 par le Groupement Régional de Santé Publique PACA (GRSP) pour participer au « programme expérimental de promotion de la Santé Publique des enfants et familles démunies dans les Quartiers de St Mauront et de la Belle de Mai dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille ». Dès cette interpellation, il avait répondu favorablement sur le principe de cette demande.

Aussi, par délibération n° 2008/014 du 13 juin 2008, le Conseil d'Administration du GIP Politique de la Ville adoptait la convention cadre de partenariat relative à la mise en œuvre du projet « La santé à Saint Mauront-Belle-de-Mai : on s'y met tous ! », il s'agit d'une convention multi partenariale liant notamment l'Etat, la Ville de Marseille, la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, la CAF, la Fondation de France...

Simultanément, le Conseil d'Administration du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville approuvait la convention de prestation de service entre le GIP et le GRSP déterminant les modalités juridiques et financières pour l'animation du réseau « la santé à Saint- Mauront et Belle – de – Mai : on s'y met tous ! » et le recrutement d'un « animateur de prévention-santé » qui serait en charge de construire et d'animer le réseau de santé.

Pour mémoire, la convention de partenariat définissait les objectifs généraux du programme expérimental de promotion de la santé des enfants et des familles démunies dans les quartiers Saint- Mauront et Belle – de - Mai de Marseille 2008-2010 et le rôle de pilote du GRSP.

Les objectifs du programme sont :

- La réduction des inégalités sociales de santé, en développant sur ces deux quartiers un ensemble coordonné d'actions de promotion de la santé agissant simultanément sur plusieurs déterminants de santé, en direction des enfants et des familles démunies,
- L'amélioration de la qualité de vie des enfants et de leurs familles en situation de précarité en intervenant de manière concomitante sur différents déterminants de santé comme l'environnement social, physique et matériel (l'accès aux droits et aux offres de santé, les relations filles-garçons, l'amélioration de la prévention des risques d'exposition au plomb, etc....).

Trois catégories d'acteurs sont associées à la mise en œuvre du projet : les habitants-parents, les professionnels et les acteurs associatifs, éventuellement bénévoles, et enfin les enfants.

La mobilisation des habitants- parents est réalisée par l'Université du Citoyen grâce à la création du Jury Citoyen. La mise en œuvre de ce réseau est effectuée par un animateur rattaché à l'Atelier Santé Ville (ASV) Marseille Centre et recruté par le GIP Politique de la Ville.

La convention de prestation de service entre le GIP Politique de la Ville et le GRSP déterminait les modalités juridiques et financières pour l'animation du réseau « la santé à Saint- Mauront et Belle- de- Mai : on s'y met tous ! », à savoir :

- La mobilisation des acteurs locaux et des institutions autour du projet : au niveau des habitants en collaboration avec l'Université du Citoyen et au niveau opérationnel en dressant un état des procédures de coordination existantes entre professionnels (notamment libéraux) et/ou services en charge de la santé de l'enfant, mobiliser et bâtir un réseau de professionnels ainsi que les inscrire aux actions de formation qui seront réalisées par le CODES 13 (formation à l'utilisation de l'outil de catégorisation de résultats et accompagnement méthodologique des promoteurs, sensibilisation des professionnels à l'approche transculturelle)

- Soutenir l'Université du Citoyen dans sa démarche pour créer les conditions d'une approche partagée entre professionnels de proximité et habitants sur les actions visant à améliorer la santé des enfants.

- Mettre en œuvre le réseau en créant les conditions et les supports nécessaires à l'engagement dans le réseau de professionnels et de représentants de la population pour développer une démarche de promotion de la santé, en organisant en alternance avec l'Université du Citoyen les rencontres plénières des membres du réseau qui permettent aux différents intervenants d'échanger autour de la santé des enfants et des familles démunies et de définir des actions, des outils et des modes de collaboration appropriés, en développant avec le CODES 13 l'approche transculturelle (dans le but de mieux communiquer avec les familles et de connaître les ressources locales, de leur permettre d'être relais auprès de la population sur la santé de l'enfant), en facilitant la communication et la circulation de l'information sur différents thèmes de santé, lors des réunions du réseau...

Pour mettre en œuvre le projet, le GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville a recruté un animateur pour le réseau « la santé à Saint Mauront et Belle-de-Mai : on s'y met tous ! ». Il s'agit de Monsieur Ahameda MOHAMED recruté le 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour une période de 15 mois jusqu'au 31 décembre 2009.

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur du GIP Politique de la Ville, l'animateur travaille au sein de l'équipe de l'Atelier Santé Ville (ASV) de Marseille Centre. Rattaché fonctionnellement auprès du coordonnateur, il travaille en étroite collaboration avec lui et avec le chef de projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du territoire St Mauront-Belle de Mai. L'animateur ménage des temps de concertation avec ces interlocuteurs opérationnels. Il mobilise les acteurs locaux, met en œuvre un réseau de type « santé communautaire », analyse l'existant, puis participe à l'évaluation de la qualité du réseau et des actions engagées ; enfin, il assure la communication entre acteurs locaux et instances de pilotage.

Depuis lors, et à l'expérience des fonctions développées par l'animateur du réseau, il s'est avéré que les missions confiées à l'intéressé et plus généralement le contenu de la prestation de service liant le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et le GRSP devaient être complétés et redéfinis pour partie.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'adopter l'avenant à la convention de prestation de service du 4 août 2008 signée entre le GIP Politique de la Ville et le GRSP.

Les nouvelles missions portent sur les contenus suivants :

1- Mobilisation des acteurs locaux et des institutions autour du projet :

- Au niveau des habitants : sur l'accompagnement de la mise en place du Conseil des Citoyens et la mise en œuvre du suivi du fonctionnement de ce Conseil,
- Au niveau des professionnels : sur l'organisation et l'animation des lieux d'échanges interprofessionnels, sur le soutien d'une démarche de rapprochement entre professionnels de proximité et habitants, sur les actions visant à améliorer la santé des enfants du quartier.
- Au niveau des institutions : sur des solutions à la réflexion des instances de suivi et de pilotage du réseau pour aider à la décision et à la complémentarité des actions, notamment quand plusieurs partenaires institutionnels sont concernés

## 2- Mise en œuvre d'un réseau de type «santé communautaire» :

- Organiser les rencontres plénières des membres du réseau qui permettent aux différents intervenants d'échanger autour de la santé des enfants et des familles démunies et de définir des actions, des outils et modes de collaboration appropriés
- En collaboration avec le CODES 13, mettre en œuvre des ateliers pratiques d'accompagnement à l'écriture de projets ou de supports de communication.

## 3- Moyens humains de l'animation du réseau

Le réseau est désormais animé par une équipe identifiée et non plus un animateur unique.....

## 4- Instances de suivi et de pilotage du réseau de santé communautaire

Une réunion de supervision générale du fonctionnement du réseau et de son animation est organisée au moins une fois par trimestre, en présence des pilotes du projet.

La durée de la prestation de service rallongée de la fin février 2010 au 30 juin 2010, son montant a été réévalué à 81 700 € représentant un montant complémentaire de 34 000 € ventilés annuellement à hauteur de 30 617 € en 2009 et 3 383 € en 2010.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Une première facture d'un montant de 13.250 €, correspondant à la remise du rapport annuel d'activités au plus tard le 31 décembre 2008 a été payée en date du 20/03/09,
- Une deuxième facture d'un montant de 37 834 €, correspondant à la remise d'un rapport intermédiaire d'activités au plus tard le 31 juillet 2009,
- Une troisième facture d'un montant de 19 283 €, correspondant à la remise d'un rapport annuel d'activités, au 30 novembre 2009,
- 
- Une quatrième facture d'un montant de 6 000 €, correspondant à la remise du rapport intermédiaire d'activité au plus tard au 31 mars 2010,
- Une cinquième facture d'un montant de 5 333 €, correspondant à la remise du rapport final d'activité au plus tard au 30 juin 2010.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter l'avenant à la convention de prestation de service du 4 août 2008 signée entre le GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville et le GRSP ci-joint pour un montant de 81 700 €

La recette complémentaire correspondante sera inscrite aux budgets 2009 dans le cadre de la prochaine Décision Modificative et suivants du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville.

Madame Valérie BOYER, Présidente du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville, est autorisée à signer la convention correspondante.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

**DELIBERATION N° 2009/13****CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE GIP POLITIQUE DE LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ DU CITOYEN – ANIMATION DU RÉSEAU SANTÉ « LA SANTE A SAINT MAURONT ET BELLE-DE-MAI : ON S'Y MET TOUS ! »**

Dans le cadre de l'appel à projet 2008 « expérimentation sociale » lancé par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté, le Groupement Régional de Santé Publique PACA (GRSP) a été retenu pour conduire le « programme expérimental de promotion de la Santé Publique des enfants et familles démunies dans les Quartiers de Saint- Mauront et de la Belle de Mai 2008-2010 ».

Ce « programme expérimental de promotion de la santé des enfants et des familles démunies dans les quartiers Saint- Mauront et Belle de Mai de Marseille 2008-2010 », a pour objectifs généraux :

- La réduction des inégalités sociales de santé, en développant sur ces deux quartiers un ensemble coordonné d'actions de promotion de la santé agissant simultanément sur plusieurs déterminants de santé, en direction des enfants et des familles démunies,
- L'amélioration de la qualité de vie des enfants et de leurs familles en situation de précarité en intervenant de manière concomitante sur différents déterminants de santé comme l'environnement social, physique et matériel (l'accès aux droits et aux offres de santé, les relations filles--garçons, l'amélioration de la prévention des risques d'exposition au plomb, etc.) .

Trois catégories d'acteurs sont associées à la mise en œuvre du projet : les habitants-parents, les professionnels et les acteurs associatifs, éventuellement bénévoles, et enfin les enfants.

Dans ce cadre, par délibération n° 2008/014 du 13 juin 2008, le Conseil d'Administration adoptait d'une part, la convention cadre de partenariat relative à la mise en œuvre du projet « La santé à Saint-Mauront et Belle- de- Mai : on s'y met tous ! », il s'agit d'une convention multi partenariale liant notamment l'Etat, la Ville de Marseille, la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, la CAF, la Fondation de France....

D'autre part, dans le cadre de la convention de prestation de service entre le GIP Politique de la Ville et le GRSP déterminant les modalités juridiques et financières pour l'animation du réseau « la santé à Saint- Mauront et Belle – de – Mai : on s'y met tous ! » le GIP a été désigné en qualité de porteur de l'action de mise en place du réseau de santé communautaire.

Le GIP est membre du comité de pilotage institutionnel.

Ce jour, le Conseil d'Administration du Groupement vient d'approuver l'avenant à la convention de prestation de service du 4 août 2008 signée entre le GIP et le GRSP. À la demande du GRSP, cet avenant redéfinit et complète les missions et le contenu de la prestation de service liant le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et le GRSP.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver la convention de prestation de service entre le GIP et l'Université du Citoyen.

La prestation de service avec l'Université du Citoyen porte sur un double objectif renforcer l'animation du réseau santé et mettre en place, à l'issue des assemblées plénières d'habitants menées par l'Université du Citoyen, le Conseil des Citoyens.

L'animation du réseau santé était jusqu'à ce jour confiée à Monsieur Ahamada MOHAMED, recruté par le GIP. L'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du projet a montré la nécessité de recourir à des compétences complémentaires en s'adjoignant celles de l'Université du Citoyen. Il convient de souligner que l'Université du Citoyen est déjà impliquée dans le réseau de santé communautaire du « programme expérimental de promotion de la santé des enfants et des familles démunies dans les quartiers Saint- Mauront et Belle- de- Mai de Marseille 2008-2010 » ; elle était plus particulièrement chargée de la prise en compte de la santé des enfants par les habitants et les acteurs locaux, par convention désormais échue avec le GRSP.

Pour gérer cette démarche complexe, il est souhaitable que l'animation du réseau soit confiée à une équipe dont l'Université du Citoyen fera partie intégrante. Cette équipe comprend également le coordonnateur ASV Centre Ville, le Chef de Projet CUCS St Lazare – St Mauront- Belle de Mai, l'animateur du réseau santé du GIP Politique de la Ville. L'animateur de l'Université du Citoyen bénéficie d'un suivi régulier de ses missions auprès du GIP Politique de la Ville : il l'informe de l'état d'avancement de son travail d'animation et bénéficie dans ce cadre d'un temps d'échanges et des indications appropriées. La prestation de service est suivie par le GIP Politique de la Ville représenté par le coordonnateur ASV Centre Ville et le Chef de Projet CUCS St Lazare – St Mauront- Belle de Mai.

Dans cette configuration, l'Université du Citoyen est en charge de mobiliser les habitants, les professionnels et les acteurs locaux et les institutions autour d'un réseau de type « santé communautaire » à partir des objectifs opérationnels déclinés ci- après.

- Au niveau du réseau des acteurs, les objectifs opérationnels sont :
  - Définir des outils et des procédures de collaboration entre partenaires afin de permettre, en particulier, un meilleur repérage des risques d'exposition au plomb, un accès aux soins et aux droits identique à la population générale de Marseille, un accès au primo- dépistage du saturnisme infantile, un suivi des avis formulés lors des bilans de santé effectués en milieu scolaire.
  - Faire prendre en compte par le réseau des acteurs l'ensemble des déterminants de santé des enfants et des familles démunies, d'informer les professionnels de santé et les travailleurs sociaux sur les dispositifs CMUC et AME, de s'organiser en réseau entre acteurs, en s'appuyant sur la construction d'une culture commune (formation à l'outil de catégorisation des résultats) et en bénéficiant d'un accompagnement méthodologique (projets et contenu des actions),
  - Développer une perception commune de la santé des enfants entre les habitants et les professionnels, de faire évoluer les compétences professionnelles des acteurs vers une approche plus participative et plus interculturelle de la santé,
  - Mobiliser les habitants dans la construction d'actions et de partenariats.
- Au niveau de la mobilisation des habitants, il s'agit de :
  - Former des habitants volontaires pour intégrer le Conseil de Citoyens, d'informer habitants et acteurs sur ce Conseil (fonctionnement, rôle...),
  - Faire prendre conscience aux habitants et aux acteurs de l'utilité de ce Conseil,
  - Identifier et repérer les différents partenaires, permettre aux habitants de construire une parole structurée et collective.

La prestation se déroulera sur une année à compter de mai 2009 ; son montant s'élève à

34 000 € TTC.

Le règlement de la prestation évalué à 125 jours de travail sur 12 mois, à raison de 272 € par jour sera effectué sur présentation de factures et sur la base des éléments de calcul ci-dessous :

- Une première facture correspondant à la remise du rapport intermédiaire d'activités, au plus tard le 30 juin 2009, soit un montant de 6 800 € TTC égal à 25 jours de travail x 272 € journée.
- Une deuxième facture correspondant à la remise du deuxième rapport intermédiaire d'activités, au plus tard le 31 octobre 2009, soit un montant de 10 200 € TTC égal à 37.5 jours de travail x 272 € journée.
- Une troisième facture correspondant à la remise du troisième rapport d'activités, au plus tard le 28 février 2010, soit un montant de 10 200 € TTC égal à 37.5 jours de travail x 272 € journée.
- Une quatrième facture correspondant à la remise du rapport final d'activités, au plus tard le 31 mai 2010 soit un montant de 6 800 € TTC égal à 25 jours de travail x 272 € journée.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la convention de prestation de service entre le GIP et l'Université du Citoyen pour l'animation du Réseau de Santé communautaire de Saint- Mauront et Belle- de- Mai pour un montant de 34 000 € TTC.

La dépense complémentaire correspondante sera inscrite aux budgets 2009 et suivants du GIP.

Monsieur DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer la convention correspondante.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

**La Présidente du GIP**  
**Valérie BOYER**

**La Vice Présidente du GIP**  
**Marie-Josèphe PERDEREAU**

## MESURES DE POLICE

### AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT

#### **09/42 - Entreprise EIFFAGE TP MEDITERRANEE**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5, VU, la demande présentée le 4 juin 2009 par l'entreprise EIFFAGE TP MEDITERRANEE 4, rue Copenhague 13745 Vitrolles, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réalisation de micropieux. Gare SNCF St Marcel 13011 Marseille.

VU, L'avis favorable de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille en date du 8 juin 2009

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** l'entreprise EIFFAGE TP MEDITERRANEE 4, rue Copenhague 13745 Vitrolles, est autorisée à effectuer des travaux de nuit : réalisation de micropieux. Gare SNCF St Marcel 13011 Marseille.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable du 8 juin 2009 au 12 juin 2009 (5 nuits ) et, soit du 15 juin au 20 juin 2009 (6 nuits) ou, soit du 22 juin au 26 juin 2009 (5 nuits), de 23h30 à 5h00 (baisse du niveau sonore).

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 15 JUIN 2009

#### **09/43 - Entreprise FORCLUM MEDITERRANEE**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5, VU, la demande présentée le 20 mai 2009 par l'entreprise FORCLUM MEDITERRANEE Avenue de la Gare 13006 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, terrassement ERDF, 71, rue du dr Escat 13006 Marseille.

Matériel utilisé : Marteau piqueur, tracto pelle, camions, .

VU, L'avis favorable de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille en date du 2 juin 2009

VU, L'arrêté n° 0904259 du 29 mai 2009 de la Direction de l'Espace Urbain de la Ville de Marseille

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise FORCLUM MEDITERRANEE Avenue de la Gare 13006 Marseille, qui est autorisée à effectuer des travaux de nuit, terrassement ERDF, 71, rue du dr Escat 13006 Marseille.  
Matériel utilisé : Marteau piqueur, tracto pelle, camions, .

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable du 8 juin 2009 au 30 juin 2009 de 21h00 à 6h00.

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 8 JUIN 2009

---

### **09/44 - Entreprise FORCLUM MEDITERRANEE**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,  
VU, la demande présentée le 14 mai 2009 par l'entreprise SGREG SUD EST 33-35, Rue d'Athènes 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de voirie, chemin de l'armée d'Afrique entre rue Smyrne et la rue Hilarion Bœuf 13010 Marseille.

Matériel utilisé : Raboteuse, marteau piqueur, camions.

VU, Avis favorable de la Direction de la Santé Publique du 3 juin 2009 sous réserve que les travaux bruyants soient terminés à 22h00 et que les riverains soient informés au préalable.

VU, L'arrêté n° 0904105 du 26 mai 2009 de la Direction de l'Espace Urbain de la Ville de Marseille

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise SGREG SUD EST 33-35, Rue d'Athènes 13742 Vitrolles cedex, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de voirie, chemin de l'armée d'Afrique entre rue Smyrne et la rue Hilarion Bœuf 13010 Marseille. Matériel utilisé : Raboteuse, marteau piqueur, camions.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable (3 nuits) du 8 juin 2009 au 3 juillet 2009 de 21h00 à 6h00. (arrêt des travaux bruyants à 22h00.)

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 8 JUIN 2009

---

### **09/45 - Entreprise SGREG SUD EST**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,  
VU, la demande présentée le 14 mai 2009 par l'entreprise SGREG SUD EST 33-35, Rue d'Athènes 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de voirie, avenue Alexandre Ansaldi 13014 Marseille.

Matériel utilisé : Raboteuse, finisseur cylindre , camions, marteau piqueur.

VU, Avis favorable de la Direction de la Santé Publique du 8 juin 2009.

VU, L'arrêté n° 0904443 du 3 juin 2009 de la Direction de l'Espace Urbain de la Ville de Marseille

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise SGREG SUD EST 33-35, Rue d'Athènes 13742 Vitrolles cedex, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de voirie, avenue Alexandre Ansaldi 13014 Marseille.

Matériel utilisé : Raboteuse, finisseur cylindre , camions, marteau piqueur.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable du 8 juin 2009 au 3 juillet (3 nuits) 2009 de 21h00 à 6h00

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 15 JUIN 2009

---

### **09/46 - Entreprise SGREG SUD EST**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,

VU, la demande présentée le 14 mai 2009 par l'entreprise SGREG SUD EST 33-35, Rue d'Athènes 13742 Vitrolles cedex, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de voirie, route de la Valentine 13011 Marseille.

Matériel utilisé : Raboteuse, finisseur cylindre , camions.

VU, Avis favorable de la Direction de la Santé Publique du 8 juin 2009 au 3 juillet 2009 de 21h00 à 6h00 (une seule nuit durant la période , les travaux les plus bruyants seront réalisés en début de soirée.)

VU, L'arrêté n° 0904443 du 3 juin 2009 de la Direction de l'Espace Urbain de la Ville de Marseille

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise SGREG SUD EST 33-35, Rue d'Athènes 13742 Vitrolles cedex, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de voirie, route de la Valentine 13011 Marseille.

Matériel utilisé : Raboteuse, finisseur cylindre , camions.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable du 8 juin 2009 au 3 juillet 2009 de 21h00 à 6h00 (une seule nuit durant la période , les travaux les plus bruyants seront réalisés en début de soirée.)

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 15 JUIN 2009

## AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCIING

## MOIS DE MAI 2009

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée

AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive ( jusqu' à )

Susp : Suspension

AUTORISATION N	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 107 / 09	MR KHEDR Mohamed	LE BOSS BOSS	2, rue raymond Teisseire - 13008	04/05/2009	2 mois
AM - 245 / 09	MR KHEDR Mohamed	LE BOSS BOSS 2	135, avenue de la Capelette - 13010	04/05/2009	2 mois
AM - 246 / 09	MR GARVI Jean-François	LE FLASH	1, bd Pardigon - 13004	04/05/2009	2 mois
AM - 247 / 09	MR GOREZ Claude	LE FIRST	49, prde Georges Pompidou - 13008	04/05/2009	2 mois
AM - 248 / 09	MME BARTHELEMY Nicole	ROSE DE MARMARA	30, rue Breteuil - 13006	04/05/2009	2 mois
AM - 249 / 09	MR MICHE Olivier	Best Western Bonneveine Prado	avenue Elsa Triolet - 13008	04/05/2009	2 mois
AMA - 250 / 09	MR CLOITRE Yann	TROLLEYBUS	24, quai de Rive Neuve - 13007	04/05/2009	1 an
AM - 228 / 09	MR GASMI Malik	BAR ROUX	14, rue Mario Pavrone - 13014	06/05/2009	2 mois
AM - 229 / 09	MR GIACOMI Stéphane	THAI BAIE	6, rue Corneille - 13001	06/05/2009	2 mois
AM - 241 / 09	MR BARDELLI JEAN	BAR DE LA RUCHE	43, rue de Forbin - 13002	06/05/2009	2 mois
AM - 242 / 09	MR LANZOFAME Robert	LE TERMINUS	207, chemin du Rouet - 13008	06/05/2009	2 mois
AM - 243 / 09	MR SAHRI Oussama	SNACK MIAMI	213, bd National - 13003	06/05/2009	2 mois
AM - 244 / 09	MME SASSI Monia	LE CONSTANTINOIS	8, rue Bernex - 13001	06/05/2009	2 mois
AM - 252 / 09	MR OHANESSIAN Franck	CAFETERIA LA BOISERAIE	2, rue Gaston de Flotte - 13012	06/05/2009	2 mois
AMA - 253 / 09	MR GAURIE Elias	LE NABUCCO	23, rue Saint Saëns - 13001	06/05/2009	permanente
AM - 256 / 09	MR MOUTTRET Joan	AU BOUT DU QUAI	1, avenue Saint Jean - 13002	06/05/2009	2 mois
AM - 257 / 09	MR MARCOS ORAHA Fouad	SNACK OZ	45, avenue Saint Jérôme - 13013	06/05/2009	1 an
AM - 258 / 09	MME KESTEKJIAN Sylvie	RANINE	70, bd de la Libération - 13004	06/05/2009	2 mois
AM - 259 / 09	MR LAPEYRE Christian	OOGIE	55, cours Julien - 13006	06/05/2009	2 mois
AM - 261 / 09	MME SAINT JALME Aka	AKWABA	5, rue de l' academie - 13001	06/05/2009	2 mois
AM - 263 / 09	MR GEYER Olivier	LE CAFE DE COLOMBIE	38, bd de la Fédération - 13004	06/05/2009	2 mois
AM - 264 / 09	MR BITTOUN Serge	BAR DES MARAICHERS	100, rue Curiol - 13001	06/05/2009	2 mois
AM - 265 / 09	MR MAZAKIAN Johnny	BAR DE LA POSTE	15, rue Sainte Bazile - 13001	14/05/2009	2 mois
AM - 266 / 09	MME CARRUTU-FOUL Anaïs	LE BAR DU CYCLE	144, bd de Saint Marcel - 13011	14/05/2009	1 an
AM - 267 / 09	MR SHAMI Ahmed	POMARIA	164, bd de Saint Marcel - 13011	14/05/2009	6 mois
AM - 268 / 09	MME ABACHIAN Sylvie	LE PETIT BAR	15, route des trois Lucs - 13012	14/05/2009	2 mois
AM - 269 / 09	MR SOURIGUES Gérald	BAR DE LA VERRERIE	179, avenue de Saint Marcel - 13011	14/05/2009	2 mois
AM - 270 / 09	MME LBYAD Yasmina	LE 188	188, rue Roger Salengro - 13015	14/05/2009	1 an
AM - 271 / 09	MME REBIAI Choumicha	MANSOURAH	2, bd Bouge - 13013	20/05/2009	2 mois

AUTORISATION N	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 272 / 09	MR BENOUALI Samir	GARDIAN 2	15, bd Dugommier - 13001	20/05/2009	2 mois
AM - 273 / 09	MR ABOU EL ANEIN Hamdy	TAKEAWAY	35, rue Roger Brun - 13005	20/05/2009	2 mois
AMA - 275 / 09	MR TOPRAK Yuksel	ESPACE 49	49, avenue de la Viste - 13015	20/05/2009	permanente
AM - 276 / 09	MME SAJOUS Sandra	BRASSERI OLYMPE	28, bd de Sainte marguerite - 13009	20/05/2009	2 mois
AM - 277 / 09	MME VILLEGAS Sabrina	AU PASSE TEMPS	117, traverse de la Montre - 13011	20/05/2009	2 mois
AM - 278 / 09	MR BELEISSIR Mokhtar	LE BIVOUAC	9, place Brossolette - 13015	20/05/2009	2 mois
AM - 279 / 09	MME DEMITRA GILOT Marylise	THE BLACK UNICORN	176, bd Chave - 13005	20/05/2009	2 mois
AM - 280 / 09	MR MAZZACUVA Frédéric	CAFE LE DELIBES	311, rue Paradis - 13008	20/05/2009	2 mois
AM - 281 / 09	MME MECHACHE Nathalie	CHEZ NATHALIE	106, avenue des Chartreux - 13004	20/05/2009	2 mois
AM - 282 / 09	MME HADJIAT Madina	FLOWER' S CAFE	7, place des Marseillaises - 13001	20/05/2009	2 mois
AM - 284 / 09	MR LABRIOT Eric	LE SUNLIGHT	29A, rue Boudouresque - 13007	25/05/2009	2 mois
AM - 251 / 09	MR DEL PELOSO Thierry	BAR AMICAL	143, rue Félix Pyat - 13003	25/05/2009	2 mois
AM - 285 / 09	MR CICCAGLIONE Thierry	bar tabac du rond point du prado	8, rond Point du Prado - 13009	20/05/2009	permanente
AM - 286 / 09	MR PAUL Olivier	LA MAILLANE	68, route des camoins - 13011	20/05/2009	2 mois
AM - 287 / 09	MR CANALI Massimo	NEW SAN REMO	62, quai du Port - 13002	20/05/2009	6 mois
AMA - 289 / 09	MR LIEUTAUD Laurent	THE RED LION	213/233, av pierre Mendès France13008	20/05/2009	2 mois
AM - 288 / 09	MR OUARET Khoudir	BAR L INTERNATIONAL	389, rue de Lyon - 13015	20/05/2009	2 mois
AM - 290 / 09	MME NGUYEN Thi Vui	NAM VIET	23, place aux Huiles - 13001	20/05/2009	2 mois
AM - 291 / 09	MME NGUYEN Thi Vui	GINSENG	27, cours d'Estiennes d' Orves-13001	20/05/2009	2 mois
AM - 292 / 09	MR ANTAR Joseph	FACULTE DES SCIENCES	avenue Normandie Niemen - 13013	20/05/2009	2 mois
AM - 293 / 09	MR AKIF Saïd	COURS EN VERT	102, cours Julien - 13006	20/05/2009	2 mois
AM - 294 / 09	MR FALZON Thierry	BAR LE MADELEINE	33, avenue Maréchal Foch - 13004	25/05/2009	1 an
AM - 295 / 09	MR ZOUBAIR Mohand	LE MICHELET	6, bd de la Libération - 13001	25/05/2009	6 mois
AM - 296 / 09	MME LATOUCHE Sandrine	BAR CHAMP DE MARS	12, rue André poggioli - 13006	25/05/2009	6 mois
AM - 297 / 09	MR GALLINA Frédéric	LA PARENTHESE	2, impasse de Riou - 13008	25/05/2009	2 mois
AM - 298 / 09	MR BENAMEUR Ouassini	LE GOURMAND	1, rue Berthelot - 13014	25/05/2009	2 mois
AM - 299 / 09	MR CAMPAGNA Gilles	BAR LES COLONNES	55, rue Alphonse Daudet - 13013	25/05/2009	permanente
AM - 300 / 09	MME LAURORA Christelle	LE CHALLENGER	45, rue Eugène Pierre - 13005	28/05/2009	1 an
AM - 301 / 09	MR HAMIDOU Laurent	PRIVA BEACH	83, avenue de la Pointe Rouge-13008	28/05/2009	2 mois
AM - 302 / 09	MR MEDJANI Hafed	BAR BERTI	82, place des Capucines angle 82, bd National - 13001	mai-09	permanente

## PERMIS DE CONSTRUIRE

## PERIODE DU 16 AU 31 MAI 2009

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 H 0501PC.P0	18/05/09	Société Civile Immobilière	VEISSIER CHEZ VEISSIER MONIQUE	258 BD ROMAIN ROLLAND - LA PAULINE 13009 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 H 0521PC.P0	25/05/09	Société Civile Immobilière	KACI	11 A BD FEREVOUX 13008 MARSEILLE	51		Travaux sur construction existante;Surelevation;Ni	Habitation ;
09 H 0532PC.P0	26/05/09	Mr	CARA	31 BD CHANCEL 13008 MARSEILLE	0		Construction nouvelle;	
09 H 0545PC.P0	29/05/09	Mr	COSTA	116 AVE ZENATTI LOTISSEMENT LE GRECO N° 16 MARSEILLE	0			
09 J 0506PC.P0	20/05/09	Mr et Mme	KHOUANI ET VINNEMANN	TSE DE LA DOMINIQUE MARSEILLE	107			Habitation ;
09 J 0508PC.P0	20/05/09	Société par Action Simplifiée	QUEYRAS ENVIRONNEMENT	2 BD DE LA CARTONNERIE 13011 MARSEILLE	458			Habitation Bureaux Artisanat ;
09 J 0526PC.P0	26/05/09	Mr	BERARD	39 TRA CHEVALIER 13010 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 J 0533PC.P0	27/05/09	Société	GREEN YELLOW MARSEILLE LES CAILLOLS	0 AVE WILLIAM BOOTH 13011 MARSEILLE	78			Commerce ;
09 J 0534PC.P0	27/05/09	Mr	CALVAYRAC	10 BD DE L HERMINETTE 13011 MARSEILLE	82			Habitation ;
09 J 0537PC.P0	27/05/09	Mr	FAISSOLLE	23 TRA DE LA CLEMENTINE 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0544PC.P0	28/05/09	Mr	GRACIAN	85 TSSE DES ROMANS 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0546PC.P0	29/05/09	Société Nom Commun	RUE AUPHAN 13003 MARSEILLE	16 RUE AUPHAN 13003 MARSEILLE	0			
09 J 0551PC.P0	29/05/09	Mr	MATTEUCCI	71 BD ALBERT SAUZE 13011 MARSEILLE	0			
09 K 0503PC.P0	19/05/09	Société	SOGIMA	PCE DU 4 SEPTEMBRE/AV DE LA CORSE/AV PASTEUR 13007 MARSEILLE	11335			Habitation Bureaux Commerce ;
09 K 0504PC.P0	20/05/09	Mr	TREUIL	10 PCE SAINT EUGENE MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 K 0509PC.P0	20/05/09	Mr	LABOUT	206 RUE D ENDOUME 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0510PC.P0	20/05/09	Mr et Mme	JOSSE-RANC	7-10 RUE COLLINE CHANOT-TSE DE ROUX 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0525PC.P0	25/05/09	Mr	PIRAS	5 RUE MARIUS THOUREY 13007 MARSEILLE	78			Habitation ;
09 K 0527PC.P0	26/05/09	Mr et Mme	ZOUITEN	1 RUE DE ST JEAN DE GARGUIER 13004 MARSEILLE	0			
09 K 0530PC.P0	26/05/09	Mme	SILHOL	95 RUE HORACE BERTIN 13005 MARSEILLE	96		Travaux sur construction existante;Extension;Surel	Habitation ;
09 K 0542PC.P0	28/05/09	Mr	OLIVIERO	33 TSSE DU MOULIN A HUILE 13012 MARSEILLE	77		Travaux sur construction existante;Extension;Garag	Habitation ;
09 K 0547PC.P0	29/05/09	Mr	MARTIN	33 RUE PUIITS SAINT PONS 13012 MARSEILLE	0			
09 M 0511PC.P0	20/05/09	Société Nom Commun	LIDL	CHE DE LA BASTIDE LONGUE 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0519PC.P0	25/05/09	Mr	BUSSON	2BIS RUE ALFRED DE MUSSET 13006 MARSEILLE	25		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0520PC.P0	25/05/09	Mr et Mme	DIKICI	151 AVE DE LA CROIX ROUGE 13013 MARSEILLE	109		Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
09 M 0522PC.P0	25/05/09	Mr	ROUBAUD	283 CHE DE CHATEAU GOMBERT 13013 MARSEILLE	32		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0524PC.P0	25/05/09	Mme	QUILLARD	7 RUE DES BONS ENFANTS 13006 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0539PC.P0	28/05/09	Société Anonyme	CYCLOPHARMA LABORATOIRES	RUE LEPRINCE- RINGUET 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0543PC.P0	28/05/09	Société Civile Immobilière	BADRE	116 AV DE LA ROSE 13013 MARSEILLE	125		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0548PC.P0	29/05/09	Mme	DECOURDEMANCHE	29 TSE OLIVE 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0550PC.P0	29/05/09	Mr	REYNE	1 TSE DE L'EGLISE MARSEILLE	0			
09 N 0502PC.P0	19/05/09	Mr	BARELLI	12 TSSE DES PAQUERETTES 13014 MARSEILLE	0			
09 N 0505PC.P0	20/05/09	Mr et Mme	POLLET	14 MTE DU MONT D'OR 13015 MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 N 0507PC.P0	20/05/09	Mme	NEDJOUA	10 RUE DE L ACADEMIE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0514PC.P0	20/05/09	Mr et Mme	YENAL	31 IMP DES ROSES 13016 MARSEILLE	204		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0515PC.P0	20/05/09	Mr et Mme	VASSAL	31 IMP DES ROSES 13016 MARSEILLE	199		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0517PC.P0	25/05/09	Mme	SCOTTO	37 BD AUGUSTIN 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0518PC.P0	25/05/09	Mr	PRINDERRE	7 RUE LATHAM 13014 MARSEILLE	272		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0523PC.P0	25/05/09	Mr	D'ADHEMAR DE LANTAGNAL	47 BD POINT DE VUE 13015 MARSEILLE	135		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0529PC.P0	26/05/09	Société Civile Immobilière	EL AMEL	9 RUE DE L ACADEMIE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0531PC.P0	26/05/09	Copropriété	28 LIBERTE	28 BD DE LA LIBERTE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0538PC.P0	27/05/09	Association	ACOG	19 RUE DE LA ROTONDE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0540PC.P0	28/05/09	Copropriété	2 RUE DES FEUILLANTS	2 RUE DES FEUILLANTS 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0541PC.P0	28/05/09	Mme	TASSOU	2 MONTEE DE LA BELLE FRANCE DOMAINE DU VAL DES PINS 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0549PC.P0	29/05/09	Mr et Mme	TIRENDI	18 BD MOUTON 13014 MARSEILLE	0			
09 N 0552PC.P0	29/05/09	Mr et Mme	GIDE AUDREY / LOCHE	242 CHE DE LA PELOUQUE 13016 MARSEILLE	0			

PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 15 JUIN 2009

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 H 0556PC.P0	02/06/09	Conseil Régional	RPACA	RTE LEON LACHAMP 13009 MARSEILLE	736		Construction nouvelle;Extension;	Service Public ;
09 H 0558PC.P0	03/06/09	Société par Action Simplifiée	COMPAGNIE IMMOBILIERE MEDITERRANEE	18 RUE ROGER RENZO 13008 MARSEILLE	1312		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0560PC.P0	03/06/09	Mr	RITON	63 CHE DE LA SOUDE 13009 MARSEILLE	724		Garage;	Habitation ;
09 H 0569PC.P0	05/06/09	Mr	KRAUSS	LE VILLAGE LES GOUDES 13008 MARSEILLE	15		Travaux sur construction existante;Niveau Suppléme	Habitation ;
09 H 0580PC.P0	08/06/09	Association	A.D.A.L.E	594 AVE DU PRADO 13008 MARSEILLE	214		Travaux sur construction existante;Extension;	Service Public ;
09 H 0581PC.P0	08/06/09	Mr	MASEGOSA	159 BD ALEXANDRE DELABRE MARSEILLE	145		Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
09 H 0583PC.P0	08/06/09	Banque	SOCIETE MARSEILLE	389 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 H 0584PC.P0	08/06/09	Mr	DESBOIS	62 TSE DE LA SEIGNEURIE 13009 MARSEILLE	116		Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
09 H 0588PC.P0	09/06/09	Société Civile Immobilière	LES JARDINS DE LORGUES 2	9 bis RUE DE LORGUES 13008 MARSEILLE	1136		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0591PC.P0	10/06/09	Mme	CIRINNA	58 BD DE LA CAYOLLE 13009 MARSEILLE	359		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0595PC.P0	10/06/09	Mr et Mme	ADJOUTE	136 BD PERIER 13008 MARSEILLE	247		Construction nouvelle;Piscine;Garage;	Habitation ;
09 H 0596PC.P0	11/06/09	Mr	PELISSIER	182 BD DU REDON 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0597PC.P0	11/06/09	Mr	GRAZZINI	13 IMP SAINTE ROSALIE 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0598PC.P0	11/06/09	Mr	GRANJEAUD	AVE MOUTIN 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0600PC.P0	11/06/09	Mr	CHAZALLET	30 RUE DU LOUVRE 13008 MARSEILLE	1		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 H 0606PC.P0	12/06/09	Mr et Mme	GIORDANO	16bis BD POMEON MARSEILLE	0			
09 H 0615PC.P0	15/06/09	Mr	SLEIMAN	0 TRA DU LYCEE PERIER/ 28 RUE DE LA TURBINE 13008 MARSEILLE	0			
09 J 0554PC.P0	02/06/09	Mr et Mme	PRAGNOL DAVID ET	6 BD DES GENETS 13011 MARSEILLE	18			Habitation ;
09 J 0559PC.P0	03/06/09	Mr	DUTRON	62 TSE NOIRE MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 J 0563PC.P0	04/06/09	Mr	TSIRLIS	59 CHE DE LA CLUE 13011 MARSEILLE	0		Construction nouvelle;Abri de jardin;	
09 J 0565PC.P0	04/06/09	Mr	AMROUN	1 AV NORD DU PETIT LYCEE 13003 MARSEILLE	106		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 J 0575PC.P0	05/06/09	Société Nom Commun	EIFFAGE IMMOBILIER MEDITERRANEE	278 AV DE LA CAPELETTE 13010 MARSEILLE	0			
09 J 0576PC.P0	05/06/09	Société Civile Immobilière	CAP 278	278 AV DE LA CAPELETTE 13010 MARSEILLE	0			
09 J 0578PC.P0	08/06/09	Mr	BOUILLON	17 RTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE	28		Travaux sur construction existante;	Commerce ;
09 J 0589PC.P0	09/06/09	Mr	DISTRIBUTION CASINO FRANCE	RTE DE LA SABLIERE 13011 MARSEILLE	5205		Travaux sur construction existante;	Commerce ;
09 J 0592PC.P0	10/06/09	Société Civile Immobilière	DU JET D' EAU	47 RUE DU JET D EAU 13003 MARSEILLE	0			
09 J 0610PC.P0	12/06/09	Mme	BARETTAPIANA	3 RTE DE LA VALENTINE LE CLOS BACCCHUS N° 6 MARSEILLE	0			
09 K 0553PC.P0	02/06/09	Mr et Mme	ROMEO	3 RUE EMILE DUPLOYE 13007 MARSEILLE	32			Habitation ;
09 K 0567PC.P0	05/06/09	Administration	IME DEPARTEMENTAL DES 3 LUCS	92 RTE D ENCO DE BOTTE 13012 MARSEILLE	2950		Travaux sur construction existante;	Service Public ;
09 K 0571PC.P0	05/06/09	Société à Responsabilité Limitée	LES JARDINS DE SAINT BARNABE	RUE DU POSTE 13012 MARSEILLE	539		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0572PC.P0	05/06/09	Société Civile Immobilière	BLANCHART	13 BD BLANCARDE 13004 MARSEILLE	187		Travaux sur construction existante;	Commerce ;
09 K 0577PC.P0	08/06/09	Mr	BOUCHUT	55 BD TRISTAN CORBIERE MARSEILLE	133		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0582PC.P0	08/06/09	Mr	GRAVAGNA	16 RUE HENRI 13007 MARSEILLE	31		Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
09 K 0585PC.P0	09/06/09	Mme	NOUGUIER	8 IMP DU PRESBYTERE 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0586PC.P0	09/06/09	Mme	NOUGUIER	15 RUE DES PECHEURS 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0587PC.P0	09/06/09	Mme	NOUGUIER	8 IMP DU PRESBYTERE 13007 MARSEILLE	142		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0594PC.P0	10/06/09	Association	BALOU CRECHE	67 RUE FENELON ET ROBERT GUIDICELLI 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0599PC.P0	11/06/09	Mr	ROBERT BERNAL	37 RUE DE LA BOUCLE 13012 MARSEILLE	22		Travaux sur construction existante;	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 K 0602PC.P0	11/06/09	Société Civile Immobilière	MEDITERRANEE C/O PROMOGIM	47-51 RUE TROIS FRERES CARASSO 13004 MARSEILLE	0			
09 K 0605PC.P0	12/06/09	Société à Responsabilité Limitée	INGENIERIE CONCEPTION ETUDE	1 BD DE LA MARNE 13012 MARSEILLE	0			
09 K 0613PC.P0	15/06/09	Mr et Mme	VALENCOT PHILIPPE ET	191 AV DU 24 AVRIL 1915 13012 MARSEILLE	0			
09 M 0557PC.P0	03/06/09	Mr et Mme	VELLA CHRISTOPHE	CHE DES MARTEGAUX 13013 MARSEILLE	86		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0570PC.P0	05/06/09	Mme	CAMPELLO	53 RUE ETIENNE PARROCEL 13013 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;Extension;Autr e	
09 M 0593PC.P0	08/06/09	Mr	SANS	44 CHE DE LA GRAVE 4 LOT. DOMAINE DE BEAULIEU 13013 MARSEILLE	45		Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
09 M 0601PC.P0	11/06/09	Mr	MAGGIORINO- VEGLIO	54 TSSE DU COLLET REDON 13013 MARSEILLE	161		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0604PC.P0	11/06/09	Mr	YALIC	10 AV FOURNACLE DOMAINE DES AURENQUES LOT N° 12 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0612PC.P0	15/06/09	Mme	OLIVE JULIETTE CHEZ LANI CONSTRUCTION - CITERAMA	CHE DE LA POUNCHE 13013 MARSEILLE	0			
09 N 0555PC.P0	02/06/09	Administration	LA POSTE- DIRECTION LOCALE DE L'IMMOBILIER	46 CRS BELSUNCE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0561PC.P0	03/06/09	Mr	SIMONCINI	36 IMP MARJOLAINE 13015 MARSEILLE	545		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0562PC.P0	04/06/09	Société Civile Immobilière	LES ACCATHES	IMP DU VERGER 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0564PC.P0	04/06/09	Société Civile Immobilière	OCERA	10 RUE HENRI CREST 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0566PC.P0	05/06/09	Société Civile Immobilière	4 PLACE MARCHE DES CAPUCINS	4 PCE MARCHE DES CAPUCINS 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0573PC.P0	05/06/09	Mr	GONZADI	IMP DU VALLON 13015 MARSEILLE	150			Habitation ;
09 N 0574PC.P0	05/06/09	Mr	GONZADI	IMP DU VALLON 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0579PC.P0	08/06/09	Mr et Mme	CAMPELLO COLETTE	BD JEAN CASSE LES HAUTS DE ST- BARTH 13014 MARSEILLE	43		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0590PC.P0	09/06/09	Société Anonyme	ICF SUD EST MEDITERRANEE	13 MAR DES CAPUCINS 13001 MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 N 0603PC.P0	11/06/09	Mr	BOUKOULT	28 CHE DES BESSONS 13014 MARSEILLE	65		Garage;	Habitation ;
09 N 0607PC.P0	12/06/09	Copropriété	18 BD DE LA LIBERTE 13001	18 BD DE LA LIBERTE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0608PC.P0	12/06/09	Mr et Mme	DRISSE- HENNOUS	CHE DE LA BIGOTTE LOT N° 40 LE VAL AUX GRIVES 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0611PC.P0	12/06/09	Société Anonyme	SNEF	87 AV DES AYGALADES 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0614PC.P0	15/06/09	Mme	RAMIREZ	22 IMP GUICHARD 13016 MARSEILLE	0			

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009****VILLE DE MARSEILLE****REPUBLIQUE FRANCAISE****CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
du 30 mars 2009  
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT-SUQUET ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ GUERINI ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAINÉ ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ ORTIZ ♦ PADOVANI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI.

**Etaient représentés Mesdames et Messieurs :**

BOET par PIGAMO (de 8 h 30 à 11 h 00) ♦ BRET par ORTIZ ♦ COPPOLA par DUTOIT ♦ DUTTO par HONDE ♦ F. MASSE par CHAMASSIAN ♦ MILHAUD par MORAINÉ ♦ PALMIERI par BLUM ♦ TEISSIER par REAULT ♦ ZOUAGHI par VLASTO.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 269, 270 et 271, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Assentiments)

\* \* \*

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 9****février 2009**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2009 est approuvé.

\* \* \*

**2 - Compte rendu de décisions**

09/03/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille sur un bien immobilier, situé 9, rue Jean Roque - 13001 Marseille, cadastré sous le n°175 de la section B quartier Noailles.  
(L.2122-22-15°-L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/04/DGAJ Note de frais présentée par la SCP CARLINI et Associés, avocats au Barreau de Marseille.  
(L.2122-22-11°-L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/05/DGAJ Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.  
(L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/06/DGAJ Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.  
(L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/07/DAFP Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 183, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille cadastré quartier "Les Crottes" section 901 E n°64 lot n°2.  
(L.2122-22-15°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/08/MUSEE S Don au profit du Musée de la Faïence d'un pichet Pol Chambost et d'un vase Alice Colonieu.  
(L.2122-22-9°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/09/DAFP Prémption exercée par la Ville de Marseille sur un appartement, à usage d'habitation, situé 80 boulevard National 13003 Marseille.  
(L.2122-22-15°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/10/CONT Note de Frais de la SCP LAVANDIER-LAUDE-DESSARD, Huissiers, concernant le Dossier DONADIO c/MONDOU et Cie l'EQUITE. (L.2122-2216°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/11/DGAJ Note de frais de la SCP REMUZAT-DUBAIL-SORINI-CHABAUD, Huissiers de Justice associés à Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/12/DGAJ Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille. (L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

### 3 – Compte rendu d'exécution

- Réalisation et réaménagement des emprunts ainsi que réalisation des lignes de trésorerie effectués par arrêtés de janvier 2008 à décembre 2008.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 09/0109/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Réaffectation des autorisations de programme 2008 et approbation des autorisations de programme 2009 relatives aux opérations individualisées de la Commune.

(09-17637-DGSF)

Monsieur BRAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, lors du Conseil Municipal du 15 décembre dernier, notre collègue Mlle Nathalie PIGAMO s'était alarmée du montant extrêmement important des autorisations de programme votées par notre assemblée. J'ai évidemment relu les réponses de M. TOURRET et de vous-même, Monsieur le Maire, et je dois vous dire que je suis un peu resté sur ma faim.

Vous déclarez, je cite : "Rassurez-vous, que ce soit le contrôle de légalité ou la Chambre Régionale des Comptes, si quelque chose allait mal il y a longtemps que cela se saurait". Mais justement, Monsieur le Maire, dans son rapport de novembre 2006 la CRC écrivait : "La progression régulière du volume des autorisations de programme et le décalage entre les AP et les CP, les autorisations de programme et les crédits de paiement, signifient que la Collectivité envisage de nouveaux programmes d'investissement, indépendamment de leur rythme d'exécution ou voire sans disposer des CP inscrits chaque année au budget". Et un peu plus loin, elle écrivait : "La Chambre considère que le décalage croissant entre les AP et les CP est de nature à compromettre la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements".

Or, quels sont les chiffres à l'heure actuelle ? Plus de 2 milliards et demi d'Euros d'AP ont été votés à fin 2008. 1,1 milliard d'Euros ont déjà fait l'objet d'un paiement, il reste donc 1,4 milliard d'Euros de crédits de paiement à dégager. Mais vous nous proposez aujourd'hui de voter 255 millions d'Euros d'AP supplémentaires, sans parler des programmes annuels. Il nous faudra donc mobiliser 1,655 milliard d'Euros de crédits de paiement pour financer la totalité des autorisations de programme en cours. Sachant que notre capacité maximum de mobilisation des crédits de paiement sur une année est d'environ 170 millions d'Euros pour les opérations individualisées, il nous faut d'ores et déjà dix ans, je dis bien dix ans, pour financer tous les engagements qui ont été pris à ce jour.

Ces chiffres posent un vrai problème quant à la crédibilité des annonces qui sont faites régulièrement. Ainsi, un certain nombre de grands projets ont dû être annulés, à l'exemple du Grand Longchamp, ou connaissent d'énormes retards, je pense au Silo d'Arcenc, dont nous reparlerons tout à l'heure, à la Cité des Arts et à bien d'autres grands projets dont les annonces étaient souvent fort prématurées.

Une nouvelle fois, Monsieur le Maire, nous vous demandons de mettre en place et de soumettre à notre assemblée un véritable plan pluriannuel d'investissement, comme le font toutes les grandes villes de France. Celui-ci est destiné à hiérarchiser les priorités pour les cinq ans et à mettre en place une véritable programmation de ces priorités avec les financements correspondants. C'est cet exercice de rigueur et de transparence vis-à-vis de l'ensemble des Conseillers Municipaux et des Marseillais eux-mêmes que nous vous demandons à nouveau. Notre Groupe est prêt à apporter son entière contribution à un tel exercice.

Dans l'attente, nous nous abstenons sur ce rapport et le suivant. Je vous remercie, Monsieur le Maire, et Mesdames et Messieurs les élus, de votre attention.

Monsieur TOURRET.- Je serai très bref. Il faut que l'ensemble du Conseil Municipal ait bien conscience que, chaque année actuellement, nous investissons plus de 200 millions d'Euros par an. Cette année, vous le verrez dans le budget, c'est 235 millions d'Euros. C'est-à-dire que sur cinq ans, c'est 1 milliard d'Euros que nous allons investir. La programmation que nous faisons est donc tout à fait compatible avec nos investissements. La Ville de Marseille investit énormément, participe ainsi au développement, à la lutte contre le chômage, au rayonnement de la ville. Nous allons donc investir 1 milliard d'Euros en cinq ans, vous voyez très bien que ce que nous annonçons, nous le faisons ! Et je n'ai donc aucune inquiétude pour l'avenir.

Monsieur le Maire.- Je pourrais compléter ce que vient de dire parfaitement M TOURRET à M. BRAMANTI. Les autorisations de programme permettent de définir un programme à long terme, les crédits de paiement déterminent les réalisations de l'année. Sachant qu'il faut entre cinq et dix ans pour réaliser quelquefois un projet – regardez le MUCEM, 12 ans même ! – il n'est pas illogique d'avoir un volume important d'autorisations de programme.

J'observe d'ailleurs que lorsque l'on s'aventure à supprimer des autorisations de programme, c'est aussitôt des discriminations que l'on entend.

Effectivement, on peut resserrer la programmation, faire attention à tout à tout moment, mais je crois que nous prêtons attention à tout. D'ailleurs, je l'ai là dans mon discours pour un peu plus tard, entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine, ce sont 4 milliards d'Euros que nous avons investis ! M. BRAMANTI, vous savez très bien qu'à l'instant même où nous sommes en train de débattre, nous dépensons encore 200 millions, non pas d'Euros mais de Francs, pour rembourser le métro de l'époque de M. Gaston DEFFERRE. Oui, c'est ainsi ! Donc ne vous inquiétez pas ! Dans dix ans ou dans quinze ans, vous pourrez comparer, comme vous serez toujours là, ce qui ce sera passé.

Le rapport 09/0109/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

2 - 09/0110/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Approbation des autorisations de programmes relatives aux programmes annuels d'investissements 2009 de la Commune.

(09-17618-DGSF)

Le rapport 09/0110/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille et le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

3 - 09/0114/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES •  
Mise en œuvre de la Politique Municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés et accords cadre.

(09-17660-DAS)

Le rapport 09/0114/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

4 - 09/0115/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES •  
DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires : Kervizic - Villeneuve.

(09-17751-ASSUR)

Le rapport 09/0115/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

5 - 09/0116/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •  
Augmentation de la valeur libératoire des titres restaurant attribués au personnel de la Ville de Marseille.

(09-17607-DGRH)

Le rapport 09/0116/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

6 - 09/0117/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •  
Création d'emplois saisonniers au titre de l'année 2009.

(09-17610-DGRH)

Le rapport 09/0117/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

7 - 09/0118/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •  
Création d'un emploi de responsable opérationnel de la mission "Centre-Ville / Vieux-Port".

(09-17792-DGRH)

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, ce rapport sur la création d'un emploi de responsable opérationnel de la mission "Centre-Ville / Vieux-Port" est l'occasion de dire quelques mots du centre-ville de Marseille, élément fondamental de la vitalité économique, touristique, culturelle, et même de l'équilibre social de notre ville.

Monsieur le Maire, vous avez présenté à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ce dossier du centre-ville comme la priorité n°1 de la Ville de Marseille et ce, sur la base d'un rapport remarquable établi par l'Agence de l'Urbanisme, l'AGAM, avec la participation de tous les élus de la majorité municipale concernés, au premier rang desquels Claude VALLETTE et Solange BIAGGI. C'est à partir de ce rapport de l'AGAM qu'un rapport identique a été voté ici et à la Communauté Urbaine. C'était justice, Monsieur le Maire, que ces rapports reconnaissent d'abord objectivement les succès de la Municipalité GAUDIN-MUSELIER sur le centre-ville pendant la période 1995-2008. Ces résultats doivent d'ailleurs aussi beaucoup à Jean ROATTA, qui mérite ici un coup de chapeau pour les efforts accomplis pendant toutes ces années.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MORAINÉ.- Au-delà de la reconnaissance de ces résultats, ces rapports fixent un objectif que nous nous sommes fixé ensemble, majorité et opposition, ici, gouverneur partagé là-bas, pour inventer encore une expression, en tout cas des objectifs et des projets précis pour faire du centre-ville de Marseille l'agora de Marseille 2013.

Deux objectifs, simplement, Monsieur le Maire, pour ne pas alourdir les débats ce matin, parce que ce sont deux objectifs qui sont d'actualité avec les rapports votés ici ce matin et à la Communauté Urbaine, jeudi dernier.

D'abord, réduire la place de la voiture dans le centre-ville. C'est indispensable, pour de multiples raisons, et cela passe notamment par la création, d'ici au 31 décembre 2012 au plus tard, de la ligne de tramway Saint-Louis Castellane par la rue de Rome, que vous avez, Monsieur le Maire, posée comme un préalable aux négociations. Nous sommes donc, il faut le dire objectivement, très satisfaits que M. CASELLI ait confirmé publiquement le lancement de cette ligne jeudi dernier, en précisant, pour le cas où certains pas très loin de lui ne l'auraient pas bien compris, qu'il s'agissait là d'un engagement direct pris par Monsieur le Président du Conseil Général directement envers vous, Monsieur le Maire, et qu'en conséquence il serait respecté. Dont acte. Ensuite, engagement de faire du centre-ville de Marseille un exemple de sécurité, de propreté, de salubrité ; bref, une véritable révolution culturelle. La Communauté Urbaine, avec la création des brigades de propreté, et la Ville, ce matin, avec le lancement d'un grand programme de vidéosurveillance, travaillent ensemble dans ce sens.

Monsieur le Maire, à ces objectifs ambitieux, vous avez souhaité associer une gouvernance originale à travers une structure ad hoc qui s'imposait compte tenu de la complexité d'un dossier qui implique plusieurs institutions – nous venons de le voir – et mobilise des compétences dans des domaines très divers, qui vont de l'urbanisme à la sécurité, en passant par les transports, le tourisme, etc. Les rapports votés ici et à Marseille Provence Métropole ont donc créé la mission Centre-Ville / Vieux-Port et fixé le cadre général d'une gouvernance avec deux co-Présidents, un que vous avez désigné et un désigné par le Président de la Communauté Urbaine, et une structure ouverte, avec des représentants de la Ville, de MPM, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, mais aussi de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers et de diverses associations.

Pour les co-Présidents, n'y revenons pas, la presse s'est faite l'écho de la désignation de ce que certains ont appelé le couple de l'année, l'expression ne me plaît pas tellement mais enfin, on fera avec ! Ce qui importe, c'est qu'avec M. MENNUCCI nous nous soyons déjà mis au travail dans un esprit constructif ; c'est fait ! Pour ce qui est des membres de la mission, MPM pour notre majorité a déjà désigné Mme BERNASCONI et M. CHENOZ. Très loin ce matin ou peut-être en début d'après-midi, nous désignerons M. ROATTA, M. VALLETTE, Mme BIAGGI, Mme FRUCTUS, auxquels viendront se rajouter nos deux Maires de Secteur concernés, Bruno GILLES et Dominique TIAN.

Monsieur le Maire, simplement pour vous dire qu'ensemble, tous ensemble, avec passion, nous nous attèlerons à la réussite de ce cœur de ville !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, décidément, M. Yves MORAINÉ n'arrête pas de se féliciter de la création de la mission Centre-Ville. Je pense et j'espère que là nous faisons la dernière intervention protocolaire et que les suivantes seront sur la réalité du travail que nous faisons, et je confirme ce qu'il a dit, le travail est déjà engagé. Il y aura des réunions cette semaine et nous allons essayer d'être les meilleurs possible.

Je voudrais simplement associer à ces quelques mots Lisette NARDUCCI qui siègera dans la mission comme Maire du 2<sup>ème</sup> Secteur, Jean VIARD, Antoine ROUZAUD, Josette SPORTIELLO, Jean-Noël GUERINI et Christian PELLICANI, qui seront à nos côtés dans cette mission. Et je voudrais aussi faire deux remarques par rapport à ce qu'a dit le Président MORAINÉ.

Le rapport de l'AGAM n'est pas la base absolue du travail de la mission Centre-Ville / Vieux-Port. Je crois qu'il vaut mieux qu'on se le dise aujourd'hui. C'est un travail remarquable, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de dire qu'il y avait énormément d'évolutions positives dans ce rapport, mais il appartiendra à la mission Centre-Ville / Vieux-Port, et ce qui sera validé par le Conseil Municipal et par l'Assemblée Communautaire, de donner ses propres orientations, évidemment à partir d'un travail technique qui a été fait par l'AGAM mais qui pourrait demain être fait par d'autres organismes de même nature.

Deuxièmement, je voudrais bien sûr ne pas être désagréable mais dire que ce n'est pas sur la base des succès passés que nous avons accepté ce processus, mais plutôt sur la base de la nécessité de l'avenir. Je crois que l'on a tous convenu des difficultés qui avaient été rencontrées dans le centre-ville durant les quinze dernières années, on peut le dire, dans les mandatures précédentes, et donc il est pour nous extrêmement clair que ce que nous visons, c'est l'avenir.

Si on parle de succès, certains domaines, oui, sont des succès. Il y a des axes qui ont été réhabilités, rénovés. Mais, et je pense que l'on en parlera tout à l'heure, quand on regarde la situation de l'habitat, du logement dans le centre-ville, l'échec des PRI, qui sont des échecs aujourd'hui absolument patents, y compris reconnus, les échecs sont reconnus par le rapport 28 que nous avons voté ici puisque le rapport dit clairement que la question de la réhabilitation du centre-ville ne pouvait être, en matière de logement, uniquement laissée au privé et qu'aujourd'hui on se dirige vers d'autres orientations, que nous soutiendrons d'ailleurs parce qu'elles nous conviennent.

Et je voudrais en terminant insister sur un point. Bien sûr il y aura les grands projets, bien sûr il y aura ce qu'a dit Yves MORAINÉ, mais, et c'est peut-être un peu un prisme d'un élu local totalement sur le terrain, il y a la question de la gestion urbaine de proximité. Je pense que nous n'arriverons à rien si nous n'arrivons pas à remettre dans le centre-ville, mais c'est valable pour toute la ville, de l'ordre, de la rigueur, du respect. Et je crois que c'est notamment, par exemple, l'initiative d'Eugène CASELLI sur la Police de la propreté, qui doit travailler bien sûr en concertation avec la Police municipale. Ce sont ces éléments qui vont nous permettre d'avancer. Bien sûr les grands projets seront déterminants, mais il me semble que des grands projets qui ensuite se retrouvent souillés et salis, envahis de voitures, et qui ne donnent plus le sentiment de beauté et de sérénité, ce sont des grands projets qui sont voués à l'inutile. Et je crois qu'il faut donc que nous soyons très clairs sur la gestion urbaine de proximité.

Voilà, Monsieur le Maire, avec l'esprit tout à fait constructif du Groupe Faire Gagner Marseille et des autres Groupes de l'opposition municipale, le sens de l'intervention que je voulais faire ce matin en réponse au Président du Groupe UMP.

Monsieur le Maire.- Merci, M. MENNUCCI. Il est clair qu'après aussi l'intervention de M. BRAMANTI tout à l'heure, on voit combien les réalisations d'infrastructures ou autres sont longues à venir. C'est notre système français qui le veut, c'est le fait que nous respectons les règles et les lois, c'est le fait qu'il y ait des marchés publics qui quelquefois sont infructueux. C'est le fait aussi que dès lors que l'on va ouvrir un grand chantier, ouvrir une voie, réduire le passage, il est clair que celles et ceux qui travaillent là ou qui vivent là ne sont pas satisfaits. Ils le sont après, lorsque les réalisations sont faites. Nous savons le temps qu'il faut.

Et j'ai été très sensible à l'approbation de Monsieur le Président du Conseil Général et de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine sur le fait d'une vision très objective des choses. En cinq ans et d'ici même que nous arrivions à 2013, nous ne pourrions jamais faire en ligne de tramway que Gantès-Arenc, éventuellement aussi la Canebière-Castellane. Nous ne pourrions pas faire plus parce que nous n'avons pas le temps de faire plus ! Et si vous le prévoyez, on fera plus après, mais pas pendant cette période-là.

Par conséquent, j'estime que déjà cela, c'est pour la requalification du centre-ville quelque chose de très important. Oui, le centre-ville de Marseille ne va pas. Oui, il faut que nous nous en occupions. Nous nous sommes mis d'accord pour nous en occuper, les Groupes ensemble, sans arrière-pensée politique ; c'est ce qui est aussi un événement important de ce que nous faisons. Et je remercie aussi bien M. MORAINÉ que vous-même de l'avoir souligné.

Le rapport 09/0118/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

8 - 09/0119/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •  
 Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent municipal en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille.

(09-17613-DGRH)

Le rapport 09/0119/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

9 - 09/0120/FEAM

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE •  
 Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Participation de la Ville de Marseille à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2009 - Approbation d'une convention.

(09-17485-DGDE)

Le rapport 09/0120/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

10 - 09/0121/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Aides en nature à la Confédération Générale des Comités d'Intérêts de Quartiers de la Ville de Marseille et des communes environnantes.

(09-17732-DSC)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, chers collègues, les écologistes portent, depuis les années 60, des propositions fortes en termes de régénérescence de la démocratie locale. La conception classique selon laquelle la démocratie s'épuise dans l'expression des suffrages ne nous paraît pas satisfaisante. La démocratie représentative s'essouffle et il convient d'inventer de nouvelles formes démocratiques plus horizontales et inclusives dans l'élaboration des politiques publiques, locales notamment.

Les CIQ, créés il y a plusieurs décennies, ont été une expérimentation originale à l'époque. Aujourd'hui, leur mode d'organisation, leur fonctionnement, leur manque d'autonomie, les rendent dépassés. Les élus Verts demandent l'instauration de véritables Conseils de Quartiers, dont les représentants seraient désignés sur la base de trois collèges, comme dans un grand nombre de villes : il y aurait un tiers de représentants politiques sur le calque de la représentation de l'arrondissement, donc du secteur, un tiers de représentants d'acteurs associatifs, culturels, syndicaux, économiques, et un tiers de membres tirés au sort sur les listes électorales, avec une partie de représentants extra communautaires.

Nous souhaitons, comme cela se fait également dans un grand nombre de villes, que ces nouvelles instances soient dotées de budgets participatifs, un budget d'animation, de 10 000 Euros environ, comme cela se fait à Paris, et un budget d'équipement de 50 000 Euros environ. Merci.

Monsieur le Maire.- M. BARLES, vous avez sans doute de bonnes idées mais il faut que de temps à autre vous regardiez aussi un peu dans le rétroviseur. Nous vivons actuellement sur une loi de 1983. Mais avant même qu'il y ait la loi de décentralisation de 1983, qui a créé les Mairies de Secteur, à l'intérieur des Mairies de Secteur les CICA, M. BARLES, on ne peut pas tirer au sort des personnes qui donneraient leur avis sur tout et n'importe quoi ! Qu'advierait-il alors des élus de la République ? Ce qui compte dans la République, ce sont ceux qui sont élus par le suffrage universel, au premier degré ou au second degré mais qui sont des élus.

Si on veut choisir toujours des personnes à l'extérieur des élus, on peut leur demander conseil, on peut leur demander leur avis ; cela est déjà fait ! Quand dans les Mairies de Secteur vous réunissez les CICA, d'abord c'est conforme à la loi et ensuite, cela se fait sur un territoire géographique de proximité, et là, le débat peut s'engager. Et il en a toujours été et il en sera encore tenu le plus grand compte par le Conseil Municipal ou par le Maire. C'est une première réponse.

Deuxièmement, attention à la manière dont vous dites les choses ! Nous avons 250 Comités d'Intérêt de Quartier dans cette ville. Ils remontent à la Municipalité du Docteur FLAISSIERES. Ils sont reconnus par une loi d'utilité publique. Ils sont organisés par arrondissement, par Fédérations d'arrondissement, avec une Confédération dûment élue, avec une Présidente actuelle dont nous prenons le plus grand avis sur tout puisque dans une période plus ancienne nous avions convenu et dit publiquement que nous consulterions la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier sur les grands projets. Et tout ce qui vient d'être dit ce matin sur le centre-ville, bien entendu que la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier y est intégrée, bien entendu au même titre que diverses associations peuvent être consultées à tout moment.

Bien sûr, on peut toujours faire mieux, M. BARLES ! On peut toujours proposer plus ! Mon rôle est de protéger d'abord les élus. Ce sont les élus qui décident. Et par exemple, quand nous forçons ceux qui alimentent nos cantines scolaires que, sur quatre jours où il y a les repas, pendant trois jours il y ait des fruits aux repas des enfants et que ces fruits soient achetés dans le département des Bouches-du-Rhône, voilà une décision qui ne relève pas d'un tirage au sort, mais qui relève de la volonté des élus ! Eh bien, c'est dans ce sens qu'il faut que nous continuions à aller !

Mais merci de vos suggestions et de vos propositions. Je ne doute pas qu'elles seront bien étudiées.

Le rapport 09/0121/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

11 - 09/0122/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -  
 DIRECTION DES ASSURANCES • DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES/MUSEE CANTINI - Assurance de l'Exposition "Enfants du Paradis, Peinture et Théâtre" qui se tiendra au Musée Cantini du 1er octobre 2009 au 3 janvier 2010.

(09-17525-ASSUR)

Le rapport 09/0122/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

12 - 09/0123/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale de Marseille au titre de l'année 2009.

(09-17675-MME)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais profiter quelques instants de ce rapport sur l'attribution de la subvention de fonctionnement 2009 à la Mission Locale de Marseille pour appeler votre attention sur les chiffres alarmants du chômage dans notre ville et plus particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans. Monsieur le Maire, vous pourriez être tenté de me répondre que comparée aux statistiques nationales, l'évolution des chiffres du chômage des jeunes est moins forte à Marseille. Malheureusement, il y a une explication à ce décalage, c'est qu'au fil des années Marseille est devenue un désert industriel. La triste réalité, la voici. Une partie de nos jeunes n'occupent plus des emplois solides et durables mais survivent grâce à des petits boulots précaires.

Vous n'ignorez pas, j'en suis sûre, la note interne remise au Gouvernement dans laquelle la situation des jeunes vivant dans les quartiers défavorisés est qualifiée d'alarmante. En un an, en effet, mes chers collègues, le rythme d'entrées en demande d'emploi a augmenté de 57,2 % pour ces jeunes qui résident en zone urbaine sensible et pour les plus qualifiés d'entre eux, c'est encore pire, la hausse est de plus de 125 %. Malheureusement, Marseille n'échappe pas à cette situation et, dans ces conditions, certains quartiers risquent de se transformer en cocotte-minute sociale prête à exploser si rien n'est fait.

Ce n'est pas le plan de relance du Gouvernement qui permettra de préserver l'emploi sur Marseille. Je vous rappelle en effet, encore une fois, mes chers collègues, l'évolution des chiffres sur notre ville : plus 42 022 demandeurs d'emplois pour janvier et plus 44 695 pour février. En matière de logement social, par exemple, le plan de relance n'a fait que rétablir des crédits qui avaient été annulés par le Gouvernement. Aussi, je crains que nous ne puissions compter une fois de plus que sur nous-mêmes, c'est-à-dire l'ensemble des Collectivités Territoriales.

Je souhaite d'ailleurs à mon tour saluer l'engagement du Président Jean-Noël GUERINI : son plan de 500 millions d'Euros pour le département, dont 250 millions pour le territoire de la Communauté Urbaine, est, lui, à la mesure de l'enjeu, ce que vous n'hésitez pas d'ailleurs à reconnaître volontiers, Monsieur le Maire. Ces investissements-là, eux, feront plus pour l'emploi que le plan de relance du Gouvernement ; ils traceront une perspective et, j'espère, redonneront l'espoir à notre jeunesse.

Monsieur le Maire, bien sûr, nous voterons cette délibération, mais nous vous demanderons aussi d'user de toute votre influence auprès du Gouvernement pour que le plan de relance soit demain plus consistant pour notre ville et notamment sur le volet emploi de nos jeunes.

Monsieur le Maire.- Mme ANDRIEUX, nous aurons l'occasion, lors du débat sur le budget et des réponses que M. TOURRET, M. ROCCA SERRA ou moi-même pourrions vous faire, de revenir évidemment sur ces chiffres et même de les comparer, puisque c'est ce qu'il faudrait faire, à ceux que nous avons trouvés en décembre 1995, par exemple. Il est clair, Mme ANDRIEUX, que depuis 14 ans nous n'avons pas cessé de faire reculer le chômage. Il est clair que cela s'arrête et que le chômage repart à la hausse, moins que dans le département des Bouches-du-Rhône, moins que dans la région, moins que dans le pays tout entier, mais néanmoins nous avons une hausse du chômage. C'est la raison pour laquelle, en nous unissant tous, comme vous le souhaitez, nous arriverons sans doute à limiter les dégâts. C'est la volonté commune des uns et des autres, harmonisons-nous pour cela. Néanmoins, le travail qui est fait par la Mission Locale, M. ROCCA SERRA pourrait vous dire que c'est du bon travail.

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, la Mission Locale de Marseille est la plus importante de France : 130 personnes. Elle a connu, vous le savez tous, des difficultés l'an passé. Elle a été remise sur pied grâce à des audits financiers, à des audits organisationnels, et nous sommes tous conscients de son intérêt. Mais je voudrais simplement attirer l'attention, Monsieur le Maire, sur le soutien que votre Municipalité apporte à l'emploi.

Ce matin, rien que ce matin, grâce aux subventions que nous allons accorder à la Mission Locale, à la Maison de l'Emploi, à la Cité des Métiers, à l'Ecole de la Deuxième Chance et à une dizaine d'autres associations, ce n'est pas moins de 4 millions d'Euros qui vont être votés pour soutenir l'emploi, qui en a bien besoin, comme Mme ANDRIEUX vient de le dire. Et les chiffres qu'elle a donnés sont malheureusement mauvais sur le plan national puisque le chômage augmente de 19 %. Il augmente de 13 % dans la région et simplement mais malheureusement de 8 % dans notre ville. Je crois que tous les dispositifs, et j'associe très volontiers le Conseil Régional et le Conseil Général à ce soutien de l'aide à l'emploi, notamment pour les jeunes, toutes ces dispositions font que, quand même, le chômage est mieux contenu à Marseille que sur le plan national.

Monsieur le Maire.- Néanmoins, nous tenons compte de toutes les observations. La désindustrialisation -Mme ANDRIEUX le sait très bien- remonte à 30 ans dans cette ville. Depuis lors, nous nous efforçons d'attirer dans la modernité, dans la technologie, dans tout ce qui se fait à Saint-Jérôme, à Château-Gombert, etc., dans toutes les entreprises nouvelles, de téléphonie et autres, pour compenser ce que nous avions perdu à l'époque. Il est vrai qu'actuellement il y a une reprise du chômage. Nous l'avions dit, Marseille n'est pas un archipel, et nous ne serons pas à l'abri des embruns d'une crise nationale... (*Réflexion dans les rangs de l'opposition*)

Oui, mais que voulez-vous que je vous dise ? Il se trouve que c'est facile pour vous, puisque c'est la droite républicaine et le centre qui gouvernent ce pays, mais si c'était les Socialistes, ce serait pareil ! On peut discuter de méthodes différentes, mais les résultats seraient les mêmes. Donc ne nous envoyons pas à la figure des chiffres, essayons au contraire de toujours continuer à faire diminuer le chômage, même s'il est exact qu'il y a une reprise actuelle qui ne nous satisfait pas.

Le rapport 09/0123/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

13 - 09/0124/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'Emploi au titre de l'année 2009.

(09-17697-MME)

Le rapport 09/0124/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

14 - 09/0125/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie) dans les bâtiments de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Un lot.

(09-17678-DGABC)

Le rapport 09/0125/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

15 - 09/0126/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Maintenance et mise en sécurité des jeux de cour et agrès sportifs - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Un lot.

(09-17680-DGABC)

Le rapport 09/0126/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

16 - 09/0127/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert dans le corps d'état "Réseaux sanitaires, Vidanges, Débouchages" - quatre lots.

(09-17681-DGABC)

Le rapport 09/0127/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

17 - 09/0128/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DE L'ENTRETIEN • Approbation de l'avenant n°1 au marché n°08/1264 relatif au nettoyage de divers sites de la Ville de Marseille.

(09-17707-ENTR)

Le rapport 09/0128/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

18 - 09/0129/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de tissus ignifugés destinés à la fabrication de rideaux pour les bâtiments municipaux et à la décoration de certaines manifestations.

(09-17748-DGABC)

Le rapport 09/0129/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

19 - 09/0130/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de plomberie et sanitaires nécessaires à la Direction des Régies et aux Services Municipaux.

(09-17753-REGIE)

Le rapport 09/0130/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

20 - 09/0131/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Approbation d'un avenant n°2 au marché n°05/0793 passé avec la société Impression France relatif à l'impression d'affiches en sérigraphie lot 2 - impression grand format.

(09-17776-DGCRE)

Le rapport 09/0131/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

21 - 09/0132/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS - DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Transfert de contrats à la Société d'Architecture Sud / Sud-Est Architecture.

(09-17817-DGABC)

Le rapport 09/0132/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

22 - 09/0133/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Approbation d'un avenant de transfert du marché n°07/0547, suite à la cession de parts de la SARL Arenc Papiers Peints à la SAS PPG Distribution.

(09-17818-REGIE)

Le rapport 09/0133/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

23 - 09/0134/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Relogement de la Direction des Sports - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 au marché négocié n°08/0899 passé avec l'entreprise IMC.

(09-17846-DTSUD)

Le rapport 09/0134/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

24 - 09/0135/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation des avenants n°2 aux marchés n°07/932 lot n°1 et n°07/933 lot n°2 passés avec la Société Conjoncture Sphinx Protecvol relatifs à l'entretien et maintenance des équipements d'alarme intrusion, de contrôle d'accès et de surveillance vidéo dans divers établissements de la Ville de Marseille.

(09-17855-DGABC)

Le rapport 09/0135/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

25 - 09/0136/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de bois et dérivés nécessaires à la Direction des Régies et aux Services Municipaux.

(09-17857-REGIE)

Le rapport 09/0136/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

26 - 09/0137/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériaux de construction nécessaires à la Direction des Régies et aux Services Municipaux.

(09-17860-REGIE)

Le rapport 09/0137/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

27 - 09/0138/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Extension et rénovation de la mairie du 5<sup>ème</sup> secteur Maison Blanche - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(09-17867-DTEST)

Le rapport 09/0138/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

28 - 09/0139/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Approbation de la convention pour la mise à disposition de l'Ecole Nationale Supérieure des Sapeurs Pompiers d'un véhicule de lutte contre l'incendie - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(09-17784-DGSIS-BMP)

Monsieur le Maire.- Parce que j'ai aperçu l'Amiral qui est présent ici, je dois dire que nous avons tous fêté ensemble, et je remercie d'ailleurs les parlementaires qui ont assisté à cette cérémonie, le 70<sup>ème</sup> anniversaire du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, et nous avons insisté sur leur rôle et sur l'histoire. Et je remercie le Président MENNUCCI d'avoir souligné que systématiquement depuis des années je rends hommage à M. Henri TASSO, qui a été le Premier Maire SFIO de cette Ville...

(Réflexion dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Non, pas le premier Maire de gauche, sûrement pas ! Il y en a eu d'autres avant, mais qui n'étaient pas SFIO. Comme je rends hommage à un Maire SFIO, je vous remercie de l'avoir souligné, cela ne m'a pas échappé.

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, effectivement nous avons rendu hommage au Bataillon des Marins Pompiers, à son action passée et à son aptitude à satisfaire les Marseillais pour les années à venir.

Je voulais dire aussi que j'ai beaucoup insisté sur le terme impératif à mettre à toutes les guerres des boutons un peu picrocholines et je pense que là-dessus le Président GUERINI partage mon point de vue et que l'ennemi commun de tous les pompiers de France, c'est le risque, et qu'en dehors du risque il n'est pas d'adversaire pour les pompiers, qui ont tous la même fibre, qui fonctionnent tous dans les mêmes conditions pour aller au secours de tous ceux qui ont besoin d'eux.

Le Bataillon des Marins Pompiers satisfait tout à fait à cette demande dans le cadre des missions qui lui sont dévolues par la loi de 2004 et je pense que les Sapeurs Pompiers satisfont à leur mission en dehors du périmètre de la ville et des zones de compétence du Bataillon, étant acquis que les uns et les autres, dans le cadre d'un règlement départemental harmonisé, se donnent la main d'une façon fraternelle quand ils en ont besoin, les uns et les autres, dans un cadre –je dirai– organique déterminé et que toutes les tentatives pour essayer de mettre un virus dans cette coopération sont des tentatives vaines. Je sais qu'elles n'existent plus que d'une façon résiduelle, mais je voulais dire aujourd'hui publiquement combien les Marins Pompiers satisfont à la mission qui leur est dévolue, combien les Marseillais en sont satisfaits, combien ils en sont heureux et combien ils le leur ont témoigné jeudi dernier, notamment sur la place Bargemon à l'occasion de cette cérémonie.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/0139/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

29 - 09/0140/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Société Nationale de Sauvetage en Mer - Approbation d'une convention relative à l'armement et à la mise en œuvre de la vedette Bonne Mère de Marseille.

(09-17789-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0140/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

30 - 09/0141/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille pour le règlement des transports sanitaires effectués par le Bataillon de Marins-Pompiers en carence des transports sanitaires privés.

(09-17795-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0141/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

31 - 09/0142/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Approbation d'opérations et affectation des autorisations de programme correspondantes.

(09-17798-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0142/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

32 - 09/0143/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Bataillon de Marins-Pompiers - la Canebière - Extension des locaux 73/75 La Canebière - 1<sup>er</sup> arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17736-DTSUD)

Le rapport 09/0143/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

33 - 09/0144/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS - Construction du poste d'intervention du Bataillon de Marins Pompiers de la Valbarelle, rue du Docteur Heckel, 11<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du marché négocié de maîtrise d'œuvre et de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études.

(09-17750-DGABC)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes favorables à l'installation du Bataillon des Marins Pompiers sur l'ancien site Rivoire & Carret. Nous vous rejoignons également sur votre volonté d'y implanter une médiathèque, prévue sur 6 000 m<sup>2</sup> sur les 20 000 m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de Marseille. Ce site offre en effet une opportunité réelle pour revaloriser ces quartiers placés en zone de redynamisation urbaine.

Il y a quatre ans, en 2005, vous annonciez dans la presse votre décision d'y implanter cette médiathèque. En novembre 2006, le Conseil Municipal votait 150 000 Euros pour les études de faisabilité. En mai 2008, vous annonciez au collectif Rivoire et Carret la sélection d'un "programmiste" pour le Conseil Municipal de décembre 2008, qui n'a apporté aucune avancée. Alors que Marseille doit devenir Capitale Européenne de la Culture, il est grand temps de traduire en actes les engagements pris lors des dernières élections municipales. Monsieur le Maire, nous vous demandons de mettre en place un comité de pilotage Rivoire & Carret, de rendre compte des études et d'avancer sur la sélection du "programmiste". Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Mme BOULAY, nous faisons ce que nous pouvons. Il y a des études qui sont faites. Déjà, on installe les Marins Pompiers, c'est la suite de ce que le Bâtonnier ALLEGRINI disait tout à l'heure. Les exigences de Bruxelles font que nous devons intervenir en moins de dix minutes sur les lieux d'un sinistre. Le Bâtonnier aurait pu vous dire qu'il y a 100 000 interventions des Marins Pompiers par an sur la ville de Marseille, ce qui veut dire toutes les six ou sept minutes. Il est clair que nous démultiplions les casernements des Marins Pompiers, les lieux de secours, afin qu'ils soient le plus efficace possible. On fait cela.

Il y a d'autres choses qui doivent être faites dans le grand espace de Rivoire & Carret. C'est aujourd'hui le Président de la Communauté Urbaine qui donne un certain nombre d'indications sur ces sujets et je suis tout à fait disposé à suivre avec lui la programmation des choses.

Il est des choses agréables : faire une médiathèque, nous en faisons une au "Château de ma mère", le Château de la Buzine, c'est plus agréable de parler de cela que du lieu où il faut stocker les déchets ou simplement des appareils qui servent à l'enlèvement des ordures ménagères tous les jours. Ceci, personne n'en veut ! La médiathèque, ce qui est agréable, ce qui est intellectuel, tout le monde voudrait que l'on en fasse partout ! Mais il y a en même temps d'autres services qu'il faut assurer pour la Ville et la Communauté Urbaine, dans des conditions moins agréables et moins bien ressenties par la population. Donc nous essayons de faire marcher les choses.

Si mon intervention suscite justement une approbation ou une explication supplémentaire du Maire du 11-12, nous sommes tout à fait disposés à l'écouter.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Maire, il ne peut y avoir de ma part que de l'approbation après les propos que vous venez de tenir à l'instant.

Je voudrais simplement apporter une précision à Mme BOULAY, qui est la répétition de ce que j'ai dit en Conseil d'Arrondissements, parce que Mme BOULAY n'est que l'expression de Mme NESPOULOUS, Conseillère d'arrondissements qui n'a qu'un seul dossier à traiter sur le périmètre des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, qui est l'installation de la médiathèque dans le bâtiment Rivoire & Carret, car elle était anciennement présidente du collectif pour avoir cette médiathèque à cet endroit.

Nous avons considéré en Conseil d'Arrondissements que le périmètre de Rivoire & Carret est certes important mais nous estimons aussi important de nous occuper de tous les autres dossiers des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements. Et Mme NESPOULOUS en est à sa 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> intervention sur ce sujet, c'est dire si elle y tient ! Nous avons beau lui préciser que la moitié du terrain de Rivoire & Carret appartient à la Communauté Urbaine et que sur l'autre moitié du périmètre c'est la Ville de Marseille qui intervient et que, bien évidemment, la priorité a été donnée, dans les moyens à mettre sur ce dossier, au Bataillon des Marins Pompiers afin que celui-ci s'investisse et travaille sur ce périmètre pour être plus proche de la population, celle-ci nous le demandant régulièrement afin qu'il n'y ait aucun problème d'intervention de secours pour la population. C'est bien la raison pour laquelle nous avons soutenu ce dossier comme étant prioritaire.

Le dossier de la médiathèque est un dossier qui s'inscrit dans la réflexion sur tous les autres dossiers sur ce périmètre. Vouloir à tout prix considérer ce dossier comme étant prioritaire pour une population de près de 120 000 habitants, cela relève de l'attitude personnelle sur un dossier qui est considéré dans ce périmètre comme étant obligatoire pour empêcher de faire un autre projet sur ce périmètre. On fait un procès d'intention à la Ville de Marseille qui est que si l'on ne faisait pas dans les délais les plus courts, les plus brefs, la médiathèque, c'est que nous aurions comme arrière-pensée de vouloir faire quoi que ce soit sur ce périmètre. Jamais nous n'avons exprimé la possibilité de faire autre chose qu'une médiathèque sur ce terrain. Pour l'instant, nous n'avons rien envisagé d'autre, ni l'Adjoint à la culture, ni l'Adjointe au tourisme, ni le Maire de Secteur, que ce sujet. Mais nous considérons que l'important aujourd'hui, c'est de terminer le Château de la Buzine, sur lequel la Ville investit 11 millions d'Euros, que nous devons continuer la programmation, celle qui a été initiée préalablement, et que nous devons arriver à son terme, et ensuite prendre les nouveaux dossiers qui s'intégreront dans ce que nous voulons de la politique culturelle pour 2013. Il n'y a ni urgence, ni inquiétude à avoir sur ce dossier. Il est bien maîtrisé par la Ville. Nous continuons à avancer comme vous le souhaitez, Monsieur le Maire.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Merci M. ASSANTE.

Le rapport 09/0144/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

34 - 09/0145/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la location de deux hélicoptères sans pilote, pour la prévention et la lutte contre les feux de forêts et espaces naturels, sur le domaine de la commune de Marseille et mise à disposition d'un mécanicien sur site.

(09-17584-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0145/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

35 - 09/0146/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture, la livraison et la maintenance d'un système mobile d'analyse chimique.

(09-17870-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0146/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

36 - 09/0147/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Centre d'incendie et de secours spécialisé Eurocopter - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un camion à bras élévateur articulé.

(09-17872-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0147/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

37 - 09/0148/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Approbation d'un marché négocié pour la fourniture de pièces détachées pour des équipements pour appareils de protection respiratoire de marque Dräger.

(09-17869-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0148/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

38 - 09/0149/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Attribution d'une subvention à l'association "Amicale des Anciens Marins-Pompiers de Marseille".

(09-17794-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0149/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

39 - 09/0150/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter des installations de réfrigération ou de compression dans le complexe de commerces et de loisirs situé à la Capelette - 10<sup>ème</sup> arrondissement

(09-17891-DGPP)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce dossier appelle plusieurs critiques, critiques de forme d'abord.

L'enquête publique à laquelle vous faites allusion a été plus que discrète. Le lieu était inhabituel, la présentation sur le site de la Mairie était sous un simple numéro d'ordre, sans mention de son contenu. Il fallait être un citoyen particulièrement performant pour y parvenir. Dans ces conditions, très peu de gens y ont répondu, "à la sauvette" me semble le terme approprié.

Critiques de fond, ensuite. L'étude approfondie du dossier pose bien des questions. A la confluence du Jarret et de l'Huveaune, nous sommes en zone inondable : avec deux niveaux en sous-sol, est-ce bien raisonnable ?

Comme pour le tunnel, les risques pour les constructions voisines seront importants. Le terrain anciennement SNCF est pollué.

L'autoroute voisine pollue l'air dans un des secteurs de Marseille les plus touchés selon les enquêtes d'Atmo PACA.

L'enquête publique mentionne, je cite, "une amorce d'étude pour la haute qualité environnementale". Encore un petit effort et peut-être que la HQE nous dispensera d'installer des climatiseurs énergivores et bien peu écologiques.

Vous êtes-vous assurés de la solidité de la société chargée d'une opération de cette importance ? Les bilans publiés par plusieurs sociétés domiciliées à la même adresse et avec plus ou moins les mêmes responsables ne sont pas très encourageants.

Enfin, il s'agit de construire un étage de parking en niveau -2, une grande surface en niveau -1, une galerie marchande au niveau 0 et 12 salles de cinéma sur deux étages. Ce gros complexe va une fois de plus affaiblir les commerces du centre-ville, notamment les cinémas, qui ferment les uns après les autres.

Les gens se déplaceront en voiture, d'autant plus que les horaires de transport collectif les y contraignent s'ils veulent sortir le soir. Pour leurs sorties, les Marseillais pourront respirer à plein poumon dioxyde d'azote de carbone et particules fines de très haute qualité environnementale, merci pour eux !

Ajoutons que ce projet est en contradiction avec celui de prolonger le tunnel Prado-Carénage et de réduire la circulation sur Rabatau. On voit bien certains intérêts économiques mais où est la cohérence urbanistique ?

Les Verts sont opposés à ce projet.

Monsieur ALLEGRI.- Je ne répondrai pas sur l'aspect commerces et désertification du centre-ville, mais je voudrais dire à Mme HUGON deux séries de choses.

Premièrement, dans votre intervention vous mélangez allègrement, si vous m'autorisez la comparaison, des considérations techniques et d'autres plus politiques. Pour ce qui est des considérations politiques, elles sont sans surprise puisqu'elles relèvent de l'antienne répétée par les gens de votre sensibilité, sur tout ce qui touche à la climatisation et à l'horreur que peut représenter ce projet. Nous connaissons votre posture et, à défaut d'y acquiescer, nous respectons ce point de vue.

Sur le plan technique, vous pensez que cette installation va présenter un certain nombre de dangers. Là, je voudrais vous rassurer au moins sur un point, et sur un point qui aurait dû vous satisfaire, qui est que la Ville de Marseille est sans doute la seule en France à s'être dotée d'un Conseil des Risques Urbains, que dans le jargon administratif on appelle le CRU, pas parce que l'on vous demande d'y croire mais parce qu'il est efficace et performant !

Ce Conseil des Risques Urbains réunit des techniciens qui gèrent à la fois tous les risques incendie, ce sont les préventionnistes du Bataillon des Marins Pompiers, tous les risques d'inondation, ce sont des fonctionnaires de grande qualité de la Direction des Eaux et de l'Assainissement qui gèrent les problèmes géotechniques qui peuvent se présenter dans cette ville, de la même façon que sont pris en compte tous les risques technologiques. Ce Conseil des Risques Urbains statue préalablement à la délivrance de tout permis de construire sur tous les risques qui peuvent être encourus dans le périmètre d'installation d'une construction, que ce soit un simple garage comme un immeuble de grande hauteur.

Et à partir du moment où le Conseil des Risques Urbains a validé la mise en place de cette architecture, y compris en sous-sol, avec sans doute des préconisations qui garantissent les utilisateurs contre tous les risques nés d'une éventuelle inondation, je dis, Madame, que j'aurais pu vous donner tous les apaisements au niveau de la Commission qui s'est réunie la semaine dernière, encore eut-il fallu que vous y assistiez !

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, je voulais rebondir sur l'intervention de Mme HUGON. La Capelette est vraiment un projet structurant pour la ville de Marseille, il est vraiment très important de requalifier cet endroit qui part en vrille complètement. C'est vraiment important de le faire et c'est vraiment important au niveau du commerce.

Vous devriez lire, Madame, le rapport CHARIE sur les nouvelles CDAC. M. CHARIE est venu vendredi à Marseille, je ne sais pas si vous l'avez vu. Et justement, nous sommes en avance, Monsieur le Maire. Depuis dix ans, ce que nous faisons, c'est restructurer le centre-ville, ne pas faire partir les commerces à l'extérieur, pour que Marseille soit encore plus performante, que toutes les personnes reviennent sur Marseille. Dans ce rapport, il n'y a plus d'installation sur les centres commerciaux hors de la ville, mais il est question justement de les faire revenir dans le centre-ville. Et depuis dix ans, Monsieur le Maire, nous faisons cette politique, vous la faites, avec toute votre équipe et avec moi qui vous aide dans cette mission, et je trouve que c'est vraiment très important.

Au niveau des commerces, on a réuni les commerçants de toute la Capelette, on l'a fait avec la Chambre de Commerce, et ils sont d'accord, au contraire, pour que l'on installe ce centre commercial à cet endroit.

Et pour finir, je ne pense pas que vis-à-vis du centre-ville, avec le projet que nous avons, qui est un projet fabuleux, on ait vraiment une concurrence, parce qu'il y a tellement de logements qui se construisent dans ce quartier qu'il y a une population pour que ces commerces vivent là-bas. Voilà ce que je voulais dire.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0150/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

\* \* \*

40 - 09/0151/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC - Avis du Conseil Municipal sur la prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'usine ARKEMA Saint-Menet - 11<sup>ème</sup> arrondissement.

(09-17893-DGPP)

Madame MOUKOMEL, Monsieur le Maire, nous nous réjouissons de la demande qui est enfin faite par Monsieur le Préfet de prescrire un Plan de Prévention des Risques Technologiques concernant le site d'ARKEMA à Saint-Menet, dans la vallée de l'Huveaune. La loi, après la catastrophe d'AZF en 2001, catastrophe qui suivit tant d'autres accidents terribles de par le monde, date de 2005 et il est grand temps que l'Etat s'intéresse enfin à la vallée de l'Huveaune et aux risques technologiques.

Les habitants de cette zone particulièrement exposée aux risques ont le droit de savoir. L'usine ARKEMA fait partie des unités industrielles Seveso haut seuil, une pollution au benzène avait déjà été décelée dès 2003. L'usine a fait l'objet de plusieurs études de risques en interne, d'études d'impacts, les rapports de la DRIRE sont consultables. Cette usine manipule de grandes quantités de chlore et d'ammoniaque, qui arrivent par voie ferrée ou par route, et là, la possibilité de confinement est inexistante. Et s'il est vrai que le risque zéro n'existe pas, on peut s'étonner du peu d'empressement de l'Etat à mettre en place un tel plan de prévention, lequel, selon la loi, aurait dû être terminé pour 2008 mais qui le sera semble-t-il pour 2012.

Et alors que M. ALLEGRIINI vient de nous développer effectivement ce qu'est le CRU, on peut s'étonner quand même du peu d'empressement de la Ville à demander ce PPRT. Le PPRT entraînera obligatoirement des contraintes pour l'unité industrielle, mais que ne soient pas développées ici ou ailleurs des pressions en termes de finance et d'emploi, ce qui est quand même à la mode actuellement. La concertation des riverains sera un point essentiel de l'acceptabilité du risque et permettez-moi de rappeler, Monsieur le Maire, la responsabilité essentielle de la Collectivité pour faire avancer ce dossier et l'ensemble des dossiers de cette vallée Est marseillaise.

La vallée de l'Huveaune est l'un des secteurs à enjeux des SCOT de MPM et du PRI d'Aubagne. Il rassemble de nombreuses potentialités et richesses. C'est l'un des pôles industriels majeurs de notre ville, un lieu de commerce en pleine extension, c'est donc un grand bassin d'emploi pour toute la région. C'est également un lieu de circulation intense par la présence de l'autoroute Est, par plusieurs routes Est-Ouest, par la voie ferrée, avec prochainement, nous l'espérons, les quatre voies de la LGV PACA. Ce sont également des niches de maraîchage et des espaces naturels.

Mais la vallée de l'Huveaune, c'est aussi une zone de non-urbanisme, beaucoup de logements à proximité du site Seveso, des zones non urbanisables et non constructibles à prescrire, avec des aides de l'Etat, et c'est le rôle du PPRT de mettre tout ceci en place. La vallée de l'Huveaune, c'est aussi un ensemble de contraintes fortes, l'Huveaune et ses affluents qui descendent, pour laquelle un Plan de Prévention des Risques Inondation a été prescrit en 2003 et qui n'est, me semble-t-il, pas encore approuvé à ce jour. C'est une topologie du site qui augmente singulièrement les difficultés d'intervention en cas d'incendie ou de catastrophe autre. C'est une ligne à très haute tension qui traverse la vallée, quasiment à la verticale d'ARKEMA, et je ne cite que les principales. Et la vallée de l'Huveaune, c'est une zone de nuisances en tout genre, à commencer par le bruit et la mauvaise qualité de l'air.

Monsieur le Maire, qu'il s'agisse d'urbanisation anarchique, de plan de prévention, de non-prise en compte des questions environnementales et de ses conséquences sur la santé des habitants comme sur leur cadre de vie, qu'il s'agisse de difficultés d'accès aux lieux d'emploi et de difficultés de maîtrise du foncier, l'énumération pourrait être longue. Pour cette zone périphérique comme pour toutes les autres zones périphériques de Marseille, il est urgent de lancer un plan d'envergure et tout azimut. Le centre-ville n'est pas, même emblématique, le seul lieu de vie des Marseillais ; c'est la ville toute entière qui mérite de grandes décisions démocratiques.

Je vous remercie. Nous voterons cette délibération.

Monsieur ASSANTE, J'interviendrai en tant que Maire, en essayant de me retenir par rapport aux propos formulés à l'instant par Mme MOUKOMEL. Comment peut-elle dire que l'on doit lancer des études, des analyses tout azimut, sans rien préciser des orientations que l'on doit donner à ces études et en indiquant que là-bas nous n'aurions rien fait ! Si le périmètre ARKEMA, périmètre Seveso, est un périmètre extrêmement important qu'il faut traiter avec la plus grande attention, nous ne pouvons pas laisser dire n'importe quoi sur ces questions !

Si on reste sur le périmètre ARKEMA, je dois rendre dès l'abord hommage au Bâtonnier ALLEGRIINI, qui avant même d'avoir été mis sur ces fonctions-là et d'avoir été élu Président du CLIC, a fait une réunion de concertation et d'information auprès des élus, avec tous les Services de l'Etat mais aussi avec des représentants de la population que sont les Comités d'Intérêt de Quartier. En aucune manière il n'y avait obligation de le faire, mais le sujet est d'importance, cette réunion devait être tenue, il en a pris l'initiative ! Et immédiatement, toutes les informations ont été données sur le périmètre qu'impactait ARKEMA. De la même manière, tous les efforts réalisés par cette société pour réduire l'impact à l'extérieur ont été donnés. Et on s'est bien rendu compte que ni les Services de l'Etat, ni ceux de la DDE, ni ceux de la DRIRE, ni ceux de la Ville n'avaient laissé échapper la moindre question et la moindre interrogation.

Je veux dire sur le transport des matières dangereuses, le confinement a été mis en place à l'arrivée par voie ferrée et exclusivement par voie ferrée et non pas par voie routière. A l'intérieur de l'établissement, des périmètres ont été définis, ont été renforcés, et la modernisation de l'usine a été décrétée. De la même manière que les Comités d'Intérêt de Quartier ont exprimé le souhait de visiter de l'intérieur cette usine et non pas de rester sur une information, même s'ils avaient apprécié celle-ci : cela a été fait. Je me suis moi-même rendu à l'intérieur de cet établissement pour visiter tous les postes qui avaient été mis lors des réunions préalables. En aucune manière, on peut dire que les autorités n'ont pas eu l'attitude sérieuse qu'elles devaient avoir sur ce périmètre. Et la population nous en a donné acte.

Nous devons définir ce PPRT. Lorsque celui-ci sera arrêté et lorsque la concertation sera terminée, nous rentrerons à ce moment-là dans le schéma du PPI, qui permettra de bien définir quelles seront les zones d'impact qu'a ARKEMA dans le cadre de la loi sur les sites Seveso. La circulation, l'autoroute, l'Huveaune, ce sont des effets connexes. Nous ne pouvons pas, en enlevant ou en amplifiant ARKEMA, ne pas tenir compte de ces périmètres. L'autoroute est là, ce n'est pas ici que nous l'avons décidée, elle a été mise en place, nous devons la traiter dans les meilleures conditions.

Venir rajouter l'Huveaune à la problématique d'ARKEMA, c'est vraiment un amalgame plutôt démagogique, d'autant que celui qui s'occupe de l'aménagement et de l'entretien de l'Huveaune, c'est le Syndicat de l'Huveaune, qui est présidé par un élu de la Ville d'Aubagne. Donc on ne peut pas nous reprocher que sur l'Huveaune rien n'a été fait puisque, entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune, ce sont eux qui en ont la gestion, ce sont eux qui ont la majorité. Et nous sommes là pour attirer leur attention.

Et s'il y a des problèmes sur l'Huveaune, je vous invite à leur écrire directement pour leur dire ce que vous souhaitez dans ce périmètre. Et rajouter de la circulation sur la vallée de l'Huveaune, vous savez bien que cette circulation a toujours été intense puisque certains de vos collègues souhaitent toujours l'industrialisation à outrance de ce périmètre, comme cela avait été dans les années 50 ou 60. Qu'est-ce que l'on aurait comme circulation dans ce périmètre-là ! Heureusement que des investissements sont réalisés sur la vallée de l'Huveaune pour moderniser, pour permettre à l'habitation de proximité de se développer !

C'est ce que nous voulons, à la Ville de Marseille, c'est ce que nous continuons à mettre en place, c'est ce que je continuerai à défendre au niveau de la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements. Mais sur le périmètre d'ARKEMA, nous y sommes et nous y sommes bien ! D'ailleurs, José ALLEGRINI va vous en faire la démonstration à l'instant.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, très brièvement, s'agissant de la gestion de ce genre de problématique, ce qu'il faut d'abord, c'est éviter les fantasmes et justement démystifier le problème. Pour démystifier le problème, il n'est rien de mieux qu'une information sérieuse, rationnelle et divulguée d'une façon responsable à tous ceux qui sont concernés par cette problématique. Nous avons réuni le CLIC, qui est le Comité de Liaison d'Information et de Concertation, où sont représentés tout ceux qui ont un intérêt ou une sensibilité relative à cette problématique, depuis la Présidente Générale des Comités d'Intérêt de Quartier, depuis les Comités d'Intérêt de Quartier locaux, depuis les salariés de l'usine ; on ne va quand même pas nous reprocher de nous préoccuper des emplois ! Et j'aurais aimé qu'au lieu de rentrer dans cette posture incantatoire qui fait qu'il vaut mieux être jeune, riche et beau, plutôt que vieux, pauvre et malade, on rentre dans les détails techniques de ce que doit être la gestion de ce problème.

Le CLIC s'est réuni. Aujourd'hui, le Plan de Prévention des Risques Technologiques, le Préfet va le lancer et nous demande de l'approuver. Et nous rentrons dans une phase constructive, à laquelle sont associées les Communes qui sont directement impactées par cette problématique, que sont la Commune d'Allauch et la Commune de la Penne-sur-Huveaune. Nous travaillons tous dans le cadre de ce que j'appellerai une transversalité républicaine assez responsable. Et je pense que ceux qui restent aujourd'hui sur le bord de ce chemin idéologique au lieu de concourir à régler le problème, se sont trompés de combat, d'heure ou de moment.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire. Mais pour le reste, tout est en route d'une façon raisonnable, sérieuse et responsable.

*Le rapport 09/0151/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

41 - 09/0152/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Prestations de maintenance des extincteurs et des installations fixes de lutte contre l'incendie - Modification de la délibération n°07/0894/EFAG.

(09-17668-DGSIS-BMP)

*Le rapport 09/0152/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

42 - 09/0153/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée.

(09-17797-SG)

*Le rapport 09/0153/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

43 - 09/0154/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Programme d'actions de communication et d'animations du centre ville - Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Ville de Marseille et la Fédération des Associations de commerçants du Centre-Ville.

(09-17863-SG)

*Le rapport 09/0154/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

44 - 09/0155/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Incubateur interuniversitaire IMPULSE - Approbation d'une convention.

(09-17603-SG)

*Le rapport 09/0155/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

45 - 09/0156/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'incubateur multimédia de la Belle de Mai - Approbation d'une convention.

(09-17604-SG)

*Le rapport 09/0156/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.*

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

46 - 09/0157/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2009 aux associations qui œuvrent en faveur de l'emploi.

(09-17673-MME)

Le rapport 09/0157/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

47 - 09/0158/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à Méditerranée Services Développement (MSD).

(09-17674-MME)

Le rapport 09/0158/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

48 - 09/0159/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro entreprise (CPEM) pour l'année 2009.

(09-17676-MME)

Le rapport 09/0159/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

49 - 09/0160/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Cité des Métiers au titre de l'année 2009.

(09-17709-MME)

Le rapport 09/0160/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

50 - 09/0161/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Aide financière au fonctionnement de l'Association de Gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention 2009.

(09-17828-EDUC)

Le rapport 09/0161/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

51 - 09/0113/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Budget Primitif 2009.

(09-17837-DGSF)

Monsieur le Maire. - Nous en arrivons au budget. On fait là un décompte spécial, il y a un quart d'heure pour chaque Groupe. On commence par l'intervention de l'Adjoint aux Finances.

Monsieur TOURRET. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le Budget Primitif 2009 confirme pleinement les orientations budgétaires dont nous avons débattu le mois dernier. Ce budget intervient dans un contexte mondial qui nous impose plus que jamais de protéger des conséquences de la crise les plus démunis et les plus vulnérables. C'est la raison pour laquelle il nous faut poursuivre l'élan qui a permis depuis quinze ans la baisse du chômage et a favorisé le rayonnement nouveau de notre ville. Ainsi, chers collègues, une fois encore, nous sommes placés collectivement face à nos responsabilités d'élus et face à nos devoirs, devoir d'une gestion la plus saine et la plus rigoureuse possible pour préserver nos marges de manœuvre et notre capacité d'investir, devoir d'être attentifs aux plus fragiles, dont on sait qu'ils sont les premiers à souffrir de la situation économique.

Ce budget, d'un volume total de 1,7 milliard d'Euros, conforte nos grands domaines d'intervention, avec 174 millions d'Euros pour l'éducation, 62 millions d'Euros pour le sport et la jeunesse, 120 millions d'Euros pour la solidarité, 129 millions d'Euros pour la culture, 78 millions d'Euros pour l'économie et l'urbanisme, 63 millions d'Euros pour l'environnement et enfin 127 millions d'Euros pour la sécurité, le Bataillon des Marins Pompiers en étant le principal bénéficiaire.

Nous maintenons un niveau d'investissement élevé, à 235 millions d'Euros de dépenses programmées, dont 48 millions d'Euros consacrés au programme annuel pour entretenir et rénover le patrimoine municipal. Je citerai quelques opérations programmées : l'ensemble Puget-Fiole-Mélizan, 19 millions d'Euros programmés, le Palais de la Glace et de la Glisse, 14 millions d'Euros, le Silo, près de 12 millions d'Euros, notre participation à l'Etablissement Public Euroméditerranée, 5,9 millions d'Euros, le Château de la Buzine, à la mémoire de Marcel PAGNOL et aussi médiathèque, 3,9 millions d'Euros, le MUCEM, 3,5 millions d'Euros et d'autres investissements tels que la maternelle des Martégaux, la ZAC du Rouet, le plan de renouvellement du Bataillon des Marins Pompiers, le Centre Social de Saint-Joseph Fontainieu, etc.

Ainsi que vous le savez, ces travaux irriguent l'activité économique, mais c'est aussi la vie quotidienne des Marseillais que nous améliorons à travers tous ces équipements que nous créons et que nous rénovons dans chacun de nos quartiers. C'est enfin la préparation soutenue au grand événement Marseille Capitale Européenne de la Culture.

Je vous demande de bien noter que ces investissements font une large part à notre engagement pour le logement, un besoin mais un soutien essentiel aussi à l'emploi des Marseillais. C'est pourquoi nous intensifions cette année notre aide aux primo-accédants : 1,5 million d'Euros sont prévus. Naturellement, nous continuerons notre lutte contre l'habitat indigne, qui mobilisera près de 2 millions d'Euros. Les aides directes au logement social et celles liées au renouvellement urbain au titre de l'opération ANRU représentent 13 millions d'Euros. Enfin, sur le poids de l'investissement, c'est aussi la seule façon pour nous de préserver nos acquis en matière de tourisme, de loisirs, d'attractivité commerciale, de filières d'excellence liées à l'enseignement supérieur et à la recherche à Marseille.

Que dire des enjeux de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 ? Ils sont multiples pour l'économie locale, car le retour sur investissement sera considérable pour notre économie et pour le rayonnement de notre ville.

Chers collègues, cet effort porté sur l'investissement est la meilleure réponse que nous puissions apporter pour soutenir l'activité, pour préserver les emplois et pour préparer ceux de demain. Je rajouterai que la Ville prendra toute sa part dans le plan de relance du Gouvernement en apportant des engagements financiers précis sur la L2, le Port, le MUCEM ou le projet Campus Canebière. Le Gouvernement vous a entendu, Monsieur le Maire, et il montre ainsi sa ferme volonté de soutenir économiquement la deuxième ville de France.

Effort d'investissement soutenu en 2009 et dans le même temps, nous poursuivons la réduction de notre endettement puisque nous réduirons notre dette de plus de 10 millions d'Euros.

Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Que nos concitoyens aient bien conscience qu'année après année, nous parvenons à contenir nos dépenses de fonctionnement : elles progressent d'un peu plus de 1 %, c'est moins que l'inflation. Cette maîtrise du fonctionnement est rendue possible grâce aux efforts déployés par l'ensemble des Services Municipaux, que naturellement je remercie. Ils ajustent les dépenses courantes au plus près des besoins, tout en veillant à développer des synergies et des mutualisations en matière de personnels, et c'est naturellement le travail de Monsieur le Secrétaire Général à qui je rends hommage.

Nous renforçons notre action dans nos secteurs prioritaires d'intervention comme celui de l'éducation et de la petite enfance ou celui de la solidarité. Nous ne nous relâchons sur rien. Ainsi, dépenser mieux avec moins, c'est l'équation budgétaire qu'il nous a fallu résoudre dans le contexte de contraction de certaines de nos recettes. Je pense notamment à la baisse significative des droits de mutation, estimée à 9 millions d'Euros, alors que certaines dépenses, vous le savez, sont incompressibles et croissent dans le même temps, telles que l'eau ou l'énergie.

Malgré cela, il nous faut garantir une solidarité renforcée aux Marseillais les plus fragiles et les plus démunis. Politique des tarifs sociaux dans les cantines : 50 % des enfants en bénéficient, soit un coût supplémentaire pour la Ville de 3,3 millions d'Euros par an. Politique de compensation des tarifs sociaux à la RTM. Politique active de lutte contre la précarité et l'exclusion, à travers le SAMU Social et l'Unité d'Hébergement d'Urgence. Intégration des enfants handicapés à l'école dans les centres municipaux de loisirs. Aide aux personnes en situation de précarité via le CCAS. Participation aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale : 3,5 millions d'Euros bénéficieront aux quartiers les plus en difficulté et à leurs habitants. Soutien au Plan Marseille Emploi à hauteur de 4,4 millions d'Euros, comme vient de le rappeler Jacques ROCCA SERRA. Action de santé publique avec la mise en place du Plan Alzheimer. En effet, il n'est pas envisageable d'abandonner notre devoir de solidarité en faveur de nos concitoyens les plus fragiles.

Cette solidarité renforcée pour les familles, c'est aussi l'augmentation de places en crèche, le renforcement des dispositifs d'animation et d'intégration des plus jeunes et bien sûr, l'offre sociale de logements que j'évoquais tout à l'heure. Nous ne nous sommes jamais contentés de remplir nos obligations à minima : bien souvent, nous faisons bien au-delà des obligations imposées par la loi.

En contrepartie de ces actions, nous prévoyons une augmentation des impôts de 4,9 % pour chacune des taxes. Au-delà des pourcentages, il faut bien voir ce que cela représente pour le contribuable marseillais. Ainsi, un ménage locataire d'un appartement de 45 m<sup>2</sup>, avec un enfant à charge, verra sa contribution au titre de la taxe d'habitation augmenter de 24 Euros pour la part communale, et si on prend l'exemple d'un foyer qui a un appartement de 84 m<sup>2</sup>, avec deux personnes, sa cotisation augmentera de 35 Euros pour la part de la Ville. C'est donc un effort fiscal mesuré que nous demandons aux Marseillais, seul moyen, dans le contexte contraint qu'est le nôtre, de développer les politiques de redistribution essentielles à une large part d'entre eux. D'ailleurs, les villes de Paris, Nantes, Lyon, Montpellier, prévoient des augmentations supérieures.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais conclure mon propos en réitérant les engagements que nous avons pris envers les Marseillais qui nous ont renouvelé leur confiance : soutien aux plus faibles et aux plus démunis, effort continu d'investissement, plus de 235 millions d'Euros cette année. A ce rythme, plus de 1 milliard d'Euros en cinq ans : c'est le soutien de la Ville à l'activité économique. Il est considérable, il nous permettra d'être au rendez-vous que nous avons pris et notamment en 2013, Marseille Capitale Européenne de la Culture.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on ne se lasse pas d'entendre notre Adjoint aux Finances tant il est louangeur et depuis tant d'années. Mais heureusement que nous sommes dans une démocratie et que nous pouvons rétablir quelque peu l'équilibre et la vérité par cette intervention, qui se veut responsable aussi dans la situation dans laquelle nous sommes.

Lors du débat d'orientations budgétaires, notre vice-Présidente de Faire Gagner Marseille, Nathalie PIGAMO, avait clairement exprimé les attentes de notre Groupe vis-à-vis du Budget Primitif que vous nous présentez aujourd'hui. Notre souhait prioritaire était, je vous le rappelle, dans le contexte économique actuel et enfin nous avons compris que, tel le nuage de Tchernobyl, la crise n'éviterait pas Marseille, que les impôts locaux n'augmentent pas. C'était notre priorité. C'est une priorité qui est dans le sens du pouvoir d'achat des Marseillais. Or manifestement, Monsieur le Maire, ce matin nous n'avons pas été écoutés sur ce point et nos concitoyens constateront bientôt une augmentation de 7,4 %. Bien sûr, 2,5 % sont imputables à la loi de finance, mais 4,9 % sont de votre responsabilité.

Bien sûr, un certain nombre de grandes villes de ce pays viennent elles aussi d'augmenter la pression fiscale. Vous avez, dans la presse, cité Lyon ou Paris. Vous auriez pu rajouter Nice, avec une hausse record de 15 %. La comparaison est néanmoins fort délicate. Paris n'avait pas augmenté ses impôts depuis 2001 et Lyon ne l'a fait qu'une fois de 5 %, en 2002. Marseille, par contre, a été classée et est classée au premier rang en matière de hausse d'impôts entre 2001 et 2007. Je vous rappelle que vous avez augmenté la taxe d'habitation de 22,2 % et la taxe foncière de 23,3 %. La Municipalité de Lyon vient enfin de s'engager à ne plus augmenter les impôts d'ici 2014. Je ne crois pas que vous soyez en capacité de prendre un tel engagement. Quant à Paris, qui est évidemment dans une autre situation économique que la nôtre, n'en doutons point, la hausse de la taxe d'habitation cette année atteint 9,59 % contre 26,07 % à Marseille, et 7,75 % pour le foncier contre 22,82 % chez nous.

J'entends dire que cette hausse ne touchera pas les plus modestes, qui seraient exonérés d'impôts. Il y a là une confusion, et je n'en doute pas car les gens qui la font connaissent les finances locales, qui est faite à dessein. C'est inexact, car s'il est vrai que 52 % seulement des ménages marseillais payent l'impôt sur le revenu, ils sont plus de 75 % à payer la taxe d'habitation. Un certain nombre d'entre eux, 120 000 environ, bénéficient d'un plafonnement, mais cet impôt est souvent le plus lourd de tous les impôts que les foyers à bas revenu sont appelés à payer. Ce constat est encore plus vrai pour la taxe foncière, car les exonérations en sont très limitées.

Finalement, les seuls qui ne seront pas touchés par cette hausse des impôts seront, il y en a quelques-uns à Marseille, les heureux bénéficiaires du bouclier fiscal de votre ami Nicolas SARKOZY, à qui le Trésor envoie ces jours-ci –mais pourquoi ne le touchons-nous pas tous ?– un chèque moyen de 33 000 Euros. Bel exemple d'équité et de justice sociale que M. Nicolas SARKOZY continue à défendre envers et contre tout !

Si Marseille est, comme on le dit souvent, une ville pauvre, et comme on aime parfois trop à le répéter, car je pense que la question ne se pose pas exactement de cette façon, est-il logique, est-il raisonnable de taxer toujours plus les habitants ? Est-il équitable d'augmenter de manière uniforme la taxe foncière qui touche tous les propriétaires et la taxe d'habitation qui touche tous les locataires alors que celle-ci est bien plus lourde que la première par rapport aux moyennes nationales ? Est-il enfin normal, comme l'a fait remarquer la Chambre Régionale des Comptes, que la Ville n'ait pas modifié depuis des années son système de classement des biens immobiliers qui fait que pour le fisc la catégorie "maison de grand luxe" n'existe pas à Marseille ?

Voilà un certain nombre de questions que l'on aurait pu débattre dans cette enceinte avant de proposer une hausse uniforme et aussi importante des impôts. Mais peut-être que vous suivez, vous et votre majorité, la politique de Nicolas SARKOZY et vous ne voulez pas que ceux qui possèdent des "maisons de grand luxe", comme le dit la nomenclature des impôts, soient concernés par une hausse plus importante.

La deuxième attente exprimée par notre Groupe était que ce budget soit véritablement un budget de relance de l'investissement. Le Conseil Régional et le Conseil Général se sont clairement engagés dans cette voie, ceci sans augmentation d'impôt. Ce n'est hélas pas le cas de notre Ville. Les dépenses d'investissement, si on est dans la relance, c'est bien d'investissement dont on parle, baisseront de 245 millions d'Euros en 2008 à 235 millions en 2009, comme l'indique le rapport budgétaire en page 20. Elles atteignaient 259 millions d'Euros en 2007. Il y a donc une baisse de 10 millions d'euros cette année et une baisse de 10 % en deux ans. M. DEVEDJIAN, le Ministre de la relance, ne sera pas aussi enthousiaste sur votre budget qu'il l'a été sur celui par exemple du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Le problème, c'est évidemment le niveau de notre endettement, 1,845 milliard d'Euros, ainsi que la faiblesse de notre épargne, 50 millions d'Euros. L'Etat est exactement dans la même situation et cherche lui aussi par tous les moyens à faire des économies. Et c'est avant tout sur les fonctionnaires et sur les Collectivités Locales que le Gouvernement tape depuis plusieurs mois, avec les résultats que l'on constate.

Cette politique se traduit donc concrètement par moins d'emplois publics dans nos écoles, nos lycées, nos hôpitaux, nos commissariats, à la CAF ou au pôle pour l'emploi. C'est aussi moins de soutien aux associations de quartier et au secteur social. C'est enfin une baisse sensible des dotations financières accordées aux Collectivités Locales, accusées fort injustement, et la vôtre est dans le tas, de gaspillage. La totalité des associations d'élus, de droite et de gauche, dénoncent aujourd'hui ce désengagement, alors que le secteur local réalise plus de 70 % de l'investissement public dans ce pays.

Confrontés à un endettement trop important, que vous n'avez pas eu la volonté, au cours de ces dernières années, de réduire, ainsi qu'à la politique de rigueur imposée par le Gouvernement, notre Ville essaye de faire bonne figure mais c'est clairement un budget d'austérité que vous présentez aujourd'hui. Ainsi, dans une circulaire adressée à ses Directeurs de Service et rendue publique, je suppose par les Directeurs, Monsieur le Secrétaire Général est très clair à ce sujet. Il dit : "L'objectif qui vous a été fixé consistait à réduire de 1 % par an les effectifs. Les résultats obtenus, poursuit M. GONDARD, restent insuffisants. Il faut donc poursuivre dans cette voie et accentuer nos efforts. Les effets attendus de cette politique en 2009 doivent se traduire par une baisse de la masse salariale de 1,5 %." La rigueur touchera donc le personnel communal, même si je ne doute pas que les nécessités du dialogue social vous conduiront à mettre de l'huile dans les rouages et à faire un peu de "calinothérapie" en direction des organisations syndicales.

Mais la rigueur touchera aussi les associations, qui voient le montant des subventions réduit de 700 000 Euros, c'est en page 8 du rapport, ainsi que l'ensemble des Services, dont les moyens se réduisent d'année en année. Bien sûr, il y a peut-être encore un peu de gras ici ou là, mais pour une majorité de Directions, vous attaquez l'os et cela commence à faire mal à tout le service public. Ainsi, la situation globale dans beaucoup de nos écoles ne me paraît pas digne de la deuxième ville de notre pays.

Malgré ces critiques, nous avons noté aussi des inflexions positives dans votre politique : une volonté affirmée, au moins par vous, Monsieur le Maire, de dépasser certains clivages politiques et sur certains dossiers très importants comme Marseille 2013, si on vous laisse faire, peut-être tout à l'heure nous aurons l'occasion d'en parler, ou la mission Centre-Ville / Vieux Port, un soutien plus concret pour le logement bon marché, il était temps, une écoute attentive des besoins exprimés par les Mairies d'Arrondissements, une réelle volonté de dialogue avec la Communauté Urbaine et son Président Eugène CASELLI, comme l'a prouvé votre attention sur le budget de MPM jeudi dernier.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors des orientations budgétaires, notre collègue Nathalie PIGAMO avait clairement exposé notre état d'esprit. Face à la crise sans précédent qu'affrontent notre pays et notre ville, nous sommes aujourd'hui dans une logique de dialogue, de négociation, d'opposition constructive. Nous aurions aimé, nous aussi, sur ce budget procéder à un vote moins tranché, mais malheureusement, alors qu'Eugène CASELLI a écouté les Groupes de l'UMP à la Communauté Urbaine, il ne nous a pas été possible de vous faire évoluer sur cette question qui, pour nous, la Gauche, est essentielle, celle du pouvoir d'achat des Marseillais. C'est pourquoi nous allons nous prononcer en opposition à votre budget.

Nous savons que la conjoncture actuelle est extrêmement difficile et d'ailleurs, nous avons été les premiers, ici dans cette enceinte, à en mesurer l'ampleur. Toutefois, le budget que vous nous présentez aujourd'hui se traduit par une hausse trop importante des impôts et j'ajouterai, nous le verrons dans le cours du Conseil Municipal, des tarifs, par une baisse des investissements et des subventions, le tout accompagné d'une très grande rigueur pour l'ensemble des Services municipaux. Vous comprendrez que dans cette situation, notre vote sera contraire.

**Monsieur DUTOIT.** - Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui le premier budget de votre nouvelle mandature. Je dois vous avouer que nous l'attendions avec impatience, car très inquiets, et ce pour plusieurs raisons. Le budget est toujours un moment clé d'une Collectivité Territoriale. Un budget, c'est un peu la feuille de route pour un an d'une majorité. Malheureusement, cette année 2009 nous plonge dans les méandres de la crise financière, économique et sociale, qui a commencé dès le dernier trimestre 2008. Je ne vais pas reprendre ce que j'ai pu dire dans cette assemblée le mois dernier. Je m'en tiendrai à la constatation que je faisais alors, en disant que vous auriez sûrement recours au levier fiscal. Hélas, la suite me donne raison !

Selon une étude de la principale banque des Collectivités Locales, DEXIA, la hausse moyenne de la fiscalité de ces institutions est de 3,6 % et de 3,7 % pour les Communes et groupements. Par prudence, face à la crise économique et à la perte de recettes à venir, avec déjà une perte de 9 millions d'Euros sur les seuls droits de mutation, vous nous annoncez une hausse d'impôt de 4,9 % afin –je cite– de faire face. Croyez-vous vraiment, Monsieur le Maire, que les Marseillaises et les Marseillais l'entendront de cette oreille ? Non, Monsieur le Maire, ils prendront cette annonce comme une énième injustice en se disant, une fois de plus : c'est le simple contribuable qui va payer !

Depuis des mois, ils subissent des mesures engagées par Nicolas SARKOZY pour faire face à la crise, encaissent coup après coup ; dernier en date et qui a d'ailleurs apporté des divergences au sein même de votre parti, les propos du Président de la République réaffirmant, je cite, "qu'il ne touchera pas à une miette du bouclier fiscal". Et de rajouter, lors de son allocution à Saint-Quentin, la semaine dernière, je cite : "Ne pas prendre par l'impôt 50 % du revenu d'un ménage, c'est un principe de liberté. La liberté, c'est de pouvoir vivre sans avoir peur." Fin de citation. Aussi, Monsieur le Maire, je vous le demande : la liberté aurait-elle un prix dans notre pays ?

Monsieur le Maire, nos concitoyens n'attendent pas de vous que vous anticipiez sur les effets à venir de la crise. Ils veulent des actions immédiates, des remèdes à leur souffrance, pas des placebos. Ils affrontent de plein fouet les effets de la crise au quotidien, avec la baisse de leur pouvoir d'achat, la perte de leur emploi, leur difficulté grandissante à joindre les deux bouts.

Votre Adjoint aux Finances, M. Jean-Louis TOURET, parle de nécessité à continuer à investir. Il l'a dit dans *La Provence* du 26 mars et il l'a redit encore aujourd'hui. Votre 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Roland BLUM, justifie votre choix en affirmant, je cite : "La relance ne peut avoir lieu que par l'investissement, car lui seul crée l'emploi". Et enfin, votre Président de Groupe, M. Yves MORAINÉ, de rajouter : "Une nécessité pour éviter de rogner sur le social ou le budget des écoles". Toutes vos affirmations vont à contre-courant de ce qui est prôné par votre Président, puisqu'il affirme haut et fort depuis sa campagne électorale : "Augmenter les impôts, ce serait diminuer un peu plus nos chances de renouer avec la croissance".

Vous mettez en avant qu'à Marseille la hausse est plus faible que dans d'autres grandes villes comme Paris ou Lyon. Mais croyez-vous vraiment que dans le contexte actuel, les Marseillaises et les Marseillais vont trouver cet argument rassurant et convaincant ? Peine perdue, Monsieur le Maire ! Si vous anticipiez pour cette année sur les effets de la crise en augmentant les impôts, j'appréhende fortement le budget 2010 si la taxe professionnelle, d'ailleurs, disparaît.

Cette hausse des impôts représente autour de 16 millions d'Euros et cette somme ne sera qu'une paille dans un budget de 1,6 milliard d'Euros, avec une dette de 1,85 milliard d'Euros. Mais votre part d'investissement se maintient à 235 millions d'Euros. A cette augmentation se rajoutera la maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque leur variation évolue en dessous de l'inflation, soit + 1,18 %, quand parallèlement les recettes progressent de 1,97 %. Ce budget est une baisse des prestations pour les usagers et les services, une baisse des effectifs avec le non-remplacement des départs à la retraite. En effet, M. TOURET a annoncé qu'un seul départ à la retraite sur deux serait remplacé, ce qui équivaut à peu près à 200 postes en moins.

En bon libéral que vous êtes, Monsieur le Maire, nous retrouvons, là, le mot d'ordre lancé par Nicolas SARKOZY : plus d'impôts, moins de services rendus, vous enfoncez Marseille, les Marseillaises et les Marseillais, dans la voie de la régression.

Quant au développement économique, Monsieur le Maire, permettez-moi de prendre cinq minutes sur un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps, la réparation navale. A la lecture du document annexé concernant le Budget Primitif, sauf erreur de ma part, je n'ai lu dans aucun paragraphe vos perspectives pour le développement de l'industrie. Il est certain que le document a été travaillé avant la récente annonce de liquidation judiciaire de l'UNM. Quand bien même, il n'empêche que l'oubli de ce secteur ne fait que confirmer votre volonté de favoriser le secteur tertiaire et notamment le tourisme.

Nous le savons bien et nous l'avons toujours dénoncé, vos perspectives pour le Grand Port Maritime de notre ville sont depuis longtemps réduites à votre intérêt de faire du Port de Marseille un port à vocation touristique. Pourtant, la situation que l'on rencontre aujourd'hui à Marseille pose clairement la question de la relance industrielle, elle est un élément de sortie de crise.

Dès lors, je trouve scandaleux que l'on fasse porter aux salariés la responsabilité de cette fermeture. D'autant plus scandaleux, Monsieur le Maire, les propos de votre 2<sup>ème</sup> Adjointe, Mme Dominique VLASTO, qui s'est exprimée en ces termes, je cite : "Les salariés de la réparation navale veulent tuer le Port, l'économie de Marseille et la région. Le Gouvernement doit aller plus loin et, s'il le faut, fermer le Port pendant 45 jours, comme à Barcelone, et que l'on soit débarrassé de ce choléra." A France 3, le 8 mars.

Sans rentrer dans la polémique, cette déclaration est indigne d'une élue de la République. Des propos aussi injurieux ne peuvent être tenus envers des salariés, pères de famille pour la plupart, qui défendent leur outil de travail. Ce ne sont pas des criminels sans vergogne, que je sache ! Vous-même, Monsieur le Maire, nous savons que vous ne les portez pas haut dans votre cœur, mais vos propos ont toujours été à la limite du raisonnable. Ceci étant, je refermerai la parenthèse.

Aussi, à l'heure où l'on nous annonce un plan de relance pour faire face à la crise économique, après l'accord cadre signé en octobre dernier dans le cadre de la refonte portuaire, que vont devenir les 130 salariés de l'UNM ? La réparation navale lourde ne peut disparaître des activités portuaires, elle en est un des symboles emblématiques. D'ailleurs, lors du Conseil d'Administration du 16 mars dernier, tous les participants ont reconnu que Marseille et son Port avaient besoin d'une réparation navale lourde de haut niveau ; ce savoir-faire doit perdurer.

Michel SAPPIN, Préfet de région, devrait réunir autorités portuaires, armateurs de la place, groupement des sous-traitants d'UNM et CGT, pour envisager des formules transitoires. Dans l'attente de l'arrivée d'un repreneur, le représentant de l'Etat souhaite encourager une activité d'entretien, favorisant l'emploi des ex-salariés de l'UNM. De notre côté, nous proposons une structure provisoire de type GIE, pour permettre la poursuite de l'activité de réparation navale sur le Port de Marseille – le besoin de mise en chantier existe, comme le prouve le détournement de navires de la SNCM vers les chantiers Boluda de Barcelone –, et pour permettre dans l'immédiat aux salariés de percevoir leur salaire. Cette solution serait transitoire et portée par les Pouvoirs Publics, les Collectivités Territoriales, la CRCI et le patronat portuaire.

Non, M. BLUM, nous ne sommes pas dans l'illégalité ! Si c'était le cas, le premier dans l'illégalité serait notre chef de l'Etat, qui vient d'allouer dans le cadre de son plan de relance aux alentours de 360 milliards d'Euros aux banques privées de notre pays. De plus, dois-je vous rappeler qu'à l'époque du plan de reprise de la CMR, l'Etat et les Collectivités avaient contribué à hauteur de 3,4 millions avant que ce chantier soit repris à l'Euro symbolique par le groupe Boluda en 2005.

Nous pourrions ainsi appréhender, dans un esprit de responsabilité partagée, les dossiers des opérateurs industriels souhaitant s'établir sur la place portuaire marseillaise pour faire de la réparation navale lourde. Après le départ de l'entreprise Agrexco, qui prive Marseille de l'essentiel de son trafic maritime fruits et légumes, la fin de la réparation navale sur la façade méditerranéenne française serait lourde de conséquences pour notre ville, pour le port, pour l'emploi dans notre ville, pour le secteur industriel de Marseille. Notre Groupe reste convaincu, et encore plus en ces temps de crise, que le Port est le poumon économique de la ville. Nous ne pouvons donc cautionner qu'on lui retire encore une de ses branches ! J'en resterai là pour le moment sur ce sujet.

Pour en revenir à votre budget, vous justifiez que la hausse de la fiscalité permettra aux familles de profiter de l'augmentation de la capacité d'accueil dans les crèches ou les dispositifs d'animation et d'intégration pour la jeunesse, tandis que sera renforcée l'offre sociale de logement, soit de 2 693 places en crèches en 2008 on passe à 2 738 places en 2009. Je vous laisse faire le calcul mes chers collègues : seulement 45 places supplémentaires ! Pour l'action sociale et la santé, 119,59 millions en 2009 contre 108 en 2008. Une augmentation prévisionnelle de 1,59 million d'Euros. Pour l'économie et l'urbanisme, stagnation, avec 77,92 millions d'Euros en 2009 contre 77 millions en 2008. Lors du Conseil Municipal du 15 décembre dernier, nous avons débattu de vos intentions sur la délicate question du logement dans notre ville. Nous attendons maintenant de voir l'avancement, au fil des mois, de la mise en œuvre de votre politique dans ce domaine.

Par ailleurs, vous prétendez faire figurer Marseille comme modèle de développement durable, mais si l'on prend l'exemple sur les crédits sport, on assiste à une baisse conséquente de 18 millions d'Euros, avec 62,43 millions cette année contre 80,51 millions en 2008. Et sur les crédits environnement, de 67,73 millions d'Euros en 2008 on passe à 63,02 millions en 2009. Quant à la culture, vous continuez dans votre programmation en maintenant d'un iota vos crédits.

Par contre, vous faites de la rénovation du centre-ville votre cheval de bataille, en vue de Marseille Capitale Européenne de la Culture, en y associant un rituel de votre budget, la sécurité. Preuve en est le développement de la vidéosurveillance avec d'ici 2010 l'installation de 130 à 180 nouvelles caméras dans l'hyper-centre que nous devons voter tout à l'heure lors du rapport 258. On nous annonce que la valeur d'une telle opération est de l'ordre de 6 millions d'Euros, avec un coût de fonctionnement de 1,7 million par an. Monsieur le Maire, un tel investissement serait bien profitable à d'autres domaines, l'école par exemple, surtout quand on sait pertinemment que ce système ne résout pas le problème de la délinquance ; son efficacité est loin d'être prouvée et reconnue.

En effet, Monsieur le Maire, alors que la France s'est inspirée du modèle britannique, un premier avertissement est venu d'Outre-Manche dès mai 2008 lorsque Mike NEVILLE, l'un des patrons de Scotland Yard, a qualifié de "fiasco" l'expérience menée en Grande-Bretagne. De plus, dans *La Provence* du 27 mars, le Préfet de Police, M. Jean-Luc MARX, enfonce le clou en disant, je cite : "Noailles n'était pas un exemple probant".

Autre point essentiel, Monsieur le Maire, si vous misez sur un système, pourquoi tout centraliser sur l'hyper-centre ? La sécurité serait-elle plus assurée dans les autres quartiers de la ville ? La présence de caméras en centre-ville ne règlera pas les problèmes de petite délinquance. Pire, elle ne fera que la déplacer vers les quartiers périphériques. Et une fois de plus, une partie de nos concitoyens va se sentir oubliée, exclue des prérogatives du premier magistrat de notre ville.

Toutefois, peut-être, et je dis bien peut-être, la présence de caméras peut revêtir un caractère dissuasif à la condition qu'elle s'accompagne de mesures préventives et, quand bien même, je reste persuadé qu'un renforcement des effectifs de Police serait bien plus judicieux sur ces lieux et rassurerait bien mieux les Marseillaises et les Marseillais. A mes yeux, ce n'est qu'un leurre pour occulter les vraies questions de fond.

Dans la globalité de votre budget, la gestion libérale de nos finances est en phase avec la politique nationale, mais vos méthodes ne font plus recette. Notre pays et Marseille sont malades de cette politique mise en œuvre par vous et vos amis. Les Françaises et les Français, les Marseillaises et les Marseillais, rejettent massivement cette politique. Ils ont été des dizaines de milliers à manifester le 29 janvier et le 19 mars derniers. Un récent sondage TNS-Sofres affirme même que 64 % des Français ont le sentiment que la situation va pousser la population à se révolter pour manifester violemment son mécontentement. 64 %, Monsieur le Maire, c'est énorme !

Dans un contexte de crise financière, économique et sociale, votre budget est bien loin d'un budget qui réponde aux besoins des Marseillaises et des Marseillais, aux exigences d'une ville qui doit se positionner comme une Capitale Européenne de la Culture. Le Groupe Communiste votera contre.

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Communiste)*

Madame PONCET-RAMADE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce budget se situe dans sa ligne habituelle, qui est connue depuis quelques années : on diminue les frais de fonctionnement au profit des frais d'investissement. La dette, elle, continue d'augmenter inexorablement et cette dette constitue le premier poste de dépenses après l'administration générale de la Ville.

Cette dette représente 18 % des dépenses. Quand pourra-t-on parler de surendettement ? Pour le fonctionnement, la croissance est de 1,18 % ; c'est-à-dire moins que l'inflation, avec un coût croissant pour le Bataillon des Marins Pompiers. Peut-on faire mieux ? Une croissance des dépenses pour l'énergie et l'eau, là je suis sûr que l'on peut faire mieux !

L'examen des recettes nous montre le désengagement de l'Etat dans ses dotations diverses et c'est donc le recours à l'impôt qui va permettre d'équilibrer ce budget. Tandis que la part de l'Etat, ressources externes, dans l'augmentation du budget est de 6 millions d'Euros, la part de la Ville, les ressources internes, est de 12 millions.

Les investissements sont stables et ils vont s'appuyer sur deux piliers, l'emprunt et l'impôt. L'emprunt va lui-même augmenter la dette et il y a là une fuite en avant un peu inquiétante, surtout quand on est au bord de l'abîme comme le disait Raymond BARRE. Les réserves fondent si l'on continue à vendre tout ce que la Ville possède comme immeubles et réserves foncières. Il est vrai que l'impôt augmente sérieusement, de 4,90 % pour l'ensemble des taxes. Votre philosophie est donc différente de celle du Chef de l'Etat, Nicolas SARKOZY, qui a Saint-Quentin disait : "Je ne serai pas l'homme qui a augmenté les impôts", mais il oblige la Ville de Marseille à augmenter les siens !

Les habitants sont touchés par la crise, le chômage repart, il y a une pauvreté croissante et l'augmentation des impôts n'est pas une bonne nouvelle. Toutefois, si les investissements de la Ville leur apportent une vie meilleure, moins de dépenses d'énergie, moins de dépenses de transport, moins de dépenses d'eau, des loyers moins élevés, des emplois nouveaux, des écoles, des loisirs, de la culture plus facile et avec un coût réduit, alors ces impôts nouveaux seront acceptables et acceptés. La suite du budget nous prouve que ce n'est pas le cas.

Les budgets annexes évoquent le Palais de la Glisse et de la Glace, dont vous savez tout le bien que nous en pensons, avec un coût d'exploitation estimé à 1 million d'Euros par an, ce qui n'est pas rien. Nous pensons que cette réalisation est ruineuse, inutile, inadaptée dans la ville la plus chaude de France. Il est une absurdité écologique, comme l'est l'incinérateur, et ils seront un jour fermés tous les deux, lorsque la mesure de la facture énergétique et de l'empreinte écologique sera faite, que la crise écologique éclatera peu après la crise financière. Ils appartiennent tous les deux à un monde fini !

Les organismes paritaires de la Ville, Marseille Aménagement, Marseille Habitat, Habitat Marseille Provence, s'orientent nettement dans la restauration et la réhabilitation de logements, plutôt que sur de nouvelles constructions, ce qui, je pense, est préférable et devrait entraîner des baisses de charges pour une meilleure isolation de bâti. Quant à la SOGIMA, elle se propose de réaliser de confortables bénéfices avec la vente des logements qu'elle a acquis à vil prix.

Pour la partie développement durable et son trépied classique, environnement, économie et social, nous avons quelques remarques à faire. L'accès au logement, c'est le minimum et c'est la loi. Il faut, avant de construire inconsidérément, voir ce qui est récupérable en réhabilitation et en rénovation, tout en supprimant l'habitat indigne.

Pour les rénovations effectuées par les particuliers dans le cadre du PRI, il faut contrôler la qualité des travaux effectués. A posteriori, ces travaux sont souvent médiocres, sans bilan de carbone, sans isolation. Vous proposez une mobilisation des logements vacants. Cette mobilisation, on en parle chaque année et comme l'Arlésienne, on ne la voit jamais !

Les grandes copropriétés délabrées, comme Bellevue, les Rosiers, le Parc Kallisté, le Mail, Maison Blanche, le Parc Corot, la zone Saint-Mauront Gaillard, vont être restaurées. Mais dans quels délais ? Les gens ne peuvent pas continuer à vivre en passant par le toit pour rentrer chez eux ! La somme allouée à ces grands travaux est de 2 millions d'Euros, est-ce bien raisonnable ? Cela me paraît insuffisant.

La réhabilitation avec l'ANRU est commencée, voire presque finie, mais le programme ANRU national est lui-même clos. Comment peut-on signer le nouveau projet de La Soute ?

La remise en travaux du PLU va se faire en phase avec l'ensemble des Collectivités Territoriales, ce qui est une bonne chose. La mise en place du PADD est nouvelle, il lui faudra des compétences extrêmes.

Le fonctionnement urbain dépend et est la victime de la circulation dans une ville envahie par les voitures, sur la chaussée, sur les trottoirs, sur les places. Il est vrai que la L2 pourrait se finir, surtout dans sa portion qui relie les deux autoroutes. La société Prado Carénage qui construit le tunnel Prado Sud, ses administrateurs pensent que la L2 ne se fera jamais, sinon pourquoi payer un péage si on peut traverser la ville gratuitement ? Ce tunnel va transformer le rond-point du Prado en échangeur autoroutier. Quant au tramway Prado-Castellane, c'est curieux cette habitude de poser des tramways au-dessus du métro. On pourrait requalifier la rue de Rome sans y poser un tramway. On pourrait mettre des palmiers en pot ou des nains de jardin.

Sur l'inutilité de la vidéosurveillance, j'ai déjà cité plusieurs fois et en vain la Police londonienne qui juge ce procédé coûteux et inefficace. Dans la ville de la vidéosurveillance, à Londres, les infractions se font désormais avec des cagoules et des masques de mickey.

Toujours sur le développement urbain, les touristes sont nombreux à Notre-Dame de la Garde. Les visites en cars collectifs empruntent un chemin montant, étroit, malaisé, en polluant tous les habitants au passage.

Vous souhaitez améliorer la vie étudiante, nous aussi ! Mais avec l'éclatement, l'éloignement des Universités, et sans moyen de transport, ils sont véritablement assignés à résidence.

La réalisation de nouveaux mouillages pour la plaisance va amener une pollution accrue du littoral et des fonds sous-marins. Il faut l'éviter.

Concernant les parcs et les jardins, vous prévoyez 41 chantiers de réfection pour un budget de 2 millions d'Euros. Il faut évoquer le contenu également de ces dossiers, économie d'eau, absence de pesticides, d'engrais, d'insecticides, mise en place de compostage, bref, tout ce qui rendra les parcs et les jardins propres et sans danger. Un budget de 2 millions d'Euros est-il suffisant ?

Sur le plan emploi 2009-2014, il est certes nécessaire mais il ne faut pas se tromper de cible. Le Président de la République, Nicolas SARKOZY, proposait dans son discours de Saint-Quentin de continuer à fabriquer des autos, des bateaux, des trains et des avions, comme quand il était jeune. En dehors de ce désir enfantin de retrouver sa voiture de pompiers, c'est justement ce type d'emploi qui est condamné. Dans tous les secteurs sinistrés, l'automobile, l'agriculture, la chimie, la machine-outil, nous pensons qu'il sera impossible de créer des emplois et même de maintenir les emplois existants sans procéder à une conversion écologique de l'activité, c'est-à-dire une conversion du contenu même de la production.

A cet égard, nous affirmons que des milliers d'emplois verts pourraient être créés dans les filières nouvelles telles que les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, l'agriculture biologique, l'aide aux personnes, les services de proximité, le recyclage, la réparation, l'artisanat et bien d'autres. C'est, je crois, le sens du "Green New Deal" lancé par le Président OBAMA.

Les équipements scolaires poursuivent leur restructuration : 11 écoles sont prévues cette année, il y en a 459, il faudra donc 40 ans pour renouveler le parc scolaire. A propos des activités périscolaires que vous proposez, nous y sommes bien sûr favorables, mais leur nombre est limité et seules quelques classes peuvent en bénéficier. De même, l'extension de l'ouverture des écoles le matin et le soir est très chère pour les familles : 3 Euros le matin + 3 Euros le soir + la cantine, cela peut faire 10 Euros par jour et par enfant.

Les personnes sans domicile fixe sont de plus en plus nombreuses dans notre ville. Elles viennent de toute l'Europe. Parce que, pour citer Aznavour, "il leur semble que la misère sera moins pénible au soleil". L'effort est insuffisant, l'organisation de l'accueil, dont les horaires d'ouverture, est complètement à réviser.

Les préoccupations hygiénistes sur les plages sont louables, avec l'installation de sanisettes, mais c'est dans toute la ville qu'il faut les installer, sur les places et dans les jardins.

Dans le cadre de la santé, vous préconisez la lutte contre les nuisances sonores. Mais nous voudrions que vous y rajoutiez la lutte contre les nuisances électromagnétiques sur lesquelles notre Groupe a déposé un recours au Tribunal Administratif, sans réponse à ce jour.

Monsieur le Maire, nous avons étudié ce budget sous le prisme du développement durable avec ses trois piliers environnementaux, économiques et sociaux. Nous avons fait des propositions dans le souci d'être une opposition constructive. J'espère que nous serons entendus pour le bien des habitants de la ville et de la planète.

Monsieur ZAOUJ.- Monsieur le Maire, nous allons acter que votre majorité va adopter le budget et que nous-mêmes le refusons parce qu'il n'est pas possible d'acter un budget, alors que les gens souffrent, avec une augmentation qui va pénaliser autant de personnes dans notre ville.

Il n'empêche que nous pouvons quand même intervenir et prévoir d'améliorer nos systèmes de solidarité envers les populations qui souffrent et je compte personnellement sur vous, Monsieur le Maire, et sur l'ensemble des personnes ici présentes, parce qu'il n'est pas forcément nécessaire de philosopher sans arrêt sur plein de décisions qui peuvent faciliter la vie de nos concitoyens, et il y en a beaucoup qui souffrent.

Parmi les personnes qui souffrent, il y a des enfants dans ces familles et je pense que nous pouvons adopter, tout au long de votre mandature et des mois et des années qui viennent, où les difficultés ne vont pas faiblir, pour soutenir ces familles, pour soutenir une partie des gens, j'aimerais que nous apportions beaucoup d'attention aux enfants de cette ville et notamment à ceux qui ont beaucoup de difficulté à manger peut-être tous les jours. A travers les écoles, il y a des cantines et à travers ces cantines, il y a un certain nombre d'enfants qui sont exonérés de paiement de repas. Peut-être qu'il faudrait que nous apportions une aide encore plus grande et plus importante à toutes ces familles, en prévoyant des gratuités à un nombre beaucoup plus important d'enfants. Et c'est un soutien qui n'est pas quelque chose d'anodin.

De la même manière et dans une crise où il y a l'emploi et où l'emploi des plus précaires est en difficulté, nous prévoyons de recruter un certain nombre d'agents non titulaires, de façon régulière et importante, peut-être que votre attention sera de réserver ces emplois notamment à ceux qui souffrent, aux jeunes qui sont en difficulté et aux étudiants qui ont besoin de ces emplois pour continuer leurs études.

Il y a des pistes comme celles-là où malgré un budget que nous trouvons très pénible pour l'ensemble des personnes, nous pouvons trouver dans ce matelas que vous dites avoir prévu en cette période de difficulté, de 16 millions d'Euros, plein de ressources pour aider nos concitoyens et de manière concrète. Merci.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire, le budget qui nous est présenté par vous-même et notre Adjoint aux Finances, Jean-Louis TOURRET, est, contrairement à tous les discours misérabilistes que nous venons d'entendre, un budget de bonne gestion et un budget dynamique puisqu'il soutient l'investissement.

Il ne vous aura pas échappé, mes chers collègues, que face à la crise économique qui est une crise extrêmement grave, Marseille –je l'ai dit, je le répète et je le maintiens– est celle qui résiste le mieux à cette crise. On peut en juger par les chiffres. Alors que le chômage, malheureusement, dans notre pays a augmenté de 12 % sur un an, il n'augmente à Marseille que de 5,5 %. Bien sûr, cela tient au fait que notre économie est moins industrialisée. Cela tient au fait que nous avons une économie orientée sur le tertiaire, le tertiaire supérieur et également avec une population de la fonction publique importante. Mais cela tient aussi, vous ne me l'enlèverez pas de l'idée parce que c'est la réalité, de la politique volontariste que vous avez conduite, Monsieur le Maire, depuis quinze ans et qui continue à marquer aujourd'hui encore ses effets, et que nous allons poursuivre !

Nous allons la poursuivre avec 235 millions d'Euros d'investissement, auxquels vont s'ajouter les 62 millions d'Euros du plan de relance du Gouvernement. Ce sont 2,8 milliards d'Euros qui ont été investis en quinze ans, auxquels s'ajoute 1,7 milliard d'Euros de la Communauté Urbaine, et cela sur des projets structurants, sur des projets créateurs d'emplois et sur l'ensemble des quartiers de la ville. Quelques exemples, pour ne pas être trop long.

Sur le Nord, c'est Euroméditerranée, avec les Zones Franches, avec les ZAC, notamment celle de Château-Gombert, celle de Sainte-Marthe. Et nous avons appris avec bonheur vendredi, de la part du Premier Ministre, que l'extension d'Euromed 2 était actée. Il ne faut pas perdre de vue que cela représente 1,5 milliard d'Euros d'investissement, pour construire 12 000 logements, 500 000 m<sup>2</sup> de commerces, 200 000 m<sup>2</sup> de bureaux. Cela va être, dans les dix années qui viennent, un élément important de la création d'emplois.

Ce sont également les efforts qui sont faits sur le centre-ville. Je n'insisterai pas, nos collègues l'ont indiqué, mais on a raison de le faire puisque nous avons la chance, enfin, que le recours concernant les Terrasses du Port... Cela représente quand même la création de quelque 500 emplois, avec un investissement de 430 millions d'Euros par le secteur privé, sachant que tout ce qui a été déjà investi a engendré trois fois plus d'Euros d'investissement d'argent privé. Il faut rééquilibrer le commerce du côté du centre-ville et la Commission du centre-ville qui va y travailler va justement régler ce problème de rééquilibrage.

Outre le centre, cela a été fait également sur l'Est de la ville, avec la ZAC de la Capelette, la ZAC de la Valentine, et évidemment sur le Sud de la ville. Je n'insiste pas mais à travers toute une série de thématiques, que ce soit le logement... et on a raillé pendant longtemps, Mme SERVANT, le Chèque Premier Logement : heureusement aujourd'hui qu'il y a le Chèque Premier Logement ! Ce n'est plus deux ou trois signatures, ce sont déjà 450 signatures de Chèques Premier Logement qui viennent s'ajouter à la politique volontariste de l'Etat : le doublement du prêt à taux zéro, le pass foncier, la loi Scellier, la TVA à 5,5 %. En matière de logement, c'est également tout ce qui est fait dans le cadre des douze dossiers de zones ANRU qui sont en cours de présentation, qui vont générer environ 1 milliard d'Euros d'investissement, dont 300 millions à la charge de la Ville. Avec cela, on nous dira que rien n'est fait au niveau de l'investissement dans cette ville ! Que l'on me le démontre ! Je crois que c'est nous qui démontrons le contraire aujourd'hui !

Je pourrais encore parler du Plan Campus. Le Plan Campus, c'est 250 millions d'Euros d'investissements qui vont être faits à la fois sur Luminy, sur Château-Gombert, sur Saint-Jérôme, pour rendre ce pôle, qui est déjà un pôle technologique scientifique de haute qualité, encore beaucoup plus performant. Aussi, que l'on ne nous dise pas que rien n'est fait dans cette ville et que la Ville ne fait pas les efforts qui s'imposent ! Je pourrais encore discourir pendant longtemps, je ne le fais pas parce que je ne peux pas résister au plaisir de consacrer une grande partie de mon propos à répondre aux accusations, sans vouloir employer de mot trop fort, de M. Frédéric DUTOIT.

Effectivement, nous avons un problème concernant le Port et il y a eu un problème concernant la réparation navale. Concernant la réparation navale, M. DUTOIT, je suis désolé de vous le dire, la CGT est le seul et principal responsable de la situation dans laquelle elle a mis la réparation navale !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité et réprobations dans les rangs du Groupe Communiste)*

Monsieur BLUM. - Pourquoi ? Je vais vous l'expliquer très rapidement et très sereinement. Ecoutez mes explications ! Parce que nous sommes dans le cas typique d'un conflit idéologique. Dès le départ, la CGT s'était mis dans l'idée que l'entreprise Boluda devait être dirigée non pas par sa Direction mais par la CGT. Je suis désolé, cela ne peut pas fonctionner ! Les décisions stratégiques doivent être prises par l'employeur, c'est de jurisprudence constante.

En même temps, tout le problème de la sous-traitance, tel que vous l'avez exposé, est un pur mensonge ! La sous-traitance dans notre pays est autorisée par les textes français, elle est autorisée également par les textes européens. Ce qui est interdit, c'est le prêt illicite de main-d'œuvre, ce qui n'était pas le cas de Boluda et d'ailleurs, la CGT a fait intervenir à plusieurs reprises l'Inspection du Travail sur les chantiers Boluda et l'Inspection du Travail qui, vous le savez, ne fait guère de cadeau au patronat, n'a jamais constaté la moindre infraction : en 25 mois de présence de Boluda sur le chantier naval, il n'y a eu aucune infraction constatée à la législation du travail !

A partir de là, comment voulez-vous que l'entreprise soit dirigée ? Dans l'économie, on ne peut pas inverser les rôles et vous m'expliquerez pourquoi, alors que Boluda pratique la sous-traitance dans l'ensemble de ses chantiers à l'étranger et y compris en France à Dunkerque, vous m'expliquerez pourquoi à Marseille cela n'a pas marché. La réponse est simple : parce que la CGT s'est mise au milieu et s'est mise en tête de saboter la réparation navale ! Voilà la réalité.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur BLUM. - Après cela, nous arrivons bien entendu au plan stratégique du Port, qui sera sans doute voté le 3 avril prochain. Là également, nous arrivons, je vous le dis, à des absurdités. La loi sur la réforme portuaire, le Président de la République l'a dit, le Premier Ministre l'a répété, sera appliquée dans sa lettre et dans son esprit, c'est-à-dire que, que vous le vouliez ou non, le personnel du Port Autonome, concernant les grues, la manutention, la maintenance, sera transféré aux entreprises privées, parce que c'est la loi qui le dit et parce que dans ce pays la loi s'applique partout sur l'ensemble du territoire de la République et que jusqu'à présent, Marseille c'est la République, c'est la France, et donc la loi s'y appliquera !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur BLUM. - Et quand vous dites que la CGT n'y est pour rien, vous arrivez à des absurdités et à vos propres contradictions. Je vais vous donner un seul exemple. Il y a deux ans à peu près, vous aviez décidé à juste titre qu'il fallait maintenir la Générale Sucrière ou l'industrie sucrière à Saint-Louis, ce qui est tout à fait normal et tout à fait légitime. Finalement, on est arrivé à une solution puisque, Dieu merci, et nous nous en réjouissons, la Sucrerie peut toujours maintenir son activité, c'est un groupe allemand qui la dirige. Or, il y a à peine quelques jours, grâce aux agents de la CGT du Port, on a failli fermer l'Industrie de sucre de Saint-Louis parce que le navire sucrier était resté en rade dans le port de Marseille et que l'on ne pouvait plus alimenter les raffineries de Saint-Louis. Vous voyez dans quelle situation absurde vous êtes ! Et je vous pose la question : est-ce que la CGT des Sucres Saint-Louis va se rebeller contre la CGT du Port de Marseille pour pouvoir faire fonctionner son usine ?

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur BLUM.- Je ne souhaite qu'une chose, mes chers collègues, c'est que, Monsieur le Maire, vous continuiez ce que vous avez fait depuis quinze ans ! Vous l'avez fait avec talent, vous l'avez fait avec succès, la ville résiste bien ! Continuons à investir pour maintenir l'emploi des Marseillais !

*(Forts applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un peu difficile de prendre la parole après Roland BLUM, mais pour parler quelques minutes sur ce budget, il faut quand même commencer par remercier celui qui depuis quatorze ans le prépare, dans des circonstances toujours difficiles et encore plus cette fois-ci, et qui réussit, malgré toutes les alarmes politiciennes et injustifiées qui viennent de l'autre côté de cet hémicycle, à préparer un budget qui a permis à Marseille d'avancer encore et toujours, alors que d'autres essayaient de tirer notre ville vers le bas !

Mes chers collègues de la majorité, plus complexe encore à préparer que d'habitude, ce budget ne craint pas les comparaisons avec qui que ce soit sur les critères majeurs de bonne gestion d'une Collectivité Territoriale que sont les dépenses de fonctionnement, la fiscalité, la dette et l'investissement.

Nos dépenses de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées, avec une augmentation limitée à 1,18 % pendant que Paris annonce 2,3 %, Toulouse 3,4 % et Lyon 4,4 %. Mes chers collègues, il ne s'agit pas là seulement d'un chiffre mais d'un vrai succès, correspondant à un vrai travail, qui signifie que l'ensemble des Services sous l'autorité du Maire sont désormais imprégnés d'une vraie culture de l'économie et de l'efficacité, ce qui, il faut bien le dire, n'existait pas avant. Cela signifie aussi que la Ville se concentre sur ses compétences, sans se disperser sur des dépenses qui flattent les égos politiques mais qui coûtent inutilement cher aux contribuables. Là aussi, nous le faisons ici, cela ne se fait pas ailleurs.

Alors, M. MENNUCCI, budget d'austérité ou de rigueur, je ne sais pas. Ce qui est sûr, c'est que nous ne jetons pas, à la Ville de Marseille, l'argent par les fenêtres ! *(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MORAINÉ.- C'est parce que nous ne jetons pas l'argent par les fenêtres que nous pouvons aborder sans complexe, mes chers collègues, le sujet de la fiscalité. Avec une hausse limitée à 4,9 % des taxes foncière et d'habitation, pendant que M. DELANOE à Paris les augmente de 9 %, M. COLLOMB à Lyon de 6 % et la Gauche encore, à Montpellier, de 5,4 %, et ailleurs dans certaines villes de Droite aussi, alors que toutes ces villes de Gauche et de Droite sont beaucoup plus riches que Marseille ! La hausse marseillaise est très limitée et n'aurait pas eu lieu si la crise n'avait pas frappé, entraînant avec elle une diminution brutale de nos rentrées au titre des droits de mutation.

Ce qu'il faut bien comprendre, mes chers collègues, c'est que lorsque l'on n'augmente pas les impôts, une Collectivité voit ses ressources diminuer par l'effet conjugué de l'inflation et de la stabilité des dotations d'Etat ou des dotations communautaires. Quand vous rajoutez à cela les effets d'une crise qui abaissent encore les ressources, le choix est simple.

Soit vous réduisez les dépenses sociales d'intérêt général : par exemple, comme l'a cité Jean-Louis TOURRET, les tarifs réduits des cantines scolaires ou la compensation pour la gratuité des chômeurs à la RTM. Faire cela, c'eut été toucher aux plus fragiles de nos concitoyens ; le Maire ne l'a pas voulu et il a eu raison !

Soit, si vous ne voulez pas toucher aux dépenses sociales, vous pouvez encore réduire l'investissement. C'était possible, mais c'était risqué de donner un coup d'arrêt au développement de Marseille. Le Maire ne l'a pas voulu et il a eu raison !

Soit, enfin, vous mettez en œuvre une politique combinant économie de gestion drastique, oui, c'est vrai et nous l'assumons, et légère augmentation des impôts, oui, c'est vrai et nous l'assumons ! C'était à l'évidence le bon choix et ce d'autant que les impôts de la Ville ne pèsent pas sur les ménages les plus modestes puisque la taxe foncière n'est payée que par les propriétaires et que seuls 50 % des Marseillais paient la totalité de la taxe d'habitation. M. MENNUCCI, soyons précis ! Vous avez dit des bêtises à la radio ce matin, vous avez recommencé tout à l'heure : seuls 50 % des Marseillais paient la totalité de la taxe d'habitation ! Enfin, les taux d'abattement sociaux autorisés par la loi sont dans notre ville au maximum de ce qu'il nous est permis légalement de faire.

En bref, mes chers collègues, la politique fiscale de notre Municipalité est, ne vous en déplaise, aussi une politique sociale !

Mes chers collègues de la majorité, le PS et l'opposition, ici, qui courent derrière BESANCENOT, glosent à loisir sur un bouclier fiscal qui instaure pourtant seulement une règle de bon sens : vous ne donnerez pas à l'Etat plus de 50 % de votre revenu, vous ne travaillerez pas plus d'un jour sur deux pour l'Etat. En bref, vous ne travaillerez pas plus d'un jour sur deux pour un autre que pour vous ! C'est le bon sens et, si on ne le fait pas, ceux qui travaillent partent à l'étranger.

*(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)*

Monsieur MORAINÉ.- M. MENNUCCI, vous parlez avec aisance du bouclier fiscal. Nous, ici, nous nous sommes contentés depuis 1995 d'utiliser le levier fiscal avec une hausse des impôts inférieure à 2 % par an. Lorsque la Gauche dirige, elle, ce n'est pas le levier fiscal qu'elle utilise, c'est le marteau fiscal ou le pilon fiscal ! Ainsi, nos collègues Socialistes qui siègent à la fois ici et à la Région, comme Mme ANDRIEUX, Mme GHALI et M. MENNUCCI lui-même, protestent ici contre l'augmentation des impôts ; mais quand M. VAUZELLE les augmente de 100 % en dix ans, on ne les entend pas !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MORAINÉ.- Et tout cela, à seule fin de se payer des pages en couleur dans les journaux pour critiquer la politique du Président de la République ! Pendant ce temps, les percées alpines et la prolongation de l'autoroute du Val de Durance attendront !

Troisième critère de bonne gestion, la dette. Celle de la Ville de Marseille baissera cette année de 10 millions d'Euros, comme Jean-Louis TOURRET l'a dit, conformément aux engagements pris. Et là aussi, notre résultat est bon, puisque la dette qui s'établissait à 1 670 Euros par habitant en 1994 a été ramenée, quinze ans plus tard, à 1 657 Euros par habitant, parce que notre politique de développement de Marseille a ramené des habitants à Marseille, alors que pendant les vingt années précédentes vous les aviez faits fuir en dehors de Marseille !

Pour prendre un exemple, totalement au hasard naturellement, mes chers collègues, la dette, à Lille, est de 1 910 Euros par habitant. Mme AUBRY ferait donc mieux de s'occuper des finances de sa ville ou de la pétaudière de la rue de Solferino plutôt que de lancer des critiques stupides, injustes et infondées, contre la ville de Marseille !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MORAINÉ.- Dépenses de fonctionnement, fiscalité, dette, et dernier privilège de bonne gestion, l'investissement. Dépenses d'investissement : là aussi, mes chers collègues, les clignotants sont au vert puisque nous allons réussir cette année à investir encore 235 millions d'Euros, après 220 en 2006, 250 en 2007 et 210 en 2008, alors que la Ville de Lyon –il faut toujours comparer– réduit ses investissements de 17 % cette année, en même temps qu'elle augmente les impôts plus que nous. L'opposition peut donc garder ses leçons de bonne gestion pour elle !

Au final, mes chers collègues, la démonstration est faite que nous ne faisons pas moins bien que les autres et que nous faisons même mieux, avec moins d'atouts ! Notre conviction est qu'il n'y a pas d'autre chemin pour Marseille que celui de la poursuite d'une ambitieuse politique de développement, laissant de côté tous les archaïsmes qui avaient mis notre ville un genou en terre !

Au-delà, mes chers collègues de la majorité, réaffirmons par notre vote positif sur ce premier budget de la mandature, notre confiance en l'avenir, ainsi que notre engagement, notre soutien et notre fidélité au Maire que les Marseillais ont choisi pour préparer cet avenir !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, quelques mots de conclusion. Je voudrais bien sûr remercier Jean-Louis TOURET pour la présentation qu'il a faite de ce budget 2009, sous ces trois dimensions : à la fois un budget de bonne gestion, un budget de relance économique et un budget d'action sociale. A l'instant même, Roland BLUM et Yves MORAINÉ, chacun avec des arguments précis et pertinents, ont également conforté cette triple démonstration dans le cadre d'un débat qui dépasse bien entendu le strict propos budgétaire. Car, plus que jamais, le moment de ce débat budgétaire municipal est celui de se poser la question de la situation économique et sociale de Marseille et de la stratégie de renouveau de notre Ville.

Les instruments de ce renouveau ont été maintes fois évoqués dans nos débats du Conseil Municipal : le volontarisme, l'investissement, les grands projets, l'attractivité, Euroméditerranée, et toutes les politiques associées à notre ambition commune. Mais la crise financière économique mondiale menace aujourd'hui la poursuite du renouveau de Marseille. La crise nous interpelle jour après jour davantage à partir des signaux de ralentissement économique, de remontée du chômage, de remise en cause de certains projets, mais aussi d'inquiétudes sociales. C'est pourquoi je voudrais surtout rappeler que notre budget a une vraie dimension sociale.

C'est ainsi que la Ville de Marseille finance, et cela a été dit, je le répète mais je crois qu'il faut le préciser aussi pour convaincre les élus de l'opposition, non pas les convaincre de changer de vote car ils ne changeront pas de vote, mais que nous sommes attentifs aux remarques qui peuvent, ici ou là, être formulées. Marseille finance les tarifs sociaux de la RTM, les tarifs sociaux de la restauration scolaire, j'y reviendrai dans un moment, subventionne les crèches associatives, finance le Centre Communal d'Action Sociale d'une manière très forte. La politique de la Ville est aussi que Marseille consacre plus de 15 millions d'Euros pour le logement, par l'aide au logement social, par la lutte contre l'habitat indigne et par le Chèque Premier Logement, dont il a été question tout à l'heure.

Toutes ces politiques sont des composantes essentielles du pacte social marseillais, de l'équilibre nécessaire au bien-vivre ensemble, de la lutte contre la fracture sociale et territoriale. Toutes ces politiques, nous les poursuivrons et nous les amplifierons, par exemple en créant, cette année, 250 places de crèche supplémentaires, après les 1 500 créées depuis 1995, ce qui porte à plus de 10 000 le nombre de places d'accueil de la petite enfance à Marseille, c'est-à-dire à un niveau d'accueil beaucoup plus important que dans d'autres grandes villes françaises.

Par exemple aussi, en poursuivant la politique du Chèque Premier Logement, dont la conjoncture actuelle renforce encore le bien-fondé et qui permettra de bénéficier de nouvelles mesures du Gouvernement en faveur de la propriété sociale. En poursuivant aussi des actions de lutte contre la précarité et l'exclusion par l'intermédiaire du Samu social et de l'Unité d'Hébergement de la Madrague Ville. Egalement en confortant les dispositifs de tarif social et solidaire, la gratuité et la semi-gratuité dans les cantines scolaires, la compensation de certains tarifs de transport.

Nous poursuivrons aussi le renforcement de la politique municipale de l'emploi. Un troisième plan de Marseille Emploi, mes chers collègues, va être lancé pour la période 2009-2014. Il sera présenté au Conseil Municipal du 18 mai prochain. Il s'agira d'un véritable plan de mobilisation pour l'emploi, qui confirmera malgré la crise une ambition très forte. Et dès le vote de ce budget, nous réaffirmons cette politique volontariste de l'emploi en consacrant un effort supplémentaire par l'inscription de 4,4 millions d'Euros affectés aux actions du Plan Marseille Emploi, auxquels s'ajoutera le financement dans l'action des associations dans le cadre du volet emploi insertion du Plan de Cohésion Sociale.

Mais lutter contre la crise, mes chers collègues, c'est aussi et surtout participer à la stratégie de relance économique par l'investissement. Le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives fortes par le plan de relance. Celui-ci bénéficiera à Marseille, aussi bien par des crédits d'infrastructures –nous les demandons avec insistance, ceux de la L2, le Premier Ministre l'a encore réaffirmé il y a trois jours, ceux pour le MUCEM, 12 ans de bataille, M. BRAMANTI, voilà pourquoi cela ne va pas assez vite !– et par des crédits consacrés au logement ou à la rénovation de bâtiments publics. Il faut ajouter aussi 20 millions d'Euros pour le Palais de Justice, le Palais Monthyon, dont on a très peu parlé.

Mais aujourd'hui, les trois quarts de l'investissement public sont réalisés par les Collectivités Territoriales. Le budget d'investissement sera de 235 millions en 2009, c'est-à-dire qu'il poursuivra l'effort très important engagé depuis quinze ans. En quinze ans, la Ville et la Communauté Urbaine ont doublé le rythme de l'investissement public à Marseille ! Ce sont plus de 4 milliards et demi d'Euros qui ont été investis depuis 1995 par la Ville et la Communauté Urbaine dans les transports publics, les grands projets d'urbanisme et, pour nous, 64 ou 65 millions pour Euroméditerranée.

La suite de l'ordre du jour de notre Conseil témoigne des domaines dans lesquels des crédits d'investissement seront affectés, en particulier l'Université, avec le lancement du dossier de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille et de celui de l'Université des Beaux-Arts à la Belle-de-Mai, en particulier aussi l'action sociale de lancement des dossiers du Centre Social de Saint-Mauront et du Centre Social de la Busserine.

Nous ferons aussi tous les efforts pour essayer, dans la réalisation de plusieurs toitures photovoltaïques, d'aller dans le sens de ce que l'on nous demande. Dans le domaine de la culture, nous y reviendrons tout à l'heure. Je voudrais dire aussi que le Conseil Général aide la Communauté Urbaine et je dis au Président du Conseil Général que, puisque nous en bénéficions, puisque la ville de Marseille bénéficiera de cette aide, nous remercions le Président et l'Assemblée départementale d'avoir fait cet effort, dont nous avons les uns et les autres bien besoin pour ce qui va suivre maintenant.

Ensuite, quelques réponses plus brèves pour, par exemple, M. MENNUCCI. Il faut apporter quelques rectifications sur les taux d'imposition à Marseille. Les chiffres qu'on lit dans la presse cumulent les augmentations décidées depuis 2001 à la fois par la Commune, c'est nous : 13,3 % ; par le Département : + 19,2 % pour la taxe d'habitation et + 79 % pour la taxe foncière ; par la Région : + 59 % pour la taxe foncière ; et par l'EPCI. Or, M. MENNUCCI, la Ville de Marseille ne peut pas être tenue pour responsable des augmentations décidées par les autres Collectivités Territoriales. Et si les journalistes se trompent, ce n'est pas la peine que vous alliez dans leur sens en reprenant intégralement les chiffres que vous donnez.

D'autre part, même si le taux communal de la taxe d'habitation est plus important que pour les autres Collectivités, la politique d'abattement de la Ville de Marseille est beaucoup plus importante que dans d'autres villes comme Lille, Nantes ou Rennes, comme cela vient d'être expliqué.

Patinoire et incinérateur sont les deux obsessions de Mme PONCET-RAMADE, les bêtes noires ! Vous aurez bientôt l'occasion, Mme PONCET-RAMADE, de visiter la fin du chantier du Palais de la Glace et de la Glisse, et même si j'ai perdu toute illusion sur l'idée de vous convaincre, chacun pourra se rendre compte que cet équipement placera notre ville au premier rang européen, ce qui lui permettra certainement d'accueillir de très grandes compétitions internationales.

Pour l'incinérateur, Mme PONCET-RAMADE, quand vous m'aurez donné, à moi ou au Président CASELLI, la solution : 1 600 tonnes d'ordures ménagères par jour partent dans la décharge d'Entressen. Malgré tous nos efforts d'avoir amélioré cette décharge et depuis quelques temps, nous ne voyons plus les reportages hideux que l'on a pu constater pendant un certain nombre d'années. Qu'est-ce que l'on fait de 1 600 tonnes d'ordures ménagères par jour ?

Vous savez bien que dans l'incinérateur nouvelle formule, qui ne peut pas porter atteinte à la santé des personnes, on fait du tri sélectif, on fait de la revalorisation des déchets, on fait de la méthanisation. Tout ceci coûte d'ailleurs plus cher et il faudra bien le payer, et vous savez que c'est prévu ! Par conséquent, que fait-on si on ne fait pas cela ? On enfouit, dites-vous ! Où, Mme PONCET-RAMADE ? Lorsque vous m'aurez donné le nom des Communes qui accepteraient, outre les décharges qu'elles ont déjà et qu'elles ne remettent pas en cause, l'agrandissement de nouvelles décharges, alors on pourra dire qu'il y a une autre solution ! IL N'Y EN A PAS D'AUTRE !

Et si nous nous retrouvons ensemble, malgré les hostilités, malgré les difficultés... bien sûr que cela ne plaît à personne d'avoir une usine à côté de là où il vit, mais relativisons, Mme PONCET-RAMADE, l'usine est à dix kilomètres de Fos-sur-Mer, à dix kilomètres de Port-Saint-Louis-du-Rhône, vous le savez parfaitement.

Et nous allons répondre à une préoccupation sur laquelle les Maires importants qui m'ont précédé n'avaient, eux, pas trouvé de solution ! Ce sera le mérite de la Ville, le mérite de la Communauté Urbaine, le mérite du Conseil Général, d'avoir eu le courage d'affirmer que puisque l'on n'avait pas d'autre solution, il fallait bien en passer par là !

M. DUTOIT, M. BLUM vous a répondu exactement comme il fallait. Il est quand même un peu fort d'entendre les imprécations et les incriminations du Parti Communiste sur le sujet de la réparation navale ! Nous sommes allés, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de l'époque et moi-même, un genou en terre, voir ces Espagnols pour leur demander de venir s'installer à Marseille pour qu'il y ait la réparation navale. Et en moins de cinq ans, la CGT les aura totalement découragés. Ils préfèrent déposer le bilan plutôt que de subir les oukases d'un syndicat, alors que nous nous efforçons de faire des lois pour relancer l'économie du Port de Marseille.

Mais ne faites pas semblant d'ignorer les choses ! Lorsqu'un grand patron qui a sa société et son siège social à Marseille, qui fait le transport des fruits et légumes avec quelques pays africains, vous savez bien que même si nous nous mettons à genou devant lui pour lui demander de faire le transport avec le Port de Marseille, il nous dit : "Comme je n'ai pas confiance, comme j'ai peur d'être bloqué par la CGT, je préfère aller débarquer mes marchandises à Sète, où je peux le faire beaucoup plus tranquillement". Vous le savez parfaitement ! Et donc votre discours coloré en rouge est important, je le prends comme tel, mais, nous, cela ne nous convaincra pas, cela ne nous fera pas changer d'avis !

Je voudrais dire à M. ZAOUI que j'apprécie bien entendu que l'on me fasse des observations, que même on me critique et qu'on me le dise avec une forme de courtoisie. Il est clair, vous le savez parfaitement, que nous avons aujourd'hui, Mme CASANOVA sur notre rapport en donnera les chiffres tout à l'heure, 75 000 enfants scolarisés dans nos écoles maternelles et primaires, 335 écoles maternelles et primaires, plus de 30 millions d'Euros par an consacrés à la réhabilitation de ces établissements ou à la construction.

Mais oui, M. MENNUCCI ! Il faut que vous acceptiez aussi et je vous le demande avec humilité, mais acceptez aussi la reconnaissance des chiffres, sur lesquels vous savez que je ne triche pas !

Monsieur MENNUCCI.- Mais cela fait cent fois que vous le dites !

Monsieur le Maire.- Mais justement ! Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage ! Si j'arrivais au moins à vous convaincre que nous sommes dans une ville...

*(Réflexions simultanées de M. MENNUCCI, sans micro)*

Monsieur le Maire.- Mais je vais vous associer, si vous voulez, c'est un jour un peu faste, je vais vous associer parce que je ne vous ai pas entendu souvent d'ailleurs, vous qui êtes prompt à la critique, à intervenir sur tout et à tout moment, vous n'avez pas beaucoup dit ces choses-là. Vous savez bien que notre Ville est généreuse. M. ZAOUI, je vous le redis, vous savez bien que quand, nous, la Ville de Marseille, nous donnons 6,5 Euros pour un repas, le plus qu'ils payent est 3 Euros et quelques pour les enfants. Vous savez bien que 20 000 enfants n'en paient que la moitié et vous savez bien aussi qu'au moins 2 000 ne paient rien du tout ! Et cette générosité que je répète inlassablement, oui, mais qui est tout à notre honneur, à l'honneur d'ailleurs de tout le Conseil Municipal, si vous voulez, M. MENNUCCI, mais c'est nous qui pilotons, c'est nous qui décidons, c'est moi qui donne les accords là-dessus, sur la mise en place des selfs, etc., et j'ai répondu tout à l'heure à Mme PONCET-RAMADE sur le choix des repas également que nous surveillons dans tous les domaines pour que ce soit le mieux possible !

Voilà M. ZAOUI ce que je voulais vous dire. C'est vrai que soutenir les familles en difficulté, soutenir les enfants qui en ont besoin, c'est une action que nous avons.

Mes chers collègues, oui, c'est vrai, c'est notre premier budget. Notre premier budget est atteint par cette crise. C'est ce qui a nécessité que nous augmentions, modestement quand même, la fiscalité. Mais vous avez eu bien raison, M. MORAINÉ et M. BLUM, de rappeler qu'une partie des Marseillais d'abord ne paie pas d'impôt, qu'une autre partie des Marseillais ne paie pas de taxe d'habitation, que la Chambre Régionale des Comptes nous reproche de ne pas revenir sur une décision de M. Gaston DEFFERRE. C'est M. Gaston DEFFERRE qui, il y a de cela plus de trente ans, a décidé de cela. Et depuis, nous n'avons jamais rien touché à ce qu'il avait à l'époque décidé ! C'est tout à notre honneur ! Cela montre au moins que, même si nous ne sommes pas du même bord politique que nos collègues, nous savons, nous, ne pas agir dans le sens de l'idéologie, nous agissons dans le pragmatisme pour l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais. Voilà ce que symbolise ce budget !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Conformément à la loi, je dois vous donner lecture des chapitres.

Sur le fonctionnement, chapitres 11, 12, 14, 65, 656, 66, 67, 68, 23.

Sur l'investissement, chapitres 13, 16, 20, 2004, 21, 23, 27, 45.

Après, vous avez le budget annexe des Pompes Funèbres, le budget annexe du Palais de la Glace et de la Glisse, le budget annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai, et le budget annexe sur les constructions de la Belle-de-Mai.

Bien entendu, le budget est équilibré, le budget est sincère. Mes chers collègues, vous en connaissez tous les comptes.

Je mets donc aux voix l'ensemble du budget que nous votons pour l'année prochaine.

Le rapport 09/0113/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

Monsieur le Maire.- Le budget 2009 est donc adopté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

\* \* \*

52 - 09/0162/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Office du Tourisme et des Congrès de Marseille - Approbation du Budget Supplémentaire 2008 et du Budget Primitif 2009 et attribution de subvention.

(09-17803-DGSF)

Le rapport 09/0162/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

\* \* \*

53 - 09/0111/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • DIRECTION DES ASSEMBLEES - DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS - Revalorisation des montants des dotations financières 2009 allouées aux Mairies de Secteur au vu des nouvelles données du recensement de population.

(09-17714-SG)

Le rapport 09/0111/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

54 - 09/0112/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Plan de relance - Versement anticipé du Fonds de Compensation pour la TVA (F.C.T.V.A.) au titre des dépenses réalisées en 2008.

(09-17718-DGSF)

Le rapport 09/0112/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

55 - 09/0163/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • DIRECTION DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Indemnités allouées aux élus.

(09-17780-DGSF)

Le rapport 09/0163/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

56 - 09/0164/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - Transfert de garantie d'un prêt URJIL de l'Association Nationale d'Entraide Féminine (ANEF) au profit de l'association ANEF Provence.

(09-17711-DGSF)

Le rapport 09/0164/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

57 - 09/0165/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'Economie Mixte Marseille Habitat - Opération "Pressensé PLUS" - 1<sup>er</sup> arrondissement - acquisition / amélioration de 7 logements PLUS.

(09-17723-DGSF)

Le rapport 09/0165/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

58 - 09/0166/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Salamandre-Villa PLUS" - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Réhabilitation d'un logement.

(09-17717-DGSF)

Le rapport 09/0166/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

59 - 09/0167/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le logement - Garantie d'emprunt - Société Française des Habitations Economiques - Groupe Arcade - Opération "La Pommeraie PLUS / PLAI et PLS" - 11<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de quatorze logements.

(09-17733-DGSF)

Le rapport 09/0167/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

60 - 09/0168/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations – Opération "Villa Amandine PLS" - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Modification de la délibération n°08/0741/FEAM du 6 octobre 2008.

(09-17710-DGSF)

Le rapport 09/0168/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

61 - 09/0169/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Terrasses de la Méditerranée PLUS" - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de 31 logements PLUS en VEFA.

(09-17720-DGSF)

Le rapport 09/0169/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

62 - 09/0170/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'Economie Mixte Marseille Habitat - Opération "Grawitz" - 16<sup>ème</sup> arrondissement - Construction d'un immeuble de 11 logements PLS.

(09-17724-DGSF)

Le rapport 09/0170/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

63 - 09/0171/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de la Maison des Transports de Marseille en faveur de l'association "Voiture & Co" - Affectation de l'autorisation de programme - Approbation d'une convention.

(09-17638-SG)

Le rapport 09/0171/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

64 - 09/0172/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Travaux arboricoles réalisés à la suite des chutes de neige du 7 janvier 2009 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17730-DPJ)

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, je tiens à rappeler que les chutes de neige qui sont tombées le 7 janvier dernier sur Marseille ont été d'une importance exceptionnelle et ont occasionné des dégâts considérables sur les arbres des parcs, jardins et espaces naturels municipaux. Quelques chiffres, dont peu de monde a mesuré l'importance. Plusieurs milliers d'arbres touchés dans les espaces naturels, 2 700 sont tombés ou ont dû être abattus, 1 400 à Pastré, 100 sur la colline de Notre Dame de la Garde, 500 dans les cimetières municipaux, 1 000 dans les parcs, jardins et cours d'école, et 300 sur la voie publique, dont le célèbre cèdre centenaire du boulevard du Redon.

Les émondeurs municipaux et ceux des entreprises privées ont effectué un travail remarquable dans les premiers jours pour permettre en priorité l'ouverture des écoles en toute sécurité. Leur tâche s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de février. Certains parcs ont dû être fermés au public plusieurs semaines. A ce jour, le parc des Bruyères et la colline Saint-Joseph sont toujours fermés, les travaux sont en cours. Les espaces naturels de Pastré et Luminy ont été ouverts au public sur les pistes aménagées, car le traitement des forêts va se poursuivre jusqu'à leur complète mise en sécurité.

En ce moment, dans ces massifs, on rapatrie les troncs aux bordures des massifs pour les évacuer. A voir les tas immenses mis en bordure de l'avenue de Luminy, on peut avoir une idée de l'importance du phénomène. Outre l'émondage et l'abattage, il faut aujourd'hui anticiper la prolifération de ravageurs en broyant et évacuant le bois des massifs au plus vite, car une épidémie pourrait entraîner des destructions massives dans les forêts de Luminy et de Pastré. Il est certain que tout au long de l'année et au-delà, des interventions seront nécessaires, notamment après des épisodes de vent violent, sur des branches dont la structure a été fragilisée par la neige. Le poids de la neige a entraîné l'effondrement d'une serre de production horticole à Borély.

Aujourd'hui, le bilan comptable s'établit à 1 600 000 Euros. C'est un chiffre énorme, ce sont des dépenses qui étaient imprévisibles mais auxquelles nous devons faire face car nous connaissons l'attachement des Marseillais à leurs parcs. Ils sont 17 millions par an à les fréquenter. Nous devons les recevoir dans les meilleures conditions de sécurité, quel qu'en soit le coût. Merci.

Monsieur BRAMANTI.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, sur le ton de la boutade mais au débat quand même puisque Monsieur le Premier Ministre est venu vendredi dans cette ville et qu'il était inquiet lorsque la neige est tombée sur Marseille, en vous interrogeant, Monsieur le Maire, sur les chasse-neige qui n'étaient pas en place : sur la somme de 1 600 000 Euros que vient d'annoncer Madame l'Adjointe, a-t-il apporté sa modeste participation ? Ce serait la première question que je poserais aujourd'hui au Conseil Municipal.

Ensuite, sur le désastre qu'il y a eu par rapport à cette neige, je pense que tout a été fait pour mettre la ville en sécurité, mais on a peut-être un peu trop coupé d'arbres centenaires, cinquantenaires ou trentenaires, qui pouvaient encore tenir la route !

Je prendrai l'exemple, et je vous en ai parlé, Madame l'Adjointe, et je vous relancerai un peu sur la rocade Flemming, où nous avons quelques pins, et Monsieur le Sénateur Maire ici présent va écouter attentivement : ces quelques pins trentenaires qui montent vers le Conseil Général sur l'avenue Flemming permettaient d'isoler un petit peu : eh bien, là, il y a eu une coupe sombre totale et on a vu que des arbres qui, je pense, auraient pu être sauvés ont été abattus.

Bien entendu, il fallait faire face à tout cela, mais j'aimerais qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous puissiez nous dire si sur la somme non prévue de 1 600 000 Euros, l'Etat et Monsieur le Premier Ministre participent, et qu'éventuellement, avant d'abattre d'autres arbres, on puisse un petit mieux étudier la situation.

Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, non pas sur la neige mais simplement quand même pour rappeler à Mme CARADEC que j'étais intervenue, il y a quelques mois, pour lui rappeler qu'à l'Espace Mistral nous n'avons toujours pas de gardien. Vous m'aviez promis, au Conseil Municipal, que nous aurions quelqu'un sur l'Espace Mistral. Effectivement, 17 millions de Marseillais fréquentent les parcs de Marseille, mais aussi celui de l'Espace Mistral. Nous n'avons toujours pas de personnel pour pouvoir ouvrir les toilettes publiques. C'est bien de protéger les citoyens en coupant des arbres, mais il est important aussi de protéger les citoyens en mettant aussi des gardiens dans les espaces publics qui sont créés sur Marseille.

Monsieur le Maire.- Je peux répondre à Mme Samia GHALI : je vous ai promis qu'il y aurait quelqu'un de plus pour le parc de la Mairie des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> Arrondissements ; nous verrons, après, ce que nous pourrions faire de plus, parce que tous les parcs ouverts, publics, doivent être davantage surveillés et observés.

Voyez-vous, vous venez de voter contre notre budget, qui prévoit toutes ces choses-là. Vous votez contre, mais instantanément vous me demandez un certain nombre de choses ! On va regarder ce qui est possible, mais il est clair que cela nous faciliterait un peu aussi si nous étions encouragés sur nos dépenses.

M. BRAMANTI, le Premier Ministre s'était laissé aller à quelques commentaires le jour où la neige est tombée drue sur Marseille. Rassurez-vous, les billets de banque ne tombent pas aussi facilement, même ceux qui pourraient venir de l'Etat ! Pour l'instant, il y avait eu trois hauts fonctionnaires que l'on avait chargés de venir inspecter. Ces hauts fonctionnaires, je les ai vus. Par une indiscrétion, j'ai même la teneur du compte rendu qu'ils ont dû faire à Madame le Ministre de l'Intérieur. Comme vous l'avez vu, pour l'instant rien n'a été publié, parce que ce n'est pas à la gloire des Services de l'Etat. Car ces trois hauts fonctionnaires ont reconnu dans leur rapport que les Collectivités Territoriales avaient bien agi, malgré le fait que les personnels, bien entendu, ce jour-là avaient été pour partie bloqués et étaient restés chez eux, mais que néanmoins la Ville de Marseille, le Conseil Général, la Communauté Urbaine, s'étaient bien comportés.

Et ce qui m'avait le plus frappé ce soir-là, c'est qu'au vu de la neige il a fallu téléphoner à deux armateurs, l'un tunisien et l'autre algérien, dont les bateaux devaient arriver pour 5 h de l'après midi, le mercredi ou le jeudi où il a tant neigé, et qui devaient bien entendu débarquer leurs passagers. Et nous leur avons téléphoné en leur disant : "Surtout, gardez vos passagers à bord, nourrissez-les mais ne les faites pas débarquer, parce qu'ils se retrouveraient dans la neige et qu'il n'y a pas de taxi, pas de transport, rien du tout ! Qu'est-ce que nous ferions de ces passagers en transit qui débarqueraient à Marseille !" Et ces deux armateurs, compte tenu des bonnes relations que nous avons autour du bassin méditerranéen, ont accepté de garder leurs passagers à bord.

Et ceci, si un jour je le lis dans la presse, cela me fera plaisir ! Bien sûr, ce soir-là la CGT ne pouvait pas bloquer le débarquement des navires puisque les personnes de la CGT étaient quand même chez elles, elles ne prenaient pas trop de risque de neige ! Donc si nous lisons cela dans la presse, cela me fera plaisir. Et à l'occasion encore, je le rappellerai au Premier Ministre : il est clair que si nous avons une dotation financière du Ministère de l'Intérieur, nous l'accepterions volontiers !

Mme CARADEC, vous ferez les efforts nécessaires qu'il faut en liaison avec les Maires de Secteur.

Le rapport 09/0172/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

65 - 09/0173/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Plan climat municipal - Développement durable. Aménagement d'un "jardin aux papillons" dans le parc de la Moline - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17729-DPJ)

Le rapport 09/0173/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

66 - 09/0174/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°07-249 relative au financement de la réalisation de l'aménagement de la halte Saint-Joseph le Castellas.

(09-17645-DAEP-VL)

Le rapport 09/0174/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

67 - 09/0175/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Actions d'insertion par l'économie : réhabilitation du site "Hôpital Caroline", îles du Frioul - Convention pluriannuelle du chantier d'insertion - Augmentation de la subvention d'investissement 2008/2009 - Approbation de l'avenant à la convention.

(09-17830-DDD)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, juste quelques mots à l'occasion de ce rapport 67. Conformément à la loi de 1983, le Conseil d'Arrondissements de la Mairie du 1/7 vous a adressé un vœu pour l'installation d'un bureau de vote sur l'île du Frioul. Il existe déjà un bureau de vote mais les habitants du Frioul viennent voter à la Bourse. Et nous avons convenu que vous me répondriez aujourd'hui sur cette question.

Monsieur le Maire.- J'ai d'abord consulté le député de la circonscription, qui est mon ami, M. Jean ROATTA, et qui m'a donné son accord. Donc on fera un bureau de vote au Frioul, mais on ne le fera qu'à partir des élections régionales de l'année prochaine parce que, pour les européennes, nous ne savons pas encore à quelle heure sera fixée la fermeture des bureaux de vote.

Je vous signale que les Préfectures, les soirs d'élections, se font un concours de rapidité pour annoncer le plus vite possible les résultats au Ministère de l'Intérieur. Donc attention que nous ne tombions pas sur un jour de mistral où un bateau ne pourrait pas ramener le président du bureau de vote ! Parce que même si on le faisait par téléphone, cela ne marcherait pas. La Ville de Marseille est obligée de comptabiliser les 450 procès-verbaux de chacun de ses bureaux de vote, et il y aura celui du Frioul. C'est une des raisons pour lesquelles, avec M. ROATTA, nous avons hésité, mais puisqu'il partage avec vous ce sentiment qu'après tout on peut mettre là un bureau de vote...

Monsieur MENNUCCI.- Il y a unanimité du Conseil d'arrondissements !

Monsieur le Maire.- Mais permettez-moi de questionner d'abord le député de cette circonscription depuis longtemps. M. MENNUCCI, vous savez bien que je suis sensible à la forme et que je suis assez courtois pour demander, non pas comme les Chevaliers du Moyen Âge l'aide aux quatre cas, ceci c'est M. GUERINI, M. CASELLI, peu ailleurs, qui me l'accordent, l'aide aux quatre cas m'est donnée. Mais vous savez bien que je fais attention à cela. Vous, pour l'instant, vous ne nous apportez pas grand-chose, au contraire vous nous demandez beaucoup de choses. Ils votaient à la Bourse ; vous savez bien que les cordons de la bourse sont serrés ! Mais néanmoins, pour aller dans votre sens, celui du député et aussi celui du Conseil d'Arrondissements, vous aurez un bureau de vote au Frioul, mais il n'interviendra qu'aux élections régionales.

M. ROATTA, vous êtes bien d'accord ?

Monsieur ROATTA.- Oui, Monsieur le Maire, et je suis tout à fait d'accord avec le Maire de Secteur. Mais simplement pour dire que c'est en 2000 que nous vous l'avions demandé ; le Conseil d'Arrondissements l'avait voté à cette époque. Et je suis ravi aujourd'hui qu'on l'accepte.

Monsieur le Maire.- C'est que M. MENNUCCI doit faire la danse des sept voiles mieux que ce que vous l'aviez faite en l'an 2000 ! Mais il en est ainsi décidé !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, au nom des habitants du Frioul, parce que ce sont eux qui le demandent... Je suis absolument persuadé que la Municipalité de Marseille n'aura pas plus de difficultés que celle d'Hyères avec l'île de Porquerolles ou que celles de Bretagne où dans toutes les îles il y a des bureaux de vote. C'est un signe important que vous donnez là aux habitants du Frioul. Le Frioul est un lieu de Marseille qui mérite cette reconnaissance et je suis persuadé que les habitants, qui sont maintenant 120 à être inscrits sur les listes électorales, vous seront reconnaissants de votre geste, j'espère pas trop dans les urnes mais au moins moralement !

Monsieur le Maire.- S'ils l'étaient dans les urnes, cela ne m'aurait pas échappé ! Cependant, comme vous le savez parfaitement, les habitants qui vivent au Frioul n'ont pas grand-chose à nous reprocher, car même lorsqu'il y a eu les difficultés que vous connaissez, de mise sous séquestre par la Justice des bateaux qui faisaient la navette, nous avons rétabli tout cela avec le petit bateau L'Ecume, et ensuite nous avons acheté les bateaux superbes, magnifiques, qui aujourd'hui les transportent, avec les règles de l'art. C'est la Communauté Urbaine qui le fait...

*(Réflexion de M. MENNUCCI, inaudible car sans micro)*

Monsieur le Maire.- Attendez ! Nous avons fait tout cela, nous avons même payé les bateaux, M. MENNUCCI !

D'ailleurs, rappelez-vous quand la dame faisait la grève de la faim devant l'Hôtel de Ville. A 6 h du soir, un appareil venait me dire : "Elle souhaite prendre une douche pour continuer la grève de la faim et dormir devant l'Hôtel de Ville". Et c'est à l'Hôtel de Ville que la dame venait prendre la douche ! Il n'y a pas toujours une guerre insensée !

Maintenant, si au Frioul ils votent aussi un peu pour moi, je ne m'en plaindrai pas non plus !

Le rapport 09/0175/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

68 - 09/0176/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention conclue entre la Ville de Marseille et Marseille Habitat concernant la gestion locative des biens de la copropriété du parc Kallisté.

(09-17766-DAFP)

Le rapport 09/0176/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

69 - 09/0177/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de gestion de la rade de Marseille - Participation financière de la Ville de Marseille au Budget 2009 du "Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille à Cassis"- Approbation de la convention de mise à disposition d'un bateau.

(09-17654-DDD)

Le rapport 09/0177/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

70 - 09/0178/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Attribution d'une subvention à l'association Le Naturoscope pour son "Programme éco-citoyenneté 2009" - Approbation de la convention.

(09-17873-DDD)

Le rapport 09/0178/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

71 - 09/0179/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Opération Récifs Prado - Programme de suivi et de valorisation des récifs artificiels de la rade sud de Marseille - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins - Approbation de la convention.

(09-17672-DDD)

Le rapport 09/0179/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

72 - 09/0180/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône (DDSP) pour la mise à disposition de moyens pour le dispositif de surveillance des plages - Abrogation de la délibération n°08/0430/DEVD du 30 juin 2008.

(09-17655-DNP)

Le rapport 09/0180/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

73 - 09/0181/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Opération Patrouilles bleues - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement pour la sensibilisation des plaisanciers en rade nord de Marseille et de mise à disposition d'un bateau.

(09-17871-DDD)

Le rapport 09/0181/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

74 - 09/0182/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation d'une convention d'utilisation de la base nautique du Roucas Blanc avec le Pôle Voile Marseille Provence.

(09-17704-DNP)

Le rapport 09/0182/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

75 - 09/0183/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Barème des tarifs des bases nautiques municipales.

(09-17758-DNP)

Madame PASQUINI.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter contre ce rapport ainsi que le rapport 160, qui entérinent des augmentations extrêmement importantes des tarifs payés par les usagers de nos équipements sportifs.

La raison essentielle de notre opposition est évidemment le contexte actuel de baisse générale du pouvoir d'achat pour une majorité de nos concitoyens. Vous venez, voici quelques instants, de voter une augmentation de 4,9 % des impôts locaux et il ne nous semble ni juste ni opportun de faire payer une nouvelle fois l'usager avec des hausses considérables de 7,5 à plus de 50 %, semble-t-il. Je dis bien "semble-t-il" car rien n'est vraiment précis dans ce rapport comme dans le rapport 160. Et ceci est la deuxième raison de notre vote négatif. Votre administration, qui a certainement reçu des instructions dans ce sens, a en effet pris la mauvaise habitude de nous donner les tarifs de l'année sans rappeler les tarifs antérieurs, ce qui permet évidemment de masquer les évolutions, surtout quand elles sont défavorables. Ce genre de procédé nous paraît un peu désuet et n'est pas l'exemple de la transparence et de la concertation que nous souhaitons voir s'instaurer dans cette enceinte.

S'il n'est pas illogique que certains tarifs soient revus à la hausse, nous souhaitons simplement que ceci soit fait dans la clarté, avec des comparaisons par année et, si possible, avec des comparaisons par rapport aux tarifs pratiqués dans les autres grandes villes. Notre Groupe est prêt à prendre ses responsabilités, encore faut-il que nous soyons informés et concertés de manière transparente. Ce n'est toujours pas le cas pour le moment et donc, nous voterons contre ces rapports.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, ce sont des tarifs qui n'ont pas évolué depuis 2005. Ce sont notamment des tarifs d'accueil sur des stages de voile, de prêts de bateaux, de mise à disposition de matériel nautique, et donc que nous devons revoir absolument si nous voulons continuer à en disposer, à les entretenir et à les mettre à disposition des associations.

Deuxièmement, ce n'est pas seulement qu'une augmentation, c'est également une restructuration des tarifs puisque nous accordons des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses, pour les étudiants, pour un certain nombre de publics qui sont effectivement plus défavorisés que d'autres. Donc je crois qu'il faut voir la globalité de la proposition qui est faite et s'y tenir.

Je voudrais également dire qu'il y a effectivement cette augmentation de tarifs mais qu'elle permet aussi d'abonder un certain nombre de budgets municipaux. Je voudrais rappeler, par exemple, que nous avons voté, et là je n'ai entendu personne le dire, je n'ai pas entendu ceux qui manifestent pour le développement durable se manifester pour dire "c'est bien", je rappelle que sur le budget du GIP des Calanques nous nous accordons une augmentation de 14 % sur ce budget pour aller vers le Parc National. Et je n'ai pas entendu les personnes qui d'habitude parlent d'écologie me le rappeler. Donc j'aimerais bien qu'on le dise ! Par exemple, sur le récif sous-marin, nous mettons encore de l'argent pour en assurer le suivi scientifique. C'est important pour le développement durable, c'est important pour la rade de Marseille, c'est important pour notre ville d'être attractive et de continuer à investir dans le développement durable. J'entends bien que l'on dénonce un certain nombre de choses, mais j'aimerais bien que l'on nous conforte aussi quand on fait bien !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/0183/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, M. MARANDAT s'abstient.

\* \* \*

76 - 09/0184/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Travaux d'entretien et de grosses réparations du littoral de la commune de Marseille - Approbation de l'avenant de transfert du marché n°05/974 à la Société Suburbaine de Canalisations et de Grands Travaux.

(09-17779-DAEP-VL)

Le rapport 09/0184/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

77 - 09/0185/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - 1ère répartition - Budget Primitif 2009.

(09-17759-DNP)

Monsieur REAULT. - Et là aussi, nous faisons de notre mieux pour les subventions pour les associations sportives nautiques.

Monsieur le Maire. - Merci.

Le rapport 09/0185/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

78 - 09/0186/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 8<sup>ème</sup> arrondissement - La Plage - place Amiral Muselier - 59 avenue Georges Pompidou - Résiliation du bail à construction et cession au bénéfice de la Copropriété constituée par la SCI DELHON et la SA AQUAFORUM.

(09-17877-DAFP)

Le rapport 09/0186/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

79 - 09/0187/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 10<sup>ème</sup> arrondissement - Mise à disposition anticipée au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de terrains en vue de la réalisation des travaux relatifs à la U 430.

(09-17878-DAFP)

Madame ALLIBERT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Verts voteront contre la désaffectation et le déclassement d'un certain nombre de terrains, au total 13 353 m<sup>2</sup>, au profit de la construction de la voie U 430.

Nous sommes favorables au projet de la L2 pour relier l'autoroute Nord à l'autoroute Est. Par contre, nous jugeons inutile une pénétrante supplémentaire qui aboutit à la Pointe Rouge déjà saturée et qui n'est qu'un cul-de-sac terminé par les Calanques de Marseille. Ces travaux de la U 430 condamnent des espaces verts remarquables, dont le Parc de la Mathilde, les Jardins familiaux légués aux Marseillais par Joseph Aiguier, la pinède du Roy d'Espagne et l'une des dernières bastides de Marseille. Le coût environnemental est beaucoup trop lourd en échange de la commodité de quelques touristes venus récupérer leurs bateaux sur le port de la Pointe Rouge et qui, pour faire bonne mesure, pollueront un peu plus les fonds marins de notre rade. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. - M. REAULT va vous répondre, parce que, d'abord, je crois que vous faites une confusion entre la U 430 et le boulevard Urbain Sud ; de plus, il est incroyable de dire de telles choses pour l'intérêt général !

Monsieur REAULT. - Que répondre, Monsieur le Maire, à ce fatras d'inepties ? Que répondre, honnêtement ?

Est-ce que Mme ALLIBERT écoute la population ? Est-ce qu'elle sait comment se passe la circulation dans nos quartiers, dans le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> arrondissement ? Je ne crois pas qu'elle ait réalisé la difficulté qu'il peut y avoir à circuler et l'asphyxie que nous connaissons tous les jours.

Vous qui habitez Mazargues, Monsieur le Maire, vous savez parfaitement la circulation qui passe dans ce village, tous les matins, tous les soirs, pour rentrer dans les quartiers Sud de la ville. Ceux qui habitent aux Trois Ponts, Madame, je ne pense pas qu'ils apprécient votre discours, parce qu'ils ont besoin de la U 430 pour rentrer et pour sortir de chez eux ! Je pense que là il y a une vraie difficulté, une vraie urgence à agir.

Et le morceau de U 430 qui est proposé, là, maintenant, est demandé depuis dix ans ! Il est inscrit depuis des années, c'est-à-dire trente ans, sur tous les documents d'urbanisme ! Il est inscrit dans tous les actes notariés de ceux que vous défendez, de la minorité que vous défendez ! Et je crois que vous n'avez pas le droit de pénaliser la plus grande partie de la population de ce secteur en dénonçant la U 430 pour quelques-uns qui la contestent parce que cela passe devant leurs fenêtres ! Oui, cela passe devant leurs fenêtres, mais ils le savaient avant et donc il fallait qu'ils prennent conscience que c'était une réalité qui allait arriver.

Sur le boulevard Urbain Sud, Madame, quand même ! Vous ne pouvez pas nous dire que nous ne circulons pas dans cette ville, que nous n'avancions pas et refuser le développement du boulevard Urbain Sud ! Ce boulevard Urbain Sud est indispensable pour lier nos quartiers et il doit être réalisé avant 2026. Je le dis et je le redis, comme l'a déjà dit Guy TEISSIER plusieurs fois, ce boulevard Urbain Sud est indispensable pour les 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> arrondissements, et l'ensemble de cette ville.

Croyez bien que si nous voulons mieux relier nos quartiers, il faut que nous ayons des voies qui soient adaptées à cela. Le boulevard Urbain Sud est adapté, il fait une voie montante, une voie descendante, avec une ligne de transport en site propre et également des pistes cyclables. Il est envisagé de façon paysagère.

Je crois, Madame, que vous feriez bien de venir dans nos quartiers. Si vous le voulez, je vous les fais visiter, vous verrez comment cela se passe et vous verrez que c'est une utilité et que c'est indispensable pour nos quartiers.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Merci.

Le rapport 09/0187/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

80 - 09/0188/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan climat territorial - Attribution d'une subvention à l'association Bureau des Arts d'Euromed Marseille Ecole de Management pour la 12<sup>ème</sup> édition du festival Etang d'Arts.

(09-17845-DDD)

Le rapport 09/0188/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

81 - 09/0189/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association U Marinu pour l'organisation des événements "Mer en Fête" et "Med'Educ".

(09-17725-DDD)

Le rapport 09/0189/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

82 - 09/0190/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association "Innovation en Action".

(09-17728-DDD)

Le rapport 09/0190/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

83 - 09/0191/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association Société Européenne des Réalisateur de l'Environnement (S.E.R.E.) pour la 4<sup>ème</sup> édition du festival Les Frontières du Court durant le festival Science Frontières 2009.

(09-17843-DDD)

Le rapport 09/0191/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

84 - 09/0192/DEVD

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Cession de matériels informatiques à titre gratuit à des associations.

(09-17650-DGASSU)

Le rapport 09/0192/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

85 - 09/0193/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Demande à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Marseille concernant le territoire d'intérêt national Euroméditerranée (19<sup>ème</sup> modification).

(09-17874-DEAM)

Le rapport 09/0193/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

\* \* \*

86

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT •  
Antenne Méditerranéenne de l'Ecole du Paysage à Marseille -  
Approbation de la convention de financement d'un atelier  
pédagogique sur l'année 2008/2009.

(09-17816-DGUH)

Rapport retiré.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

87 - 09/0194/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-  
VILLE ET LITTORAL • Etudes et Interventions sur le réseau pluvial -  
Programme 2009/2011 - Approbation de l'affectation de l'autorisation  
de programme - Convention de gestion des eaux pluviales n°04/1023  
passée entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole.

(09-17849-DAEP-VL)

Le rapport 09/0194/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

88 - 09/0195/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE • DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
TECHNIQUES - DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET  
DE LA PROTECTION - Avis de la Ville de Marseille sur la réalisation  
par le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune de travaux  
hydrauliques sur l'Huveaune au titre des articles L.211-7 et L.214-1 à  
L.214-6 du Code de l'Environnement.

(09-17839-DDD)

Le rapport 09/0195/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

89 - 09/0196/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE • Avis de la Ville de Marseille sur la réalisation d'un centre  
commercial et de parkings souterrains par la Société Foruminvest  
France Les Terrasses du Port SCI au titre des articles L.214-1 à 214-  
6 du Code de l'Environnement issus de la loi sur l'eau.

(09-17840-DDD)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers  
collègues, lors de la campagne électorale des dernières élections  
municipales, la liste Faire Gagner Marseille s'était prononcée contre  
le projet d'implantation d'un grand centre commercial dans le quartier  
de la Joliette.

Notre analyse était en effet que le tissu commercial  
du centre-ville, en proie à de grandes difficultés, ne résisterait pas à  
cette concurrence d'un nouveau genre, bénéficiant d'un emplacement  
et de moyens tout à fait exceptionnels. Parallèlement, étaient  
programmées l'extension du Centre Bourse, qui semble se résumer  
aujourd'hui à une simple rénovation, ainsi que la création d'un autre  
centre commercial à la Capelette, qui détournera forcément, et je  
dirai naturellement, une partie de la clientèle du centre-ville.

Tous ces éléments nous inquiétaient et nous  
inquiètent toujours, d'ailleurs, mais l'environnement, il est vrai, a  
aussi évolué depuis ces derniers mois : d'abord, la crise économique,  
qui touche tous les secteurs et qui commence à provoquer une  
montée inquiétante du chômage dans le pays et dans notre ville, cela  
a été rappelé ce matin. Dans ce contexte, s'opposer à un  
investissement de plusieurs centaines de millions d'Euros, qui devrait  
créer des emplois, nous l'espérons, serait incompréhensible pour de  
nombreux Marseillais touchés par la crise.

Il y a enfin un deuxième point encore plus important  
pour expliquer l'évolution de notre jugement. Nous avons voté à la  
quasi-unanimité, lors du dernier Conseil Municipal, la création d'une  
mission Centre-Ville / Vieux Port destinée à redonner toute son  
attractivité aux quartiers les plus centraux de Marseille. L'un des  
principaux axes de travail de cette mission est clairement le soutien  
au tissu commercial et sa rénovation.

C'est évidemment un pari que nous prenons là, mais  
nous espérons que dans quatre ou cinq ans, les choses auront déjà  
évolué favorablement et permettront aux commerces du centre-ville  
d'être armés pour restaurer la chalandise et donc affronter, et dans  
de bonnes conditions, la concurrence de ces nouveaux centres  
commerciaux.

Il est donc vital d'amplifier dès aujourd'hui nos efforts  
et nos aides en direction du petit commerce, ce qui est en petite  
partie fait par les aides du FISAC, afin que celui-ci retrouve tout son  
dynamisme et son attractivité. Mais la priorité reste évidemment les  
opérations de rénovation urbaine et la requalification des espaces  
publics que doit impérativement mener dans les meilleurs délais la  
mission Centre-Ville / Vieux Port. Nous nous abstenons sur ce  
rapport. Je vous remercie.

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, chers  
collègues, je ne peux m'empêcher de relier l'enfant que je porte aux  
décisions que nous sommes en train de prendre aujourd'hui, aux  
défis auxquels elle sera confrontée lors de ses vingt premières  
années : changements climatiques, la fin du pétrole pas cher – le pic  
est prévu dans moins de dix ans – et même de l'uranium dans moins  
de quinze ans car les centrales nucléaires utilisent également une  
ressource naturelle limitée.

Que fait-on pour répondre à ces défis ? Nous  
construisons un Palais de la Glace et de la Glisse énergétivore, des  
projets routiers. Nous construisons un temple de la consommation  
avec un grand parking au bord de la mer. Dans ce temple, nous  
allons retrouver les mêmes objets de consommation futiles que l'on  
trouve aux quatre coins du monde, produits la plupart du temps en  
exploitant des personnes et ayant un bilan carbone nocif pour la  
planète.

Nous aurons pu envisager de privilégier et de  
renforcer au contraire les producteurs locaux et de qualité accessible  
à un plus grand nombre, de développer, comme le disait ma collègue,  
les emplois verts. Mais comme toujours, nous préférons investir  
l'argent public dans des projets bien connus, qui vont fonctionner, j'en  
suis sûre, un certain temps ; et après ? Alors que mon enfant naîtra  
ce mois de mai, ce projet n'est pas un projet d'avenir. Excusez-moi,  
Monsieur le Maire, de le qualifier au contraire d'arrière-garde.

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, comme quoi dans la vie politique on peut évoluer. Dans mon premier mandat, je n'ai pas voulu que l'on mette de grandes surfaces dans cette Ville, pensant qu'ainsi, on privilégierait le petit commerce de proximité. Toutes les analyses qui ont été faites à l'issue de ces six années par la Chambre de Commerce et par nous-mêmes ont démontré que, puisque, nous, nous n'offrions pas aux Marseillais des grandes surfaces attractives, ludiques, avec des parkings, avec des restaurants, etc., que faisaient les Marseillaises et les Marseillais ? Ils allaient vers Aubagne et Auchan, ils allaient vers Plan de Campagne, à la périphérie de la ville. Ainsi, l'argent des Marseillais partait à la périphérie de la ville, dans des Communautés d'agglomérations diverses. Tant mieux pour ces Communautés de récupérer de la taxe professionnelle et des avantages, mais pour nous, rien du tout ! Et cela n'a pas empêché que certains petits commerces aient quand même des difficultés.

Nous avons évolué sur cela. Et sur les Terrasses du Port, nous pensons que nous avons affaire à des gens très sérieux. Mme NARDUCCI, je prends très en compte les observations que vous formulez, que Mme BIAGGI qui est en charge de ces responsabilités à la Ville écoute en même temps que moi. Vous savez très bien que nous ne sommes pas à l'abri, quelquefois, de tomber sur des gens qui ne sont pas très sérieux. Aidez-moi sur le nom du Monsieur qui voulait acheter l'OM... M. KACHKAR. Eh oui ! Il nous est arrivé d'avoir des aventures de cette nature, de personnes qui arrivent, qui vous disent : "Mais moi, j'achète tout, ne vous inquiétez pas, je peux prendre en main une équipe de football qui coûte les yeux de la tête", etc. Nous pouvons avoir cela.

Avec M. RIASKOFF, de Foruminvest, j'ai vu cette personnalité plusieurs fois, M. MUSELIER et M. BLUM également, nous avons le sentiment que nous avons affaire à des personnes sérieuses. C'est la première des choses que nous essayons de regarder. Nous regardons tout cela et nous discutons avec ces personnes avant de prendre un engagement.

J'espère que ce sera une belle réussite, j'espère que cela donnera du travail, j'espère que le petit commerce profitera de l'affluence des personnes qui viendront. Nous sommes très attentifs à ce qui se passe dans votre secteur, Mme NARDUCCI, et également sur la rue de la République où aussi il peut y avoir des difficultés et nous forçons les personnes à respecter les engagements qui ont été pris. J'apprécie beaucoup ce que vous venez de dire.

Mme BOULAY, excusez-moi, mais il semble chaque fois que nous ne soyons pas sur la même planète ! Moi, j'essaie de répondre aux préoccupations. Lorsque chez les Verts il y a des suggestions qui sont intéressantes, nous essayons de les retenir. Mais lorsque c'est caricatural, nous ne pouvons pas, parce que c'est contraire à l'intérêt général. Et avant tout, il faut faire des routes ! Avant tout, il faut faire des autoroutes ! Et avant tout, il faut faire des infrastructures !

C'est une honte, sur l'autoroute A 51, que votre pression sur la Région fasse que l'on ne va pas plus loin que La Saulce, à 14 kilomètres de Gap ! C'est incroyable que l'on n'ait pas pu, en dix ans, douze ans, treize ans, poursuivre l'autoroute que nous avions, nous, créée et faite construire ! Il y a une modernisation, il y a une évolution des choses qui fait que nous ne pouvons pas être en accord avec les propositions que vous formulez. Voilà ma réponse.

Mme BIAGGI, veuillez compléter, je suis trop long.

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, ce que vous dites, c'est parfait et je veux appuyer encore sur le problème des centres commerciaux structurants sur Marseille, c'est fondamental pour faire revenir le chaland.

Et, Mme NARDUCCI, ne vous inquiétez pas, vous savez que l'on travaille parfois ensemble, on va faire de telle façon qu'il y ait une concordance entre les commerces de proximité et les centres commerciaux. Vous savez très bien que les Terrasses du Port, ce sera un centre qui va accueillir surtout les croisiéristes et les touristes. On va faire des allées et venues avec le centre-ville, avec votre secteur, pour que justement il y ait un aller-retour. Et c'est vraiment notre objectif.

Et je voudrais redire, Monsieur le Maire, que nous sommes vraiment en avance, parce que le Gouvernement veut absolument faire revenir justement les centres commerciaux de petite structure dans les centres-villes, parce que l'on s'est rendu compte – c'est ce que vous disiez – que justement les richesses partaient à l'extérieur, les personnes faisant en plus des kilomètres et des kilomètres en voiture. Et pour justement le développement durable, il est très important que les personnes, près de chez elles, trouvent tout ce dont elles ont besoin.

Et je pense que les Terrasses du Port, comme la Capelette, comme justement ce projet centre-ville, sont vraiment des projets structurants pour Marseille, pour qu'elle devienne cette capitale euroméditerranéenne et surtout pour qu'en 2013 tous les gens viennent sur Marseille et trouve que c'est la plus belle ville du Monde !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Madame VENTURINO.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, j'apporterai juste une petite précision en réponse à Mme BOULAY, car si la présence de centres commerciaux dans Marseille peut réduire l'évasion vers les grands centres situés à l'extérieur, elle contribue également à diminuer la production de gaz à effet de serre et donc à offrir un meilleur environnement non seulement à votre petite fille qui naîtra en mai, Madame, mais également à nos enfants.

Le rapport 09/0196/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Héléne

90 - 09/0197/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour l'acquisition de matériels d'illuminations festives.

(09-17630-ECLA)

Le rapport 09/0197/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

91 - 09/0198/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Réalisation d'illuminations  
pour les fêtes de fin d'année 2009-2010 - Autorisation octroyée aux  
associations de commerçants pour se raccorder sur le réseau  
éclairage public.

(09-17633-ECLA)

Le rapport 09/0198/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

92 - 09/0199/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Renouvellement de  
l'adhésion à l'association LUCI - Lighting Urban Community  
International.

(09-17834-ECLA)

Le rapport 09/0199/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

93 - 09/0200/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD  
LITTORAL - Mairie du 8<sup>ème</sup> Secteur - Réaménagement de l'espace  
accueil du public de l'Etat Civil, 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation  
de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(09-17812-DGABC)

Le rapport 09/0200/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

94 - 09/0201/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD •  
Crèche Amédée Autran - 30, Boulevard Autran - 7<sup>ème</sup> arrondissement  
- Travaux d'extension - Approbation de l'avant-projet sommaire et de  
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(09-17734-DTSUD)

Le rapport 09/0201/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

95 - 09/0202/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD •  
Crèche Belsunce - 61, rue Longue des Capucins - 1<sup>er</sup> arrondissement  
- Extension et restructuration - Approbation de l'augmentation de  
l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17740-DTSUD)

Le rapport 09/0202/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

96 - 09/0203/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE  
ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Modification  
du règlement de fonctionnement des établissements municipaux  
d'accueil de la Petite Enfance.

(09-17819-DPE)

Le rapport 09/0203/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

97 - 09/0204/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE  
ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Attribution de  
subventions de fonctionnement à l'association "Centre Social  
Fontainieu", œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance -  
Approbation de la convention correspondante.

(09-17821-DPE)

Madame BRYA.- Monsieur le Maire, Madame  
l'Adjointe, chers collègues, ce rapport 97 a pour objet l'attribution de  
subventions au Centre Social Fontainieu dans le domaine de la  
Petite Enfance pour l'accueil de jeunes enfants sur le territoire des  
13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements. Ce rapport nous permet de revenir  
sur la question de l'accueil des jeunes enfants et plus  
particulièrement sur la question sensible des intolérances  
alimentaires et allergiques dont sont victimes un nombre important  
d'enfants. Ainsi, le 21 mars dernier, se tenait d'ailleurs la journée  
nationale de lutte contre toutes les formes d'allergie. Cette question,  
qui pour nous doit être traitée en dehors des querelles de chapelles,  
est dans le sens de l'intérêt général.

Un bref rappel historique. En mars 2006, l'association  
AFIBIAAC, présidée par Mme ROBILLARD, voit le jour et se donne  
pour but d'aider les familles dont les enfants sont intolérants  
alimentaires ou allergiques et qui rencontrent divers problèmes de  
garde ou de scolarisation suite à cette contrainte alimentaire. Ce  
combat mené par l'AFIBIAAC sera porté politiquement par la Mairie  
des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements et plus particulièrement par  
Denise TRISCARI, Adjointe aux Affaires Sociales sur ce territoire.

Depuis 2006, votre majorité s'est toujours retranchée  
derrière le principe de sécurité alimentaire pour refuser un accueil  
personnalisé, laissant les familles et plus particulièrement les  
femmes, faute de proposition alternative et publique, souvent  
confrontées à l'aménagement difficile de leur vie professionnelle. En  
avril 2006, l'AFIBIAAC décidait de porter l'affaire devant le Tribunal  
Administratif. Nous portons à la connaissance aujourd'hui de la  
représentation municipale les deux dernières décisions qui viendront,  
nous l'espérons, clôturer définitivement ce chapitre.

En janvier 2009, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité demandait à ce que soit annulée la clause discriminatoire inscrite dans le règlement intérieur des crèches municipales. Le 9 mars dernier, la Cour Administrative d'Appel de Marseille confirmait les deux décisions déjà rendues par le Tribunal Administratif en faveur des enfants allergiques confrontés au problème des repas aménagés dans les crèches et les cantines scolaires de notre ville.

Le combat mené depuis l'année 2006 par l'AFIBIAAC, relayé par la Mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements, et plus largement par le Groupe Faire Gagner Marseille, voit enfin la prise en compte de cette question par votre majorité municipale depuis septembre 2009. Les jeunes enfants allergiques de notre ville profitent enfin de repas spécifiques dans les restaurants scolaires.

Mais il reste à savoir aujourd'hui, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, dans quelle mesure notre Ville va appliquer fidèlement, sur le plan matériel et sanitaire, les injonctions qui lui sont faites, afin que la question des allergies et des intolérances alimentaires soient pleinement prise en charge au niveau de la restauration scolaire municipale, pour que notre ville permette l'accès et l'accueil de tous les petits Marseillais.

Monsieur le Maire.- Mme BABOUCHIAN, pouvez-vous répondre ?

Madame BABOUCHIAN.- Je voudrais vous rappeler, Madame, qu'au mois d'octobre dernier, nous avons voté au Conseil Municipal un plan régissant l'accueil des enfants allergiques et tous nos enfants, il y en a actuellement 22 dans nos crèches municipales, sont aujourd'hui acceptés, nourris de manière tout à fait équilibrée et sans discrimination. Donc je ne comprends pas du tout votre réaction. Je suis prête à vous écouter et à essayer de comprendre ce que vous voulez dire, puisque depuis le mois d'octobre dernier nous acceptons tous les enfants quels qu'ils soient, dans nos crèches municipales.

Monsieur le Maire.- Et dans les écoles, Mme CASANOVA ?

Madame CASANOVA.- C'est exactement pareil dans les écoles, Monsieur le Maire. Nous avons près de 600 enfants qui reçoivent des plateaux pour allergiques tous les jours. Et je signale, pour compléter ce que vous disiez tout à l'heure du point de vue de la générosité de notre Mairie et dont vous avez été l'initiateur, que ces repas nous coûtent 9 Euros et que nous ne faisons payer aux familles que les 3 Euros, de façon égalitaire avec les autres familles, et que même certains repas sont servis gratuitement puisqu'il y a des enfants qui peuvent aussi bénéficier de cette gratuité. Donc notre générosité est encore plus importante que ce que vous l'avez précisé tout à l'heure.

Tous ces enfants reçoivent donc des plateaux qui sont vraiment adaptés et nous sommes les seuls en France –et cela a été rapporté dans la presse encore récemment– à avoir un protocole d'accueil des enfants allergiques, aussi bien dans les crèches que dans les écoles, aussi précis et aussi diversifié.

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement nous pouvons aujourd'hui être fiers que Marseille accueille les enfants allergiques de la façon dont ils sont aujourd'hui accueillis. En revanche, ce que l'on peut regretter, c'est qu'effectivement il ait fallu que ce soit la Justice qui nous y contraigne, surtout qu'au mois d'octobre, et on le retrouvera si vous voulez, j'avais demandé que l'on interrompe les poursuites, parce qu'il était dommage que la Ville soit condamnée et que cela coûte de l'argent en frais d'avocats. Malheureusement, cela n'a pas été fait, cela nous a encore coûté. Mais tant mieux aujourd'hui, l'affaire rentre dans l'ordre.

Monsieur le Maire.- J'apprends des choses même pendant la séance du Conseil Municipal, ce que coûtent les repas pour les enfants allergiques. Ce que je sais, c'est que c'est le Professeur VERLOOT, qui a d'ailleurs été mon élève il y a longtemps, qui pilote tout cela pour les hôpitaux de l'Assistance Publique de Marseille. J'ai une totale confiance en lui et nous faisons très attention.

Tout est question d'argent, M. MULLER. Cela coûte très cher. Effectivement nous faisons très attention, mais nul ne peut ignorer que nous avons là une politique de générosité très forte : vous pensez bien que l'on ne fait pas payer 9 Euros aux enfants ! Pour les enfants, c'est un peu plus de 3 Euros, et vous savez le reste ! Donc je crois que c'est bien.

Nous nous étions inquiétés aussi de cela lorsqu'il s'était produit le drame de l'école de Septèmes où un petit enfant, prenant le fromage dans l'assiette de son camarade, a fait immédiatement un œdème de Quincke et en est mort. Inutile de vous dire l'état dans lequel devait se trouver le chef d'établissement et, par ricochet, celui dans lequel s'est trouvé le Maire. Et nous sommes très solidaires. Donc, sur nos 435 écoles maternelles et primaires, plus les crèches, nous faisons très attention à tout cela, nous y sommes très attentifs.

J'en profite pour adresser mes remerciements à Mme BABOUCHIAN, qui augmente toujours le nombre de places de crèche malgré les difficultés, et à Mme CASANOVA, qui a même quelquefois droit à des manifestations en même temps que moi, où l'on emmène les enfants devant l'Hôtel de Ville pour manifester ! Cela, je ne le tolère pas ! On ne peut pas prendre des enfants en otages ! C'est impossible et c'est contre tous les principes républicains !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0204/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

98 - 09/0205/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Aide financière au fonctionnement de l'association "Marseille Enfance" - Exercice 2009.

(09-17822-DPE)

Le rapport 09/0205/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

99 - 09/0206/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Approbation d'une convention tripartite entre la Ville de Marseille, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Centre de Détention des Baumettes, pour la garde d'enfants de mères incarcérées, dans les crèches municipales.

(09-17824-DPE)

Le rapport 09/0206/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

100 - 09/0207/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association Maison de la Jeune Fille - Centre Jane Pannier.

(09-17615-DSLE)

Le rapport 09/0207/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

101 - 09/0208/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association La Banque Alimentaire.

(09-17616-DSLE)

Le rapport 09/0208/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

102 - 09/0209/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association La Caravelle.

(09-17617-DSLE)

Le rapport 09/0209/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

103 - 09/0210/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association Accueil de Jour Marceau et Consolat.

(09-17619-DSLE)

Le rapport 09/0210/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

104 - 09/0211/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association Les Restaurants du Cœur.

(09-17620-DSLE)

Le rapport 09/0211/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

105 - 09/0212/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association Saint-Jean-de-Dieu.

(09-17622-DSLE)

Le rapport 09/0212/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

106 - 09/0213/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association "Croix-Rouge Française".

(09-17623-DSLE)

Le rapport 09/0213/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

107 - 09/0214/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Subventions à des associations de solidarité, d'intégration et de lutte contre l'exclusion - 1<sup>ère</sup> répartition 2009.

(09-17643-DSLE)

Le rapport 09/0214/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

108 - 09/0215/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité Méditerranée.

(09-17625-DSLE)

Le rapport 09/0215/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

109 - 09/0216/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Etude Intercommunautaire Pour l'Insertion par la Culture et le Sport (CEIPICS).

(09-17627-DSLE)

Le rapport 09/0216/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

110 - 09/0217/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Unité d'Hébergement d'Urgence - Paiement au gestionnaire de la participation financière de la Ville pour l'année 2009.

(09-17656-DSLE)

Le rapport 09/0217/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

111 - 09/0218/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Subvention d'équipement au CCAS pour la rénovation de cinq foyers pour personnes âgées.

(09-17596-DGASSU)

Le rapport 09/0218/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

112 - 09/0219/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions aux associations gestionnaires de Maisons Pour Tous - Budget 2009.

(09-17597-EQSO)

Le rapport 09/0219/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

113 - 09/0220/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Subventions aux Equipements Sociaux et à l'Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône - 2<sup>ème</sup> répartition 2009.

(09-17649-EQSO)

Le rapport 09/0220/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

114 - 09/0221/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Maison Pour Tous Bompard - 7<sup>ème</sup> arrondissement - Travaux de réfection de la toiture - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme

(09-17847-DTSUD)

Le rapport 09/0221/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

115 - 09/0222/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Approbation de l'opération "Maintien du parc informatique des écoles 2009 - 2011.

(09-17537-EDUC)

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, avant de commencer l'examen des rapports qui concernent les écoles, je voudrais répondre au Groupe des Verts qui, au précédent Conseil Municipal, nous ont demandé si nous étions sûrs que nous servions dans nos cantines des aliments dépourvus de pesticides et d'autres substances nocives pour les enfants. Et je leur avais promis de leur fournir les rapports que fait une société indépendante qui fait des prélèvements en aveugle dans nos cantines scolaires.

Ces analyses sont là. Je voudrais qu'on les leur remette et je voudrais bien faire comprendre par là que nous ne sommes pas sourds aux demandes et que nous répondons vraiment tout à fait. Je voudrais que ce dossier leur soit remis par un porteur, pour que les personnes soient au courant, car à juste titre, elles pouvaient s'inquiéter de ce qui était servi dans les cantines scolaires.

*(Un porteur vient prendre le dossier, puis le remet au Groupe Verts)*

Madame CASANOVA.- Je voudrais compléter en disant que nous avons fêté cette semaine nos bientôt 100 millions de repas servis. Nous avons, à cette occasion, entamé une démarche de qualité, puisque cela fait quelques années déjà que nos selfs existent. Et nous avons distribué des questionnaires à tous les enfants et à tous les enseignants de nos écoles, pour qu'à partir des remontées que nous allons avoir nous puissions encore améliorer ce service de cantine, pour qu'il soit vraiment excellent, puisque nous allons bientôt –le bientôt est loin mais il faut prévoir– en 2011, recommencer les cahiers des charges de nos sociétés de restauration et nous voudrions nous servir des remontées du public pour les améliorer encore. Voilà ce qui me paraissait important à dire.

Et pour ce qui est de la carte scolaire qui actuellement vient d'être rendue par l'Inspection Académique, je voudrais quand même donner quelques chiffres, parce que j'entends beaucoup de mensonges. Entre autres, un chiffre peut-être qui va servir à recalibrer les choses : à Paris, pour 140 000 élèves il y a 600 écoles. Nous avons à peu près la moitié en nombre d'élèves, puisque nous en avons environ 70 000, on devrait donc avoir 300 écoles : nous en avons 459. Certains Marseillais se plaignent que nous avons une densité d'écoles insuffisante, vous voyez que c'est loin d'être le cas. Donc c'est déjà un élément que je voudrais faire connaître au public.

Et puis maintenant, nous savons ce que sera la carte scolaire de l'année prochaine. Pour la rentrée prochaine, sur Marseille on a 1 468 élèves de moins et, entre autres, 1 077 élèves de moins dans les classes maternelles. Et pourtant, depuis le mois de décembre, quand nous discutons avec l'Inspecteur d'Académie pour faire le mieux possible dans l'intérêt des enfants, l'Inspecteur d'Académie, dans sa carte scolaire, a fermé 36 classes et en a ouvert 33, ce qui donne un solde négatif de 3 classes, alors qu'en fonction du nombre d'élèves que nous avons en moins, on devrait en avoir fermé 54. Donc il ne faut pas nous accuser et accuser l'Inspecteur d'Académie de fermer beaucoup de classes. Au contraire, il y a beaucoup de classes qui sont ouvertes et l'effectif moyen par classe va encore diminuer cette année. Donc je voudrais rétablir beaucoup de choses, puisque l'on a des défilés dans la rue qui racontent un peu n'importe quoi ! Et je crois que les chiffres que nous avons sur Marseille, il faudrait qu'on les entende et que les journalistes qui sont là en profitent pour les relayer, parce que je lis beaucoup de choses qui sont tout à fait inexactes.

Et une nouveauté cette année. Les Maires de Secteur, l'année dernière, s'étaient plaints de ne pas être reçus par l'Inspecteur d'Académie, auquel ils ont tout à fait le droit de présenter leur secteur. J'ai organisé, cette année, le 17 février, à la Mairie, une réunion où l'Inspecteur d'Académie a eu la gentillesse de venir ; les Maires de Secteur étaient tous présents et ont pu s'exprimer. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais en tout cas un échange s'est fait et je pense qu'ils ont eu les informations qu'ils désiraient avoir.

Voilà ce que je voulais dire avant de répondre aux cas particuliers, s'il y en a qui apparaissent.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, je n'ai pas demandé la parole mais je remercie Mme CASANOVA de m'avoir fourni les études, je vais les regarder de très près et je la remercie encore.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je crois que Mme CASANOVA a considéré qu'elle détenait la vérité, mais quand on ne prend pas les enfants de moins de trois ans à l'école maternelle alors que c'est une nécessité dans certains quartiers ou même dans Marseille tout court, il est clair que les effectifs ensuite diminuent. On peut toujours faire diminuer les effectifs en fonction de la façon dont on se situe. On pourrait aussi fermer les écoles maternelles, l'école maternelle n'étant effectivement pas obligatoire. Ce sont peut-être quelques idées qui risquent d'être appliquées dans quelques années, mais, croyez-moi, je serai le défenseur de l'école maternelle parce que je considère que c'est là aussi que le développement de l'enfant se fait !

Vous avez vu, à l'entrée du Conseil Municipal, des parents qui manifestent pour sauver l'école de Mourepiane, cette école qui est perchée sur une colline qui domine Marseille, avec une très belle vue sur la mer. Et c'est la Ville de Marseille et Mme CASANOVA qui ont décidé de fermer cette école maternelle, nécessaire à un dernier lieu de vie pour nos quartiers. Parce que l'on ne peut pas, d'un côté, augmenter les impôts, et vous avez expliqué le pourquoi du comment, et, d'un autre côté, encore demander aux Marseillais de faire des efforts à la fois dans leur vie quotidienne et dans leur cadre de vie, parce que, là, on touche au cadre de vie des habitants de Mourepiane.

Monsieur le Maire, je vous l'avais déjà demandé, donc je ne vais pas rentrer dans les détails, mais je vous demande de revoir cette position qui, franchement, entraînerait la mort totale de ce quartier.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, vous me l'avez dit, j'ai regardé. D'abord, comme Mme CASANOVA va vous le redire, les fermetures de classes, c'est Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui les décide. Nous, nous pouvons ouvrir un certain nombre de classes aussi. Donc nous avons regardé si on pouvait aller dans le même sens que vous, pour vous être agréable. Comme chaque fois qu'un Maire de Secteur demande quelque chose, on l'étudie pour voir si on peut aller dans ce sens. Mais il est des fois où l'on ne peut pas y aller.

Mme CASANOVA, répondez à Mme Samia GHALI que nous avons le regret de ne pas aller dans son sens, mais donnez-lui les explications.

Madame CASANOVA.- Ce n'est jamais de gaieté de cœur que nous fermons des écoles. Ce processus est intervenu après une longue discussion entre la Mairie et l'Inspection Académique. Et pour l'école de Mourepiane, j'ai reçu longuement les parents, pendant deux heures, pour leur expliquer le pourquoi des choses. C'est une école maternelle qui a deux classes et qui ne compte qu'une vingtaine d'enfants qui sont vraiment du secteur. On ne peut pas réclamer dans les rues, manifester pour une excellence des écoles maternelles et se satisfaire de classes à double niveau, comme c'est le cas ici, puisque je rappelle pour tout le monde que les classes maternelles comportent trois niveaux.

Contrairement à ce que dit Mme GHALI, les écoles maternelles ne sont pas obligatoires à deux ans, mais à trois ans, entre trois et six ans. Donc, si l'on n'accueille pas les enfants de deux ans, on respecte quand même complètement la loi. Et il faut savoir aussi, contrairement à ce qui se dit toujours dans les rues, que le Ministre de l'Éducation, Xavier DARCOS, a été le premier à donner un vrai programme pour les écoles maternelles alors qu'on l'accuse de vouloir les détruire, ce qui paraît un peu bizarre. Ce programme se déroule en trois ans et c'est pour cette raison que nous avons l'école Saint-Henri Barnier, qui est à quelques centaines de mètres de l'école de Mourepiane, qui vient d'être entièrement refaite, et où donc les enfants vont être accueillis dans des locaux tout neufs. Il y aura enfin une école maternelle de six classes, ce qui veut dire qu'il y aura deux niveaux pour les petits, deux niveaux pour les moyens et deux niveaux pour les grands.

Ce qui veut dire aussi qu'il y aura une directrice qui sera déchargée de cours puisqu'à partir de cinq classes, les directrices ont deux demi-journées de libre par semaine. Et dans ces quartiers, on en a bien besoin quand on est directrice d'école puisque l'on a aussi du social à faire et que l'on fait un peu l'assistante sociale. Donc ces deux jours permettent de recevoir les parents, de résoudre tous les problèmes de l'école, puisque l'on n'est pas devant ses élèves mais que l'on a le temps de voir les choses d'un peu plus haut.

Donc je pense que pour la qualité d'accueil des enfants, cela se passera beaucoup mieux, et aussi pour leur sécurité, puisque quand nous avons des écoles à deux classes, le personnel aussi bien municipal qu'enseignant est limité et il suffit que nous ayons des absences, nombreuses en temps de grippe, pour que ces enfants risquent d'être livrés à eux-mêmes et cela met leur sécurité en danger. Donc, pour toutes ces raisons, pour la sécurité des enfants et pour un meilleur fonctionnement de l'enseignement, nous avons choisi, à contrecœur sans doute parce que je reconnais que cette école est très belle, de fermer cette école.

Mais j'ai dit à Mme GHALI qu'il faut positiver. Je suis sûre que son bureau est assailli par des associations de son quartier qui ont besoin de locaux. Elle n'a qu'à m'en donner la liste et, personnellement, je me ferai un plaisir de faire une autorisation d'occupation des locaux pour ces associations de son quartier qui sont à la recherche de locaux. Je suis sûre qu'il y en a un certain nombre et cela ne fera pas doublon avec deux écoles qui sont à côté, alors que je suppose que vous avez des demandes de halte-garderie ou du Comité d'Intérêt de Quartier ou d'autre chose, que vous pourriez abriter tout à fait utilement dans ces locaux.

Voilà ma réponse.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, vous voulez dire un mot, mais rapide parce que l'on n'ouvre pas un débat sur les écoles.

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement dire qu'il faudrait arrêter de faire une moyenne générale des écoles par rapport au nombre d'élèves, parce que vous savez pertinemment que les territoires sont très différents. Ce qui vient d'être dit en employant les termes de "rétablir la vérité", ces termes ne sont peut-être pas appropriés parce qu'il y a reconnaissance d'une saturation au niveau des écoles du centre-ville et ceci est une réalité que vous connaissez très bien. Donc je voulais dire qu'il faut arrêter de faire ces moyennes qui ne correspondent absolument pas à ce que nous vivons, nous, au quotidien.

Madame CASANOVA.- En effet, nous nous sommes rencontrées, et si je ne le savais pas encore, elle m'avait expliqué toutes les particularités de son secteur. Mais on est bien au courant des problèmes du 3<sup>ème</sup> arrondissement et du 2<sup>ème</sup> arrondissement, qui ont une natalité très importante et une population immigrée importante aussi. Là aussi, l'Inspection Académique annonce une hausse d'effectif de 45 élèves sur le secteur. Nous venons de faire d'énormes réparations à l'école Révolution Edouard Vaillant et nous ouvrons, pour l'année prochaine, 8 classes de maternelle. Alors, 45 élèves et 8 classes de maternelle, je pense que vos inquiétudes sont infondées, parce que nous aurons largement la place de les y installer.

Deuxièmement, nous ouvrons aussi d'autres écoles dans votre secteur, à la rue d'Hozier, une classe à la rue Peysonnel, une classe à la rue de Ruffi. Mais, Madame, et vous avez peut-être raison, nous vous avons écoutée : vous nous aviez demandé qu'à l'école Ruffi on ne densifie pas davantage la population, donc nous avons prévu d'ouvrir des classes dans les écoles à côté, où la densité est moins importante. Donc nous sommes à l'écoute de ce que vous nous avez dit. C'est là l'intérêt que nous avons de nous rencontrer, puisque l'on essaie de suivre les directives que la Maire de secteur nous donne en fonction de l'occupation des écoles.

Je regrette simplement de ne pas avoir rencontré M. MENNUCCI, qui, lorsque j'ai voulu le rencontrer lorsque j'ai été élue, par deux fois a décliné ces invitations. Apparemment, il ne veut parler que lorsqu'il est en présence des journalistes et malheureusement, dans ces réunions, il n'y avait pas de journaliste, donc il n'est pas venu !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0222/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

116 - 09/0223/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Désaffectation de l'école maternelle Cabot Cèdres située 81 boulevard du Redon - 9<sup>ème</sup> arrondissement.

(09-17825-EDUC)

Le rapport 09/0223/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

117 - 09/0224/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Désaffectation du terrain de deux bâtiments de logements situés - 99 boulevard de la Savine - 15<sup>ème</sup> arrondissement.

(09-17826-EDUC)

Le rapport 09/0224/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

118 - 09/0225/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Lutte contre l'illettrisme - Aide financière au fonctionnement de l'association "Savoirs pour Réussir". Approbation de l'avenant n° 1 à la convention 2009.

(09-17831-EDUC)

Le rapport 09/0225/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

119 - 09/0226/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Aide financière au fonctionnement des Etablissements Publics "Caisse des Ecoles" et "Centre Régional de Documentation Pédagogique" - Crédits budgétaires 2009.

(09-17832-EDUC)

Le rapport 09/0226/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

120 - 09/0227/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Fourniture de livres scolaires, de livres non scolaires et de supports pédagogiques nécessaires à l'enseignement dans les écoles publiques communales du 1<sup>er</sup> degré et les réseaux d'aide spécialisée - Approbation de l'avenant n°1 aux marchés n°05/558, 05/559, 05/560, 05/561 et 05/562.

(09-17889-EDUC)

Le rapport 09/0227/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

121 - 09/0228/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Fourniture de matériel pédagogique et éducatif nécessaire à l'enseignement dans les écoles publiques et communales du 1<sup>er</sup> degré et les réseaux d'aide spécialisée - Approbation de l'avenant n°1 aux marchés n°05/564, 05/565, 05/566, 05/568, 05/569, 05/570 et 05/571.

(09-17890-EDUC)

Le rapport 09/0228/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

122 - 09/0229/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Etudes d'optimisation du système de chauffage dans le cadre du plan climat pour trois écoles des 1<sup>er</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(09-17737-DTSUD)

Le rapport 09/0229/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

123 - 09/0230/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD LITTORAL - Plan Climat Municipal - Création d'un chauffage central au gaz à l'école maternelle Montolieu, 10 rue Montolieu, 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(09-17808-DGABC)

Le rapport 09/0230/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

124 - 09/0231/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD LITTORAL - Extension et réhabilitation du groupe scolaire Hozier, 2 rue d'Hozier, 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(09-17811-DGABC)

Le rapport 09/0231/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

125 - 09/0232/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Ecole HLM Méditerranée - Extension de deux classes, 1 bis avenue des Chutes Lavie, 4<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux et de l'avant-projet sommaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Financement.

(09-17827-DTNOREST)

Le rapport 09/0232/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

126 - 09/0233/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Ecole Friedland - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Création d'un self - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(09-17886-DTSUD)

Le rapport 09/0233/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

127 - 09/0234/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Ecole Friedland - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Création de trois classes au 3<sup>ème</sup> étage - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17887-DTSUD)

Le rapport 09/0234/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

128 - 09/0235/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Ecole élémentaire Friedland - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Remplacement du chauffage radiateurs à gaz par un chauffage central - Approbation de l'avant-projet sommaire.

(09-17888-DTSUD)

Le rapport 09/0235/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

129 - 09/0236/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES ETUDES ET GRANDS PROJETS - Création d'un groupe scolaire dans la ZAC du Rouet - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Résiliation de la convention de mandat n°02/218 notifiée le 7 mai 2002 passée entre la Ville de Marseille et la Société d'Economie Mixte Marseille Aménagement.

(09-17658-DGABC)

Le rapport 09/0236/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

130 - 09/0237/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Groupe Scolaire du Rouet - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Réaménagement pour extension du self et création de classes - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17852-DTSUD)

Le rapport 09/0237/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

131 - 09/0238/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Regroupement des maternelles Sévigné et Coin Joli - 9<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études préalables.

(09-17881-DTEST)

Le rapport 09/0238/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

132 - 09/0239/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'extension et la rénovation de la maternelle Petit Bosquet - 286 avenue de Montolivet - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(09-17882-DTEST)

Le rapport 09/0239/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

133 - 09/0240/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Reconstruction de l'école maternelle les Martégaux, 11 chemin des Martégaux - 13<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre n°02/184 passé avec le groupement KERN/SECMO/GARCIA Ingénierie et R2M.

(09-17864-DGPRO)

Le rapport 09/0240/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

134 - 09/0241/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Travaux de rénovation de blocs sanitaires de vingt-deux groupes scolaires des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux et de l'avant-projet sommaire - Lancement d'appels d'offres ouverts.

(09-17823-DTNOREST)

Le rapport 09/0241/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

135 - 09/0242/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Ecole Maternelle Saint-Gabriel - Extension de l'école, 80 chemin de Gibbes, 14<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux et de l'avant-projet sommaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Financement.

(09-17836-DTNOREST)

Le rapport 09/0242/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

136 - 09/0243/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD LITTORAL - Restructuration de la maternelle Oddo Butineuse, 18 rue de la Butineuse, 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(09-17813-DGABC)

Le rapport 09/0243/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

137 - 09/0244/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS - Extension de la maternelle Bernabo, 1 traverse Bernabo, 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du programme de création de locaux pédagogiques supplémentaires et de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études.

(09-17806-DGABC)

Le rapport 09/0244/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

138 - 09/0245/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD LITTORAL - Travaux de réhabilitation des groupes scolaires la Savine et la Solidarité dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain, 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(09-17809-DGABC)

Le rapport 09/0245/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

139 - 09/0246/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION TERRITORIALE NORD LITTORAL - Plan Climat Municipal - Création d'un chauffage central au gaz à l'école élémentaire la Cabucelle, 52 boulevard Viala, 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(09-17810-DGABC)

Le rapport 09/0246/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHATELOT-SUQUET Catherine

140 - 09/0247/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions à des équipements sociaux dans le cadre des Projets Temps Récréatif de Restauration - Budget 2009.

(09-17595-JEUNE)

Le rapport 09/0247/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

141 - 09/0248/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Subventions aux organismes et équipements sociaux "Objectif Jeunes" - 2<sup>ème</sup> Répartition 2009.

(09-17647-JEUNE)

Le rapport 09/0248/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

142 - 09/0249/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2009 de la Démarche Qualité des Centres d'Accueil et des Ludothèques - 2ème Répartition.

(09-17648-DGASSU)

Le rapport 09/0248/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

143 - 09/0250/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 4 boulevard Banon - 4<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à l'association Loger Marseille Jeunes pour l'acquisition-amélioration de cinq logements sociaux PLAI.

(09-17767-DHL)

Madame DIAMANTI,- Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi d'utiliser ce rapport qui est le premier d'une longue série qui touche aux questions du logement social et ce, après la visite de courtoisie du Premier Ministre, François FILLON, et de Mme BOUTIN, bien silencieuse, vendredi dernier.

Encore aujourd'hui, le rythme des constructions de logements sociaux ne permet pas de répondre aux 30 000 demandes de Marseillais. Et depuis le 16 mars dernier, des milliers de familles vivent de nouveau dans l'angoisse de se retrouver en position d'être expulsées de leur logement. Christine BOUTIN a annoncé, le 12 mars dernier, dans les colonnes du *Parisien*, l'institution d'une obligation de relogement des locataires expulsés. Cette annonce choc et démagogique de Mme BOUTIN, déclarant la fin des expulsions, suscite un faux espoir auprès de dizaines de milliers de ménages, y compris à Marseille, qui redoutent leur expulsion.

Ces déclarations sonnent à la fois comme une provocation et un aveu d'échec. Provocation, car la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'expulsion, dite loi Boutin, a entre autres raccourci le délai d'expulsion de trois à un an. Aveu d'échec aussi, car face à l'ampleur de la crise sociale, les dispositions contenues dans la loi Boutin ne sont pas à même d'apporter des solutions efficaces et contraignent la Ministre à user d'effets d'annonce.

Avec cette loi, la Droite au pouvoir se dote de l'outil supplémentaire nécessaire à la construction de la nouvelle civilisation souhaitée par SARKOZY. Et les exemples les plus probants en sont le budget du logement qui est en baisse de 560 millions d'Euros, des loyers qui flambent et un déficit de 900 000 logements sociaux dans le pays.

Cette loi accélère le processus de spécialisation du logement social pour les plus pauvres. Cette loi, c'est plutôt une accélération vers encore plus de ghettoïsation, en abaissant les plafonds des ressources, en instituant une fois de plus un supplément de loyer de solidarité pour chasser les couches moyennes du logement social et en supprimant le droit au maintien dans les lieux, pilier original du logement social français.

L'obligation de relogement des locataires expulsés est certes louable. Elle n'est cependant plus qu'un vœu pieux, tant les capacités d'accueil d'hébergement et l'offre en matière de logement social restent réduites dans notre ville et dans notre pays. Cette violence sociale est d'autant plus dramatique que les personnes expulsées seront placées pour longtemps en situation d'exclusion et que la recherche d'une solution de logement durable se heurtera à la très lourde crise du logement social. Ils iront grossir les 6 000 dossiers qu'il est quasiment impossible de remplir et de traiter tellement ils sont compliqués, déposés au titre du Droit à un Logement Opposable, dit DALO.

Et sur Marseille, quelles mesures comptez-vous mettre en place, Monsieur le Maire, pour répondre aux situations de plus en plus précaires des familles et aux orientations données par Mme BOUTIN, qu'il n'y ait aucune expulsion sans relogement ? Et de ce fait, quelles réquisitions de logements décentes allez-vous faire ?

La loi Boutin, contrairement à son intitulé, loi MOLLE, Mobilisation pour le Logement et Lutte contre l'Exclusion, est une loi rétrograde, en rupture complète avec les acquis, les droits et les objectifs de solidarité et de justice sociale qui prévalent depuis l'après-guerre en matière de logement. Pour une loi qui se targuait de lutter contre l'exclusion, c'est le contraire ! Merci.

**Madame FRUCTUS.** - Monsieur le Maire, je ne sais pas si c'est le lieu de faire une tribune nationale sur la loi de mobilisation pour le logement. Ce que j'ai envie de vous dire, c'est le travail que fait l'équipe municipale, ici, à Marseille, que nous avons décidé ensemble et notamment lors du dernier engagement municipal sur le logement, le 15 décembre 2008.

Nous avons voté un plan d'actions pour le logement et ce plan d'actions se décline sur différents secteurs et notamment, bien évidemment, le logement social. Nous avons réaffirmé notre volonté de produire 5 000 logements par an, dont 1 500 sociaux. Je rappellerai à l'ensemble de nos collègues que cet objectif est atteint depuis trois années consécutives et que tout l'enjeu de l'année et des années à venir est justement d'éviter les effets de la crise et de faire en sorte que nous maintenions cet objectif.

Nous avons donc préconisé un certain nombre d'orientations pour s'assurer de maintenir cet objectif fort et auquel nous tenons particulièrement, et notamment avec le Chèque Premier Logement et le renforcement de ce dispositif. Et j'aurai l'occasion de dire, Monsieur le Maire, au rapport 148, que cette fois-ci encore nous demandons au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de 49 Chèques Premier Logement, dont Roland BLUM a salué l'efficacité. Effectivement, depuis un an, sur le Chèque Premier Logement on a doublé le nombre des bénéficiaires, donnant ainsi la possibilité à près de 500 ménages marseillais de bénéficier de ce dispositif d'aide unique de la Mairie de Marseille et de certains banquiers partenaires, de donner à des Marseillais la faculté d'accéder pour la première fois au logement.

Nous avons une action efficace en matière d'éradication de l'habitat indigne, bien évidemment confortée par une action volontaire. Et je répondrai brièvement à Mme PONCET-RAMADE sur le logement vacant : nous avons décidé, toujours le 15 décembre 2008, de délimiter un périmètre spécifique dans le centre-ville pour avoir non seulement une action de diagnostic mais une action opérationnelle en matière de logement vacant. Pour information, l'opérateur a été choisi et l'action est engagée depuis quinze jours. Et je m'étais moi-même engagée à faire un état du diagnostic vers la mi-2009 et je tiendrai cet engagement.

S'agissant des expulsions, Madame, ce pouvoir relève exclusivement de l'Etat. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas sensibles à la situation des locataires expulsés, bien évidemment, mais nous n'avons aucun moyen légal de remédier à cette situation. Donc, comme vous, nous constatons cet état de fait. Comme vous, nous appelons de nos vœux le fait que les décisions d'expulsion soient faites avec modération. Mais nous ne pouvons agir que sur les compétences qui sont les nôtres et je pense que notre action est efficace.

Le rapport 09/0250/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

144 - 09/0251/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Résidence sociale "Balthazar Blanc" - 65 boulevard Balthazar Blanc - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à la SAS LOGETRA pour la construction de 16 logements PLAI.

(09-17768-DHL)

Le rapport 09/0251/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

145 - 09/0252/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 71 rue d'Aubagne - 1<sup>er</sup> arrondissement - Subvention à l'Association ALISE pour l'acquisition-amélioration de trois logements PLAI.

(09-17769-DHL)

Le rapport 09/0252/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

146 - 09/0253/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement  
Municipal pour le Logement - "Les Chlorophylles"- ZAC "Hauts de  
Sainte-Marthe" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM  
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL pour l'acquisition en VEFA de 42  
logements sociaux PLUS et 13 PLAI.

(09-17770-DHL)

Le rapport 09/0253/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

147 - 09/0254/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement  
Municipal pour le Logement - "Parc de la Sauvagère"- 253 bd  
Romain Rolland entrée n° 50 allée du Thym - 10<sup>ème</sup> arrondissement -  
Subvention à l'association Loger AGAPE pour l'acquisition -  
amélioration d'un logement social PLAI de type 2.

(09-17771-DHL)

Le rapport 09/0254/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

148 - 09/0255/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement  
Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale -  
Attribution de subventions aux primo-accédants.

(09-17772-DHL)

Le rapport 09/0255/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

149 - 09/0256/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 2<sup>ème</sup> et  
3<sup>ème</sup> arrondissements - Réhabilitation de l'habitat ancien - Subvention  
aux propriétaires privés - Prorogations des subventions dans le cadre  
des OPAH Renouvellement Urbain "Marseille Euroméditerranée" et  
Marseille République.

(09-17774-DHL)

Le rapport 09/0256/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

150 - 09/0257/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication de  
l'Habitat Indigne - Projet de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la  
réalisation d'une opération de logements sociaux et de la maîtrise du  
foncier par voie d'expropriation 27 La Canebière - 1<sup>er</sup> arrondissement.

(09-17775-DHL)

Le rapport 09/0257/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

151 - 09/0258/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication de  
l'Habitat Indigne - Approbation des avenants n°2 aux conventions de  
concession n°07/1437 et 07/1455 passées avec Marseille-Habitat et  
Urbanis Aménagement : actualisation des listes des immeubles à  
traiter.

(09-17777-DHL)

Le rapport 09/0258/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

152 - 09/0259/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche  
- Participation de la Ville de Marseille à des manifestations  
scientifiques.

(09-17599-SG)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers  
collègues, je reviens encore sur la situation dans l'Enseignement  
Supérieur et la Recherche, qui est inquiétante. Les propositions du  
Ministère sont rejetées par la communauté...

Monsieur le Maire.- ...Vous nous refaites deux fois le  
numéro sur la politique nationale ?

Madame DIAMANTI.- Oui, j'ai le droit !

Monsieur le Maire.- Mais qu'est-ce que vous voulez  
que l'on y fasse ? Il faut le faire à l'Assemblée nationale et au Sénat !

Madame DIAMANTI.- Ce n'est pas grave, je  
continue.

Monsieur le Maire.- Allez-y, mais accélérez ! On n'est  
pas obligé de tout entendre.

Madame DIAMANTI.- Oui ! Les propositions du Ministère sont rejetées par la communauté universitaire, tout personnel confondu, enseignants et ou chercheurs, personnels administratifs et techniques, et étudiants. Il est de la responsabilité du Gouvernement de trouver une issue négociée à cette crise et à ne pas jouer la dégradation du conflit. Les violences policières à la fin de la manif du 19 mars contre des enseignants chercheurs n'ont pas manqué de susciter l'émoi dans cette communauté et il devient urgent de trouver une solution négociée à cette crise.

Les annonces concernant l'effort sans précédent du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en faveur des Universités ne sont que des leurres en raison de charges nouvelles et donc du changement de paramètres budgétaires. Quant aux sommes spectaculaires annoncées, notamment dans le cadre du plan de relance, elles proviennent en majorité de retards accumulés, si grands, notamment dans le cadre du CPER, que leur simple rattrapage ne peut faire illusion.

Dans ce contexte, un appel à la grève a été lancé par la coordination nationale des Universités pour protester contre la loi sur l'autonomie des Universités et la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'Enseignement et de la Recherche. Le socle de revendications immédiates concerne le retrait de la réforme du statut des enseignants-chercheurs, l'annulation des suppressions de postes dans le Supérieur, l'arrêt du démantèlement des CNRS en Instituts, l'abandon de la réforme du recrutement des enseignants du primaire et du secondaire et l'abandon du contrat doctoral. Plus largement, les personnels et étudiants demandent une nouvelle loi en remplacement de la loi LRU, rédigée lors d'une réelle concertation avec tous les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le Conseil Municipal de Marseille est solidaire de ce mouvement de défense du service public universitaire et de recherche. Nous dénonçons la précarisation des personnels de toute catégorie, notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppressions d'emplois. La diminution sans précédent des moyens humains et financiers attribués à l'Université est inacceptable ! Les dernières propositions du Ministère sont insuffisantes. La réécriture du décret sur le statut des Enseignants-Chercheurs n'a apporté que quelques changements cosmétiques au texte initial. La liberté de recherche et d'enseignement est toujours menacée par l'individualisation des carrières permise par la destruction du statut national au profit des décisions revenant toujours in fine aux administrations locales. De même, les suppressions de postes dans le supérieur sont maintenues, alors que ces postes pourraient offrir une perspective d'avenir pour de nombreux jeunes.

Plus généralement, nous dénonçons les baisses de dotations des Universités et des Laboratoires en crédits de fonctionnement et en emplois. Nous dénonçons le remplacement progressif des financements récurrents du service public au profit d'un partenariat privé-public, via la création de fondations ainsi que la tentation d'augmenter les frais d'inscription. Nos inquiétudes sont légitimes. Ces réformes conduisent à une modification radicale de la carte universitaire de notre pays. En effet, ces changements ne se feront qu'au seul bénéfice de quelques grands pôles et au détriment de l'aménagement du territoire, des Universités de proximité et donc de l'accès à tous à l'Enseignement Supérieur.

Nous ne pouvons pas accepter que la concurrence entre individus, formations, diplômes et Universités, devienne le mode de fonctionnement de nos Universités. Ces atteintes portées aux Universités, et tout particulièrement à celles de proximité, et aux conditions d'exercice du service public qu'elles assurent, sont inadmissibles. Elles le sont d'autant plus qu'elles sont mises en œuvre sans concertation préalable.

Nous rejetons donc toutes les modifications qui porteraient atteinte au droit des étudiants à recevoir un enseignement de qualité et de participer à la recherche des Laboratoires au sein des Universités. Nous vivons aujourd'hui une crise grave et nous serons donc très vigilants sur les réponses que le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche s'apprête à mettre en œuvre pour faire face à ces réelles inquiétudes.

Merci de votre attention, Messieurs, Mesdames.

Le rapport 09/0259/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

153 - 09/0260/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Tourisme et Congrès - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(09-17641-SG)

Le rapport 09/0260/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

154 - 09/0261/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association ZINC/ECM Belle de Mai.

(09-17605-SG)

Le rapport 09/0261/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

155 - 09/0262/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au financement de l'association de gestion du dispositif Valorpaca.

(09-17841-SG)

Le rapport 09/0262/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

156 - 09/0263/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association AIRES et règlement de la cotisation pour l'année 2009.

(09-17706-SPORTS)

Le rapport 09/0263/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

157 - 09/0264/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Subventions aux organismes sportifs -  
2<sup>ème</sup> répartition 2009 - Approbation de conventions de partenariat.

(09-17726-SPORTS)

Le rapport 09/0264/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

158 - 09/0265/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Stade Delort - Extrémité Allée Ray  
Grassi - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Réhabilitation complète - Approbation  
de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme  
Sports année 2000.

(09-17671-SPORTS)

Le rapport 09/0265/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

159 - 09/0266/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Stade Vallier - 20 boulevard Boisson -  
4<sup>ème</sup> arrondissement - Réaménagement et requalification du stade -  
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de  
programme Solidarité année 2008 pour les études et les travaux -  
Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

(09-17705-SPORTS)

Le rapport 09/0266/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

160 - 09/0267/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Approbation des modifications tarifaires  
concernant les activités et les équipements sportifs.

(09-17754-SPORTS)

Le rapport 09/0267/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

\* \* \*

161 - 09/0268/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Mise à disposition à titre gratuit de la  
salle Vallier au profit de l'association l'Enfant du Soleil.

(09-17756-SPORTS)

Le rapport 09/0268/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

162 - 09/0269/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Convention avec le Conseil Général  
des Bouches-du-Rhône pour l'utilisation des équipements sportifs  
communaux - Approbation de l'avenant n°9.

(09-17757-SPORTS)

Le rapport 09/0269/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

163 - 09/0270/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Contrat d'occupation privative du  
domaine public pour l'exploitation du snack de la piscine Luminy, rue  
Henri Cochet - 9<sup>ème</sup> arrondissement - Exonération des pénalités de  
retard au bénéfice de Monsieur William Gerbeys.

(09-17815-SPORTS)

Le rapport 09/0270/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

164 - 09/0271/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de la convention de  
transaction entre la Ville de Marseille et le groupement de maîtres  
d'œuvre CUBI Sud et Cabinet Pierre ROBIN relative au marché de  
maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du stade des Caillols -  
12<sup>ème</sup> arrondissement.

(09-17635-SPORTS)

Le rapport 09/0271/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

165 - 09/0272/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS  
SOCIAUX • Subventions aux associations œuvrant en faveur des  
Seniors - 1<sup>ère</sup> Répartition 2009.

(09-17614-EQSO)

Le rapport 09/0272/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

166 - 09/0273/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES • Attribution d'une subvention à l'association Méditerranée sans handicap pour le congrès "Dignité et citoyenneté réelle de la personne handicapée".

(09-17844-HAND)

Le rapport 09/0273/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

167 - 09/0274/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> série d'actions 2009.

(09-17842-DGPP)

Le rapport 09/0274/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

168 - 09/0275/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Fixation du taux de la vacation de police effectuée à l'occasion des opérations funéraires.

(09-17631-DOF)

Le rapport 09/0275/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

169 - 09/0276/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réattribution de concessions trentenaires abandonnées dans les cimetières communaux de la Valentine, le Canet, Saint-Julien, Saint-Jérôme, Sainte-Marthe, Saint-Menet, Saint-Marcel, Saint-Louis, les Accates, Château-Gombert, Saint-Antoine, Saint-André, Saint-Henri.

(09-17793-DOF)

Le rapport 09/0276/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

170 - 09/0277/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération des frais d'obsèques de Monsieur Patrick LEFIN.

(09-17632-DOF)

Le rapport 09/0277/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

171 - 09/0278/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Aménagement du Bureau Municipal de Proximité de Saint-Barnabé - Place Caire - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(09-17862-DTEST)

Le rapport 09/0278/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

172 - 09/0279/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Optimisation des systèmes de chauffage de quinze établissements des 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études complémentaires et aux travaux - Lancement d'appels d'offres ouverts.

(09-17866-DTEST)

Le rapport 09/0279/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

173 - 09/0280/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Partenariat entre la Ville de Marseille et le Ministère des Affaires Etrangères pour la mise en œuvre du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles Françaises en Algérie - Affectation de l'autorisation de programme 2009.

(09-17611-DGASSU)

Le rapport 09/0280/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

<b>CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL</b>
---

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

174 - 09/0281/CURI
--------------------

SECRETARIAT GENERAL • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Congrès pour l'attribution d'une subvention - Règlement de la cotisation annuelle de la Ville.

(09-17788-SG)

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a cinq ans, presque jour pour jour, la Ville de Marseille a déposé sa candidature pour obtenir le label de Capitale Européenne de la Culture en 2013. Très rapidement, ce projet s'est transformé en une entreprise collective et l'unité de partenaires déterminés a favorisé le choix de Marseille Provence 2013 par un jury européen.

C'est devant ce jury, au mois de septembre dernier, que j'ai plaidé avec vous, Monsieur le Maire, avec les Présidents de la Région, de la Communauté Urbaine, des Intercommunalités, des représentants des quelque 120 Communes qui vont d'Arles à Toulon. Ensemble, et plus particulièrement avec vous, M. GAUDIN, nous avons défendu le projet préparé par Bernard LATARJET. Et une fois cette étape victorieusement franchie, nous avons prolongé notre démarche. Forts du soutien des responsables culturels, économiques et universitaires, nous avons ensuite décidé à l'unanimité du plan de financement de cet événement et nous avons confié son organisation à une association que préside Jacques PFISTER.

Nous connaissons parfaitement les difficultés qui sont devant nous et les obstacles que nous devons franchir pour que 2013 soit un succès populaire et artistique. Mais après quelques péripéties bien inutiles, je tiens à rappeler qu'en ce domaine, il n'est pas question que Marseille oublie la Provence.

Vous me permettrez, cher Monsieur le Maire, pour paraphraser une formule qui a naguère connu un certain succès, il n'y a pas, d'un côté, Marseille qui ferait tout et, de l'autre, des Collectivités qui feraient le reste ! Il n'y a pas sur l'affiche un rôle titre et des figurants ! J'ose espérer que les déclarations rapides de Monsieur le Conseiller Municipal Député que vous avez chargé de suivre ce dossier pour le compte de la Ville de Marseille sont à mettre sur le compte de l'enthousiasme inhérent parfois aux néophytes. Et nous savons bien que ce projet ne sera pas un tremplin pour des carrières à venir. Le succès de 2013 sera collectif, je dis bien : 2013 sera collectif, comme l'a été, mes chers collègues, l'obtention du label de Capitale Européenne de la Culture.

Loin des polémiques stériles et des décisions intempestives, j'espère que nous aurons la possibilité d'entendre les explications nécessaires lors d'un Conseil d'Administration exceptionnel de l'association Marseille Provence 2013 dont nous avons demandé l'organisation. Elles seront, je le crois, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de nature à rassurer l'ensemble des partenaires et des acteurs culturels qui croient et espèrent en ce projet, ce projet qui inspire et qui impose du respect, de la rigueur, de l'efficacité, de l'enthousiasme, mais aussi de l'intelligence.

Je vous remercie.

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)*

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Marseille est un diamant, nous aimons ses multiples facettes, son site, son port, ses entreprises, ses quartiers, son histoire, son âme, son peuple. Cette ville est magnifique, nous y vivons, nous l'aimons, nous voulons y vivre bien. Nous sommes fiers de cette richesse humaine, de cette diversité qui fait notre force mais qui fait parfois nos faiblesses. Cette ville, nous la rêvons en capitale et la désignation de Marseille comme Capitale Européenne de la Culture est une formidable opportunité pour éclairer toutes les facettes de notre diamant, pour montrer nos atouts et nos mérites Nos défauts étant toujours soulignés, à nous de vanter nos talents !

Il y a dix ans, on n'aurait même pas osé concourir. Mais le fruit du travail de la Municipalité, du monde de la Culture, des Marseillais, nous a permis de relever le défi. Nous avons organisé la ville, nous avons préparé le dossier, nous sommes allés chercher Bernard LATARJET pour renforcer notre candidature, nous avons imaginé l'association et souhaité associer toutes les autres Communes. Nous avons confié l'association Marseille Provence au Président de la Chambre de Commerce. Nous avons tout seuls financé tous les engagements et nous avons gagné, grâce à cette stratégie ambitieuse, volontaire, partenariale, organisée, professionnelle, collective, sans arrière-pensée, seule la victoire comptait. C'est fait, c'est derrière.

Voilà, oui, nous sommes heureux et fiers d'avoir battu Lyon, d'avoir battu Bordeaux, Toulouse. Enfin une victoire reconnue pour notre talent. Mais cela maintenant nous oblige, maintenant nous avons l'obligation de réussir. Pourquoi ? Parce qu'au moment où commence à se dessiner le Grand Paris, que Lille par la voix de son Maire plaisante sur le dos des Marseillais, que Lyon et Bordeaux renforcent leurs aires métropolitaines, nous n'avons pas le droit à l'échec.

Ce prestigieux label symbolise la reconnaissance nationale et internationale du renouveau de Marseille et de son image, en même temps qu'il ouvre de nouvelles perspectives de rayonnement et de développement à partir du domaine essentiel de la Culture. C'est Marseille qui est en première ligne et ce sont ses responsables qui doivent mobiliser la ville autour d'un seul objectif : Marseille 2013. Chaque Maire, dans chacune des Communes concernées, va s'en occuper et fera la même chose. C'est de la compétence des Communes et sous leur seule responsabilité. Mais c'est tous ensemble, tous les Maires tous ensemble, avec les Collectivités qui participent autour du projet fédérateur, que nous réussirons à gagner 2013. Ce rappel des principes paraît aujourd'hui à nouveau nécessaire, conformément à la charte signée dès l'origine de l'association, que nous avons toujours scrupuleusement respectée.

En ce qui concerne Marseille, pour réussir notre action il faut continuer, comme nous l'avons toujours fait depuis près de dix ans. Il y a deux volets essentiels à cette réussite : le contenu culturel. Bernard LATARJET et son équipe s'en occupe. Ils ont l'obligation de faire les meilleurs choix. Nous leur faisons totalement confiance. Une très grande partie de la réussite passera par la programmation. Nous, nous resterons fidèles à ce mot essentiel en matière de culture qui nous guide depuis quatorze ans : liberté de pensée, liberté de créer, liberté d'agir !

Néanmoins, bien sûr, il nous faut des manifestations culturelles de niveau international, des manifestations uniques, exceptionnelles. Nous ne ferons pas venir dix millions de personnes pour participer à une kermesse. Il nous faut intégrer tous les acteurs culturels marseillais qui ont participé à la mise en œuvre de la candidature, tous les artistes, tous les projets, tous ceux qui veulent apporter leur contribution. Il nous faut en fait donc simplement respecter et réaliser le programme qui nous a fait gagner. Donc il faut se mettre au travail très vite et le Conseil d'Administration du 6, programmé depuis longue date, en tout cas plus d'un mois, entérinera cette démarche. Mme VLASTO, qui représente la Ville, s'y emploiera.

En ce qui concerne le deuxième volet, l'organisation spéciale de la ville de Marseille, comme des autres communes ou villes d'ailleurs, mais surtout à Marseille, nous avons besoin d'être prêts. Rien ne serait pire que d'avoir une belle cérémonie d'ouverture, une belle cérémonie de clôture, et un an de pagaille ! Rien ne serait pire que de montrer une ville pas prête. Nous devons donner à Marseille ses habits de lumière, le diamant aux multiples facettes doit être étincelant !

Nous devons agir vite et en toute transparence pour que la mobilisation des Marseillais soit grande. Nos concitoyens doivent être à la fois des acteurs ou des spectateurs, des animateurs ou des ambassadeurs, des volontaires ou des bénévoles. Ce sont 30 000 personnes par jour qu'il faudra accueillir, nourrir, déplacer, promener, faire aimer ou découvrir la ville. Je souhaite stimuler un réveil citoyen chez les Marseillais. C'est une opportunité unique de mobilisation qui s'offre à nous.

Le top départ fut donné lors de la réunion de travail de la majorité municipale, qui a fait tant de bruit, du 13 mars dernier. Toutes les Délégations et tous les Services sont en ordre de marche avec un seul objectif : Marseille 2013. Lors de cette réunion, nous avons présenté avec Daniel HERMANN, l'Adjoint à la Culture, aux différents Adjointes et différents Conseillers délégués en charge de l'action municipale, les principes d'organisation de la Ville de Marseille. Ces principes répondent en tout point à la méthodologie retenue par l'association lors de son Conseil d'Administration du 29 janvier dernier. Ils répondent notamment à la notion de groupes de travail territoriaux qui viennent en appui au Comité technique de l'association. Cette notion est mentionnée en page 6 de la note de méthodologie diffusée par l'association.

J'ai toujours été clair, très clair, et le réaffirme encore aujourd'hui et le répéterai inlassablement à ceux qui ne veulent pas l'entendre : il n'a jamais été question de se substituer à l'association Marseille Provence Métropole 2013 pour sélectionner des projets culturels à labelliser ! Au contraire, nous regroupons les demandes reçues par la Ville pour éviter les doublons et les transmettons intégralement au Comité technique pour examen. Rien de plus, rien de moins que ce qui avait été validé comme méthodologie par l'ensemble des partenaires lors du Conseil d'Administration du 29 janvier.

C'est en toute transparence et en parfaite collaboration avec l'association et son Président M. LATARJET que nous avons mis en place ce dispositif. Vous avez, Monsieur le Maire, adressé cette semaine au Président de l'association, ce mode d'emploi municipal, l'invitant à le proposer aux autres Communes. J'espère qu'il l'a fait. Cela facilitera la tâche et fera gagner du temps à tout le monde.

Il ne m'a pas échappé, comme à chacun d'entre nous, Monsieur le Maire, qu'en publiant une lettre ouverte signée exclusivement par des élus de Gauche, avec le tampon de l'association et payée par le Conseil Général, il y avait une politisation de fait d'un dossier qui n'en a pas besoin ! Monsieur le Président du Conseil Général est trop matois pour s'être trompé à ce point ! Il prétend que ce projet ne mérite pas de polémiques stériles, et vous faites tout pour les entretenir, j'en prends acte, je ne rentrerai pas du tout dans ce jeu. Je voudrais simplement lui demander de faire un petit acte de contact avec Madame le Député Maire, Mme JOISSAINS, qui nous exprime ce week-end que vous avez tiré la première balle contre Marseille Capitale Européenne de la Culture en récupérant le Théâtre de l'Archevêché, qui était piloté depuis plus d'un siècle par les différents Maires d'Aix.

Je citerai André Suarès dans Marsiho : "Ici, tout se fait en plein soleil. Trop de difficultés, on se lasse d'un si bel élan qui coûte trop d'efforts et on se range à la mollesse commune, on se laisse vivre, infaillible, feint de tout zèle, à une noble vie". Si je pense me retrouver dans cet illustre auteur pour la transparence, jamais les difficultés n'entameront ma détermination à faire réussir Marseille. Il nous reste quatre ans pour nous préparer techniquement, promouvoir Marseille Provence 2013 et surtout impliquer et mobiliser les Marseillais : c'est avant tout leur ville, ce sera leur fête !

Mais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons une autre opportunité à saisir : le Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée, qui est le fruit de la volonté du Président de la République. Ce Conseil, que je préside, a pour mission de susciter et d'encourager toutes initiatives publiques et privées permettant de promouvoir la dimension culturelle de la politique méditerranéenne de la France, notamment dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et de la manifestation Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, en favorisant la cohérence des différentes actions engagées dans ce cadre, notamment celles conduites par l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Il y a au sein de ce Conseil huit membres de droit, représentant les huit plus grands Ministères. Il s'agit de fait d'une interministérielle ; cela aidera Marseille et toutes les Communes concernées. Y siègent également des personnalités qualifiées qui ont accepté, à ma demande, de venir rejoindre ce Conseil : Sir Bob SCOTT et Bernard LATARJET m'ont paru indispensables à la réussite de cette démarche. Cela prouve bien, s'il en était besoin, la confiance que nous leur témoignons et que nous témoignons à ce projet. Le Conseiller spécial du Président de la République, M. GUAINO, son homologue libanais, M. ASSAF, et marocain, M. AZOULAY, siègent également à ce Conseil. N'oublions pas que M. AZOULAY est également Président de la Fondation Anna Lindh. Des mécènes nous ont également rejoints comme M. François PINAULT ou M. SAADE. Des femmes exceptionnelles comme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, Simone SUSSKIND ou encore Muriel MEYER, des spécialistes comme Luc BESSON, Patrick De CAROLIS ou Emmanuel HOOG, m'ont tout de suite dit "oui".

Voilà ! Nous sommes maintenant maîtres de notre destin, responsables du rayonnement de Marseille, impliqués dans le développement de la métropole. Nous avons toutes les cartes en main pour réussir. Aujourd'hui, certains parient sur l'échec ou le souhaitent, voire essayent de le provoquer. Nous, nous parions sur la réussite. Je m'en porte garant, malgré toutes les difficultés.

Je vais me permettre de citer Marc-Aurèle dans "Pensées pour moi-même" : "Il faut mot pour mot se rendre compte de ce que l'on dit et, en toute action, de ce qui en résulte. Dans ce dernier cas, voir directement à quel but notre action se rapporte et, dans le premier cas, veiller à ce que les mots signifient."

D'ores et déjà, la Ville de Marseille s'est mise en ordre de marche pour mobiliser tous les Marseillais autour de ce formidable projet et réussir Marseille Provence Métropole Capitale Européenne de la Culture. Je compte bien entendu faire en sorte que tous ensemble nous puissions réussir cet objectif et cet enjeu. Merci.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ajouterais que je n'aurai pas l'outrecuidance de vous faire quelques citations, je n'ai point besoin de cela. Simplement, M. MUSELIER, toutes nos félicitations et mes félicitations personnelles pour cette immense mission qui vous est confiée par Monsieur le Président de la République. Cela honore Marseille, je vous en félicite encore une fois. Occupez-vous à fond de cette mission, je suis et nous sommes à vos côtés pour que ce soit une pleine réussite !

Mais Marseille Capitale Européenne de la Culture est un dossier totalement spécifique et nous allons, nous, nous en occuper, les responsables des Collectivités. Et c'est pour cela, je vous le dis très directement, que nous sommes, et je le suis, totalement opposés à un guichet unique. C'est au sein du Conseil d'Administration que nous devons tous en débattre.

M. MUSELIER, la lettre qui a été publiée dans deux journaux, sans les citer, a été financée à proportion du nombre d'habitants par les signataires qui représentent les Collectivités, et non pas financées uniquement par le Conseil Général.

Troisième point, vous ne connaissez pas du tout le dossier du Théâtre de l'Archevêché. Lorsque nous en avons parlé, mardi, Madame la Député Maire d'Aix-en-Provence immédiatement s'est emportée. Elle a le secret de son expression, que voulez-vous faire, c'est ainsi ! Pour le Théâtre de l'Archevêché, bien au contraire, on arrivait à la fin du bail qui liait le Conseil Général à la Ville d'Aix, le 30 juin. Nous n'allons pas le renouveler, cela nous coûte beaucoup plus cher de signer un bail avec la Ville d'Aix et ensuite le mettre à disposition du Festival. Personnellement, je suis plus direct et plus efficace : nous mettrons dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009, pour dix ans, quinze ans, vingt ans, à la disposition du Festival d'Aix-en-Provence le Théâtre de l'Archevêché. C'est tout simple ! Il n'y a pas de balle dans le pied, rien ! Il faut faire attention, cher Renaud MUSELIER, lorsque l'on parle des dossiers : il faut en avoir une connaissance absolue !

Ce que nous voulons tous, Marseille 2013, au-delà de nos différences politiques, n'est ni de Droite ni de Gauche, c'est une idée collective. Et lorsque Jean-Claude GAUDIN m'en a parlé, immédiatement j'ai trouvé que c'était une excellente idée et que nous devions tous ensemble y travailler. Et je vais vous dire une chose : nous sortions d'une campagne pour les élections municipales assez difficile dans la relation humaine par rapport aux uns et aux autres, et lorsque le Jury s'est réuni à Paris, nous étions en pleine campagne électorale pour les sénatoriales, opposés l'un et l'autre. Nous avons mis de côté nos oppositions politiques par rapport à la campagne électorale et nous avons parlé d'une seule et même voix. Ce qui nous importait, c'était de faire gagner Marseille, de faire gagner toutes les Communes, toutes les Collectivités qui nous font confiance ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, rassemblés, nous gagnons et, divisés, nous perdons. Et je suis pour le rassemblement de toutes les forces, vives pour ce dossier comme pour d'autres ! Merci.

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)*

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire et chers collègues, ce projet fédérateur regroupe un territoire qui, d'Arles à Toulon, de Martigues à Aix, avec 130 Communes impliquées, a un dessein commun : être à la hauteur du défi qu'il nous est demandé de relever. La validation de la candidature de Marseille Provence n'est que la fondation de l'édifice qu'il reste à construire, aux enjeux économiques, politiques et culturels considérables.

Comme je l'avais déclaré lorsque Marseille Provence a été choisie Capitale Européenne de la Culture pour 2013, c'est une fierté pour nous tous : Marseille est enfin reconnue à sa juste valeur, une ville cosmopolite, aux atouts culturels indéniables. A l'heure où l'avenir de l'Europe est en train de se jouer, on ne peut que se féliciter de la place qui est donnée à notre ville. Sa position géographique, la richesse de ses coopérations, en font une place stratégique de la politique euroméditerranéenne. Profitons donc des cinq années à venir afin que 2013 soit, notamment pour Marseille, une année de consécration qui nous permettra de renforcer nos liens avec nos voisins européens.

Aussi, ne perdons pas de vue l'essentiel : Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013 ne peut être qu'un formidable levier pour notre ville, pour la transformer durablement parce que cela doit perdurer. Alors, soyons à la hauteur de ce projet, travaillons avec rigueur et créativité, dans la transparence et en équipe, avec tous les acteurs, toutes les instances qui participent à ce projet, afin d'éblouir les spectateurs qui se rendront dans notre ville en 2013.

Pour cela, nous nous devons de mener à bien les projets qui pour certains ont déjà commencé : création des Ateliers de la Méditerranée, rénovation industrielle du Port, Centre Régional de la Méditerranée, le MUCEM, le Silo, le Centre International de la Photographie et de l'Image au cœur du Parc des Ateliers, Euromed Center, les Arts de la Rue, Lieux Publics, Centre National de Création des Arts de la Rue et de la Formation Avancée Itinérante pour les Arts de la Rue et bien d'autres encore.

Ayons donc une démarche participative. Et je veux le dire aujourd'hui, ne regardons pas ce qui divise et dépassons les oppositions, pour que tous les acteurs de ce projet travaillent ensemble dans l'intérêt de Marseille et de son peuple. A Marseille, la vie culturelle y est pensée comme un moyen privilégié d'intégration sociale : marions avec talent culture savante et populaire ! Et tout d'abord, nous nous devons d'associer les populations, le maximum d'acteurs culturels et associatifs, notamment par le biais des Ateliers d'Euroméditerranée. Ce qui fait essentiellement la différence de Marseille, c'est que cette histoire dure depuis plus longtemps et qu'elle est riche de l'apport de courants culturels et de civilisations plus diverses que celles de la plupart des autres villes françaises, européennes et méditerranéennes. Ainsi, son cosmopolitisme en fait un laboratoire du dialogue des cultures.

Monsieur le Maire et chers collègues, n'oublions pas qu'il y aura toujours plus de culture que ne peut en contenir une politique, même la plus ouverte à l'invention et à l'audace, et c'est tant mieux ! Mais mon souhait aujourd'hui est que chacun fasse le pas nécessaire à la hauteur de cette exigence. Il ne faut jamais oublier que l'on a besoin de plus de temps pour construire que pour détruire !

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en septembre 2008 les Verts ont salué la formidable opportunité que constitue le choix de Marseille Provence 2013 comme Capitale Européenne de la Culture. Nous avons été séduits par le projet, sa vision, son ambition. Nous rappelons aussi notre attachement à un projet pensé à l'échelle d'un territoire très large, s'étendant d'Arles à Toulon et de Marseille à Aix. Cette irrigation de projets innovants sur un territoire très large est pour nous essentielle.

L'association Marseille Provence 2013 a réussi, grâce à l'expérience de Bernard LATARJET, à mettre en synergie différentes villes, les Communautés de Communes, les Départements, la Région, les milieux économiques et les acteurs éducatifs et associatifs, autour d'un projet fédérateur, respectant les multiples formes de la création contemporaine, l'ancrage sur un territoire, avec le travail sur la mémoire collective, le patrimoine naturel sensible, social et culturel.

Dès septembre, nous nous montrions vigilants quant à la gouvernance du projet et de son pilotage. Les dernières déclarations de M. MUSELIER, même si ce matin ses propos sont plus rassurants, et de M. HERMANN en Commission, ne nous ont pas rassurés quant au maintien d'une sélection des projets par l'association Marseille Provence 2013.

Marseille Provence 2013 est une occasion rêvée de sortir la ville de sa torpeur culturelle et de mettre en œuvre une véritable politique culturelle sur le territoire de la métropole marseillaise. Il faut rompre avec le saupoudrage et le clientélisme en matière culturelle. Il faut, comme l'a fait l'équipe de M. LATARJET jusqu'ici, travailler sur un projet global, embrassant la culture à la fois dans son rôle d'accès du plus grand nombre à l'excellence artistique et culturelle, mais aussi favoriser l'émergence de nouvelles formes, de nouvelles écritures scéniques, en intégrant la dimension culture et vivre ensemble. Par exemple, dans les champs de l'approche urbanistique, du rapport à l'autre, du partage de l'espace public, de la réflexion autour de nouveaux partenariats euroméditerranéens. Et ce matin, les propos de M. MUSELIER tout à l'heure ne sont pas très rassurants, parce que je crois qu'une des garanties également de l'indépendance de la situation, c'est le maintien de l'indépendance des Ateliers de la Méditerranée, qui est un processus plus long, dont l'aboutissement sera 2013, mais il faut absolument que les Ateliers de la Méditerranée soient également indépendants de l'UPM, du processus de l'Union Pour la Méditerranée.

Nous estimons, par ailleurs, que seul le projet choisi est légitime et peut être à la hauteur des enjeux considérables de cette labellisation pour le milieu culturel et l'accès à la culture pour l'ensemble des populations. Toute tentation du "chacun pour soi", de sélection saucissonnée par les Collectivités, serait une négation de l'aventure collective pour faire que le territoire de la Métropole marseillaise retrouve la dynamique de l'âge d'or de la Movida de l'ère Poitevin-Wallon. Nous croyons à la puissance du mouvement face à la force d'inertie et à l'optimisme de la volonté face au pessimisme de la raison.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous entendrez ce message en forme de supplique. Soyons ensemble à la hauteur du projet et évitons les positionnements politiques et les réflexes de pratiques politiques révolues. Le milieu culturel et artistique marseillais gronde, Marseille ne peut se ridiculiser avant même le choix définitif de la Capitale Européenne 2013. Faisons confiance à l'équipe de Bernard LATARJET qui nous a menés à la victoire pour réaliser ce beau et noble projet ! Merci.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, mes chers collègues, ma première impression, à l'écoute des propos du Président Jean-Noël GUERINI, est celle d'une grande satisfaction de constater à quel point les enjeux de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture mobilisent aussi l'opposition, au point que sur ce sujet le Président GUERINI et ses collègues seraient presque devenus plus royalistes que le Roi !

En réponse à ces propos, je voudrais à la fois rappeler certaines évidences, rassurer tous nos partenaires et ramener le débat, puisqu'il semble qu'il y ait débat, à sa juste proportion.

Rappeler qu'effectivement, si nous avons gagné la compétition de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, c'est d'abord grâce à l'union de toutes les forces de notre territoire, les forces politiques, M. BARLES, les forces d'Institutions, les forces économiques et tous les citoyens qui ont participé à la mobilisation de la candidature. S'il y avait une torpeur culturelle, il est probable que d'autres villes, plutôt que la nôtre et le périmètre que nous avons étendu, auraient été choisies ! Faites attention aux mots provocateurs que vous employez ! Nous n'avons pas de leçon à recevoir dans le domaine culturel, vous n'avez qu'à vérifier l'augmentation des budgets, année après année, et surtout la liberté totale qui est laissée à tous les acteurs culturels dans cette ville !

Cette union et ce partenariat se sont particulièrement illustrés le jour de l'audition du Jury, le 14 septembre dernier, et je suis sensible bien entendu à ce que le Président Jean-Noël GUERINI a dit : le 15 septembre, vous, vous ne vous en occupiez peut-être pas beaucoup, mais nous, nous étions en pleine campagne des sénatoriales ! Et le Président GUERINI a eu raison de dire que nous avons fait taire cette compétition, qui venait après d'autres événements politiques dans l'année 2008. Nous avons su dominer cela, en ne voyant que l'intérêt général de Marseille Provence Capitale de la Culture !

Rappeler aussi que si nous avons convaincu le Jury, c'est que nous avons le meilleur projet ! C'est parce que nous avons mis en place, et c'est moi qui ai choisi M. LATARJET, une équipe sous sa direction et en liaison avec nos équipes culturelles, et nous avons pu présenter ce dossier sur le thème de l'Europe et de la Méditerranée, avec des projets forts comme les Ateliers de l'Euroméditerranée.

Rappeler également que si nous avons gagné la candidature, nous devons maintenant gagner la réussite de l'année 2013 Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, et donc mettre en place tous les dispositifs qui nous permettront, sur l'ensemble du territoire, d'être au rendez-vous et de réaliser les événements, d'accueillir plus de dix millions de visiteurs, comme cela a été le cas ailleurs, et de faire rayonner notre projet culturel dans l'Europe et dans le monde.

Rappeler encore qu'au-delà de la programmation culturelle, la réussite de l'année 2013 passera par beaucoup d'autres conditions : la poursuite des partenariats, la mobilisation des financements, la préparation logistique, la promotion de l'événement, la mobilisation de tous les citoyens.

Les enjeux de 2013, mes chers collègues, dépassent donc largement ceux de la programmation culturelle, qui constituent bien sûr la première dimension, car il s'agit de faire en sorte que l'année 2013 soit l'occasion d'un grand bond en avant pour le développement et le rayonnement de Marseille, de son agglomération, du département et de toutes les villes associées à ce projet, hors même de notre département.

C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué que la préparation de l'année 2013 serait un fil rouge essentiel pendant ce mandat municipal, pour l'action de la Ville de Marseille et de l'exécutif municipal. Dans tous nos domaines d'action, la culture mais aussi le sport, l'action sociale, l'aménagement de la ville, les conditions d'accueil des visiteurs, nous devons déterminer les dispositions à prendre, les décisions à voter, les financements à mettre en place pour être prêts à la fin de l'année 2012 à lancer l'événement culturel proprement dit.

J'ai donc décidé de mettre en place une Délégation spéciale, que j'ai confiée à Renaud MUSELIER, chargée de préparer la ville de Marseille pour ce qui la concerne à l'événement de 2013. La lettre de mission que je lui ai adressée, le 13 octobre dernier, est sans ambiguïté. Je peux vous relire cette lettre, si tant est que je comprends que vous n'en ayez pas fait forcément votre livre de chevet ! Mais vous comprendrez certainement que Renaud MUSELIER, quant à lui, en a fait, à ma demande, sa feuille de route.

A partir de ce rappel, il m'est maintenant plus facile de rassurer tous nos partenaires qui pourraient avoir eu une lecture inappropriée de la manière dont Renaud MUSELIER a engagé son dispositif de travail, avec l'ensemble de l'exécutif municipal, pour la préparation de l'année. Il n'y a aucune équivoque sur le rôle de l'association Marseille Provence 2013, présidée par Jacques PFISTER, quant à sa fonction de maître d'ouvrage du projet culturel de l'année 2013. Ce dispositif a été initié par la Ville de Marseille pendant ces deux premières années de fonctionnement. L'association a été financée quasi intégralement par la Ville de Marseille. Le dossier de candidature a clairement indiqué que l'association serait le maître d'ouvrage de la réalisation du projet. La Ville de Marseille s'inscrit donc pleinement dans ce schéma, à travers sa participation au Conseil d'Administration de l'association, assurée par Mme Dominique VLASTO.

Il n'y a non plus aucune équivoque sur le rôle confié à Bernard LATARJET pour la mise en œuvre de la candidature, après qu'il ait joué un rôle déterminant dans le succès de celle-ci. Bernard LATARJET mettra en place une équipe dans le cadre des règles définies par le Conseil d'Administration et cette équipe s'installera dès l'automne 2009 dans les locaux de la Maison Diamantée, mise à la disposition par la Ville de Marseille. Il n'y a pas non plus d'équivoque sur le fait que c'est l'équipe de Bernard LATARJET qui préparera la programmation culturelle, en liaison avec les acteurs culturels et les Directions des Affaires Culturelles du Département, de la Région et des Villes participantes. Il n'y aura donc qu'un seul guichet pour la programmation culturelle, c'est celui de l'association.

En revanche, et j'en viens au malentendu que j'ai cru discerner dans la lettre ouverte qui m'a été envoyée par un certain nombre de responsables politiques du territoire. Si la Ville de Marseille et Renaud MUSELIER ont parlé d'un dispositif de travail de la Ville de Marseille, c'est uniquement pour ce qui relève des initiatives à prendre dans le cadre municipal au titre de l'organisation du travail, de la simplification des circuits, de la bonne gestion de tous les aspects relevant de la compétence et de la responsabilité de la Ville de Marseille.

29 Adjointes au Maire, des Conseillers Municipaux Délégués, sont en charge d'importantes responsabilités. Et ce que nous avons voulu, avec Renaud MUSELIER, il y a quinze jours, c'est informer nos amis élus, c'est l'étendre aux Adjointes d'arrondissements et aux Conseillers d'arrondissements de notre majorité. Mais si demain vous le faites dans une autre assemblée, vous aurez parfaitement le droit de le faire ! On ne l'a pas fait en contradiction avec qui que ce soit ! On a rappelé que la Ville de Marseille, avec ses 840 000 habitants, a effectivement un poids et une authenticité qui méritent d'être harmonisés et d'être animés. C'est ce que j'ai demandé de faire à Renaud MUSELIER.

Je suis d'ailleurs persuadé que toutes les autres Communes ou Institutions seront, elles aussi, obligées d'avoir une équipe et une mobilisation pour préparer comme il se doit l'enjeu de 2013 Capitale de la Culture. Il y a bien une association, mais à l'association il y a une personnalité par Institution. Cette personnalité-là, il faut aussi qu'elle soit informée, il faut qu'elle ait pris langue avec les différentes Institutions.

La personnalité qui représentera le Conseil Général, bien entendu, consultera le Président du Conseil Général, qui lui dira un certain nombre de choses. Et il en est de même avec d'autres villes importantes. Hier soir, au téléphone, M. FALCO me disait d'ailleurs qu'il avait fait voter déjà 300 000 Euros en faveur de l'association présidée par M. PFISTER. Il est probable que depuis Toulon on nous suggérera un certain nombre de choses.

Alors, ne le prenez pas mal, j'allais dire "ne mélanchons pas tout" ! N'allons pas mettre le Théâtre de l'Archevêché au milieu de nos affaires à nous ! Laissons régler cela entre la Ville d'Aix et le Département, et que cela ne devienne pas aussi un débat au Conseil Municipal de Marseille. On a assez de la LGV pour ne pas en ajouter d'autres, me semble-t-il.

Dans les presque quatre ans qui nous séparent encore de l'événement de 2013, nous aurons de multiples sollicitations de toutes sortes et la Ville devra renseigner, traiter des dossiers, orienter des demandes. La notion de dispositif de travail de la Ville de Marseille se réfère donc à cette fonctionnalité indispensable pour la lisibilité du travail, la préparation des décisions et finalement l'optimisation des conditions de réussite. Le dispositif de travail, que l'on peut dire guichet unique de la Ville de Marseille, ne concernera pas les demandes de la Ville d'Aubagne, ni de la Ville d'Aix, ni de celle de Salon, ni du Département ou des autres partenaires du territoire. Le dispositif de travail de la Ville de Marseille n'est pas le circuit par lequel devront passer les demandes de projets culturels. Tout ce qui relève de cette programmation et qui parviendrait à l'oreille de nos élus municipaux sera immédiatement orienté vers l'association et l'équipe de Bernard LATARJET. Mais il est clair aussi que peut-être nous donnerons aussi notre avis. Il est clair aussi que peut-être nous solliciterons nous aussi un certain nombre de choses.

Telles sont les évidences, chers collègues, que je voulais rappeler, les explications que je voulais donner avant de conclure ce débat, le ramenant à sa juste dimension. Car de quoi parle-t-on dans cette affaire, comme dirait un imitateur du Maire de Marseille ? Il s'agit en réalité d'un banal malentendu suite à un ou deux articles de presse rendant compte d'une réunion de travail de l'exécutif municipal consacrée à la préparation de 2013. De plus, des journaux qui ne sont pas les quotidiens habituels ; ceux-là n'avaient, le premier jour, rien trouvé à redire de majeur.

On ne peut croire un seul instant que le Maire de Marseille et l'équipe municipale voudraient remettre en cause le partenariat institutionnel élargi et le système de gouvernance qui en découle obligatoirement, puisque c'est à partir de l'initiative de la Ville de Marseille que ce système a été voulu et qu'il a été mis en place !

Qui peut croire un seul instant que le Maire de Marseille et l'équipe municipale voudraient remettre en cause la maîtrise d'ouvrage culturelle de l'association présidée par Jacques PFISTER avec Bernard LATARJET, puisque, encore une fois, c'est la Ville de Marseille qui a été à l'initiative de la création de cette association et la participation des personnalités que je viens de citer ?

Qui peut croire un seul instant que le Maire de Marseille et l'équipe municipale pourraient maintenant dénier la démarche consensuelle, renier l'indépendance et l'autonomie de l'association, rompre unilatéralement avec la méthode de travail collective ou encore se substituer à l'association dans la maîtrise d'ouvrage culturelle des projets ?

Qui pourrait croire encore un seul instant que le Maire de Marseille et l'exécutif municipal se contenteraient –et cela vient d'être dit et très justement– de faire de 2013 une banale kermesse, alors que c'est un événement de rayonnement international que nous devons réussir ?

Il n'y a qu'un seul projet, Marseille Provence 2013. Il y a une seule gouvernance, celle de l'association, dans le respect bien entendu des règles relatives à la non-transparence des organismes associés au service public et des règles relatives à l'emploi des fonds publics. Oui, il faudra contrôler, puisque quand les Collectivités Territoriales vont abonder, elles auront des exigences.

Et la première des exigences, c'est que l'association fasse tout en respect des règles et des lois de la République ! On ne va pas avoir, en plus, des contrôles de légalité qui s'abattront sur nous ou le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes ! Nous pouvons, nous, nous débrouiller pour que tout soit fait dans la clarté. Voilà, cinq ans de travail nous attendent !

Il peut y avoir, ici ou là, dans le démarrage de tout ce que nous venons de faire, une non-compréhension, une explication donnée. Vous avez reproché à Renaud MUSELIER d'avoir fait une réunion qu'avec les élus de la Droite républicaine et du Centre. Vous nous envoyez une lettre et vous prenez en même temps, bien entendu, le logo de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture. Alors il faut que nous nous habituions à vivre ensemble, à gouverner ensemble, à essayer d'écartier les échéances politiques futures. Elles arriveront ! Regardez, M. Mennucci, la vitesse à laquelle cela va : il y a déjà un an que la Municipalité a été installée, cela va vite, surtout pour tous ceux qui sont pressés ! Attendez ! Et donc nous aurons encore la possibilité de travailler bien ensemble.

Je crois que j'ai été assez clair dans ce que je viens de dire. Et s'il faut rappeler cela à certains, en particulier à des fonctionnaires qui travaillent sous notre autorité, je souhaite d'ailleurs que dans les autres Institutions les mêmes consignes de modération et d'observation de nos décisions soient bien entendu respectées.

C'est une affaire incroyable ! Voyez-vous, M. BARLES, je vous ai déjà dit que j'aimerais un peu de temps à autre bavarder avec vous tant je trouve vos interventions injustes et brutales à notre égard !

Si nous n'avions pas eu 60 scènes de théâtre, si nous n'avions pas un Opéra que nous finançons tout seuls, si nous n'avions pas fait un théâtre de boulevard sur la Canebière, si nous n'avions pas le Ballet National de Marseille, si nous n'avions pas quantité d'équipes chorégraphiques au talent reconnu dans cette ville, si nous n'avions pas les Arts de la Rue, si nous n'avions pas les actions que nous menons à la Prison des Baumettes, c'est cela qui en priorité a marqué le Jury ! Lorsque le Jury, débarquant à Marseille, s'est rendu immédiatement à la Prison et y a vu des hommes et des femmes, généralement bénévoles, essayer d'apprendre la sculpture, la peinture, le dessin, essayer que dans leur tête les gens qui sont détenus puissent s'évader, cela a compté énormément.

Aussi, quand vous dites "la torpeur de l'action culturelle", cher ami, modérez vos propos ! Revenez à la réalité ! Nous sommes tous appelés à tour de rôle à revenir à la réalité. Surtout, visons le succès, comme nous l'avions obtenu le jour où nous avons été choisis !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire. - Merci de cette approbation.

Le rapport 09/0281/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

175 - 09/0282/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réalisation d'une salle à vocation culturelle et de ses annexes dans le bâtiment de l'ancien silo à céréales d'Arenç du Port Autonome - 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux et de l'avenant n°6 à la convention de mandat n°03/265 - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme

(09-17749-DGPRO)

Le rapport 09/0282/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES  
Anne-Marie

180 - 09/0287/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Concert de ACDC au stade Vélodrome le 9 juin 2009.

(09-17744-DGE)

Le rapport 09/0287/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

176 - 09/0283/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille

(09-17608-ESBAM)

Le rapport 09/0283/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

181 - 09/0288/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Concert de Johnny Hallyday le 11 juillet 2009 au stade Vélodrome.

(09-17742-DGE)

Le rapport 09/0288/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

177 - 09/0284/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses à des artistes accueillis en résidence à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(09-17664-ESBAM)

Le rapport 09/0284/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

182 - 09/0289/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Concert de Madonna au stade Vélodrome le 19 juillet 2009.

(09-17743-DGE)

Monsieur DI NOCERA.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je souhaite intervenir à la suite de ces trois délibérations relatives aux concerts du mois de juin et du mois de juillet, qui se dérouleront au Stade Vélodrome : le 9 juin, le groupe australien ACDC ; le 11 juillet, Johnny Hallyday ; le 19 juillet, Madonna.

J'ai tenu à faire part de notre satisfaction que Marseille réunisse en peu de temps autant de talents. Et j'ajouterais que les recettes générées par ces trois concerts se chiffrent à près de 450 000 Euros. Il y a le côté financier pour notre Ville, certes, mais aussi le côté économique, car ces trois concerts vont générer pour nos hôtels, pour nos commerçants, pour les moyens de transport, des retombées économiques importantes et, compte tenu de la crise financière qui secoue notre monde actuel, c'est tout à fait bienvenu !

J'ajouterais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que l'image de notre ville s'en trouve une nouvelle fois renforcée et j'en veux pour preuve les nombreux médias, sites Internet compris, qui se sont exprimés pour reconnaître notre professionnalisme, notamment lorsque nous avons annoncé et lorsque nous avons confirmé que Madonna se produirait bien à Marseille, présence qui paraissait illusoire pour certains médias nationaux et internationaux.

Je conclurai, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour vous annoncer que cette année notre Stade Vélodrome, grâce aux matchs de football, de rugby, aux concerts et manifestations diverses, générera une recette de près de 2 millions d'Euros.

Voilà Monsieur le Maire, mes chers collègues, les précisions que je souhaitais vous apporter.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

179 - 09/0286/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Manifestation de Handicap International au stade Vélodrome le 13 mai 2009.

(09-17745-DGE)

Le rapport 09/0286/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/0289/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

183 - 09/0290/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour les manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2009 - Deuxième répartition.

(09-17796-DGE)

Le rapport 09/0290/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

184 - 09/0291/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des buvettes du Palais des Sports.

(09-17747-DGE)

Le rapport 09/0291/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

185 - 09/0292/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Marché négocié avec la SASP Olympique de Marseille.

(09-17746-DGE)

Le rapport 09/0298/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

186 - 09/0293/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Adhésion de la Ville de Marseille à l'association "Le Prix des Incorruptibles".

(09-17686-BM)

Le rapport 09/0293/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

187 - 09/0294/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Université d'Aix-Marseille.

(09-17687-BM)

Le rapport 09/0294/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

188 - 09/0295/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et le Crédit Mutuel Méditerranéen.

(09-17688-BM)

Le rapport 09/0295/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

189 - 09/0296/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et "Quadrissimo" dans le cadre de l'exposition "Sathal Créatures" présentée au Musée de la Mode.

(09-17693-MUSEES)

Le rapport 09/0296/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

190 - 09/0297/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'association "Pilouface" dans le cadre de l'exposition "Sathal Créatures" présentée au Musée de la Mode.

(09-17691-MUSEES)

Le rapport 09/0297/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Il faudra associer M. BARLES à ce que vous faites, M. HERMANN.

\* \* \*

191 - 09/0298/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de  
partenariat entre la Ville de Marseille et le Fonds Régional d'Art  
Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRAC) dans le cadre de  
l'exposition "Sathal Creatures" présentée au Musée de la Mode.

(09-17689-MUSEES)

Le rapport 09/0298/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

192 - 09/0299/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de  
partenariat entre la Ville de Marseille et la Confédération Européenne  
du Lin et du Chanvre/Masters of Linen (CELC) dans le cadre de  
l'exposition Sathal Créatures présentée au Musée de la Mode.

(09-17694-MUSEES)

Le rapport 09/0299/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

193 - 09/0300/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
DIRECTION DES MUSEES • Approbation de l'avenant à la  
convention conclue entre la Ville de Marseille, le MART, Museo  
d'Arte Moderna e Contemporaneo di Trento e Rovereto et l'AGO, Art  
Gallery of Ontario dans le cadre de l'exposition "Peinture et Théâtre"

(09-17690-MUSEES)

Le rapport 09/0300/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

194 - 09/0301/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de  
partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Société  
Kallimages dans le cadre de l'exposition photographique Phocée  
1913-1920, le témoignage de Félix Sartiaux, présentée au Musée  
d'Histoire de Marseille.

(09-17695-MUSEES)

Le rapport 09/0301/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

195 - 09/0302/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention entre la  
Ville de Marseille et "Culturesfrance" dans le cadre d'une exposition  
sur l'histoire de la peinture présentée au Préau des Accoules.

(09-17696-MUSEES)

Le rapport 09/0302/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

196 - 09/0303/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de  
partenariat entre la Ville de Marseille et l'association "Vue sur les  
Docs" organisatrice du Festival International du Documentaire  
présenté dans les locaux du Musée de la Mode.

(09-17698-MUSEES)

Le rapport 09/0303/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

197 - 09/0304/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
MUSEUM • Approbation de la convention "carte city pass" conclue  
entre la Ville de Marseille et l'Office du Tourisme et des Congrès.

(09-17701-MUSEUM)

Le rapport 09/0304/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

198 - 09/0305/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -  
MUSEUM • Approbation d'une convention de partenariat entre le  
Muséum d'Histoire Naturelle et la Société Linnéenne de Provence.

(09-17702-MUSEUM)

Le rapport 09/0305/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

199 - 09/0306/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •  
Attribution d'une subvention à l'Institut Supérieur Marseille Cadenelle  
dans le cadre du Festival européen du théâtre pour lycéens.

(09-17699-DGAC)

Le rapport 09/0306/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

200 - 09/0307/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - MUSEUM • SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE - Plan Climat Territorial - Approbation de la convention conclue avec l'association "INSPIRE" (Initiative pour la Promotion d'une Industrie Réconciliée avec l'Ecologie et la Société) - Attribution d'une subvention pour la réalisation de la manifestation "Cette vision de la vie... de Darwin au Développement Durable".

(09-17838-MUSEUM)

Le rapport 09/0307/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

201 - 09/0308/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Demande de subventions au Ministère de la Culture et de la Communication.

(09-17692-MUSEES)

Le rapport 09/0308/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

202 - 09/0309/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Lancement de la délégation de service public pour la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces culturels du Silo d'Arenc - Composition de la commission d'ouverture des plis.

(09-17712-DGAC)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une procédure en vue de désigner une délégation de service public pour le Silo. 16 000 m<sup>2</sup>, lieu emblématique d'Euroméditerranée par sa jauge et par le nombre de places modulables et ses espaces importants de réception et de convivialité, ce Silo apporte une modernité qui n'existe pas dans les salles de spectacle de notre ville.

Quelles sont les raisons qui nous font choisir une DSP. Pourquoi ? En effet, la DSP maîtrise la dépense. Elle transfère le risque financier sur l'exploitant. Elle apporte des compétences spécifiques, un savoir gérer, un savoir-faire au cœur du métier du spectacle, un carnet d'adresses selon le type de manifestations. Elle apporte un réseau qui est capital dans ce genre de métier. En fait, il faut posséder un grand nombre de professionnalismes en somme, et nous y serons très attentifs.

Le troisième élément est bien sûr la souplesse et la réactivité d'une DSP, qui sont liées au droit privé. Le droit public n'est pas du tout adapté à une gestion commerciale d'ampleur. En effet, la Ville de Marseille n'a pas vocation, par exemple, à gérer une salle de restauration, des activités de congrès et d'événements, et éventuellement à vendre des produits dérivés liés au Silo.

Monsieur le Maire, chers collègues, cette DSP n'est pas un caprice idéologique mais bien une démarche responsable, réaliste, une démarche d'efficacité, en un mot, de bon sens.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Simplement, veuillez, M. HERMANN, avec le Président CICOTTO, de la SOGIMA, que rien ne vienne entraver déjà la lenteur des travaux. Tout ceci devrait avancer plus vite, plus vite et plus vite ! Voilà ce que je peux dire. Quant à la délégation de service public, elle est obligatoire, nous ne pouvons pas tout faire, bien entendu !

Le rapport 09/0309/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

203 - 09/0310/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • BMVR - 1<sup>er</sup> arrondissement - Travaux de mise en sécurité - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17853-DTSUD)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste quelques mots, vu l'heure, pour vous indiquer que ce rapport est assez surprenant. Il consiste à dire que la Commission Départementale de Sécurité avait l'intention de fermer la BMVR, ouverte il y a cinq ans, on en faisait l'anniversaire dans la presse la semaine dernière, et tout ceci pour des raisons de sécurité pure qui ont été omises à la construction de cette bibliothèque qui a été mise en route rapidement, compte tenu des élections régionales, sans doute.

Je rajouterai comme observation que nous sommes en train de faire la même chose dans le Jardin des Vestiges, où les travaux qui sont faits ne tiennent pas compte des handicapés et donc sont complètement hors la loi.

Monsieur HERMANN.- Cher collègue, il est vrai que la BMVR a eu la visite d'une Commission et qu'il y a eu des problèmes. Mais la BMVR reçoit plus de 800 000 visiteurs par an. Nous avons fêté ses cinq ans d'existence, d'ailleurs très bien, avec différentes manifestations, avec des expositions dont une exposition yéyé qui a eu beaucoup de succès. 800 000 visiteurs par an, près de 4 millions depuis son ouverture, il y a donc une certaine usure des systèmes. Et il est vrai que les Commissions de sécurité, dans ce genre de bâtiment, sont très sévères et je dirai même qu'elles sont très prévenantes et ont un principe de sécurité très fort. Donc je peux vous dire que ce sont des travaux qui sont vraiment liés. D'ailleurs, 240 000 Euros de travaux, ce n'est pas très important pour un tel bâtiment, ce qui veut dire qu'il est vraiment en ordre de marche mais qu'il y a certains systèmes qu'il faut remettre en sécurité, vu l'usure du temps. Mais il n'y a vraiment rien d'extraordinaire.

*Réflexion dans la salle : "Ce n'est pas vrai !"*

Monsieur le Maire.- Ne dites pas que ce n'est pas vrai ! J'y étais samedi et j'ai fait un discours, j'ai terminé là-dessus. Je connais parfaitement l'architecte qui a fait ce travail. On avait fait un tandem avec un architecte de Paris qui s'appelle Adrien FAINSILBER, qui a du venir trois fois sur place, et un architecte de Marseille, M. Didier ROGEON, qui a tout piloté. J'ai confiance en cet architecte. Je crois que tout a été bien fait mais, comme dit Daniel HERMANN, au fur et à mesure des années... Tiens ! Il paraît qu'à la tour CMA-CGM aussi il y a des vitres qui tombent ! On nous en parle. Il paraît aussi qu'il y avait eu quelques infiltrations à l'occasion des pluies diluviennes. Donc, là, il vaudrait mieux, Maître BERNARDI, je vous le dis, qu'on nous le dise à nous ! Qu'on le dise aux Services !

Qu'on le dise à l'Adjoint ! Qu'on me le dise à moi ! Au lieu d'aller faire des déclarations de presse comme si l'on mettait en danger la vie de ceux qui travaillent à la BMVR ! Là aussi, il y a des actions syndicales qui sont par trop excessives ! Et notre gentillesse est quelquefois mise à l'épreuve. Avant que l'on nous donne des leçons, que les gens s'appliquent, qu'ils travaillent et qu'ils soient heureux de travailler !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, juste quelques mots. Je crois que ce que soulignait notre collègue, M. BERNARDI, ce sont les travaux qui sont actuellement en cours au Jardin des Vestiges sans tenir compte des obligations de passage des handicapés et qu'il faudrait peut-être se concentrer là-dessus afin, dans cinq ans, de ne pas avoir une dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire.- Très bien, M. MULLER. M. MALRAIT, c'est vous qui vous occupez de cela comme Adjoint au Patrimoine communal. Est-ce que vous pouvez rassurer M. MULLER et moi-même en même temps qui ne le sait pas ?

Monsieur MALRAIT.- Monsieur le Maire, pour les travaux en question au Jardin des Vestiges, il s'agit d'abord de remettre en place l'accès qui existait auparavant. En ce qui concerne les handicapés, il y a deux accès pour les personnes handicapées : l'un, qui reste ouvert, dans la galerie marchande, par un ascenseur qui fonctionne et qui continuera à fonctionner, et l'autre, à côté de l'entrée que l'on rouvre, où il y a une descente qui est faite pour les handicapés. Donc il y a deux accès pour les personnes handicapées dans le Jardin des Vestiges. Ils existent déjà et ils seront maintenus.

Monsieur le Maire.- Et M. MULLER sera invité à les inaugurer avec vous ! Mais vous faites bien de nous le rappeler, je ne m'en rappelais plus.

Le rapport 09/0310/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

204 - 09/0311/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Théâtre National de Marseille La Criée - 7<sup>ème</sup> arrondissement - Travaux de désamiantage, zone couture et loges - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17848-DTSUD)

Le rapport 09/0311/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

205 - 09/0312/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réaménagement intérieur du Musée des Beaux-Arts - Palais Longchamp - 4<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du pré-programme - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre - Financement.

(09-17883-DGPRO)

Le rapport 09/0312/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

206 - 09/0313/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE • Approbation du changement d'appellation du Conservatoire National de Région en Conservatoire National à Rayonnement Régional.

(09-17667-CNR)

Le rapport 09/0313/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

207 - 09/0314/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Réforme des décors de diverses productions.

(09-17634-OPERA)

Le rapport 09/0314/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

208 - 09/0315/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE • Droits de scolarité pour l'année scolaire 2009-2010.

(09-17659-CNR)

Le rapport 09/0315/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

209 - 09/0316/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Tarification pour la saison 2009/2010.

(09-17677-OPERA)

Le rapport 09/0316/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

210 - 09/0317/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et l'Institut pour Déficiants Visuels "Arc en Ciel".

(09-17646-OPERA)

Le rapport 09/0317/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

211 - 09/0318/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Approbation d'une convention de coréalisation concernant l'organisation d'un concert de David Linx dans le cadre du Festival éco-citoyen-Margose conclue avec l'association OMCM.

(09-17662-OPERA)

Le rapport 09/0318/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

212 - 09/0319/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Association AIDES - Vente de costumes de scène tirés du fonds de costumes de l'Opéra.

(09-17684-OPERA)

Le rapport 09/0319/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

213 - 09/0320/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Marseille/ et la Compagnie Julien Lestel pour le spectacle "Constance".

(09-17708-OPERA)

Le rapport 09/0320/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

214 - 09/0321/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Modification de la délibération n°08/1194/CURI du 15 décembre 2008 - Partenariat entre la Ville de Marseille et la Résidence des Parents.

(09-17682-OPERA)

Le rapport 09/0321/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

215 - 09/0322/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Modification de la délibération n°08/1195/CURI du 15 décembre 2008 - Convention entre la Ville de Marseille et la Maison d'Arrêt de Marseille.

(09-17683-OPERA)

Le rapport 09/0322/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

216 - 09/0323/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION - Organisation de concerts dans le cadre du Festival de Musique Sacrée et autres concerts dans les églises - Saison 2009/2010.

(09-17636-OPERA)

Le rapport 09/0323/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

217 - 09/0324/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA  
• Festival de Musique Sacrée 2009 - Concert du 7 juin 2009 avec l'orchestre des Jeunes de la Méditerranée - Approbation d'une convention de coréalisation avec l'association Culture et Réalités pour un concert l'Evangile selon Jean de Abed Azrié.

(09-17685-OPERA)

Le rapport 09/0324/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

218 - 09/0325/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Conservatoire National de Région - 1<sup>er</sup> arrondissement - Mise aux normes de sécurité - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17738-DTSUD)

Le rapport 09/0325/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

219 - 09/0326/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Opéra municipal - 1<sup>er</sup> arrondissement - Mise en sécurité des structures de couverture - Mise en conformité des équipements scéniques et électriques - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-17854-DTSUD)

Le rapport 09/0326/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

220 - 09/0327/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Abbaye Saint-Victor - 7<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation d'une convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques pour la réalisation des travaux - Augmentation de l'autorisation de programme relative aux travaux de confortement et de stabilité de la crypte.

(09-17884-DGPRO)

Le rapport 09/0327/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

221 - 09/0328/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Démolition d'une ruine sur une propriété municipale - Chemin des Eaux Vives - Vallon de la Barasse - 11<sup>ème</sup> arrondissement - Autorisation de signer la demande de permis de démolir - Mise à jour du patrimoine foncier.

(09-17663-DTEST)

Le rapport 09/0328/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

222 - 09/0329/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Travaux pour la remise en état du lavoir, avenue de Château Gombert, 13<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux et de l'avant-projet sommaire - Lancement d'un marché sur procédure adaptée.

(09-17835-DTNOREST)

Le rapport 09/0329/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

223 - 09/0330/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Eglise Saint-Mathieu, Place des Héros, 13<sup>ème</sup> arrondissement - Etudes et travaux pour la réfection de la toiture - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et les travaux et de l'avant-projet sommaire.

(09-17833-DTNOREST)

Le rapport 09/0330/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

224 - 09/0331/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution de subventions à douze associations dans le cadre des Relations Internationales.

(09-17781-DGCRE)

Le rapport 09/0331/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

225

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES - Attribution d'une subvention au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine de Cités Unies France dans le cadre du fonds de solidarité "Solidarité Palestine".

(09-17790-DGCRE)

Rapport retiré.

\* \* \*

226 - 09/0332/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Versement d'une cotisation annuelle à l'Institut Méditerranéen de l'Eau.

(09-17785-DGCRE)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport 226 porte sur la cotisation annuelle à l'Institut Méditerranéen de l'Eau. Ce n'est ni le montant de la cotisation ni l'objet de l'Institut qui est problématique dans ce rapport, mais l'absence d'une orientation claire de la Ville en matière de gestion de l'eau.

Ce rapport indique que c'est l'Institut qui conseillera la Ville et non la Ville qui définit sa politique méditerranéenne relative à l'eau. La gestion de l'eau mérite mieux qu'une cotisation et des effets d'annonce que vous avez exprimés à l'occasion du 5<sup>ème</sup> Forum Mondial sur l'Eau. Notre Groupe, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, souhaite, comme d'autres personnalités, que Marseille accueille la prochaine édition du Forum Mondial sur l'Eau.

Nous sommes pour un Forum qui exprime avec force la nécessité d'une gestion publique de l'eau, avec un souci de protection de la ressource, du robinet à la source, un 6<sup>ème</sup> Forum des ONG qui puissent se faire entendre et que les discours se retrouvent dans les orientations et les choix de gestion. Un Forum qui serait l'occasion de rappeler aux Etats leurs obligations pour améliorer l'accès des victimes des conflits armés à l'eau et à l'assainissement, par exemple au Darfour ou à Gaza, où un cinquième de la population n'a plus d'accès direct à l'eau potable, ou encore dans le Nord du Sri Lanka.

Les conclusions du dernier Forum, le 5<sup>ème</sup>, à Istanbul, reconnaissent que l'eau est un besoin humain fondamental, mais ce n'est pas encore un droit : 1,2 milliard de personnes n'ont pas suffisamment d'eau potable. Ces conclusions devraient nourrir les réflexions de l'organisation du 6<sup>ème</sup> Forum. La cotisation à l'Institut Méditerranéen de l'Eau ne vous exonérera pas, Monsieur le Maire et votre majorité, de l'élaboration d'une politique de l'eau qui tranchera entre marchandisation de la ressource ou gestion de cette dernière, gestion publique.

Merci, Monsieur le Maire.

Madame VASSAL - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis un peu partagée sur l'intervention de M. PELLICANI et du Groupe Communiste, parce que, d'un côté, ils se glorifient de l'action que nous menons actuellement sur la politique de l'eau et, d'un autre côté, ils s'en étonnent.

Je voudrais d'abord vous rendre hommage, Monsieur le Maire. Depuis 1995, depuis que vous avez pris cette Municipalité, les choses ont complètement changé, il faut le dire et vous rendre hommage pour l'action que vous avez menée sur ce sujet, sur la politique de l'eau, sur la politique de l'assainissement. Et je tiens aussi à rendre une nouvelle fois hommage à M. ASSANTE, pour tout ce qu'il a fait au fil de ces années, parce que nous avons engagé des sommes considérables pour remettre à niveau aussi bien l'accessibilité à l'eau potable que l'assainissement. Donc, ceci, il fallait quand même le justifier.

En ce qui concerne l'IME, effectivement c'est un organisme qui nous aide pour que nous arrivions à donner une accessibilité à tous et à toutes, parce que depuis que vous êtes là, Monsieur le Maire, vous faites des actions de coopération qui mettent en avant la Ville de Marseille et qui permettent de donner toute l'expérience que nous avons au niveau de la gestion des risques, au niveau de l'arrivée de l'eau, et non seulement près de la Méditerranée mais désormais dans le monde entier. Et c'est justement l'accessibilité au 6<sup>ème</sup> Forum qui nous permettra de donner cette compétence que nous avons à l'ensemble de la Méditerranée, M. PELLICANI.

Donc je pense que là-dessus, le Groupe Communiste mais aussi les autres Groupes, parce que nous avons besoin de l'ensemble des Institutions pour pouvoir obtenir ce 6<sup>ème</sup> Forum, l'engagement des Collectivités, comme cela a été fait lorsque le Jury est venu ici, je pense que maintenant l'ensemble de ces Collectivités seront d'accord pour mettre en place une action beaucoup plus forte, aussi bien au niveau de la Communauté Urbaine que du Conseil Général que du Conseil Régional, pour ensemble pouvoir obtenir, comme nous l'avons fait pour le label 2013 de la Culture, le label 2012 pour l'eau. Merci.

Monsieur le Maire - M. PELLICANI, il est clair que là-aussi nous sommes partants, nous sommes partants pour avoir le 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau à Marseille. Nous en avons les capacités. Si je ne le pensais pas, je n'aurais pas souhaité que nous soyons candidat. Mais il se trouve que dans le passé, d'ailleurs avant de venir au présent et sans doute un jour à l'avenir, dans le passé les hommes politiques qui ont occupé d'éminentes fonctions dans cette ville et dans ce département avaient été de bons visionnaires. Ils l'avaient été d'ailleurs avec quelques hommes du monde de l'économie, comme le père de notre ami Roland BLUM, pour ce qui était de l'aménagement de Fos-sur-Mer. S'il n'y avait pas eu les chocs pétroliers, Fos-sur-Mer aurait été une plus grande réussite encore, même si dans le contexte Fos-sur-Mer a été une réussite.

A la même époque, les hommes qui étaient en fonction électorale ont prévu de faire le Canal de Marseille, le Canal de Provence. Il y a le canal EDF, il y a la réserve de Vallon d'Ol, il y a le lac de Réaltor. Oui, nous avons même fait une branche Est du Canal de Provence ! Si vous allez un peu plus loin, vous avez le canal de Craonne, vous avez toutes les roubines royales. Nous ne manquerons pas d'eau !

Et pour le coût, M. PELLICANI, si vous m'écoutez un instant, c'est que quand l'eau arrive de Serre-Ponçon et qu'il faut des canalisations de Serre-Ponçon jusqu'à Marseille, ces canalisations de temps à autre il faut les restaurer, il faut les remplacer, il faut les entretenir. Et évidemment, cela a un coût !

Pour la Société des Eaux de Marseille, le Maire illustre de l'époque avait bien compris l'importance de tout cela. C'est pour cela que dans le contrat qui le liait avec les sociétés, il avait fait préciser que l'on ne peut pas désigner le Président de la Société des Eaux de Marseille sans l'avis du Maire de Marseille. Et il est clair que lorsque nous sommes arrivés en 1995, nous avons choisi quelqu'un pour présider la SEM. Et vous le savez parfaitement, ce n'est pas un de mes amis politiques qui a été choisi, c'était un Maire socialiste du département. Pourquoi ? Parce que je considérais qu'il était le meilleur, qu'il connaissait bien les mécanismes, car il avait été le collaborateur de Gaston DEFFERRE, et qu'il ne se laisserait pas impressionner par qui que ce soit. Quatorze ans après, force est de constater que la Société des Eaux de Marseille a bien géré, qu'elle a bien fait des bénéfices, peut-être même, et ceci est un sujet que nous regarderons, un peu trop !

Aujourd'hui, comme me le faisait remarquer François-Noël BERNARDI, la Communauté Urbaine va devoir poursuivre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. M. BERNARDI, vous n'allez quand même pas me reprocher d'avoir pris ce dossier à bras-le-corps à l'époque, quand nous refaisons la station de traitement des eaux usées de la ville de Marseille, puisque Gaston DEFFERRE l'avait voulue il y a trente ans, qu'elle était devenue obsolète, qu'il a fallu la refaire et qu'elle est la station enterrée la plus grande du monde aujourd'hui ! Oui, nous l'avons dit. Et le Président CASELLI, c'est lui qui devra le faire puisque c'est lui qui est en charge de cela. Nous inviterons aussi volontiers M. BORLOO à venir visiter notre usine de traitement des eaux, tant elle est exceptionnelle et que si le Grenelle de l'Environnement nous donnait quelques crédits à abonder à la Communauté Urbaine, ce ne serait que justice !

Mais, François-Noël, je vous remercie aussi d'avoir souligné que pendant que l'on faisait la station d'épuration des eaux usées de Marseille, en même temps on faisait celle de La Ciotat-Ceyreste, on faisait aussi celle de Cassis, celle d'Ensuès-la-Redonne, celle de Châteauneuf-les-Martigues. Et toutes ces stations de traitement des eaux usées existent aujourd'hui. Eh oui ! Là, la croix est moins dure à porter que celle de l'incinérateur ! Mais nous sommes tout autant solidaires du Président CASELLI pour l'avenir. J'ai parlé du passé en rendant hommage à nos illustres prédécesseurs. J'ai parlé du présent puisque jusqu'à présent c'est moi qui l'avais assumé. Et l'avenir, ce sera M. CASELLI qui devra s'en charger ! Et sous le regard technique, précieux et juridique que vous avez, afin de nous éviter des errements de partout !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0332/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

227 - 09/0333/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche  
- Participation de la Ville de Marseille à des manifestations  
scientifiques.

(09-17598-SG)

Le rapport 09/0333/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

228 - 09/0334/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche  
- Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de  
l'association "Tous Chercheurs" - Approbation d'une convention -  
Affectation de l'autorisation de programme.

(09-17612-SG)

Le rapport 09/0334/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

229 - 09/0335/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche  
- Attribution de bourses "Entrepreneuriat International"

(09-17606-SG)

Le rapport 09/0335/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

230 - 09/0336/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme & Congrès - Emission d'un  
titre de recette auprès de l'Université de la Méditerranée.

(09-17486-SG)

Le rapport 09/0336/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

231 - 09/0337/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Attribution de subventions pour  
Congrès & Colloques.

(09-17601-SG)

Le rapport 09/0337/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

232 - 09/0338/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI •  
Programme Européen MEDPACT/PACEM - Versement d'une  
subvention européenne à la Ville de Marseille - Approbation de  
l'avenant au contrat avec la Commission Européenne - Approbation  
de la convention avec l'Autorité de la zone économique spéciale  
d'AQABA en Jordanie liée à la mise en œuvre du projet pour l'année  
2009.

(09-17801-MME)

Le rapport 09/0338/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

233 - 09/0339/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE •  
Reconduction de l'adhésion de la Ville de Marseille à EUROCITIES  
et versement de la cotisation 2009.

(09-17602-MMEU)

Le rapport 09/0339/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

234 - 09/0340/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
DE L'ANIMATION URBAINE • Subventions à des associations  
d'animations urbaines - 1ère Répartition 2009.

(09-17657-DASSA)

Le rapport 09/0340/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

235 - 09/0341/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Approbation de la convention financière  
pour le versement par la Ville de Marseille d'une subvention de  
fonctionnement pour la Maison de l'Artisanat.

(09-17895-SG)

Le rapport 09/0341/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité, M. ROCCA SERRA ne participant pas au vote.

\* \* \*

236 - 09/0342/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES •  
Délégation du Conseil Municipal au Maire.

(09-17868-DAS)

Le rapport 09/0342/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

237 - 09/0343/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •  
Création d'un emploi de chargé de mission au sein du Service de  
Prévention de la Délinquance.

(09-17782-DGRH)

Le rapport 09/0343/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

238 - 09/0344/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD •  
Complexe Velten - 1<sup>er</sup> arrondissement - Remplacement de la verrière  
- Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de  
l'autorisation de programme.

(09-17739-DTSUD)

Le rapport 09/0344/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

239 - 09/0345/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES  
GRANDS PROJETS • Réfection des Magasins de l'Esplanade de la  
Major - 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de la convention de  
partenariat à passer entre la Ville de Marseille et l'Etablissement  
Public d'Aménagement Euroméditerranée.

(09-17885-DGPRO)

Le rapport 09/0345/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

240 - 09/0346/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -  
Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Clos  
des Pins PLUS/PLAI" - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de 13  
logements PLUS/PLAI en VEFA.

(09-17715-DGSF)

Le rapport 09/0346/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

241 - 09/0347/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
14<sup>ème</sup> arrondissement - le Merlan - Traverse de Party - Cession d'un  
terrain au Nouveau Logis Provençal - Approbation du protocole  
transactionnel conclu avec la Société OSICA, le Groupe Beture Cap  
Atrium et le Nouveau Logis Provençal.

(09-17859-DAFP)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, sur les  
rapports 241 et 242, je prendrai juste deux minutes vu l'heure tardive,  
au nom de Garo HOVSEPIAN. C'était pour se féliciter, après deux  
ans de mobilisation, de sollicitations, on avait même fait un CICA du  
Conseil d'Arrondissements sur place pour défendre le Conservatoire  
des Restanques. Je sais que l'association est restée puisque je les  
vois de loin dans les tribunes à cette heure tardive. Féliciter bien sûr  
Mme BERCET et l'ensemble des membres de cette association,  
parce que c'est un projet formidable, au moment où l'on parle de  
développement durable et de qualité de vie.

Bien sûr, nous voterons cela même si, mais je  
voudrais être aujourd'hui pragmatique et positive et ne pas revenir  
sur l'absence de concertation préalable qu'il y a eu à un moment  
donné, notamment par rapport à une parcelle de 700 m<sup>2</sup> et un projet  
immobilier que vous auriez voulu plus grand. Je voudrais vous  
demander, au-delà du vote des deux mains bien sûr de ces deux  
délibérations, de veiller à demander à vos Services d'associer, vu les  
enjeux urbains et environnementaux, la Mairie de Secteur, par  
rapport au projet immobilier aussi qui juxtaposera bien sûr ce  
Conservatoire des Restanques. Merci.

Monsieur le Maire.- Cela prouve bien qu'il y a la  
concertation, cela prouve bien que même sur certains projets, peut-  
être on les a vus plus grands au départ, puis on les revoit, on adapte  
les choses. Chaque fois qu'on le peut, on le fait.

Mme ANDRIEUX, M. Garo HOVSEPIAN a dit que sur  
la couverture du boulo-drome à la Batarelle, la Région prendrait une  
part substantielle à cela. Si tel est le cas, nous le ferons. "Cela  
dépend de la participation substantielle", me souffle-t-on au cas où je  
n'aurais pas bien explicité les choses. Vous savez que je suis bien  
entouré ! Demandez-le à M. Garo HOVSEPIAN, il nous l'a dit à la  
programmation, l'autre jour.

Regardez qui revient près de vous ? Quand il s'agit de remplir la biasse, il n'est pas trop loin ! Mais là, justement, c'est sans bourse déliée pour vous, c'est la Région qui doit payer ! Si une fois de temps en temps la Région nous fait plaisir, c'est bien !

Madame ANDRIEUX.- L'engagement du Président VAUZELLE vous a été écrit par une lettre et M. GONDARD le sait, il est à côté de vous, il vous l'a soufflé.

Monsieur le Maire.- Très bien ! Peut-être qu'il y a des élections régionales qui se profilent !

Le rapport 09/0347/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

242 - 09/0348/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 14<sup>ème</sup> arrondissement - Le Merlan, traverse de Party / chemin des Grives - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un terrain au bénéfice de l'association "Colineo ASSENMCE " pour la création du Conservatoire des Restanques, Verger et Jardin Méditerranéen.

(09-17861-DAFP)

Le rapport 09/0348/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

243 - 09/0349/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Approbation de l'extension du dispositif d'auto-partage aux zones de stationnement non payantes et des nouvelles conditions tarifaires.

(09-17906-SG)

Le rapport 09/0349/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

244 - 09/0350/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC VILLE ET LITTORAL - Canal de Marseille dérivation abandonnée de Saint Henri - Site de Verduron - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Conservation et mise en valeur du Canal de Marseille - Affectation d'une autorisation de programme pour les études et les travaux de remise en état.

(09-17875-DEAM)

Le rapport 09/0350/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

245 - 09/0351/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12<sup>ème</sup> arrondissement - la Fourragère - avenue de la Fourragère - Rétrocession d'un terrain à la SCI les Borromées représentée par la Société PROGREAL - Annulation d'une servitude de passage.

(08-17399-DAFP)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, juste pour confirmer que notre Groupe votera contre ce rapport 245. On s'est suffisamment exprimé sur la question lors des deux derniers Conseils d'Arrondissements et du dernier Conseil Municipal, notamment M. MASSE lors du dernier Conseil d'arrondissements. Donc je ne reviens pas sur les explications, mais notre Groupe votera donc contre. Merci.

Monsieur le Maire.- Mme SERVANT, pouvez-vous donner quelques explications pour ne pas donner le sentiment que nous faisons des choses inavouables ?

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, cette SCI Les Borromées réclame un bien que nous avons acquis auprès d'elle en 1974 pour faire un équipement public. Au bout de plus de trente ans, cette SCI a le droit juridiquement de réclamer que le bien revienne dans son patrimoine puisque ce qui avait été prévu n'a pas été réalisé. C'est donc aujourd'hui l'objet de ce rapport, à savoir que la SCI Les Borromées, qui était en contentieux et qui a gagné puisque le jugement qui a été rendu était favorable au recours qui avait été fait, réclame aujourd'hui la deuxième parcelle de terrain, que les Compagnons du Devoir ne veulent plus puisqu'ils ne peuvent pas faire leur programme, et redéposera, pour que les choses soient très claires, un permis de construire sur la totalité des deux parcelles, à savoir que d'une parcelle où il y avait 84 logements cela passera à 134 logements dont 4 villas. Ce rapport est un rapport tout à fait régulier et juridiquement obligatoire à passer.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Maire, je rajouterai peu de choses à l'intervention de Danièle SERVANT. Je voudrais simplement dire à M. CHAMASSIAN et à M. MASSE, qui à plusieurs reprises ont indiqué que l'avis du Maire tel qu'il était demandé était illégal et qu'il fallait que ce rapport passe en Conseil d'Arrondissements, je fais porter, s'il reste un huissier, à M. CHAMASSIAN, l'article L.2511.30, qui indique bien qu'il y a la possibilité de la part de la Mairie principale de demander simplement l'avis du Maire sur un certain nombre de dossiers et qu'il n'y a pas d'obligation de passer en Conseil d'Arrondissements. Comme M. MASSE l'a écrit dans un courrier, je l'ai dit en Conseil d'Arrondissements mais je préfère le réaffirmer maintenant.

De plus, j'ajouterai qu'il était de mauvais aloi de laisser croire à la population que l'on pouvait faire sur ce terrain une enquête et une concertation alors que, comme Mme SERVANT vient de le rappeler, depuis 1974, au moment où celui qui était Adjoint à la circulation et à la voirie de la Ville de Marseille, M. Jean MASSE, avait demandé de faire une réservation pour faire une voirie sur ce périmètre-là, celle-ci n'a jamais été réalisée.

Mieux que cela, vous nous avez dit en Conseil d'Arrondissements qu'il y avait même eu une modification sur la préemption qui avait été exprimée par le Conseil Municipal du temps de Gaston DEFFERRE ! Or, celui qui était Adjoint à la circulation, c'était Marius MASSE ! (*Fort brouhaha dans la salle*) Rien ne s'étant passé pendant cette période, il était donc normal que la société qui avait ce terrain revienne vers le Conseil Municipal en disant : "A partir du moment où la Ville de Marseille n'a pas réalisé depuis 1974 ce qu'elle avait promis de faire, nous reprenons ce terrain pour pouvoir construire tel que prévu au Plan d'Occupation des Sols".

Laisser croire à la population que la convention transactionnelle qui avait été votée à l'unanimité du Conseil en 2005-2006 puisse être aujourd'hui remise en cause, uniquement parce que l'on veut refaire les élections municipales sur ce secteur ou tout au moins vouloir oublier que ces élections sont passées et que la victoire a été largement acquise sur ce périmètre...

Donc, aujourd'hui, ce dossier est définitivement clos. J'avais dit que je voterai ce rapport et je le vote des deux mains, Monsieur le Maire !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur CHAMASSIAN.- Simplement, j'ai pris soin de dire que je ne repartais pas dans le débat. M. ASSANTE repart et refait le débat du Conseil d'Arrondissements à l'identique. Donc je ne refais pas le débat mais nous maintenons notre vote "contre", absolument, et on aura l'occasion de s'expliquer de nouveau à l'extérieur.

Le rapport 09/0351/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Verts votant contre, M. MORAINÉ ne participant pas au vote.

\* \* \*

246 - 09/0352/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
Demande d'instauration par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'un Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) sur une partie du quartier de la Savine et délégation ponctuelle à l'EPF PACA de ce DPUR.

(09-17763-DAFP)

Le rapport 09/0352/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

247 - 09/0353/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
2<sup>ème</sup> arrondissement - Quartier Hôtel de Ville - HOTEL DIEU -  
Approbation d'un avenant n°2 au bail emphytéotique pour la réalisation d'un hôtel quatre étoiles luxe - Approbation d'un avenant n°2 à la promesse synallagmatique de vente pour la réalisation d'un programme de logements.

(09-17765-DAFP)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, très rapidement, je ne vous étonnerai pas, nous allons voter contre ce rapport.

Comme vous le savez, depuis l'origine nous nous sommes prononcés contre la location pour 99 ans de ce fleuron de notre patrimoine. Dans le cadre de la rénovation du centre-ville, on peut imaginer l'attractivité bien sûr que pourrait avoir ce splendide édifice une fois rénové, mais malheureusement il semble que nous n'en ayons pas les moyens. Je crois néanmoins qu'une nouvelle réflexion risque de s'imposer à nous. Dans la conjoncture financière, économique et touristique actuelle, il se murmure que la société AXA pourrait renoncer à ce projet. Alors, le contenu de ce rapport un peu sibyllin ne peut que renforcer ces interrogations. Peut-être pourriez-vous nous en dire un petit peu plus ?

En tout état de cause, nous voterons contre ce rapport. Merci.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, assez rapidement puisque le temps passe, ce rapport porte sur deux avenants aux baux concernant à la fois la construction d'un hôtel cinq étoiles et un programme de construction de logements de standing. Comme vous, nous sommes attachés à l'image de notre ville et à son attractivité touristique et à ce qui représente un atout contemporain pour notre économie. Mais le développement du tourisme ne peut se faire par le sacrifice d'opportunités foncières nécessaires aux équipements collectifs.

La construction d'un hôtel cinq étoiles en lieu et place de l'Hôtel Dieu est une erreur stratégique. Notre ville a besoin de grands musées en centre-ville, à l'instar de Barcelone et Gênes. Le 9 février, je vous ai déjà interpellé sur cette question. Pour leurs vacances, les gens se déterminent d'abord pour ce qu'il y a à visiter et, après, recherchent les meilleures conditions d'hébergement. Ce qui manque dans notre ville, ce sont les grands lieux d'exposition offrant une grande variété d'expositions tout au long de l'année, pour se hisser au niveau de Paris et Lyon.

La valorisation d'équipements comme l'Opéra, dont la modernisation ne peut souffrir des retards, contribue par sa programmation à prioriser dans leur choix de séjour de nombreux estivants et touristes. Il en va de même en ce qui concerne la qualité des sites touristiques. Singer les choix de la Côte d'Azur en matière touristique, c'est restreindre l'activité touristique et populaire et le potentiel d'un tourisme de masse et de qualité pour notre ville. Avec ce rapport, vous poursuivez, Monsieur le Maire, dans l'erreur et la dilapidation du patrimoine public.

Plus fort, il y a eu tout à l'heure un débat sur Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture. Au détour de ce rapport, vous faites un hold-up, vous détournez le choix de l'Europe en attribuant à Marseille seulement le titre de Capitale Européenne de la Culture alors que ce sont neuf Communautés d'agglomérations, qui représentent 2,2 millions d'habitants, qui ont concouru à l'appellation. Vous n'avez qu'à lire le dernier paragraphe de la délibération. Et ce n'est pas la seule fois. Dans les propos de votre Adjoint, M. MUSELIER, tout à l'heure, chaque fois qu'il parle du sujet il dit "Marseille Capitale Européenne de la Culture". Il suffira de regarder le procès-verbal. Et même à l'AGAM, l'autre jour, au Conseil d'Administration, concernant toujours ce sujet, les documents qui nous ont été présentés, c'était : "Marseille Capitale Européenne de la Culture". On peut imaginer que ce ne sont pas des erreurs de frappe, il y a bien eu la volonté, malgré vos propos de tout à l'heure, d'essayer de détourner un objet qui a marché de sa finalité !

Merci, Monsieur le Maire, de votre attention. Nous voterons contre ce rapport.

Monsieur le Maire.- M. PELLICANI, avant que nous n'ayons été interdits de séjour à Lille par Madame la Mairesse de Lille, la dernière fois que j'y suis allé à l'invitation de M. Pierre MAUROY pour lequel j'ai une très grande considération, et le fait qu'un jour nous avions, mes chers collègues, modifié un slogan, nous avions dit pour être agréable à M. MAUROY, "l'avenir ne perd pas le Nord, il gagne le Sud", il me semblait que c'était très élégant, donc la dernière fois que je suis allé là-bas, on m'a fait loger dans un hôtel qui était jadis un couvent...

Monsieur MENNUCCI. Ça y est, il y revient !

Monsieur le Maire.- Oui, et c'est superbe ! Et c'est une véritable réussite ! Nous, nous voulons le faire ici, vous ne voulez pas. Eh bien, tant pis ! Mais nous, nous poursuivons. Mme NARDUCCI nous dit : "Vous allez avoir tous les nuages qui vont venir ! Vous n'y arriverez pas !" Pour l'instant, nous poursuivons. Et si on n'y arrive pas, force aura été de constater que nous aurons essayé ! Si on y arrive, vous verrez qu'après vous serez ravis de constater que dans votre secteur c'est un véritable succès.

Mme VLASTO, sur quelques aspects complémentaires à mon propos.

Madame VLASTO.- Monsieur le Maire, ce sera très court. Je voudrais d'abord dire à M. PELLICANI que M. MENNUCCI était tout à fait d'accord sur ce projet, projet qui va nous permettre, entre autres, d'accueillir les dix millions de touristes qui vont venir et au-delà, je l'espère, pour Marseille Capitale Européenne de la Culture.

Deuxièmement, Monsieur le Maire, je crois que votre politique culturelle, avec l'Adjoint Daniel HERMANN, est une politique culturelle forte. Il y a une politique muséale qui est mise en place et renforcée actuellement. Nous ne supprimons pas un musée en transformant l'Hôtel Dieu en hôtel.

Et je remercie d'ailleurs le groupement hôtelier, les investisseurs et les promoteurs, qui malgré la situation actuelle économique que nous vivons, continuent ce projet. Et d'ailleurs, j'ai rendez-vous avec eux demain pour qu'ils me présentent les futures chambres qu'ils vont mettre en place. Donc ce projet verra le jour et ce projet est un bon projet, qui apporte du travail et des emplois !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0353/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPporteur : M. VALLETTE Claude

248 - 09/0354/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Marseille, en vue de l'agrandissement et l'aménagement de la Villa Mistral à l'Estaque, en un pôle d'accueil touristique et culturel, dans le 16ème arrondissement.

(09-17762-DEAM)

Le rapport 09/0354/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

249 - 09/0355/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour d'une part l'élaboration d'un projet municipal préalable à la révision du POS/PLU de Marseille, fondé sur les principes du développement durable, et d'autre part la mise en œuvre de l'Évaluation Environnementale - Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la désignation d'un prestataire.

(09-17879-DEAM)

Le rapport 09/0355/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPporteur : Mme VENTURINO Hélène

250 - 09/0356/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE - Plan Climat - Approbation de conventions d'occupation temporaire au bénéfice de la société EDF Energies Nouvelles pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures des groupes scolaires de la Rouguière, des Caillols et de Pont-de-Vivax Saccoman.

(09-17814-DGPRO)

Madame VENTURINO.- Monsieur Maire, concernant ce rapport 250, je souhaiterais signifier que c'est la concrétisation de notre engagement à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, qui constituent un des éléments du changement climatique. C'est un axe majeur du développement durable, la Délégation aux Energies Renouvelables, c'est un levier de premier plan pour des actions concrètes et immédiatement efficaces. Ce rapport a toute son importance car ce sont plus de 5 500 m<sup>2</sup> de surface de panneaux photovoltaïques qui seront installés sur les toits de trois écoles dès la rentrée prochaine.

J'ajouterai que j'ai demandé, avec l'accord de ma collègue Danièle CASANOVA, que ces trois écoles soient projet pilote en matière pédagogique et chacune d'elle sera équipée de dispositifs destinés à des expériences en grandeur nature.

Monsieur le Maire, vous avez souhaité que nous soyons exemplaires en ce domaine, telle est la démarche engagée. Nous agissons concrètement pour être immédiatement efficaces et, par l'expérience pédagogique, nous incitons nos concitoyens à agir.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme VENTURINO, d'avoir rappelé tout cela. Et vous auriez même pu ajouter que nous disposons encore de 30 hectares à côté de la décharge d'Entressen, où je demande que l'on regarde si l'on peut mettre justement ces équipements photovoltaïques pour attraper de l'énergie. Je souhaite qu'à la place de je ne sais trop quoi on puisse faire cela. C'est pour aller aussi dans le sens des propositions que nos collègues Verts formulent de temps à autre. Lorsqu'elles sont raisonnables, nous essayons de les suivre.

Le rapport 09/0356/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPporteur : M. BOURGAT Michel

251 - 09/0357/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution d'une subvention à la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS).

(09-17624-DSLE)

Le rapport 09/0357/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

252 - 09/0358/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Construction du Centre Social Saint-Mauront - 18, rue Jullien - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Révision de l'affectation de l'autorisation de programme travaux - Approbation de la modification du plan de financement.

(09-17880-DGPRO)

Le rapport 09/0358/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

253 - 09/0359/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Centre Social la Busserine, 38 rue de la Busserine, 14<sup>ème</sup> arrondissement - Réaménagement de l'ancien Centre de Formation pour Apprentis de boucherie en Centre Social - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme études et travaux - Financement.

(09-17820-DTNOREST)

Le rapport 09/0359/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

254

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Construction de la Maison Pour Tous et de la crèche associative de l'Estaque - 323, rue Rabelais - 16<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'avant-projet définitif et de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°08/058 passé avec le groupement ETH-INGEBAT A à Z INGENIERIE et A2MS - Approbation de l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme globale de l'opération.

(09-17577-DGPRO)

Rapport retiré.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

255 - 09/0360/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réhabilitation du Groupe Scolaire Major Evêché - 39 bis à 41, rue de l'Evêché - 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du décompte général définitif au marché de travaux n°06/790 passé avec le Groupement d'entreprises CAN/ORTEGA.

(09-17908-DGPRO)

Le rapport 09/0360/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

256 - 09/0361/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Réhabilitation des sanitaires, réfection des cours et divers travaux d'hygiène et de mise en sécurité - Groupe Scolaire Figone, avenue de la Figone - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(09-17829-DTEST)

Madame CASANOVA.- Je tenais à signaler, sur ce rapport 256, que M. BLUM, qui est le Député de la circonscription, est très attaché à ce qui se passe dans les écoles de sa circonscription et qu'il met de sa réserve parlementaire 100 000 Euros pour favoriser les projets qui doivent se faire sur l'école du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Très bien ! Merci à la réserve parlementaire et à son Député !

Le rapport 09/0361/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

257 - 09/0362/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le remplacement des menuiseries dans deux écoles élémentaires Valmante - 81 chemin Jean Roubain et Allée des Pins - 51 allée des Pins - 9<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux

(09-17902-DTEST)

Le rapport 09/0362/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

258 - 09/0363/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SURETE - SERVICE DE LA VIDEO ET DE LA TELESURVEILLANCE - DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection urbaine, de télésurveillance des bâtiments communaux et de veille téléphonique de sécurité. Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. Approbation du lancement des procédures de marchés publics associés au projet.

(09-17898-DGPP)

Monsieur le Maire.- Mme POZMENTIER, vous allez nous expliquer un peu ce que l'on fait, parce que j'imagine que nos collègues, après, vont vouloir prendre la parole. Et ensuite on ira déjeuner !

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, avant notre déjeuner, je dois vous servir un plat de résistance qui aujourd'hui, faut-il le reconnaître, fait l'unanimité de façon tout à fait générale tant sur le territoire national que dans notre ville.

Il faut quand même enfin considérer qu'après avoir écouté tout le monde et avoir entendu, les Marseillaises et les Marseillais demandent la vidéoprotection au sein de cette ville et ils ont compris combien, Monsieur le Maire, avec votre équipe municipale, nous sommes attachés à la défense de la sécurité et attachés à la défense des libertés.

Et c'est en ce sens que nous installerons –c'est nous qui le ferons, Monsieur le Maire– cette vidéoprotection, dans un périmètre élargi, dans un périmètre qui permettra, avec un travail de collaboration avec les forces de Police et notamment la Police nationale, de déterminer les endroits les plus pertinents. Les plus pertinents, pourquoi ? Parce que cette vidéo a bien fait ses preuves, parce que les caméras aujourd'hui sur l'espace public ne font plus peur aux Marseillaises et aux Marseillais et que leur efficacité est prouvée.

Oui, M. DUTOIT, elle est prouvée ! Elle est prouvée sur le plan de la délinquance de proximité, elle est également prouvée lorsqu'il y a des dégradations des bâtiments, mais aussi dans le cadre de l'éucidation de certaines affaires judiciaires. Et puis, quand même, elle fait reculer ce sentiment d'insécurité, ce qui fait, comme le disent certains Maires de villes de France –plus de 1 500 en ont équipé leur ville–, qu'aujourd'hui dans certaines villes, enfin, le climat y est plus agréable.

Cet outil nous permettra la maîtrise de l'espace public et une meilleure gestion urbaine. Bien sûr, Monsieur le Maire, si cet outil fait l'objet aujourd'hui d'un plan ambitieux, c'est bien pour les thèmes et toutes les questions que nous avons abordés depuis ce matin, parce que Marseille a des défis à relever, parce que Marseille Capitale Européenne de la Culture, c'est effectivement plus de dix millions de touristes que nous recevrons, et puis que le Plan Campus, c'est l'accueil des étudiants au cœur de cette ville.

Mais c'est également dans notre projet centre-ville que la sûreté urbaine qui nous tient à cœur est un des gages de réussite de notre projet. Oui, la vidéosurveillance s'inscrit dans cette volonté que nous avons tous d'une sûreté urbaine optimale. Et je vois que même M. Mennucci le sait, lui qui prône une attitude responsable sur ce dossier, tel qu'il le déclare à la presse notamment.

Et l'Etat nous aidera dans ce dossier, Monsieur le Maire, vous le savez, avec une aide dans le cadre d'un développement ambitieux à l'échelle du territoire national. Et puisque nous avons parlé aujourd'hui de budget, je dirai à M. DUTOIT que la contradiction de son propos fait que vous oubliez, M. DUTOIT, que lorsqu'il y a des bâtiments dégradés, lorsqu'il y a des incivilités, cela coûte cher à la collectivité. Avec cet outil, nous pourrions travailler tous ensemble afin de se réapproprier enfin cet espace public que nous appelons de nos vœux.

Aux irréductibles qui s'entêtent encore à effrayer ou à remonter un petit peu ceux qui s'élèvent contre ce dispositif, alors qu'il recueille, il faut le dire et le reconnaître, un large consensus, je voudrais les rassurer en leur rappelant, si c'est encore nécessaire de le rappeler et s'il faut le faire je le referai encore, que cet outil, Monsieur le Maire, vous le savez, nous l'encadrerons par la création d'un Comité d'éthique composé de personnes qualifiées –nous n'inventons rien, ceci a fait ses preuves dans des villes comme Lyon, comme Orléans et comme Strasbourg– et que l'application d'une charte de qualité sera strictement contrôlée.

Enfin, encore une fois, et j'entends encore des échos, c'est tous ensemble que nous devons nous approprier cet outil, cette vidéosurveillance. Ce dispositif, bien entendu que nous l'utiliserons de façon raisonnée ! Mais encore faut-il qu'au cœur de cette ville vous ayez bien conscience que le Maire de Marseille n'est pas ici pour faire une surenchère sécuritaire, que nous-mêmes, équipe municipale, y sommes très attentifs.

Il n'est pas question de mettre Marseille sous l'œil de Big Brother ! Mais bien question, Monsieur le Maire, de contribuer à tout ce qui nous tient à cœur dans l'intérêt de notre ville et de répondre aux préoccupations essentielles des Marseillais. Je dis vidéosurveillance, vidéoprotection, oui, mais pas sans protection des libertés. Et quant au respect des libertés pour tous les Marseillais, oui, mais pas sans la sécurité, qui est une des premières libertés !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, rapidement car j'ai déjà donné ma position dans mon intervention sur le budget, mais comme Mme POZMENTIER m'accroche, je veux lui dire que sa démonstration n'est pas évidente quant à l'efficacité : personne n'a encore prouvé son efficacité. Et je lui rappelle que quand quelqu'un dit que "Noailles n'était pas un exemple probant", ce n'est pas Karl Marx qui le dit, c'est Jean-Luc MARX, le Préfet ! Donc il faut peut-être resituer votre intervention, Mme POZMENTIER.

Et je rajouterai qu'à ce jour, il me semble que plutôt que de réfléchir à mettre des caméras, ce en quoi je ne suis pas contre mais cela coûte de l'argent pour pas grand-chose, pour rien d'un point de vue efficacité, donc plutôt que de mettre de l'argent dans des caméras, peut-être ferions-nous mieux d'éviter que les délits se commettent ! Peut-être que c'est cela la politique de la Ville de Marseille que l'on doit avoir !

Monsieur BARLES.- Les Verts voteront contre cette délibération sur la vidéosurveillance : la pensée sécuritaire dominante reprenant le credo "surveiller et punir" est liberticide. La vidéosurveillance est inutile, même l'ancien Directeur de Scotland Yard le dit ! Ensuite, 6 millions d'Euros pour ce type d'investissement, pour un placebo uniquement contre le sentiment d'insécurité, cela paraît aberrant. Avec ces 6 millions d'Euros, on pourrait créer 200 emplois par an, 200 emplois créateurs de lien social, 200 emplois de proximité sur le centre-ville et on travaillerait sur la prévention et non pas uniquement par un placebo sur le sentiment de l'insécurité. Merci.

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Maire, chers collègues, si je souhaitais que ce rapport vienne en position 24, c'était parce que je savais ce qu'il allait se passer. Les questions de société sont d'autant plus difficiles à traiter que les décisions qui sont prises l'engagent pour longtemps. La question de la vidéosurveillance est de celles-là. Certes, nous ne sommes plus en novembre 2002, époque où notre Groupe avait voté sa première application à Marseille. Aujourd'hui, 1 522 villes sont équipées d'un système de vidéosurveillance.

Nos rapports sont ainsi l'occasion pour le Groupe Faire Gagner Marseille de concrétiser l'engagement pris en commun lors du Conseil Municipal du 9 février dernier dans le cadre de la délibération relative à un engagement municipal renforcé pour le centre-ville. A cette occasion, il a été acté qu'il sera indispensable d'améliorer la sûreté urbaine et de développer la vidéosurveillance. En votant une délibération analogue à la Communauté Urbaine, le 19 février, les deux Institutions ont souhaité faire preuve de cohérence et d'une politique de l'hyper-centre plus dynamique et offensive en termes de projets, notamment dans la perspective de 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Certes, la vidéosurveillance pose question et je pense que la page remarquable consacrée la semaine dernière par *La Provence* à ce sujet nous servira de canevas tant sur sa nature et les questions d'éthique légitimes qu'elle pose, qu'au sujet de ses résultats concrets et de son rapport qualité/prix. Le fait d'avoir été élus rend légal nos décisions, mais il nous faut toujours réfléchir, écouter, remettre en cause nos certitudes. D'autant plus que le dossier du 23 mars 2009 de *La Gazette des Communes* à ce sujet évalue à 20 000 Euros le coût moyen d'installation d'une caméra. C'est un dispositif de 220 caméras qui est soumis aujourd'hui à notre approbation.

L'autorisation de programme que nous allons voter s'élève à pratiquement 6 millions d'Euros, soit plus de 27 000 Euros par caméra. Il faudra veiller à une utilisation aussi économique que possible des deniers publics pour ne pas atteindre ce chiffre.

Mais, Monsieur le Maire, chers collègues, ne nous y trompons pas, voter cette délibération ce jour, ce n'est pas accorder un blanc-seing à un Big Brother relégué sur la Canebière ! Aujourd'hui, ce qui menace notre intimité et notre liberté, ce n'est pas d'être filmé dans le périmètre fixé, les Docks, la Gare Saint-Charles, le Cours Joseph Thierry, la Plaine, la Préfecture et le Vieux-Port. Gageons d'ailleurs que les Maires de Secteur et les CIQ ne manqueront pas de demander des extensions du périmètre. Quel est l'acte par hypothèse réalisé sur la voie publique dont on peut exiger qu'il reste sans témoin ? Dans nos rues, il n'y a aucune intimité à protéger et ces caméras sont l'équivalent moderne des personnes qui au siècle dernier, derrière des volets clos, surveillaient les activités du voisinage, qu'elles rapportaient selon leur nature au Maire, au Curé, aux Gendarmes et le plus souvent à une voisine !

Bien entendu, nous attendons de vous, Monsieur le Maire, avant la mise en œuvre du marché ainsi voté, que vous soumettiez à notre vote un règlement municipal qui précise les conditions de conservation et de communication des données ainsi recueillies, règlement au sujet duquel la CNIL devrait être sollicitée. Nous savons tous que ce qui met en cause dans le monde moderne nos libertés, c'est l'utilisation de l'informatique, le croisement des fichiers et la conservation de la consultation sur Internet, dans un but commercial d'abord, mais toujours pas policier, et politique. Ces données sont d'ailleurs la plupart du temps stockées et traitées hors de nos frontières et du contrôle de nos tribunaux.

Il nous faut veiller sérieusement à ce que des investissements aussi importants soient effectivement exploités et que les images recueillies permettent de recenser et de réprimer ces incivilités qui empoisonnent la vie de tous et qui coûtent tant d'argent à nos contribuables, couloirs de bus, tags, stationnement, non-respect des feux rouges, jets de poubelles, etc. Beaucoup de nos concitoyens et même de Conseillers municipaux sont en effet sceptiques sur l'efficacité concrète du dispositif mis en œuvre. Si la présence de caméras devait avoir pour seul objectif de rassurer, le dispositif ne serait qu'une coûteuse imposture.

Aussi, Monsieur le Maire, nous attendons de vous, et plus particulièrement de votre Adjointe, un rapport annuel sur les résultats effectifs de l'exploitation de ce service municipal de vidéosurveillance. En effet, à Lyon, pilote du dispositif dès 2002, les chiffres de la délinquance auraient baissé significativement depuis la mise en place de ce système : -20 % en 7 ans, selon nos diverses sources. Mais si ces chiffres mettent en évidence un succès indéniable, le dispositif s'est accompagné de moyens humains considérables.

Les 200 caméras de Lyon implantées sur 9 arrondissements depuis 2001 sont reliées à un Centre de supervision qui fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365, via 28 agents. Une hausse des effectifs de la Police municipale a en outre renforcé cette action, 345 contre 242 aujourd'hui à Marseille, et permis entre autres choses l'instauration d'une coopération resserrée entre Police nationale et municipale. Depuis 2003, une initiative heureuse a vu le jour dans cette ville : un Collège d'éthique, composé de 18 membres, veille au respect de la déontologie et se pose comme vrai interlocuteur vis-à-vis des citoyens. Je croyais d'ailleurs que le rectificatif sur table de ce rapport comprendrait l'engagement de la Ville à ce sujet.

En apprenant le projet de création d'un Centre de supervision et de télésurveillance, s'appuyant sur l'extension du réseau de vidéoprotection urbaine via 220 caméras et de télésurveillance des bâtiments communaux –à ce titre, j'espère que vous confirmerez que les écoles sont concernées–, le Groupe Faire Gagner Marseille souhaite aller dans le sens du pragmatisme et de l'intelligence et non pas d'une sécurisation à tout crin. Il compte que vous l'entendrez sur ces demandes concrètes que je viens de formuler.

Dans la perspective de 2013 et de Marseille Capitale Européenne de la Culture, mais aussi dans le cadre d'une politique plus large de sécurisation accrue de l'espace public, des établissements scolaires au réseau de transports, les Marseillais et les Marseillaises sont désireux d'une plus grande réactivité, d'une plus grande efficacité des pouvoirs publics. Sachant bien entendu que pour notre Groupe, le renforcement du lien social, notamment en termes de prévention associée à une répression juste, reste à nos yeux le meilleur rempart à l'incivilité et à la insécurité. Je vous remercie de votre attention.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je ne vais pas être très longue mais la question de la sécurité est quand même un élément important et une question importante pour nos concitoyens. Et, je crois que M. BERNARDI l'a dit, on ne va pas attendre quelques mois pour venir réclamer, les Maires de Secteur, aussi un peu plus de sécurité dans les arrondissements de notre secteur et dire que c'est bien s'il y a de la vidéosurveillance dans le centre-ville de Marseille, qui est pratiqué par tous les Marseillais, mais qu'il est important aussi que dans les autres secteurs de Marseille il y ait aussi un peu plus de Police municipale.

Donc j'espère que cette vidéosurveillance va pouvoir libérer un peu de la Police municipale pour que nous puissions la voir aussi sur nos territoires, parce qu'il est vrai que la Police municipale est concentrée essentiellement autour du Vieux-Port et de la Mairie Centrale, il serait bien qu'effectivement, notamment pour les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, on redéploye un peu plus la Police municipale sur ces territoires. Et dire que sur la question des écoles, le vandalisme malheureusement a crû dans certains secteurs de Marseille et notamment dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements. Depuis 1995, je réclame de la vidéosurveillance pour les écoles qui sont des écoles à risques et qui sont souvent vandalisées ; il est important de faire en sorte que ce dispositif soit dès à présent prévu pour ces écoles-là. Merci.

Monsieur le Maire.- Ma chère collègue Sénateur, j'ai lu dans la presse les demandes des Maires de Secteur de l'opposition et même de la majorité. Puisque vous êtes des Députés et des Sénateurs, *bouléquez* un peu la Ministre de l'Intérieur ! Demandez-lui un peu plus de crédits ! Ne balancez pas tout sur la Police municipale ! Il y a en gros 200 personnes ; avec les RTT, les congés de maladie, etc., vous savez bien que cela réduit presque de moitié l'effectif et que l'on n'a pas la possibilité financière, eu égard au fait que vous ne votiez pas nos budgets, d'augmenter substantiellement la Police municipale. Vous êtes Parlementaire, commencez justement par interpellier le Gouvernement là où il faut, puisque vous, à l'inverse d'autres, vous avez la possibilité d'y siéger !

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, très brièvement, je veux profiter de ce rapport qui a trait à la sécurité pour vous formuler une demande, après vous avoir remercié, via M. Claude BERTRAND, à qui j'ai demandé la mise en place, en tout cas la présence de policiers municipaux à la Porte d'Aix, chose qu'il m'a accordée et j'en suis très heureuse, et depuis le 17 mars, vous avez toujours été très sceptique quand je vous le demandais mais on voit que cela marche, il y a trois agents municipaux et pendant la journée on a une situation normale et sereine, les commerçants et les riverains peuvent travailler tout à fait normalement. On a une entrée de ville digne de ce nom, bien sûr jusqu'à 17 h 30 puisque, après, les policiers municipaux ont terminé leur service. Et je voulais vous rappeler, puisque l'on m'a informée que ce dispositif était en place jusqu'au 6 avril, que ce dossier n'est pas un dossier de secteur mais marseillais, et que redorer l'entrée et la vitrine de Marseille, c'est redorer aussi l'image de son Maire.

Aussi, je vous en fais la demande, je crois que cela doit être une priorité, ce n'est pas un investissement important, nous avons tous intérêt à ce que cette entrée de ville soit normale, je vous demande le maintien des policiers municipaux qui sont actuellement sur cet espace.

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, les policiers municipaux, Mme POZMENTIER s'en occupe parfaitement bien. Nous surveillons, nous tenons compte des demandes qui nous sont formulées. Mais leur effectif est encore trop réduit pour notre ville et nous ne pouvons pas et je ne voudrais pas d'ailleurs que l'on se substitue à la Police nationale. Des promesses ont été faites par le Ministre de l'Intérieur, elles doivent être tenues !

Et le Préfet de Police doit faire aussi ce que nous lui demandons ! Samedi matin, alors que j'assistais à l'assemblée générale du CIQ de Mazargues, en même temps que M. REAULT et Mme CARREGA et en présence d'ailleurs de Madame la Présidente de la Confédération des CIQ, que nous demande la population ? Que des magasins soi-disant de fruits et légumes, mais qui à partir d'une certaine heure de la nuit vendent autre chose, soient fermés ! On ne peut pas laisser toute la nuit de tels magasins ouverts et il faut que le Préfet de Police les ferme et les fasse fermer ! La Police municipale ne peut pas tout supporter.

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, on se félicite effectivement qu'un travail commun et concerté entre votre majorité et l'opposition ait eu lieu sur ce thème. Evidemment, comme tous, nous sommes attachés à la sécurité de nos concitoyens mais aussi au respect des individus.

Et au point 6, où l'on évoque le Centre de télésurveillance, c'est vrai que l'on aurait aimé voir les détails et un engagement sur le Comité de surveillance, sous l'égide d'un magistrat mais constitué dans le même esprit de concertation, avec la représentation des différents partis politiques représentant les Marseillais. C'est un point essentiel. Pour avoir vécu quelques années à Monaco, à l'époque où je travaillais à Radio Monte Carlo, j'ai vu les dérives qui pouvaient intervenir avec les caméras de surveillance et des visites d'appartements avec des caméras télécommandées. C'est quelque chose sur quoi il faudra que nous soyons vigilants et sur quoi il serait bon que nous nous engagions sur ce Comité.

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, juste quelques mots simplement en réponse à M. DUTOIT, parce que je crois que l'unanimité des Maires de Secteur actuels –peut-être que les anciens sont sur une autre logique–, c'est bien sûr d'être favorables à la vidéosurveillance. Il suffit de se promener, de rencontrer les CIQ, les associations de commerçants ou même les personnes qui y habitent, pour voir qu'ils réclament les uns et les autres, le plus vite possible, de la vidéosurveillance. Je pense notamment au secteur du Cours Julien mais je crois que Bruno GILLES sera d'accord avec moi pour le secteur de la Plaine, et bien évidemment sur le centre-ville même. D'abord parce qu'il n'y a pas de privation de libertés individuelles, comme le dit M. MULLER. Je ne sais pas si à Monaco les libertés individuelles sont menacées, je crois que sur le Cours Julien elles sont beaucoup plus menacées par la violence que par la vidéosurveillance quand elle sera installée. Donc je crois que l'on ne parle pas exactement de la même chose. Je crois que ce qui embête nos concitoyens, ce sont surtout les problèmes d'incivilités, de tags, de comportements agressifs des uns et des autres. Je crois que tous les gens de bon sens réclameront bien sûr de la vidéosurveillance, pour une intervention la plus rapide possible de la Police, et je crois que c'est un outil de prévention qui est unanimement apprécié et réclamé. Donc je veux dire à Caroline POZMENTIER et au Bâtonnier ALLEGRINI, qui avait commencé cette expérience, que les CIQ et les associations l'attendent le plus rapidement possible. C'est une excellente mesure que nous allons prendre aujourd'hui.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- M. MULLER, nous savions déjà qu'à Monaco tous les requins n'étaient pas dans l'aquarium et que par conséquent, il y a peut-être une vidéosurveillance excessive ! Chez nous, elle sera démocratique et républicaine. Et je voudrais remercier l'Adjointe compétente et son prédécesseur de toute l'action qu'ils mènent et, bien entendu, du respect des règles et des lois de la République.

Mme POZMENTIER, pouvez-vous répondre rapidement à nos autres collègues ?

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Monsieur le Maire, chers collègues, je serais rapide et je vais commencer par M. MULLER. Si à Monaco on visite des appartements, c'est peut-être Hollywood, peut-être que vous vous êtes trompé, mais je peux vous garantir qu'à Marseille et partout ailleurs, dans toutes les villes de France, c'est un système qui permet de cacher l'intérieur des appartements. Le respect de la vie privée est une priorité, nous ne jouons pas, nous sommes responsables et vous l'êtes avec nous, je l'espère bien, si vous siégez dans cette assemblée. Donc le dispositif, tant celui qui est utilisé à Marseille que celui qui est utilisé dans toute la France, est quelque chose de fiable pour le respect des libertés.

Il n'en demeure pas moins que le Centre de supervision et de télésurveillance, comme M. BERNARDI l'a bien rappelé, est un centre qui sera ouvert 24 heures sur 24. Cela veut dire qu'il y aura une veille de sécurité qui sera très importante et je crois que c'est ce qui va permettre la réactivité.

Quant à Mme NARDUCCI, je la remercie de se féliciter de celui qui lui a confirmé, puisque c'était "on m'a informée que le 6 avril l'opération s'arrêtera". Vous l'avez bien compris, Mme NARDUCCI : il s'agit d'une mutualisation des efforts et des moyens de tous les acteurs de la sécurité. Et cette vidéosurveillance sera également un de ces outils. Oui, mes chers collègues, un de ces outils qui rentreront dans ce triptyque indispensable de prévention, de dissuasion et de répression. Donc, Mme NARDUCCI, bien entendu que de la vidéosurveillance nous en appelons de nos vœux partout !

Quant à vous, Mme GHALI, bien entendu, bien que M. DUTOIT tout à l'heure disait : "ce n'est pas forcément efficace, mais finalement ce serait bien qu'on la mette aussi dans certains secteurs de la ville", eh bien, nous envisageons et nous envisageons tous ensemble d'étendre, nous le souhaitons, ce système fiable, qui a fait ses preuves, à l'extérieur de ce que l'on appelle encore aujourd'hui trop souvent le centre-ville, ce lieu de convergence de tous les Marseillais qui nous tient quand même essentiellement à cœur depuis le début de notre mandature.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Merci, Mme POZMENTIER ! Je mets ce rapport au vote.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, on aurait aimé que vous vous engagiez, Mme POZMENTIER l'a dit mais cela aurait été bien si vous le répétiez vous-même, sur la création de la Commission de déontologie présidée par un magistrat, parce que ce n'est pas dans le rapport. C'est une question sur laquelle nous souhaitions que vous preniez l'engagement. Et Mme POZMENTIER l'a dit.

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Monsieur le Maire, il ne faut pas oublier que nous avons déjà voté une délibération, c'était à l'occasion du Conseil Municipal du 9 février, où il était prévu, dans le cadre de la convention qui existe entre la Police nationale et nous-mêmes, puisque vous savez qu'il va y avoir un transfert d'images, la constitution de ce Comité et plus exactement de ce que j'appellerai un Conseil des sages, qui effectivement sera constitué de personnes qualifiées, qui pourra piloter un Comité de pilotage opérationnel. Il suffit de vous reporter à cette délibération que vous avez votée !

Monsieur le Maire.- Donc vous avez satisfaction, sans bien même que je le dise !

Le rapport 09/0363/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

\* \* \*

#### CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

259 - 09/0364/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Rénovation de l'Opéra Municipal - Restauration des façades, place Reyer, 1<sup>er</sup> arrondissement - Approbation d'une convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et le Vérificateur des Monuments Historiques - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(09-17876-DGPRO)

Le rapport 09/0364/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

260 - 09/0365/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Aménagement du Château Borély en Musée des Arts Décoratifs - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Restauration définitive des décors intérieurs - Approbation de la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et le Vérificateur des Monuments Historiques du Département des Bouches-du-Rhône - Définition des études - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Financement.

(09-17903-DGPRO)

Le rapport 09/0365/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

261 - 09/0366/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Réhabilitation de la salle paroissiale de l'Eglise Saint-Roch - 9<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(09-17900-DTEST)

Le rapport 09/0366/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

262 - 09/0367/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • 6<sup>ème</sup> arrondissement - Mélizan-Fiolle-Puget - Réhabilitation, reconstruction et restructuration des équipements scolaires et construction d'un parking souterrain de 600 places - Approbation de l'avenant n° 4 au marché de conception réalisation n° 07/26.

(09-17915-DGPRO)

Le rapport 09/0367/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

263 - 09/0368/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Opération de construction de locaux pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille - 13<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre.

(09-17914-DGPRO)

Le rapport 09/0368/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

264 - 09/0369/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Lancement du Concours d'Idées "Envies d'Environnement" 2009.

(09-17716-DDD)

Le rapport 09/0369/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

265 - 09/0370/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réhabilitation et extension de l'école élémentaire Chartreux - 117 avenue des Chartreux - 4<sup>ème</sup> arrondissement - Lancement d'un Marché à Procédure Adaptée pour les travaux du lot n°1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ce marché.

(09-17913-DGPRO)

Le rapport 09/0370/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

266 - 09/0371/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Travaux de réhabilitation de la Maison des Associations de Val Ombre - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(09-17911-DTNORLIT)

Le rapport 09/0371/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

267

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Palais des Arts - Conservatoire National de Région - 1 place Carli - 1<sup>er</sup> arrondissement - Approbation de l'étude préalable pour la restauration de la couverture Ouest et des décors de la salle Magaud et approbation de la convention d'honoraires avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques pour l'exécution des études de maîtrise d'œuvre.

(09-17912-DGPRO)

*Rapport retiré.*

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

268 - 09/0372/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Palais du Pharo - 7<sup>ème</sup> arrondissement - Réparations et transformation des espaces du Palais - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les études et d'un appel d'offres ouvert pour les travaux.

(09-17894-DTSUD)

Le rapport 09/0372/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

269 - 09/0373/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des divers organismes.

(09-17897-SG)

Le rapport 09/0373/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

270 - 09/0374/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Opération de regroupement des laboratoires en économie publique et de la santé et création d'une bibliothèque interuniversitaire en droit et sciences sociales, îlot Bernard Du Bois - 1<sup>er</sup> arrondissement - Lancement de la procédure de sélection du maître d'œuvre.

(09-17916-DGPRO)

Le rapport 09/0374/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

271 - 09/0375/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Implantation du pôle "Arts" de l'Université de Provence Aix-Marseille I et relocalisation de l'antenne de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage sur le site de l'ancienne maternité Belle-de-Mai 23, rue François Simon - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage.

(09-17917-DGPRO)

Le rapport 09/0375/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

*La Séance est levée à 14 h*

\* \* \*

**DEMANDE D'ABONNEMENT  
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du .....

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

**M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille**

*A adresser à :*  
La Trésorerie Principale - Service recouvrement  
33 A, rue Montgrand  
13006 Marseille

**REDACTION ABONNEMENTS :** DIRECTION DES ASSEMBLEES  
12, RUE DE LA REPUBLIQUE  
13001 MARSEILLE  
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** M. LE MAIRE DE MARSEILLE

**REDACTEUR EN CHEF :** M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

**DIRECTEUR GERANT :** Mme Anne-Marie M.COLIN

**IMPRIMERIE :** CETER